

Parc naturel régional des Ardennes

Charte forestière de territoire



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



FEADER

Contexte de l'élaboration de la charte forestière de territoire

La forêt constitue 55 % du territoire du Parc naturel régional des Ardennes (PNR). Regroupée dans sa partie nord où elle est omniprésente, elle est une composante majeure du territoire. Ses différentes fonctions économiques, sociales et environnementales en fait un milieu complexe avec de nombreuses attentes et enjeux :

- Enjeu de **développement économique** lié à la production d'une ressource naturelle et renouvelable que constituent le bois matériau et bois-énergie, et lié au développement du tourisme, dont la forêt constitue le cadre paysager et de loisirs essentiel.
- Enjeu de **préservation de la biodiversité forestière**, de nombreux habitats et espèces remarquables étant liés aux milieux forestiers et leur gestion.
- Enjeu de **préservation et d'amélioration de la qualité du cadre de vie** pour les habitants, la forêt fournissant de nombreux services et hébergeant un patrimoine culturel riche.
- Enfin, enjeu de promotion **d'une gestion durable des ressources** et d'amélioration de la cohabitation entre l'ensemble des acteurs.

Le Parc naturel régional des Ardennes, dont la mission est de promouvoir le développement durable du territoire, c'est tourné en 2012 vers l'outil de **Charte forestière de territoire** pour orienter, développer et engager ses actions vis-à-vis des thématiques de la forêt et du bois, en partenariat avec l'ensemble des acteurs.

Une charte forestière de territoire (CFT) est un outil volontaire d'animation territorial, institué par la Loi d'Orientation Forestière de 2001 pour accompagner la prise de conscience de l'importance de l'intégration de la politique forestière dans l'aménagement du territoire. Il est défini dans le nouveau code forestier (L123-1 à 123-3), comme une Stratégie locale de développement forestier (SLDF).

Les SLDF se **fondent sur un état des lieux et consiste en un programme d'action** visant à développer la gestion durable des forêts situées sur le territoire considéré, et notamment à (L123-1 code forestier):

- ✓ Mobiliser du bois en favorisant une véritable gestion patrimoniale, dynamique et durable ;
- ✓ Garantir la satisfaction de demandes environnementales ou sociales particulières concernant la gestion des forêts et des espaces naturels qui leur sont connexes
- ✓ Contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural, notamment par le renforcement des liens entre les agglomérations et les massifs forestiers ;
- ✓ Favoriser le regroupement technique et économique des propriétaires forestiers, la restructuration foncière ou la gestion groupée à l'échelle d'un massif forestier ;
- ✓ Renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits forestiers.

Les CFT ont été mise en place dans plus de 120 territoires forestiers français en 2012, dont trois territoires en région Champagne-Ardenne et dans plus de 22 Parcs naturels régionaux. L'élaboration d'une charte forestière de territoire est cofinancée par l'Etat (Ministère en charge des forêts) et par l'Europe (Fond Européen agricole pour le Développement Rural) sur la mesure du PDRH (2007-2013), mesure 341-A. La Fédération nationale des communes forestières et en charge de l'animation du réseau des CFT.

La mise en place de cet outil est inscrite dans la **Charte du Parc naturel régional des Ardennes**, document d'orientation principal du PNR élaboré pour une durée de 12 ans (2011-2023) et structuré en en 4 axes, 9 orientations et 34 mesures. Témoin de l'importance de la forêt et du bois dans la stratégie du Pnr, la réalisation de la CFT est inscrite dans la première mesure de la Charte :

Axe 1 : « Diversifier l'activité économique en valorisant durablement les ressources du territoire »

- Orientation 1 : « Valoriser de manière durable les ressources du territoire »
 - Mesure 1 « Valoriser une gestion durable des ressources forestières »

La forêt étant d'une part un milieu multifonctionnel où s'expriment de manière forte les différentes composantes économiques, sociales et environnementales du développement durable, et d'autre part, une composante essentielle du territoire, elle apparaît aussi de manière transversale tout au long de la Charte du Parc.

La réalisation d'une Charte forestière de territoire était programmée dans les trois premières années de la labélisation (plan triennal d'action 2012-2014). L'élément déclencheur du lancement de la CFT au printemps 2012 a été l'opportunité de prendre en compte de manière particulière **la biodiversité** dans la programmation des actions forestières du PNR, par la candidature du PNR à l'appel à projet « Prise en compte de la biodiversité dans les stratégies locales de développement forestier ». Cet appel à projet a été mis en place par le ministère en charge de l'écologie, dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité.

Le mois de juillet 2012 coïncide entre l'arrivée du chargé de mission pour l'élaboration de la charte forestière de territoire et la réponse positive du ministère en charge de l'écologie au dossier de candidature de l'appel à projet nommé « Mutualisation et innovation au service de la biodiversité pour l'élaboration de la charte forestière du PNR des Ardennes », qui est mis en œuvre par le chargé de mission « environnement » du PNR (éléments principaux des dossiers d'élaboration de la CFT et de l'appel à projet en annexe 1 et 2).

Synthèse de la réalisation de la Charte forestière de territoire et structuration du document

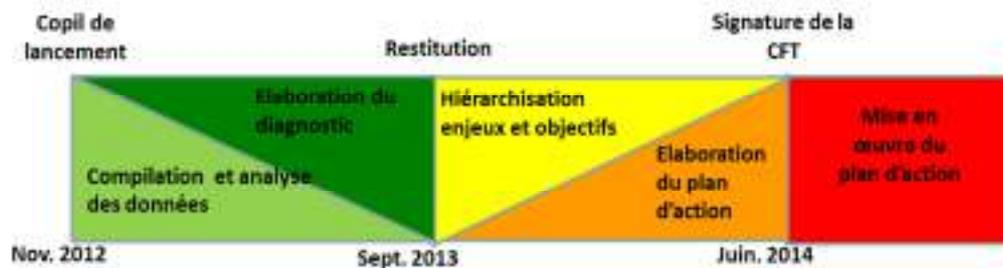
Une période de deux années ayant été allouée pour la réalisation de la charte forestière de territoire, le calendrier global et la concertation ont été organisés de la manière suivante (cf. figure n°1) :

- Arrivée du chargé de mission, élaboration de la méthodologie, premières rencontres et compilations des données avec les acteurs du territoire de juillet à octobre 2012.
- Lancement officiel de l'opération par un comité de pilotage fin octobre 2012, constitué par l'ensemble des acteurs liés à la forêt et à la filière bois (propriétaires et gestionnaires forestiers, associations d'usagers, communes et collectivités territoriales, services déconcentrés de l'état, entreprises, ...). Il a permis de présenter la démarche de CFT et d'initier l'analyse des données. Il a réuni 46 personnes (compte-rendu en annexe 3).
- Réalisation d'un diagnostic initial et prospectif partagé par l'ensemble des acteurs intéressés, nécessitant une compilation et une analyse des données et identifiant les priorités du territoire, ceci grâce à la réalisation d'entretiens individuels (liste des personnes rencontrées en annexe 4) et de groupes de travail thématiques : « gestion forestière et filière bois » (janvier et juin 2013 – 16 et 12 personnes –comptes-rendus en annexes 5 et 6), « biodiversité forestière » (décembre 2013 -10 personnes- compte-rendu en annexe 7), « loisirs et patrimoine culturel en forêt » (aout 2013 – 15 personnes – compte rendu en annexe 8).
- Les résultats de cette première étape ont été présentés en septembre 2013 lors d'un comité de pilotage de mi-parcours, réunissant 25 personnes (compte-rendu en annexe 9).

- Suite à ce comité de pilotage et jusqu'à juin 2014, le programme d'action a été élaboré. Plusieurs entretiens individuels avec les acteurs forestiers principaux du territoire (ONF, Communes forestières, Centre régional de la propriété forestière, Valeur Bois) ont été réalisés pour construire le programme d'action. Ce programme est constitué de 18 actions et s'articule en sept thématiques :
 - ✓ Gestion forestière,
 - ✓ Bois-énergie,
 - ✓ Bois matériau,
 - ✓ Communication et sensibilisation sur la filière forêt et bois,
 - ✓ Equilibre sylvo-cynégétique,
 - ✓ Biodiversité et services écosystémiques forestiers,
 - ✓ Accueil du public en forêt.

- La présentation finale et la validation du programme d'action a été réalisée lors d'un comité de pilotage réunissant 60 personnes en juin 2014 (compte-rendu en annexe 10). Cette réunion clos la démarche de concertation pour l'élaboration de la charte forestière de territoire du PNR. Il s'en est suivi la rédaction finale des documents de la charte forestière de territoire jusqu'à la fin du mois de juin 2014.

Figure 1 : Calendrier de l'élaboration de la Charte forestière de territoire du PNR des Ardennes



Le document de la charte forestière de territoire s'articule en quatre parties :

- ✓ L'état des lieux des forêts du PNR (p10-82 – sommaire p6),
- ✓ Le résumé des enjeux et des objectifs (p 84-89),
- ✓ Les 18 fiches actions, précédées des tableaux de synthèse du programme d'action (p 90-111),
- ✓ Les annexes, contenant principalement les comptes-rendus des groupes de travail et des comités de pilotages (p114-169 – sommaire p113).

SOMMAIRE DE L'ETAT DES LIEUX

1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET PAYSAGER FORESTIER DU PNRA	10
1.1. Le Parc naturel régional des Ardennes dans la géographie forestière régionale.....	10
1.2. Répartition des forêts dans le PNR des Ardennes et éléments géographiques généraux.....	11
Description par unités paysagères	11
Particularité des structures ligneuses en milieu ouvert	13
Particularité des lignes électriques à haute-tension	14
1.3. Evolution historique de la forêt sur le PNR	15
Caractéristiques géologiques et climatiques : importance de l'Ardenne primaire.....	15
Pratiques forestières passées et Fond Forestier national	16
2. PROPRIETE FORESTIERE ET CADRE DE LA GESTION FORESTIERE	18
2.1. Répartition du foncier forestier sur le Parc naturel régional	18
2.2. Forêts relevant du Régime forestier.....	19
Forêts communales	19
Forêts domaniales	20
Cadre de la gestion forestière	22
Le réseau des Communes forestières	23
2.3. Forêt privées : importance des grands propriétaires et de la recherche de la rentabilité	24
Répartition et description.....	24
Cadre de la gestion des forêts privées	26
3. SYLVICULTURE	28
3.1. Les feuillus	28
Les traitements sylvicoles : importance des taillis sous futaie et dynamique de conversion.....	28
Les essences : importance du chêne et du bouleau.....	29
3.2. Les résineux : importance des pessières, en déséquilibre de classe d'âge	31
3.3. Choix des essences	32
Tendances actuelles	32
3.4. Etape de renouvellement des forêts	33
Régénération naturelle et artificielle	33
Pépinieristes	33
3.5. Santé et vitalité des forêts.....	34
Gestion de la fertilité des sols	34
Santé des forêts.....	35
Les risques naturels et aléas climatiques	36
Le changement climatique	36

4. EXPLOITATION DU BOIS.....	38
4.1. La mobilisation du bois.....	38
En forêt communale.....	38
En forêt domaniale.....	40
En forêt privée.....	40
Une mobilisation du bois soutenue.....	40
4.2. La vente des bois et les entreprises d'exploitation.....	41
Les types de ventes.....	41
Les entreprises d'exploitation forestière.....	42
4.3. Réalisation de l'exploitation forestière.....	43
La voirie forestière et l'exploitabilité des parcelles.....	43
Le tassement du sol.....	44
Techniques de débardage alternatif.....	45
Outils disponibles pour favoriser une exploitation forestière durable : cahier des charges d'exploitation, Forêt-Qualité, PEFC.....	46
5. LA TRANSFORMATION DU BOIS.....	48
5.1. Les sciages.....	48
Les sciages de résineux.....	48
Les sciages feuillus.....	49
Les artisans scieurs.....	49
5.2. L'industrie de trituration.....	49
5.3. Le bois-énergie.....	50
Les cheminées et poêles à bûches.....	50
Le bois déchiqueté utilisé en filière « humide » et dans les chaufferies d'une puissance supérieures à 400-500 kw.....	51
Le bois déchiqueté utilisé en filière « sèche » et dans les chaufferies collectives de petite puissance inférieures à 400-500 kw.....	51
Les outils et acteurs du développement du bois-énergie.....	52
5.4. Deuxième transformation et autres entreprises liées au bois.....	53
Entreprises en lien avec le bâtiment.....	53
Les entreprises de mobilier intérieur et extérieur.....	54
Autres entreprises liées au bois.....	54
5.5. Les acteurs du développement économique de la filière.....	54
L'interprofession Valeur bois.....	54
Les organismes de représentation.....	54
Les organismes de formations.....	55
Autres organismes.....	55

6. Diagnostic écologique Forestier	56
6.1. Habitats forestiers naturels et diversité spécifique de l'Ardenne primaire	56
Description des habitats naturels forestiers de l'Ardenne primaire	56
Connaissance de la répartition des habitats naturels	56
Etat des connaissances sur la faune et de la flore forestière	58
Patrimonialité des habitats et la relation avec la biodiversité	59
6.2. Gestion forestière conservation des habitats et de la biodiversité.....	60
Choix des essences	60
Préservation des autres « caractères naturels »	61
6.3. Hiérarchisation des enjeux de la biodiversité forestière.....	62
6.4. Outils de protection des espaces naturels forestiers remarquables.....	62
Synthèse des outils de protection sur le PNR.....	62
Gestion des sites Natura 2000.....	63
7. LES LOISIRS ET LE PATRIMOINE CULTUREL EN FORET	65
7.1. Les enjeux de l'accueil en forêt	65
7.2. Activité de loisirs en forêt : Randonnée pédestre, équestre, cycliste, loisirs motorisés.....	66
Organisation de la randonnée	66
Problématiques liés à la randonnée en forêt	66
Les loisirs motorisés.....	68
Autres activités en forêt	69
7.3. La chasse.....	69
Organisation de la chasse : plan de chasse et équilibre sylvo-cynégétique.....	69
Niveau de prélèvement et de réalisation du grand gibier.....	70
Connaissance de l'interaction entre les milieux forestiers et la population de grand gibier.....	71
Moyens de protection contre les dégâts de gibier et capacité d'accueil.....	72
7.4. Autres activités en lien avec la faune et la fore.....	72
L'observation de la faune	72
La pêche et les ripisylves	73
La cueillette de menus produits forestiers.....	73
7.5. Aménagements et équipements en forêt	74
Les sentiers thématiques.....	74
Les équipements d'accueil et touristiques.....	74
7.6. Patrimoine culturel en forêt.....	75
Patrimoine légendaire	75
Patrimoine du savoir-faire historique local lié à la forêt et au bois	75
Patrimoine historique en forêt.....	76

Autres patrimoines culturels	76
7.7. Le dépôt d'ordures en forêt	76
8. PAYSAGE ET FORET	77
8.1. Gestion forestière et préservation des paysages	77
Importance de la forêt dans le paysage	77
Paysage et gestion forestière	77
8.2. Les outils de gestion du paysage	78
Urbanisme et forêt	78
Plans de paysages	79
8.3. Place du bois dans l'architecture locale	79
9. AUTRES SERVICES ECOSYSTEMIQUES DE LA FORET	80
9.1. La qualité de l'eau potable et les captages d'eau en forêt	80
Qualité de l'eau	80
La protection des captages d'eau potable	81
9.2. La protection contre les mouvements de terrains	81
Chutes de blocs dans le relief prononcé du massif ardennais	82
Erosions en milieu agricole	82

1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET PAYSAGER FORESTIER DU PNRA

1.1. Le Parc naturel régional des Ardennes dans la géographie forestière régionale

Le Parc naturel régional des Ardennes (PNR) s'étend sur un territoire de **91 communes**, sur 1 170 km² au nord de la région Champagne-Ardenne et du département des Ardennes, dont il constitue respectivement 4.5 % et 22 % du territoire. Il partage 60 % de sa frontière avec la Belgique.

Les forêts du PNR des Ardennes sont regroupées principalement en un massif homogène situé dans la moitié nord du territoire et représentent une surface d'environ **65 400 ha, soit 55 % du territoire**. Le PNR regroupe ainsi une part importante de la forêt départementale et régionale, respectivement 42 % et 9 %.

Dans ses frontières naturelles, les forêts du Parc sont situées au sud-ouest de la grande région géologique et forestière de l'Ardenne, qui s'étend sur la moitié est de la Wallonie jusqu'aux frontières de l'Allemagne et au Grand-Duché du Luxembourg. La part française de cette région géologique est rassemblée en grande majorité sur le territoire du PNR (cf. figure ci-dessous).

Figure 2 : carte de l'environnement régional forestier

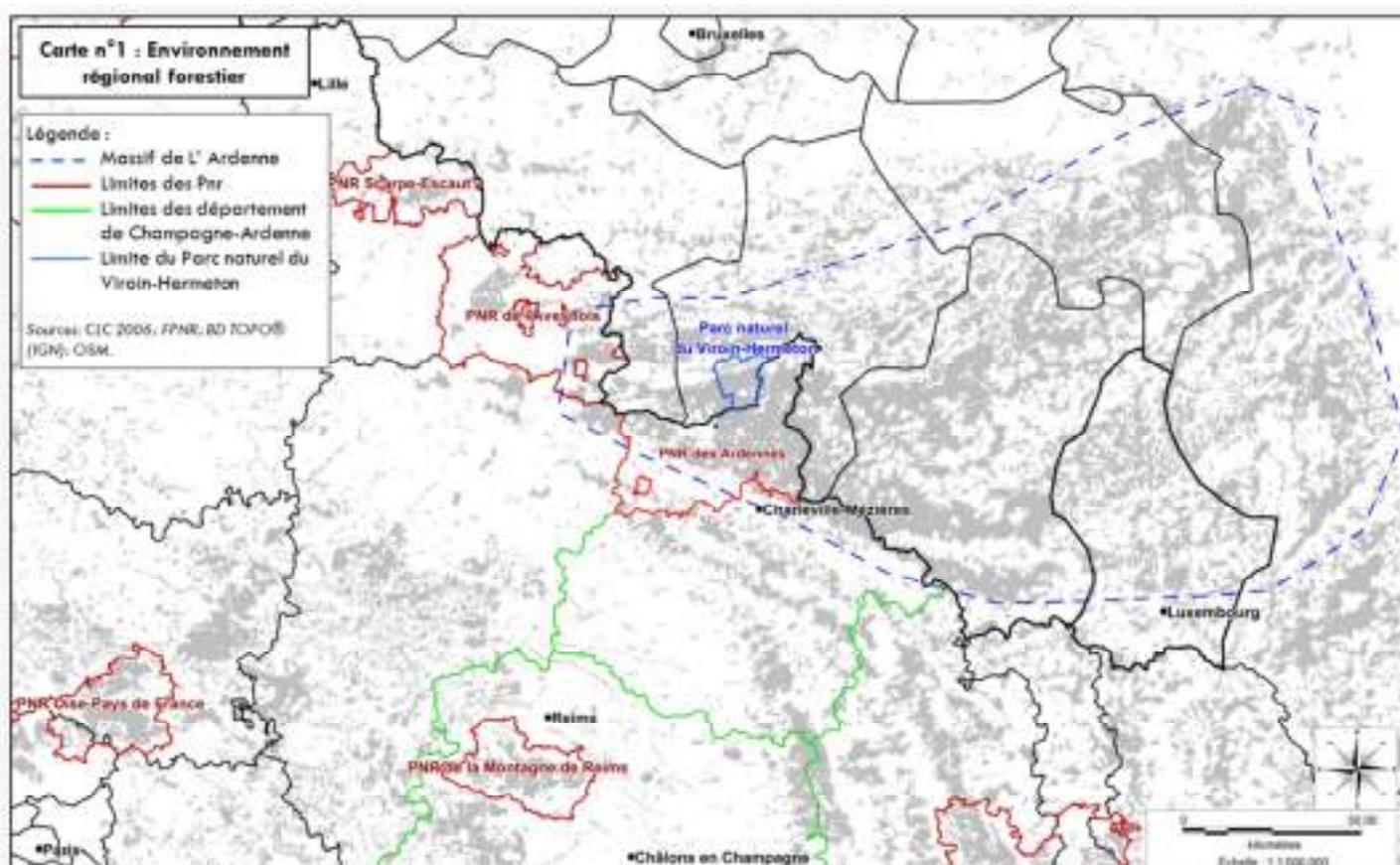


Figure 3 : tableau de la superficie forestière aux différentes échelles du territoire

PNR	Ardennes	Champagne-Ardenne	France
65 400 ha	154 000 ha	721 000 ha	16 400 000 ha
55 %	29.4 %	28.1 %	30 %

Sources: BD TOPO® (IGN) / IFN 2009 / IFN 2013

1.2. Répartition des forêts dans le PNR des Ardennes et éléments géographiques généraux

Description par unités paysagères

Les forêts peuvent être décrites en trois zones comportant des caractéristiques d'occupation du sol distinctes (cf. carte ci-dessous) : **le massif ardennais**, situé sur la moitié est du territoire, où se concentre la majorité des forêts ; **le plateau de Rocroi**, situé au nord-ouest du territoire du PNR et constitué par des clairières taillées dans la forêt et un bocage encore bien présent. Le val de Sormonne, la Thiérache ardennaise et la pointe de Givet sont quant à eux beaucoup plus **agricoles**.

Le massif ardennais, est constitué par une très forte proportion de forêts, avoisinant les 90 % de taux de boisement (cf. figure 4), avec peu de terres agricoles, situées dans les vallées et autour des villages. Il est caractérisé par la vallée encaissée de la Meuse, très urbanisée en raison de l'activité industrielle, et la vallée de la Semoy avec la présence de prairies lorsque la vallée est assez large. De part et d'autres de ces vallées, se présentent des plateaux. On y retrouve à l'ouest le plateau le plus élevé du territoire, situé entre 400 et 500 m d'altitude, avec son point culminant situé à la Croix Scaille (501 m – cf. figure 5). L'eau est une composante essentielle du massif ardennais, de par la Meuse et la Semoy, son réseau de cours d'eau dense et par de nombreux milieux humides, désignés par les termes de « fagnes » et « hées » (marais et zones tourbeuses situés sur des lieux élevés).

Le plateau de Rocroi est un territoire au relief régulier (300-400 m) avec une proportion importante de forêts (environ 57 % de taux de boisement) et de prairies avec un maillage bocager dense, en particulier sous forme de haies basses taillées et d'arbres émondés. Il est aussi caractérisé par de nombreux milieux humides et tourbeux tels que les rièzes de Gué d'Hossus. Le terme « rièzes » désignant des landes marécageuses entretenues par le pâturage des troupeaux, est un écosystème typique du plateau de Rocroi. Il accueille la citadelle historique de Rocroi, quelques villages relativement distants et des fermes isolées.

Sur les territoires plus agricoles, le val de Sormonne est un long couloir de vallée au fond plat à une altitude de 100-200 m, qui s'étend d'est en ouest entre Eteignières et Charleville-Mézières. Il fait la séparation avec les milieux plus forestiers du nord du territoire. Les forêts y sont beaucoup moins présentes avec environ 24 % de taux de boisement. On les trouve surtout sous forme de structures végétales, telles que les boisements de bords de cours d'eau (aussi appelé « ripisylves »), les haies, les plantations de peupliers, les arbres isolés, et de nombreux petits boisements. La plupart des villages sont disposés en long et sur les flancs des versants. C'est un territoire qui accueille une part importante du développement urbain de Charleville-Mézières.

La Thiérache ardennaise, située au sud-ouest du PNR, est constituée par un ensemble de collines, de replats et plateaux peu élevés, à une altitude moyenne de 250 m. L'occupation du sol est en grande partie agricole et tournée vers la culture. C'est le territoire possédant le moins de forêts avec environ 19 % de taux de boisement. La forêt est présente en portions éparses avec quelques massifs importants au sud du PNR et situés sur la première crête Pré-ardennaises.

La pointe de Givet, à l'extrême nord, est constituée de collines de faible hauteur, c'est un espace où la forêt se mêle aux milieux agricoles et où l'on trouve de nombreuses friches arbustives sur les coteaux. C'est un territoire caractérisé par la ville de Givet, qui s'étale de part et d'autre de la Meuse. On y trouve le point le plus bas du territoire (97 m).

Figure 4 : Carte de l'occupation du sol et des unités paysagères

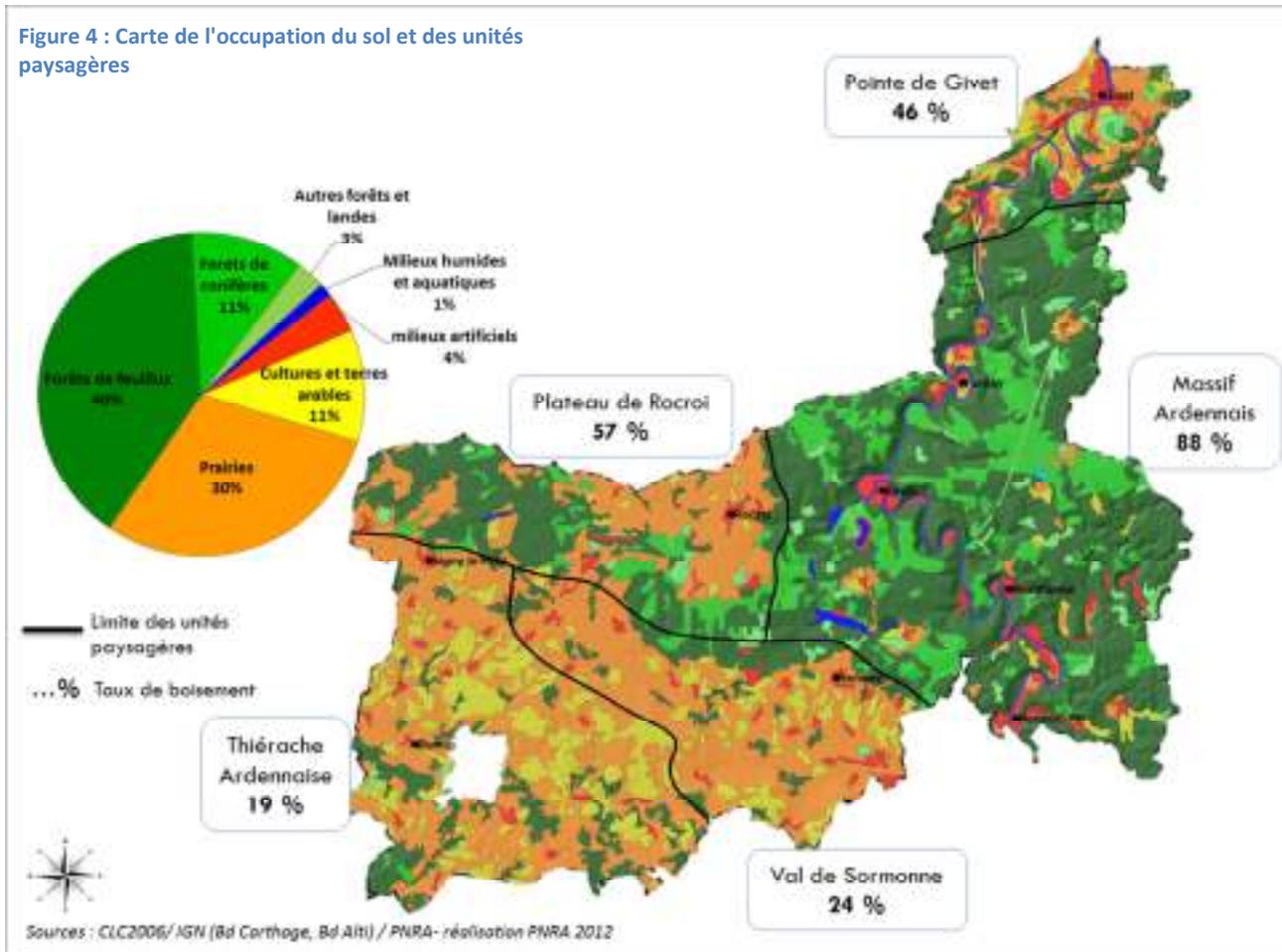
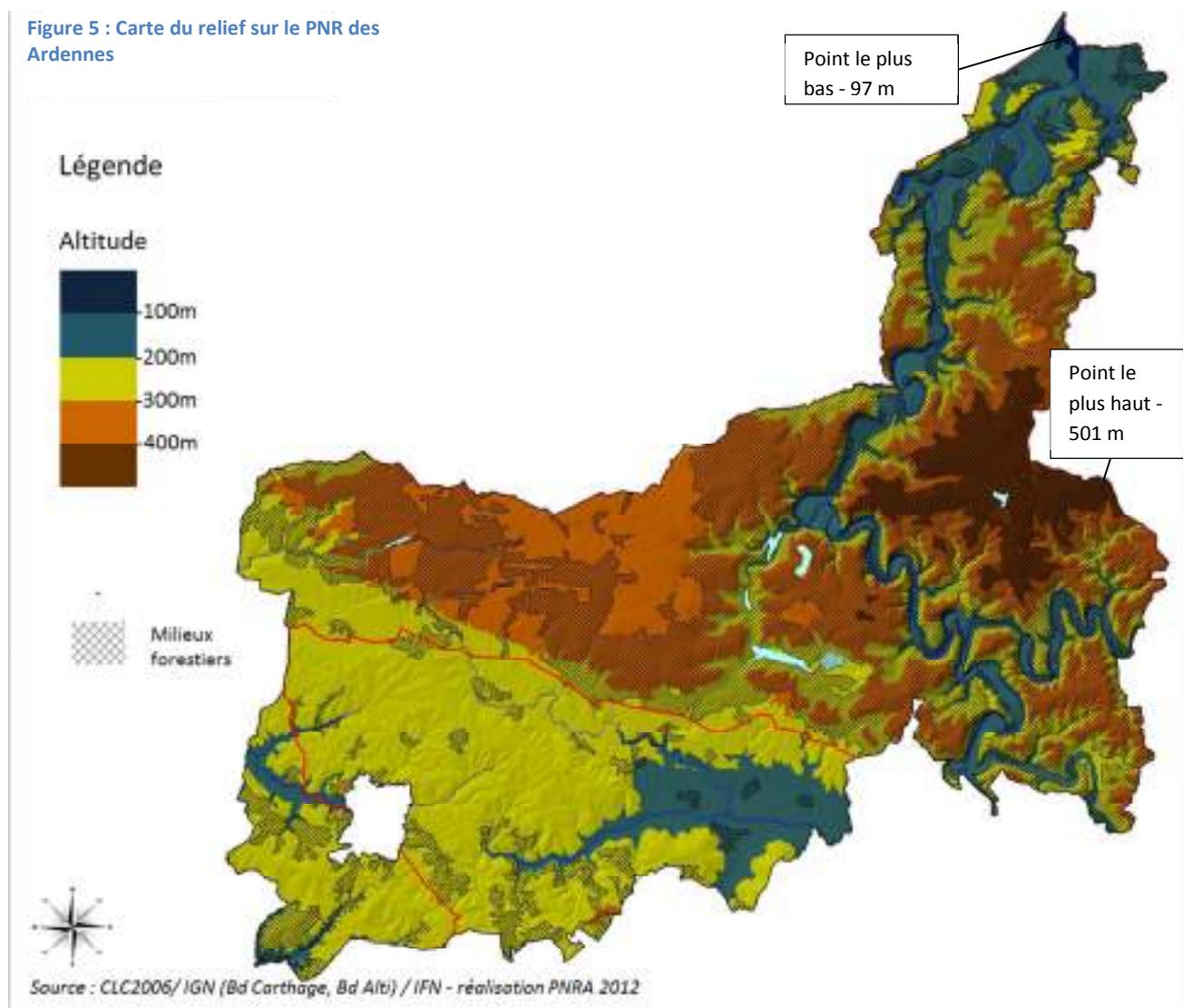


Figure 5 : Carte du relief sur le PNR des Ardennes

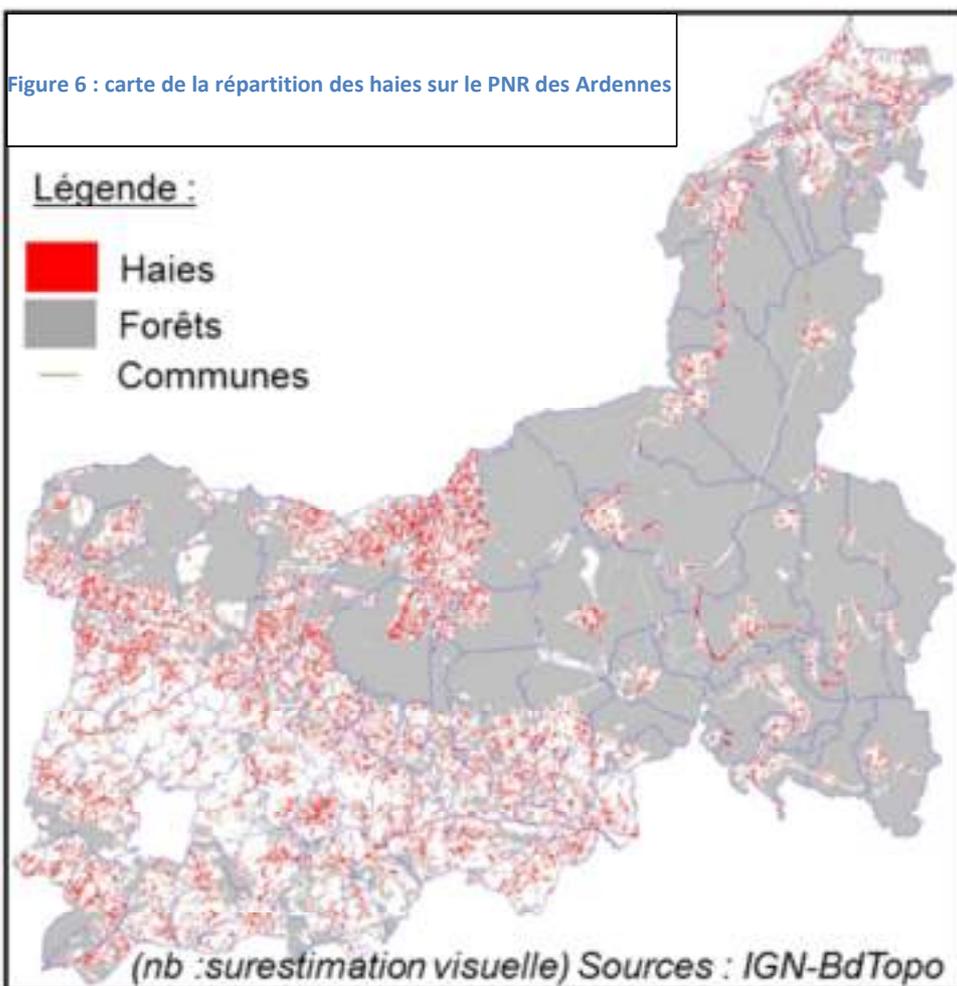


Particularité des structures ligneuses en milieu ouvert

Dans les milieux ouverts, les structures arborées et arbustives linéaires (haies, ripisylves...) ont de nombreux rôles positifs pour la biodiversité, le régime des eaux, le paysage, la faune cynégétique, la production de bois de chauffage.... qui ne sont plus à démontrer.

Sur le territoire, ces structures ligneuses ont différentes formes, depuis les lignes d'arbres plus ou moins régulières en limite de parcelle où en bords de cours d'eau, les haies d'arbustes ou mêlant arbres et arbustes, les haies basses taillées, ces dernières étant concentrées sur le plateau de Rocroi (cf. figure 6).

Il existe **peu de connaissances qualitatives** sur les haies, les données disponibles indiquent sur le PNR des Ardennes une surface d'environ 2 200 ha de haies, soit environ 1 500 km de haies, ce qui correspond à environ 3 % de la ressource ligneuse totale. Il y a aussi peu de connaissances précises sur leur évolution, mais on peut néanmoins indiquer qu'en Thiérache ardennaise, la tendance de la transformation des prairies en cultures, s'accompagne d'une régression des haies. Sur le plateau de Rocroi, les haies sont plutôt sauvegardées.



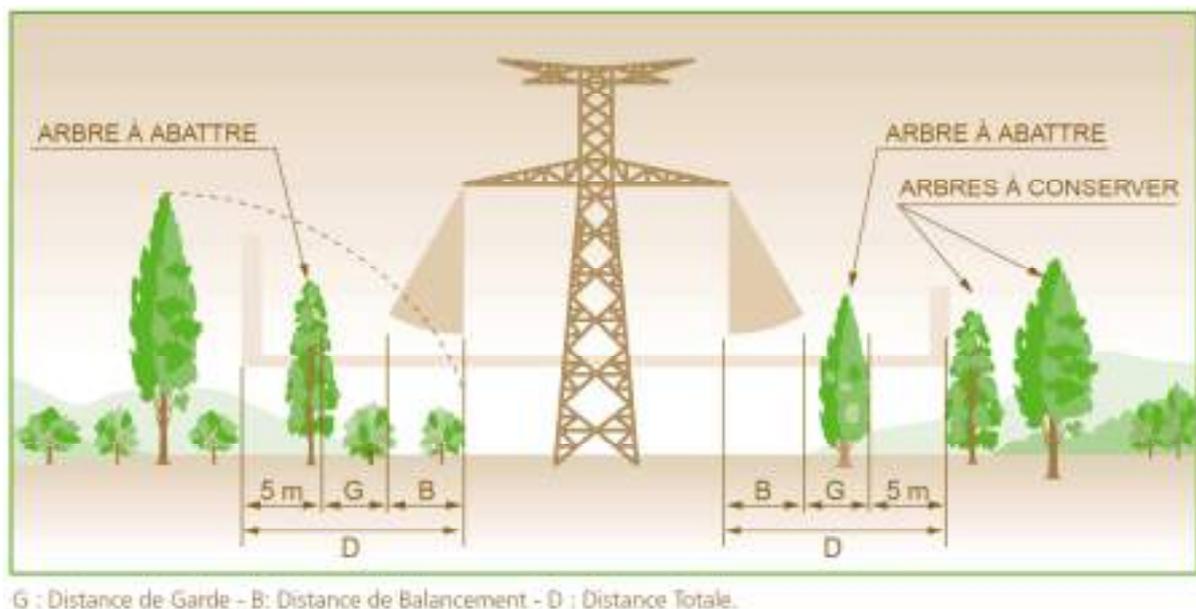
Particularité des lignes électriques à haute-tension

Le territoire a la particularité d'accueillir dans la pointe de Givet le Centre national de production d'électricité de Chooz, d'où part un réseau important de lignes électriques à haute tension.

Cela représente environ un linéaire de 273 km, sur une largeur d'environ 20 à 80 m, dont 140 km de « zones de déboisement », ce qui représente une surface à vocation forestière d'environ 590 ha qui ne permet pas une gestion forestière classique du fait d'une limitation de la végétation en hauteur pour la mise en sécurité des lignes électriques. RTE EDF Transport, le responsable et gestionnaire des lignes électriques, effectue par défaut dans ces zones, des travaux de broyage pour abaisser la végétation au niveau du sol, tous les 4 ans en moyenne avec des inter-coupes tous les deux ans. Les propriétaires sont indemnisés pour le passage des lignes et des contraintes en découlant.

Cependant, le propriétaire, en concertation avec RTE-EDF Transport, peut prendre l'initiative d'installer des cultures ou plantations, dans la mesure où elles ne gênent pas la mise en sécurité de la ligne et où elles ne modifient pas la nature forestière du sol.

Figure 7 : Schéma des conditions de mise en sécurité des lignes à haute-tension (RTE, 2002)



La culture de sapins de Noël est la plus couramment rencontrée, dans les communes et chez les particuliers. On retrouve aussi des cultures à gibier et zones enherbées réalisées par les associations de chasse, et qui permettent de fournir une alimentation aux cervidés. On peut y trouver aussi des essais de cultures à vocations énergétique (*Miscanthus giganteus*, herbe à éléphant). Il n'y a pas de connaissances plus approfondies des surfaces utilisées. Les hauteurs de lignes sont en cours de numérisation.

Les lignes haute-tension ont sur le territoire un « impact sur les paysages, et sont susceptibles de présenter des impacts sur l'avifaune, les habitats naturels, la faune et la flore. La qualité et la fragilité du territoire implique une attention particulière de RTE qui se traduit par la volonté de préserver le cadre de vie et de favoriser l'amélioration et /ou la meilleure insertion environnementale et paysagère possible ». Cet extrait provient du préambule de la convention élaborée en 2011 entre RTE EDF Transport et le PNR des Ardennes et, convention à l'origine d'un programme d'actions pour la période 2011-2014.

Les actions engagées à travers la convention concernent la connaissance de l'effet du réseau des tranchées forestières sur les continuités écologiques (réalisation d'inventaires...), mais aussi l'intégration paysagère des lignes et pylônes, entre autres par la réalisation de haies paysagères. Une action de connaissance et de développement du bois-énergie sur le territoire et dans les tranchées forestières est aussi prévue. La convention est en cours de renouvellement.

1.3. Evolution historique de la forêt sur le PNR

Caractéristiques géologiques et climatiques : importance de l'Ardenne primaire

Sur le PNR, la répartition globale des forêts est en premier lieu liée aux caractéristiques géologiques (cf. figure n°9) et climatiques.

Comme indiqué précédemment, le massif ardennais et le plateau de Rocroi regroupent l'essentiel des forêts. Ces territoires ont la particularité de posséder une roche mère constituée d'une majorité de schistes et de grès (cf. figure 9), et sur laquelle les sols qui s'y sont développés sont très acides et donc peu fertiles. De plus, le climat y est plus froid et humide, avec des températures moyennes situées entre 8 et 9 °C, de nombreux jours de gelées, et jusqu'à 1 200 mm d'eau par an sur les hauteurs. Le plateau de Rocroi en a même hérité d'un surnom de « Petite Sibérie ardennaise », et les hauteurs du massif ardennais sont considérées comme ayant un climat sub-montagnard.

En revanche, sur le val de Sormonne et la Thiérache ardennaise, se trouvent des roches sédimentaires plus récentes avec une alternance de fronts calcaires et de dépression humides argileuses, et sur la pointe de Givet, des roches calcaires. Cela en fait des territoires plus fertiles. Le climat est aussi plus favorable, avec des températures moyenne de 9.5 °C dans le sud du PNR et jusqu'à 11.5 °C dans la pointe de Givet, ainsi qu'une pluviométrie située entre 900 et 1100 mm en Thiérache et dans le val de Sormonne et inférieure à 1000 mm dans la pointe de Givet.

Le premier moteur du défrichement étant l'intérêt agricole des terres, les défrichements qui se sont opérés dès le moyen âge (Chantriot, 1901) ont été limités sur le massif ardennais et le plateau de Rocroi et se sont concentrés sur les territoires du val de Sormonne, de la Thiérache ardennaise et la pointe de Givet.

Compte-tenu de l'homogénéité des caractéristiques climatiques, topographiques, pédologiques et forestières, les territoires du massif ardennais et du plateau de Rocroi, constituent la grande majorité d'une région forestière (ou « SylvoEcoRégion ») (SER – cf. figure 8)) nommée **Ardenne primaire** par l'Institut forestier national. L'adjectif « primaire » provient du fait que la roche mère date de l'âge primaire (cambrien et dévonien).

90% des forêts du PNR des Ardennes étant regroupées sur cette région forestière, le **diagnostic et les enjeux forestiers du PNR sont étroitement liés à ceux de l'Ardenne primaire.**

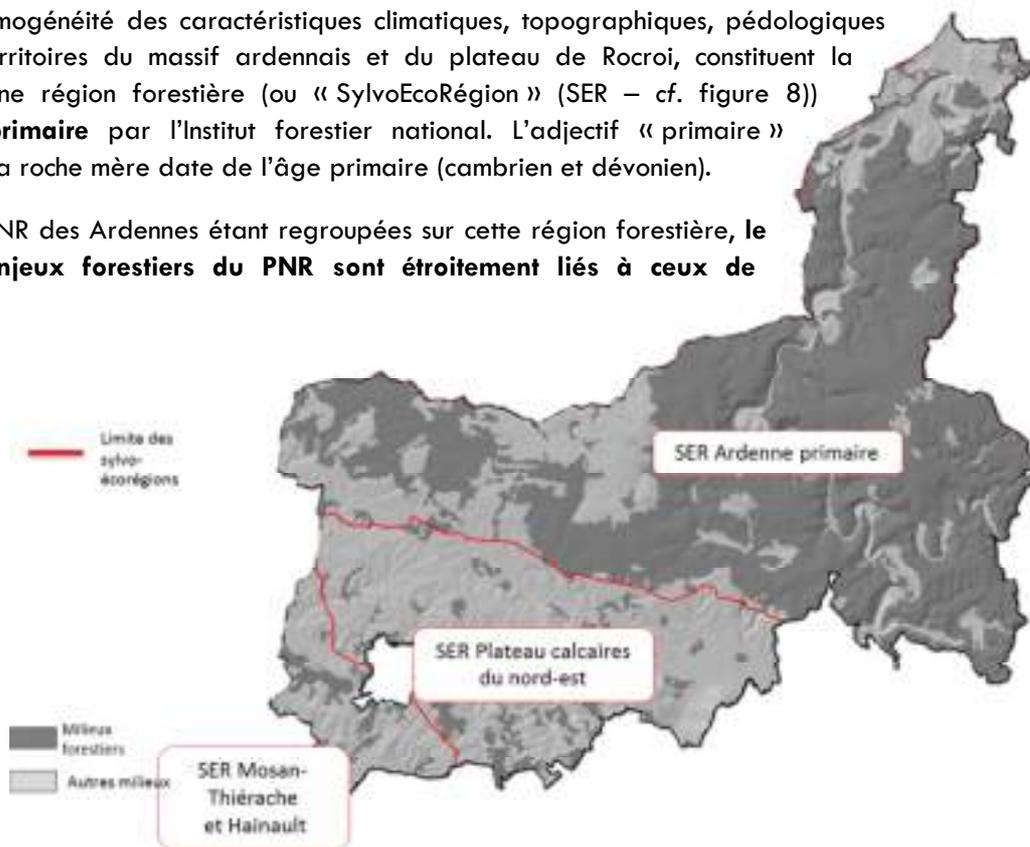
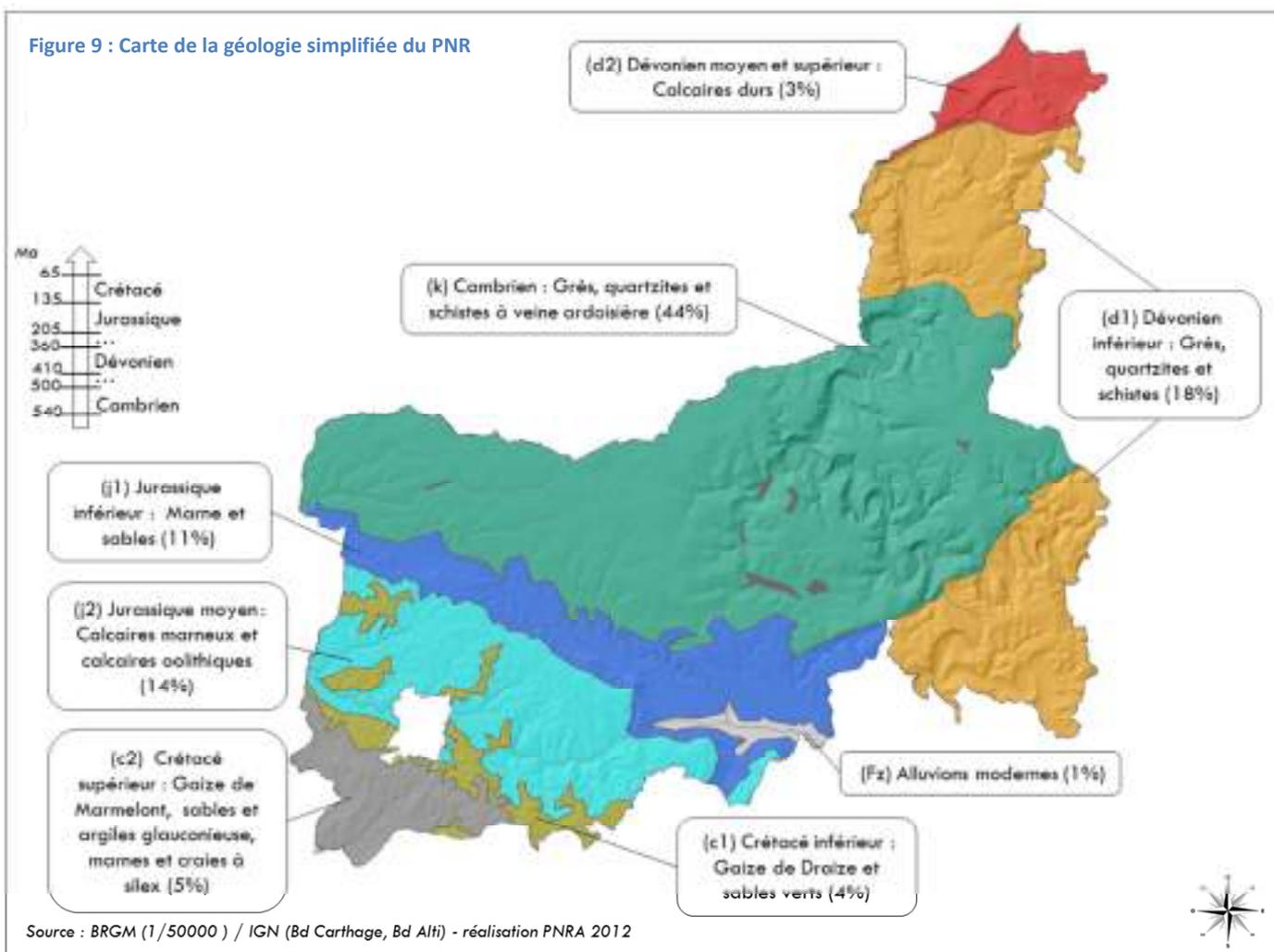


Figure 8 : Carte de délimitation des Sylvo-éco-régions (SER – IFN)

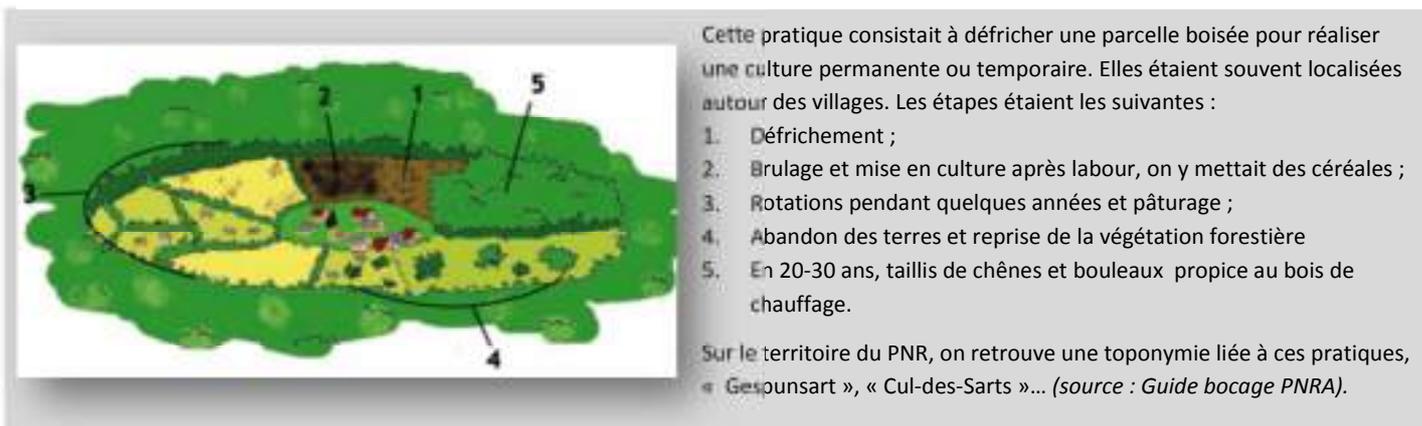
Figure 9 : Carte de la géologie simplifiée du PNR



Pratiques forestières passées et Fond Forestier national

Sur l'Ardenne primaire, la forêt avait une place essentielle dans l'économie rurale. Elle était un complément nécessaire à une agriculture de subsistance du fait de la rareté des terres arables (Boutry, 1920). Les pratiques de pâturages en forêts et surtout de sartage (ou essartage – cf. figure 10), ont favorisé deux essences en particulier, le chêne, plus résistant à l'action du feu et permettant sa valorisation par les tanins, ainsi que le bouleau, première essence pionnière, à la place du hêtre et du charme, naturellement plus présents. Ces pratiques ont gardé une forte influence sur la forme de la forêt d'aujourd'hui (cf. § 3.1-Les feuillus).

Figure 10 : Pratique du sartage



Au début du 19^{ème} siècle, la pression anthropique était maximale sur la forêt en France (Dupouey *et al.* ; 2007), entre autres à cause des guerres et du besoin en énergie de l'industrie naissante. Une part importante de la forêt Ardennaise est alors constituée de landes et des taillis pauvres et acidifiés (Boutry, 1920). Entre le 19^{ème} siècle et aujourd'hui, deux grands facteurs vont donner lieu à une mutation de la forêt :

- D'une part l'avènement de l'industrie de la houille, qui va permettre un relâchement de la pression sur le milieu forestier et une amélioration des conditions de vie des habitants. Il va avoir pour conséquence une diminution du rôle nourricier, et aboutir à la diminution du pâturage en forêt et du sartage.
- D'autre part les efforts de reboisements qui suivent les deux guerres mondiales et qui avaient laissé des forêts appauvries et surexploitées. A partir des années 1930, les reboisements avec des résineux commencent à se développer de manière importante sur les Ardennes françaises (Monniot, 1933). Mais c'est à partir de 1947 que la France se dote d'une politique forestière très ambitieuse avec le Fonds Forestier National (FFN), créé en grande partie comme un fonds d'investissement et qui aura une profonde influence sur les forêts de l'Ardenne primaire. De grandes surfaces, vont ainsi être reboisées ou améliorées, en particulier dans la décennie 1965-1975, en forêts publiques et privées.

Le FFN va aussi permettre d'équiper la forêt de nombreuses voiries forestières permettant aujourd'hui de mobiliser le bois dans de bonnes conditions. Les premiers aménagements forestiers en forêts publiques datent aussi de cette période.

L'épicéa est la principale essence de reboisement utilisée, car elle bien adaptée aux sols et au climat et elle est préférée au pin sylvestre, entre autres pour sa croissance plus rapide (Pourtet, 1972). Le sapin pectiné est aussi un peu utilisé.

Depuis les années 80, la comparaison entre les trois derniers inventaires départementaux (IFN 1998) nous indique que globalement, il n'y a plus d'évolution significative du taux de boisement dans le département des Ardennes, quelque soit les propriétaires. En Ardenne primaire, le taux d'accroissement forestier annuel moyen est actuellement inférieur à 0.1%/ans (IFN, 2013) et il n'est pas attendu d'évolution dans le futur proche du fait de la réglementation sur les déboisements et la structure du foncier (cf. § 2.-Répartition du foncier forestier).

En termes de composition, le 20^{ème} siècle aura vu un changement important dans les forêts du territoire, avec l'introduction de nombreux peuplements de conifères. Aujourd'hui, la proportion de feuillus et de résineux est relativement stable, respectivement de 80/20 % sur le PNR et de 75/25 % sur l'Ardenne primaire. Les dernières tendances concernant la composition indique qu'il y aurait une dynamique de plantation résineuse en forêt privée et plutôt une dynamique de stabilité ou de légère augmentation des résineux en forêts relevant du Régime forestier. Les données comparables les plus récentes sur la composition du territoire indiquent une stabilité entre les années 2000 et 2006.



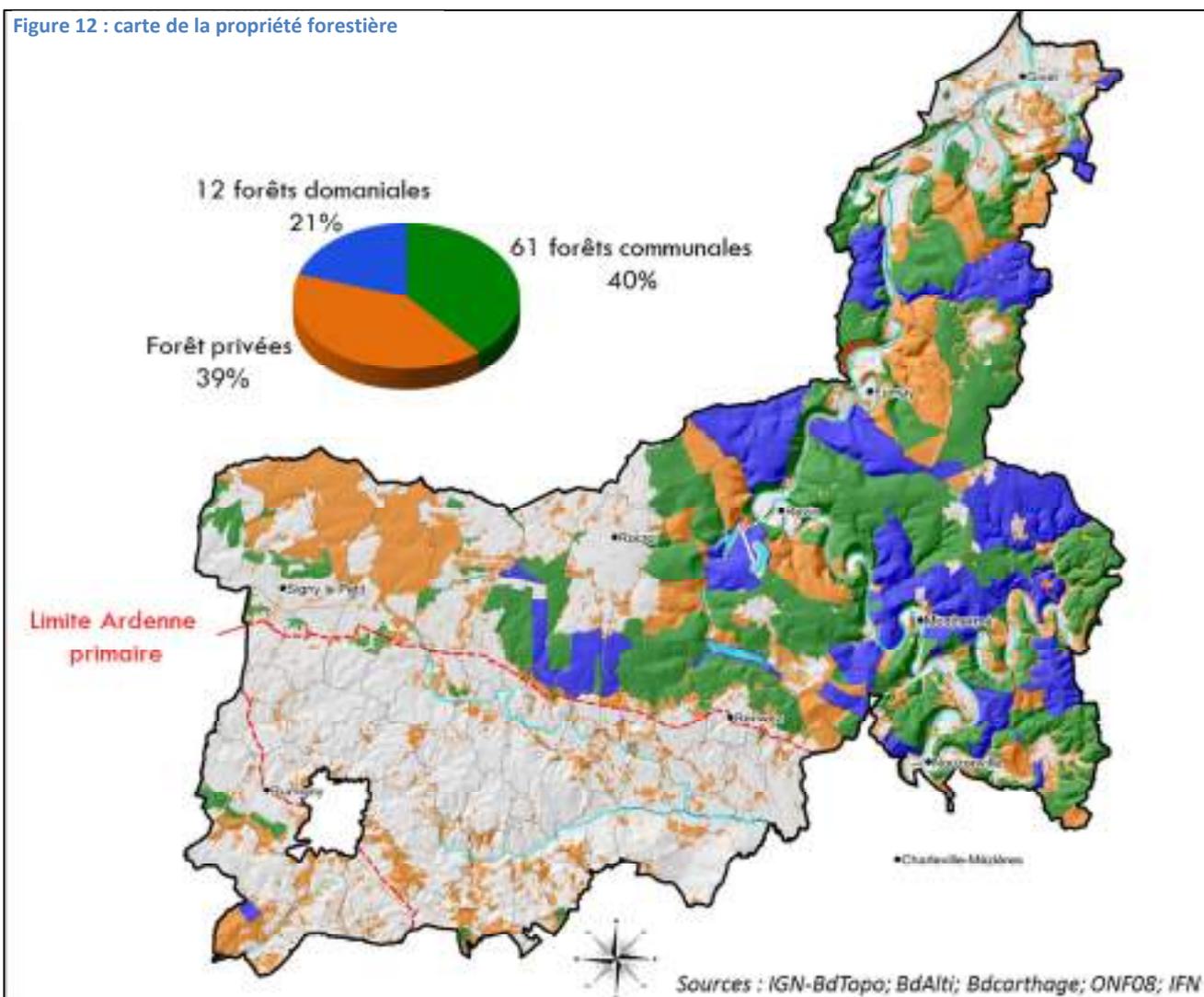
Figure 11 : extrait d'une « plaquette de propagande pour les reboisements FFN » (colloque ONF 2012)

2. PROPRIETE FORESTIERE ET CADRE DE LA GESTION FORESTIERE

2.1. Répartition du foncier forestier sur le Parc naturel régional

Sur le PNR, la propriété forestière est caractérisée par l'importance des forêts publiques, relevant du Régime forestier, avec 40 200 ha, soit **61%** de la forêt. Les communes sont les premiers propriétaires avec 40 % (26 200 ha) de la surface forestière. L'Etat, avec les forêts domaniales, possède 21 % (14 000 ha) des forêts. Les forêts privées représentent **39 %** des forêts (environ 25 200 ha) (cf. figure 12).

L'importance des forêts relevant du Régime forestier est un trait particulier du nord des Ardennes par rapport aux autres échelles du territoire, le taux moyen national étant de 25%, de 40% en région Champagne-Ardenne et de 47 % dans le département des Ardennes. C'est une particularité du Parc naturel régional des Ardennes qui a une influence sur de nombreux éléments de la gestion forestière.

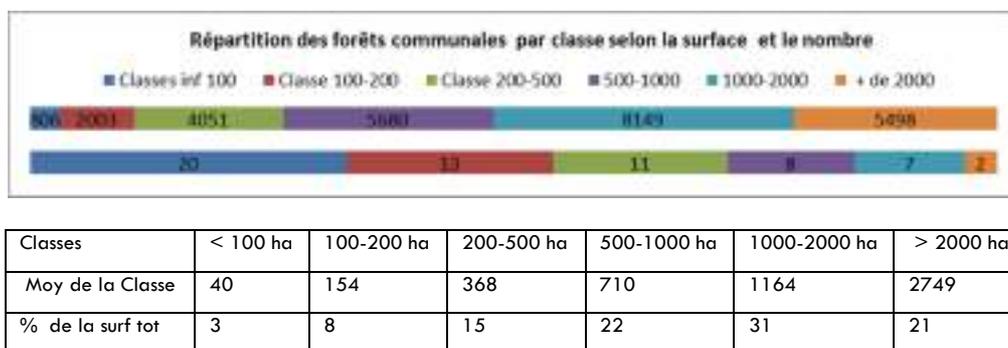


2.2. Forêts relevant du Régime forestier

Forêts communales

Le PNR des Ardennes comprend 61 forêts communales, dont 5 forêts syndicales et 1 forêt sectionnale. Elles sont en quasi-totalité situées sur l'Ardenne primaire. Leur surface est très variable, allant de 13 ha (forêt communale de Montcornet) à 3 333 ha (forêt communale de Revin) avec une moyenne de 429 ha et une médiane de 186 ha (cf. figure ci-dessous).

Figure 13 Surface et nombre des forêts communales



(Source : Office national des forêts – agence départementale des Ardennes 2012)

Les forêts apportent de nombreux services aux communes, et en particulier sur le territoire :

Le service de production de bois destinée à la vente. Il constitue souvent pour les communes l'objectif principal des forêts. Il est plus limité dans les forêts communales du PNR en raison notamment de la faible fertilité des sols qui limite la croissance et la qualité des feuillus qui sont très majoritaires dans les forêts communales (84%), et aussi en raison de l'équilibre avec les autres services de la forêt.

L'importance du service de production de bois destinée à la vente est **variable entre les communes**, notamment en fonction de la part de résineux, cette dernière influençant fortement la productivité et la destination des produits de la forêt (cf. § 3.2-Les résineux).

Le service de l'affouage. Il constitue un service historique que les communes accordent à leurs habitants, où une partie des bois de qualité de bois de chauffage est « délivré » par l'Office national des forêts, c'est-à-dire mis à part des ventes pour être partagé entre les habitants en contrepartie d'une légère participation financière. Les habitants doivent en réaliser l'exploitation, et les bois délivrés ne sont pas disponibles à la vente (code forestier Art. L 243-1). Chaque commune possède une organisation qui lui est propre.

Sur le territoire, les habitants sont très attachés à la pratique de l'affouage, qui constitue d'une part une aide économique, par le faible prix du bois et l'activité qu'elle génère. D'autre part, c'est aussi une activité socio-culturelle patrimoniale sur le PNR des Ardennes, où la convivialité, le labeur et le contact avec la nature, sont des éléments clés qui la caractérise.

Cet attachement fait de l'affouage un **élément sensible de la gestion forestière communale**, qui fait l'objet de discussions récurrentes entre la commune et le gestionnaire forestier, autour des objectifs de la forêt entre la production de bois pour la vente et pour les habitants et les équilibres économiques et écologiques à long terme de la forêt.

Le service de la chasse. La chasse est une activité de loisir dans les communes du PNR pour laquelle les habitants sont aussi très attachés. Le grand gibier, la forêt et la chasse sont trois éléments indissociables de l'image des Ardennes (le sanglier en particulier, est l'animal emblématique du département). Les forêts communales constituent une part importante des territoires de chasse.

C'est aussi une pratique complexe en relation avec de plusieurs autres services de la forêt. Elle est en relation en particulier avec la gestion forestière par son rôle de régulation des populations vis-à-vis du grand gibier. A ce titre, la chasse fait l'objet de discussions récurrentes dans la gestion forestière communale autour de l'équilibre entre la vocation cynégétique et la production de bois, polarisée autour des dégâts et surcoûts que peuvent occasionner le gibier en forêt, de la quantité et la qualité des prélèvements et autour des caractéristiques de la forêt pour le gibier (capacité alimentaire, zones refuges, sensibilité aux dégâts). La chasse est ainsi un autre **élément sensible de la gestion forestière communale**.

La chasse est aussi en relation avec les autres usagers en forêt par son caractère particulier vis-à-vis de la sécurité. C'est une activité qui a aussi un aspect culturel, et patrimonial par exemple avec la pratique de la tenderie aux grives, qui n'est aujourd'hui pratiquée que dans le nord des Ardennes. C'est aussi une activité créatrice de revenus supplémentaires à la vente de bois pour les Communes.

Les autres services récréatifs, le cadre paysager et les autres services écosystémiques. La forêt constitue un cadre paysager omniprésent pour les habitants du massif ardennais et du plateau de Rocroi, qui sont sensibles à ces modifications importantes, telles que les coupes rases et l'enrésinement. La forêt constitue aussi un cadre pour les loisirs de pleine nature, tels que la randonnée pédestre, cycliste, équestre, motorisée..., mais aussi la cueillette de menus produits forestiers tels que les champignons et les myrtilles qui font l'objet d'un ramassage important dans les forêts ardennaises.

Moins visibles, les services écosystémiques liés à la qualité et à la régulation de l'eau, la protection des sols, le stockage du carbone, sont des services forestiers ayant un impact socio-économique certain et qui sont peu valorisés.

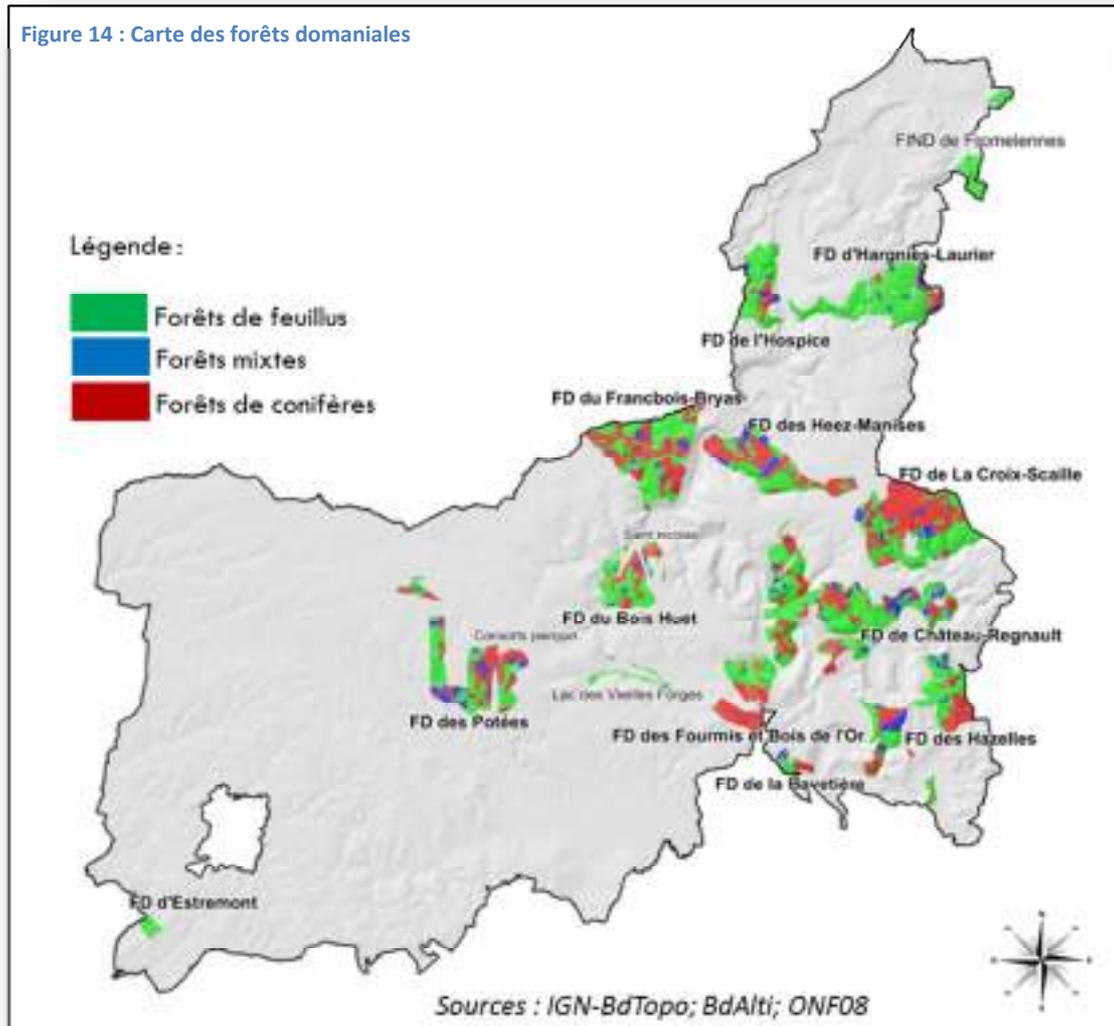
Forêts domaniales

Les forêts domaniales désignent les forêts faisant parti du domaine privé de l'Etat. Leur gestion est confiée à l'Office national des forêts. Le PNR accueille 12 forêts domaniales, pour une surface de 13 500 ha soit 21% de la surface forestière du PNR (cf. figure 14).

La surface de ces forêts domaniales est très variable, allant de 82 ha pour la forêt domaniale d'Estremont à 2 700 ha pour la forêt domaniale de Château-Regnault, avec une moyenne de 1 100 ha. La majorité de la surface des forêts domaniales est située sur cinq communes : Fumay (2 730 ha), Thilay (1 870 ha), Monthermé (1 350 ha), Les Hautes-Rivières (1 290 ha) et Hargnies (1 230 ha).

Les forêts domaniales peuvent représenter un pourcentage important de la surface forestière des territoires communaux, comme par exemple la commune de Montigny-sur-Meuse, dont plus de 80 % de la forêt appartient à l'Etat.

Figure 14 : Carte des forêts domaniales



La vocation des forêts domaniales répond à quatre principales fonctions, assignées par la société à ces forêts (Directives nationale d'aménagement, ONF, 2012) :

La production de bois, qui est le premier objectif recherché. La priorité est donnée à la recherche d'une production de bois d'œuvre de qualité. Sur le territoire de l'Ardenne primaire où la qualité est faible pour les feuillus, cet objectif conduit l'ONF à valoriser le potentiel productif des résineux. L'Office national des forêts est moteur dans l'amélioration sylvicole et une des solutions sur lequel il se penche actuellement est l'application d'amendements minéraux basiques en forêt (AMB – cf. § 3.5-Santé et vitalité des forêts), qui permettent de compenser l'acidité du sol afin d'améliorer ses capacités de production à moyen terme.

La protection de la biodiversité. Cela se traduit entre autre dans la gestion courante par la recherche d'une adaptation des essences aux stations, la préservation du bois mort, du sous-étage, de la diversité des essences, par la mise en place d'îlots de vieillissement et de sénescence... L'Office national des forêts participe aussi à la préservation de la biodiversité, par la mise en place de Réserve biologiques dirigées (RBD). Sur le territoire du PNR, on retrouve trois RBD dans les forêts domaniales des Pothées, de la Croix-Scaille et en forêt communale de Gué-d'Hossus, sur une surface d'un total de 163 ha. Il est aussi gestionnaire des Réserves naturelles nationales présentes sur le territoire.

La fonction sociale des forêts, à travers l'accueil du public en particulier. Sur le territoire, les forêts domaniales sont ainsi les forêts où l'accueil du public est le plus structuré. Les forêts domaniales ont aussi une fonction sociale développée à travers les liens avec la préservation de la qualité de l'eau potable, la prise en compte du paysage dans la gestion forestière, l'ouverture des forêts pour le ramassage des menus produits, la location des territoires pour la chasse.

La protection contre les risques naturels. Cette fonction est assignée surtout dans les territoires montagnards, mais sur le PNR, les risques naturels de type mouvement de terrain ne sont pas négligeables dans le relief escarpé du massif ardennais. Il est souvent sous-estimé et il peu connu (cf. § 9.2- *La protection contre les mouvements de terrains*).

Cadre de la gestion forestière

De par l'enjeu d'intérêt général qu'elle représente, la gestion des forêts des collectivités territoriales et de l'Etat s'inscrit historiquement dans un cadre réglementaire commun, **le Régime forestier**, et sa mise en œuvre est confiée par la loi à l'Office national des forêts.

« Il est d'abord un ensemble de garanties permettant de préserver la forêt sur le long terme forestier (défrichements, dégradations, surexploitations...). C'est aussi un « Régime » de gestion, avec un souci de renouvellement des ressources en bois, des autres produits et services fournis par les forêts, et de transmission aux générations futures de ces ressources. » (ONF, 2013).

Les propriétaires s'engagent à une gestion durable et multifonctionnelle au travers un document de gestion : **l'aménagement forestier**.

La rédaction des documents d'aménagements s'appuient sur des documents d'orientations régionaux, le **Schéma régional d'aménagement** (SRA) pour les forêts des collectivités et les **Directives régionales d'aménagement** (DRA) pour les forêts domaniales, qui déclinent la politique nationale en termes de gestion forestière en prenant compte des spécificités régionales. Ils servent de référence pour les grands choix de gestion, sous forme notamment de « tableaux maîtres », et définissent entre autre :

- Les principaux objectifs de gestion durable selon les types forestiers (ex : aulnaie hydromorphe...),
- Le choix des essences possibles par types de stations,
- Le choix du type de traitement sylvicole,
- Les critères d'exploitabilité, c'est-à-dire les critères qui vont déclencher la récolte des arbres.

En Champagne-Ardenne, les SRA et DRA sont récents et ont été réactualisés en 2011.

Pour les forêts des communes, L'ONF propose l'aménagement aux communes qui l'approuve en conseil municipal. Les documents d'aménagement sont rédigés pour une période de 15 à 20 ans. Il donne des informations précises à la fois aux propriétaires de la forêt sur l'avenir de son patrimoine, et aux forestiers, afin de mener à bien le programme d'action prévu.

Sur le territoire du Parc naturel régional des Ardennes, la **mise en place des aménagements forestiers est assez récente** puisque les premiers aménagements datent des années 1980, et pour certaines forêts, le premier renouvellement a été réalisé il y a peu de temps. Les aménagements forestiers ont été établis en forêt communale notamment pour inciter à une gestion durable, avec pour objectif principal de gérer la demande de bois de chauffage dans un contexte énergétique difficile. Les principaux aménagements forestiers du massif ardennais ont été renouvelés pour la plupart ces dernières années.

Les missions du Régime forestier, pour l'ONF et les Communes, s'articulent aussi de la manière suivante :

Les communes décident du programme des coupes et travaux, de la destination et du mode de vente des bois. Les décisions sont élaborées lors des conseils municipaux. Elles désignent la plupart du temps une personne référente pour les affaires courantes de la forêt, en surcroît du maire. En période économique incertaine, la réalisation des investissements dans les travaux prévus par l'aménagement forestier semble parfois difficile.

L'Office National des Forêts : il assure la surveillance générale des forêts. Il veille à l'application des aménagements forestiers et encadre la gestion courante. Il organise les ventes et contrôle les exploitations, il propose le programme annuel des travaux aux communes.

Au-delà du champ régalién, l'Office national des forêts peut être aussi prestataire de service, vis-à-vis de l'exploitation de bois et de prestations diverses à travers ses agences de travaux, bureaux d'études, entreprise de mobilier bois extérieur située à Monthermé, et ses différentes compétences d'animation (éducation à l'environnement, naturalistes, chasse...).

Sur le territoire, l'ONF est organisé en une agence départementale située à Charleville-Mézières, en lien avec la direction territoriale Bourgogne-Champagne Ardenne, et structuré en quatre unités territoriales locales, constituée d'une dizaine d'agents. Il constitue le premier employeur forestier du Parc naturel régional des Ardennes. L'Office national des forêts a récemment évolué de manière importante, en particulier par une évolution des objectifs de performance, se caractérisant par une augmentation de la récolte et une diminution des effectifs. Aujourd'hui, la tendance de l'emploi est à la stabilité en France.

Remarques sur les relations entre le gestionnaire ONF et les communes :

Les activités de l'ONF sont programmées pour la période 2012-2016 dans un « contrat d'objectif et de performance » établi avec l'Etat et pour la première fois aussi par la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR), « partenaire privilégié de l'ONF compte tenu de l'importance de la gestion des forêts communales dans ses activités ».

Le contrat met aussi en avant l'importance des forêts communales vis-à-vis de leur rôle de « détenteurs de ressource en bois et garants de sa valorisation dans le respect d'une gestion durable, également aménageurs du territoire dans ses dimensions économique, sociales et environnementales, et enfin garant de l'équilibre des usages et de la pérennité du patrimoine forestier dans l'intérêt général » (contrat Etat-ONF-FNCOFOR 2012-2016).

Le réseau des Communes forestières

Il a pour objectif d'« améliorer, développer et valoriser le patrimoine forestier des communes en œuvrant pour une gestion durable répondant aux attentes de la société et plaçant la forêt des collectivités comme un élément fort du développement local » (FNCOFOR). Le réseau est structuré localement par l'Association des Communes forestières des Ardennes et au niveau régional par l'Union régionale des Communes forestière de Champagne-Ardenne, dont le siège est à Châlons-en-Champagne.

Le réseau des Communes forestières réalise diverses actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des communes sur de nombreuses thématiques, en particulier :

Le bois-énergie, à travers un programme national « 1000 chaufferies bois pour le milieu rural » afin d'assister les porteurs de projet tout au long de leur démarche, à travers de nombreux outils et ressources (Plan d'Approvisionnement Territorial) (cf. § 5.3-*Le bois-énergie*), mutualisation de la commande publique...). Sur le territoire du PNR, la présence de l'Agence locale de l'énergie des Ardennes, pour lequel les missions d'accompagnement et de sensibilisation au bois-énergie se recourent, fait qu'ils sont moins présents sur le département des Ardennes.

Le bois construction, à travers un programme national « 100 constructions publiques en bois local », afin d'accompagner les élus pour valoriser le bois du territoire dans les projets de construction, en recherchant entre autre la possibilité d'utiliser du bois produit par les communes. C'est un programme lancé en 2012 qui va faire l'objet d'actions dans les années à venir.

D'autres thématiques sont abordées, telles que la commercialisation des bois, les travaux, l'affouage, l'équilibre forêt-gibier, etc..., sous formes de réunions et impliquant de nombreux acteurs (ONF, élus des communes forestières belges,...)

Dernièrement, entre 2007 et 2012, le réseau des Communes forestières ont été partie prenante d'un programme Interreg IV « Eurowood », en coopération avec des acteurs français et belges, permettant en ce

qui concerne le réseau des Communes forestière l'organisation de réunions de sensibilisation sur la gestion durable et la création d'un classeur de fiches thématiques à destination des élus.

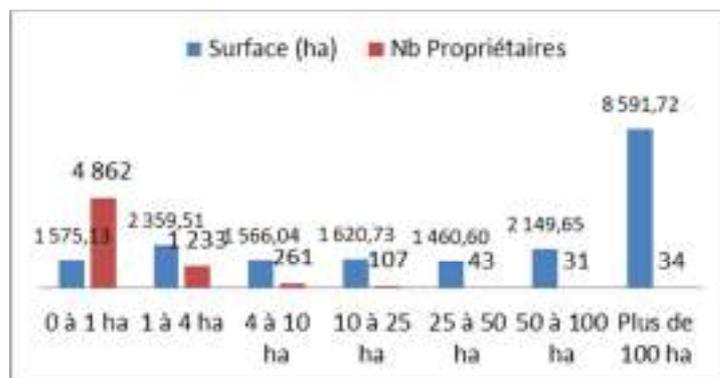
2.3. Forêt privées : importance des grands propriétaires et de la recherche de la rentabilité

Répartition et description

Sur le PNR, les forêts privées représentent 39 % des forêts, soit environ 25 000 ha. Cela représente une faible proportion des forêts par rapport aux autres échelles du territoire, où les forêts des particuliers représentent respectivement de 75 % à 51 % du niveau national à départemental.

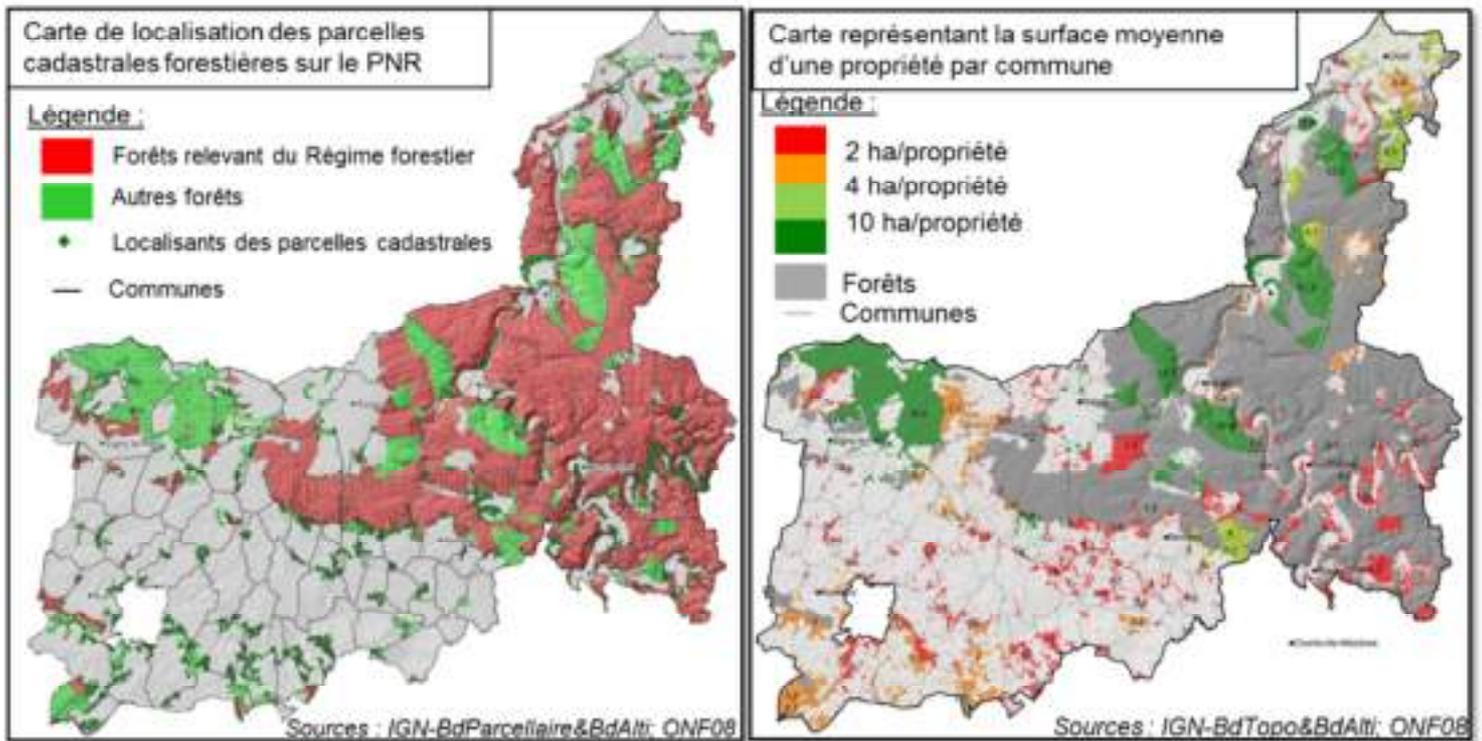
Les forêts des particuliers sont concentrées sur les communes du massif ardennais et le plateau de Rocroi, sous forme de **grandes surfaces homogènes et peu morcelées**, où huit communes regroupent la majorité des forêts. Le plus important massif privé du PNR est situé en majorité sur les communes de Signy-le-Petit et Neuville-les-Beaulieu représentant un massif de plus de 4 000 ha. Dans le massif ardennais, les communes de Haybes (1 900 ha), les Mazures (1 100 ha), Rocroi (1400 ha), Bourg Fidèle (650 ha) regroupent de grands massifs privés. En Thiérache ardennaise, la commune de Blanchefosse-et-Bay et Le Frety accueillent un grand massif d'environ 1 000 ha. La majorité de la forêt est ainsi détenue par une centaine de propriétaires (cf. figure 15). Le PNR regroupe environ 6 600 propriétaires forestiers sur le territoire.

Figure 15 : Répartition des surfaces et du nombre de propriétaires par classes de surface sur le PNR (CRPF Champagne-Ardenne 2012)



Concernant les petites propriétés, la surface des propriétés inférieures à 4 ha regroupe 93 % des propriétaires et représente environ 4 000 ha de forêt privée, soit environ 20 % des forêts privées selon le cadastre. Beaucoup de petites propriétés sont situées dans le fond des vallées et autour des villages, sur d'anciennes terres agricoles. Cela est particulièrement visible dans la vallée de la Semoy qui regroupe plus de 800 propriétés de moins de 1 ha sur les communes de Hautes-Rivières et Thilay (cf. figure 16). On trouve d'autres petites propriétés le long de la Meuse, dans le val de Sormonne et en Thiérache ardennaise.

Figure 16 : Cartes de visualisation des petites propriétés privées

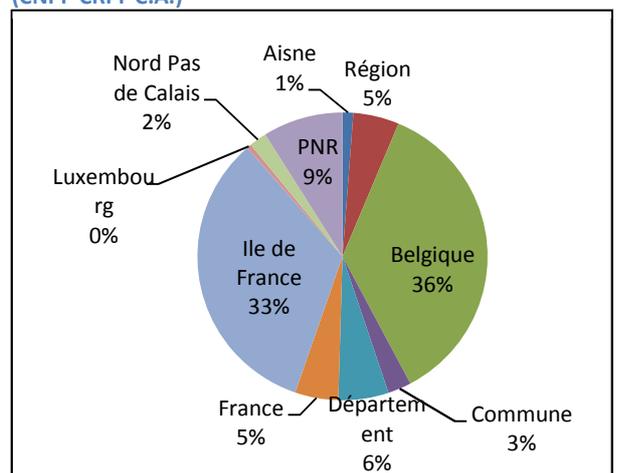


Vis-à-vis de la pérennité des forêts privées, **la surface des forêts privées est stable** sur le territoire et il y a une forte concurrence à l'achat des forêts sur le massif ardennais, qui ne fait pas craindre une diminution de la surface forestière privée. Néanmoins, de nombreuses petites propriétés privées plantées en résineux lors des reboisements du FFN arrivent à exploitation mais ne seraient pas replantées.

Les raisons du non-renouvellement en petite propriété sont souvent économiques : la replantation est un acte coûteux et le contexte économique difficile limite les investissements à long terme. De plus, il y a une diminution des aides publiques avec l'absence de subvention aux reboisements. Enfin, la forte proportion de grand gibier, qui peut avoir pour risque de diminuer le taux de réussite des plantations et d'augmenter les coûts de protection semble être aussi un frein.

Concernant le domicile des propriétaires, on dispose de l'information pour les forêts possédant un Plan Simple de Gestion (cf. § suivant), où la surface des propriétés est supérieure à 25 ha. Ces propriétés représentent sur le PNR 50% de la surface des forêts privées. Ces forêts appartiennent pour un tiers de la surface à des personnes résidant en Belgique et pour un tiers à des personnes résidant en île de France, notamment la Caisse des Dépôts et Consignations, qui gère environ 2 500 ha sur le PNR, ce qui en fait le premier propriétaire et gestionnaire privé (cf. figure 17).

Figure 17 : Répartition des forêts selon le domicile des propriétaires ayant un Plan simple de gestion sur le PNR (CNPFF-CRPF C.A.)



Les intérêts des propriétaires forestiers privés sont divers sur le territoire, et malgré l'absence d'enquête, on peut indiquer que l'intérêt principal des propriétaires forestier est économique, et ce à travers différents éléments :

La production de bois. C'est le premier objectif recherché, qui se traduit par une plus importante proportion des essences à croissance rapide tel que les résineux, et l'épicéa en particulier. La bonne valorisation

économique actuelle des résineux favorise leur renouvellement et la transformation des peuplements feuillus en résineux.

Les dispositifs fiscaux. Historiquement, ils ont été développés en forêt notamment pour valoriser l'investissement et la préservation des forêts et notamment car le patrimoine forestier est un patrimoine foncier singulier (investissement pour la génération suivante, valeur sociale et affective, patrimoine constitué par une récolte accumulée sur plusieurs décennies. Ainsi, les forêts peuvent bénéficier de différents dispositifs (exonération des droits de mutation, de l'impôt foncier après renouvellement, réduction d'impôts sur les travaux, réduction de l'ISF...) qui participent à l'intérêt économique de la forêt privée.

La vocation cynégétique des forêts. C'est un objectif des propriétaires privés qui est visible du fait la présence entre autre de « parcs à gibier ». Ce sont des forêts pour lesquelles les propriétaires grillagent l'espace afin de retenir la faune. La place importante de l'intérêt cynégétique peut entrer en contradiction avec une gestion saine et durable des forêts : augmentation des risques de zoonoses, augmentation des dégâts de gibier, ne permettant plus le renouvellement des forêts. Les parcs à gibier ont en revanche des avantages économiques : ils procurent des revenus continus, qui peuvent être plus rentables que la gestion forestière. Le PNR accueille plusieurs de ces parcs, sur la commune d'Arreux par exemple.

Les propriétaires privés ont aussi différents autres intérêts vis-à-vis des autres fonctions de la forêt :

L'intérêt patrimonial des forêts, avec une valeur affective importante, peut-être plus développé dans certaines forêts que l'aspect économique. On retrouve ce cas en particulier dans les petites propriétés privées issues d'une transmission de patrimoine. C'est une situation particulièrement développée en France du fait des facilités fiscales qui favorisent économiquement la transmission du patrimoine forestier, mais a abouti à un morcellement important des forêts privées.

L'intérêt pour l'accueil du public est peu développé dans les forêts privées. Il n'y a pas de connaissance d'aménagements pour le public sur le territoire. A l'inverse, il existe certaines indications à l'entrée des forêts privées cherchant à limiter leur fréquentation.

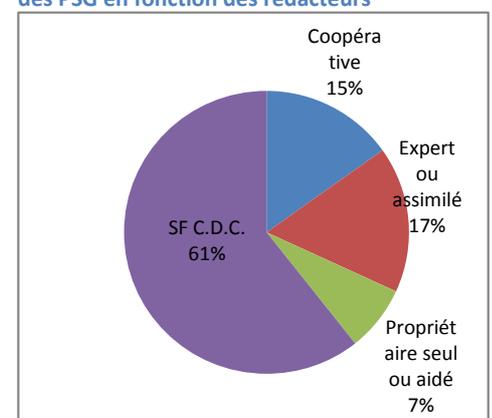
L'intérêt écologique, de la préservation de la biodiversité, n'est pas une problématique pour laquelle les forestiers privés sont beaucoup impliqués. L'opinion générale semble être que la protection de la biodiversité ne doit pas être un frein à l'initiative personnelle dans une propriété privée.

Cadre de la gestion des forêts privées

Pour les forêts de plus de 25 ha, les propriétaires sont soumis à la rédaction d'un document de gestion forestière, nommée Plan Simple de Gestion (PSG) et peuvent être volontairement élaborés à partir de 10 ha. Sur le PNR, ces documents, totalisent une surface de 12 200 ha, ce qui correspond bien à la surface des propriétés supérieures à 25 ha.

Lorsque la mise en place d'un PSG n'est pas obligatoire, les propriétaires peuvent aussi réaliser un document de gestion forestière simplifié, afin notamment de bénéficier des aides publiques et des dispositifs fiscaux. Il s'agit les Règlements Types de Gestion (RTG), spécifiquement développé pour les coopératives forestières, ou les Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS).

Figure 18 : Tableau représentant les surfaces des PSG en fonction des rédacteurs



Les rédacteurs des PSG et autres documents de gestion sont (cf. figure 18) :

- La Société forestière de la Caisse des Dépôts et Consignation pour **21 %** (2 600 ha).
- Les coopératives forestières pour **28 %** (3 400 ha). La Coopérative forestières des Ardennes, avec une quinzaine de salariés, est l'Organisme de gestion et d'exploitation en commun (OGEC) départemental. La Coopérative Forêts et Bois de l'Est est aussi présente.
- Les Experts du Centre national de l'expertise foncière agricole et forestière, ou experts assimilés pour **16 %** (1 900 ha). Ils sont deux sur le territoire des Ardennes.
- Les propriétaires seuls ou aidés pour **30%** (3 600 ha).

L'ensemble de ces documents de gestion sont agréés par le Centre Régional de la propriété forestière (CRPF), établissement public de conseil et d'encadrement de la forêt privée. L'antenne régionale est située à Châlons-en-Champagne et l'antenne départementale des Ardennes est située à proximité de Charleville-Mézières, avec seulement un technicien du fait du faible taux de forêt privée. Le CRPF a pour particularité d'avoir un conseil d'administration composé de propriétaires forestiers privés. La politique forestière de l'Etat pour les forêts privées se décline au niveau régional sous forme d'un document d'orientation similaire aux SRA et DRA en forêts relevant du Régime forestier, nommé **Schéma régional d'orientation sylvicole (SRGS)**. Le SRGS Champagne-Ardenne actuel date de 2006.

Les propriétaires forestiers et les gestionnaires sont fédérés à travers différents organismes et propositions : **Le Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Ardennes** (SPFS), association qui a une mission principale de représentation. Il rassemble et défend les intérêts des propriétaires. L'association fédère environ 600 propriétaires, sur une surface d'environ 20 000 ha de forêts, surtout situées hors du territoire, dans le sud des Ardennes, où la forêt privée est plus présente.

Le Centre d'Etudes Techniques Forestières des Ardennes (CETEF 08), association qui a pour objectif d'approfondir les connaissances sylvicoles, techniques et économiques des participants. Il est animé par la Coopérative forestière des Ardennes. Il regroupe 60 à 70 adhérents, dont une majorité d'adhérents au SPFS. Il possède quelques placettes de démonstration techniques. Le CETEF a participé récemment au programme Interreg IV « Eurowood », entre autre par la réalisation de deux guides de sensibilisation et d'information à la gestion durable : « 36 bonnes pratiques pour une gestion forestière durable » et « Luttés préventive et directe contre les dégâts de gibier ».

Les cycles de formation FOGEFOR des Ardennes, organisés par le CRPF Champagne-Ardenne et le SPFS des Ardennes, sont des formations en gestion forestière de différents niveaux aux propriétaires privés. Elles rassemblent environ 20 à 25 personnes par an.

3. SYLVICULTURE

3.1. Les feuillus

Les feuillus constituent la grande majorité des forêts du PNR avec environ 80 % de la surface forestière, ou 75 %, ramené au territoire de l'Ardenne primaire, car peu de résineux sont présents dans le sud du PNR.

Les traitements sylvicoles : importance des taillis sous futaie et dynamique de conversion

Le taillis-sous-futaie (TSF) et le taillis, sont les traitements sylvicoles historiquement les plus développés jusqu'au 19^{ème} siècle pour répondre aux besoins de bois de chauffage, et ils étaient liés aux pratiques de sartage.

Le taillis est un peuplement constitué de jeunes arbres issus de rejets de souches, que l'on coupe tous les 20 à 30 ans, voire 40 ans dans les peuplements à faible croissance comme ceux que l'on rencontre souvent en Ardenne primaire. Le taillis-sous-futaie est un peuplement constitué de la juxtaposition de deux régimes : l'étage inférieur constitué du taillis et des arbres d'avenir, et un étage supérieur avec des arbres de futaie de densité faible, qui fournit une petite quantité de bois d'œuvre (cf. figure 19).

Alors qu'en France les TSF et taillis ont fortement régressés, ils étaient toujours les premiers types présents sur le territoire avec 42 % de TSF et 11 % de taillis en l'Ardenne primaire lors du dernier inventaire départemental de 1998. Depuis, leur proportion a diminué avec un nombre important de forêts converties en futaie. Les données récentes départementales ou de l'Ardenne primaire indique une proportion de TSF aujourd'hui inférieure à 30 % (IFN 2013). Ils gardent une place plus importante dans les forêts communales.

En Ardenne primaire, les TSF sont constituées généralement **de chêne en futaie** et accompagné de bouleau, de chêne et de charme en taillis.

Figure 19 : Avantages et inconvénients du Taillis-sous-futaie (source principale CRPF-ENGREF)

Avantages	Inconvénients
<p><u>Système mixte</u> permettant de produire du bois de chauffage (taillis et houpier) et du bois d'œuvre (grume des réserves),</p> <p><u>Peu d'investissement lourd</u> pour le propriétaire</p> <p><u>Recettes périodiques</u>, coût de gestion plus faible,</p> <p><u>Renouvellement rapide</u> car le capital tourne vite,</p> <p><u>Moins de risque</u> économique en cas d'aléas climatiques (tempête par exemple),</p> <p><u>Taux d'accroissement</u> global supérieur à la futaie régulière,</p> <p><u>Gestion cynégétique</u> : fourni un gagnage ligneux important en particulier dans les 2-3 années après les coupes de taillis,</p>	<p><u>Développement de gourmands</u> provoqué par la mise en lumière brutale des troncs des réserves provoque (réaction négative de l'arbre, stress) peu compatibles avec l'obtention de grumes de qualité pour du tranchage noble ou du merrain,</p> <p><u>Risques de courbures</u> lors de l'isolement brutal des baliveaux,</p> <p><u>Coupe unique pouvant provoquer</u> le brûlage de l'humus et la destruction de l'ambiance forestière ou même des problèmes d'érosion dans les pentes du fait de l'appauvrissement du sol par une humification et une minéralisation trop rapide,</p> <p><u>Faible proportion de bois d'œuvre</u> de qualité moyenne - production axée sur le bois de feu. Production de bois d'œuvre inférieure à la futaie régulière (1 à 3 m³/ha/an).</p> <p><u>Faible volume global</u> sur pied</p> <p><u>Problème de régénération</u>, renouvellement et recrutement de baliveaux du fait de révolutions de plus en plus longues : Révolution longue > augmentation du volume > la concurrence augmente > baisse de la fréquence de la fenêtre de régénération, glandée.</p>

La futaie feuillue représentait environ 17 % de la surface en 1998 en Ardenne primaire départementale. Les dernières données à l'échelle de l'Ardenne primaire indiquent une proportion de futaie supérieure à 50 % (IFN, 2013). L'essence principale est le chêne. Le traitement en futaie est caractérisé par des arbres issus de graines et éduqués en peuplement sensiblement de même âge, avec une phase d'amélioration par succession de travaux, une phase d'éclaircies afin de sélectionner les arbres les plus intéressants, une phase de coupes lorsque les arbres ont atteint le diamètre optimal d'exploitabilité (cf. figure 20) et enfin une phase de régénération.

Figure 20 : Critères d'exploitabilités- Qualité Faible (SRA/DRA Champagne Ardenne) avec une bonne fertilité pour l'essence.

Essence	Diamètre optimal	Age indicatif
Chêne sessile	55	140
Chêne pédonculé	60	85
Hêtre	55	85
Bouleau	45	60
Epicéa	50	70
Sapin	50	85
Pin sylvestre	40	80
Douglas	50	55

La futaie est en quasi-totalité régulière, la futaie irrégulière est très peu répandue sur le territoire, et appliquée sur les forêts où la production n'est pas le premier objectif, par exemple sur les milieux très difficile d'accès.

Concernant le choix du type de structure, sur le territoire, depuis les années 60, l'Office national des forêts a engagé un processus de **conversion des anciens taillis-sous-futaie en futaie**. Cette démarche s'inscrit dans un objectif d'amélioration des revenus pour le propriétaire, et d'augmentation de la production de bois d'œuvre. L'objectif de conversion est de 1% par an (DRA/SRA, 2011). Le taillis-sous-futaie et les taillis restent néanmoins préconisés sur les stations très superficielles, par exemple de type « stations xéroacidophiles » (sèches et très acides), qui représenteraient environ 8 % des stations de l'Ardenne primaire) et qui ne constituent pas des forêts à vocation de production.

Cependant, dans les forêts communales, les besoins constants en bois de chauffage pour la population rendent plus difficile la conversion. En effet, pendant cette période, la disponibilité en bois de chauffage diminue avant que les bois d'éclaircies et des houppiers issus de la futaie ne viennent suppléer les bois de taillis, même si elle n'atteindra pas le volume en bois de chauffage des Taillis-sous-futaie. Il est ainsi arrivé dans les forêts communales que le gestionnaire ait dû arrêter le processus de conversion afin de répondre aux besoins en bois de chauffage.

Les essences : importance du chêne et du bouleau

On retrouve en premier lieu le **chêne**, essence emblématique des Ardennes. Il représente en Ardenne primaire, environ 1/3 du volume sur pied et il est l'essence principale dans 50 % des forêts. Sa première place parmi les feuillus a peu évolué depuis la fin des pratiques de sartage, de pâturage et de l'exploitation des tanins, notamment car le chêne convient bien pour le type de sylviculture de taillis-sous-futaie et car c'est une essence des plus nobles, recherchée autant par le forestier que l'utilisateur de bois de chauffage.

D'un point de vue écologique et économique, sa place importante dans les forêts de l'Ardenne primaire, aux sols acides et au climat rude, fait l'objet de discussions depuis longtemps, comme en témoigne l'extrait de 1930 ci-dessous . Avec la recherche de conversion en futaie et de l'adaptation des essences aux stations, une part pourrait être amenée à évoluer vers de la hêtraie ou des pessières.

Figure 21 : extrait des annales de géographie (Monniot ; 1933)

Il est avéré que le chêne³... qui est l'arbre par excellence du taillis sous futaie ne donne pas toute satisfaction sur le plateau ardennais. Tous les essais de conversion en futaie pleine entrepris dans les forêts domaniales vers 1875 durent être abandonnés pour les motifs suivants : 1° rareté des glandées, même partielles, à peu près inconnues en raison de la rigueur du climat ; 2° croissance des bois excessivement lente, entravée qu'elle est par les gelées printanières ; 3° mauvaise qualité du chêne, couvert de gélivures entraînant sa réalisation prématurée.... Or, le plateau ardennais, bien que d'altitude peu élevée, ...a un climat assez rude, caractérisé, comme celui des hautes montagnes, par de brusques changements et de grandes variations de température, ainsi que par l'abondance des précipitations atmosphériques.

Un élément important concernant la sylviculture du chêne est la différenciation entre les deux chênes, du fait de leurs exigences écologiques très différentes.

Le **chêne sessile** est une essence qui supporte la concurrence, des sols plus pauvres et superficiels. Il est donc naturellement plus indiqué sur les sols de l'Ardenne primaire, dont il représenterait 60 % des chênaies. Les tableaux maîtres pour le choix des essences en Ardenne primaire du SRA et du DRA préconisent le chêne sessile en essence principale à partir du caractère acidocline des stations où lorsque les sols acides sont très bien alimentés en eau (caractère hydrophile des stations).

Le **chêne pédonculé**, très exigeant en lumière, nécessite des sols plus riches et bien alimentés en eau. Malgré le caractère très acide et peu fertile de l'Ardenne primaire, Il représenterait environ 40 % des chênaies. Il est possible qu'il ait été favorisé par des traitements sylvicoles clairs, typiques du territoire (taillis, mélange taillis-futaie). Aujourd'hui, le chêne pédonculé est quand à lui recommandé en essence principale uniquement sur les stations à bonne fertilité (caractère neutrophile des stations), qui sont peu présentes en l'Ardenne primaire. La prévision du changement climatique, avec la possible augmentation des températures et de vagues de chaleur, implique des précautions vis-à-vis du chêne pédonculé, dont les besoins en eau sont plus importants que le chêne sessile.

Concernant la **qualité des bois**, il serait intéressant de connaître sur l'Ardenne primaire, l'influence du traitement sylvicole sur la qualité du chêne. En effet, la qualité des bois est imputable à plusieurs éléments dont la génétique, la richesse des sols, mais aussi le traitement sylvicole. Le Taillis-sous-futaie est réputé pour fournir un faible volume de bois d'œuvre, de qualité moyenne, avec le développement de gourmands due à la mise en lumière lors des coupes de taillis et l'augmentation du risque de courbure. (cf. figure 19).

De plus, les chênes sont fréquemment touchés par la **gélivure**, un défaut provoquée par le froid qui induit une fente longitudinale qui va de l'écorce au cœur de l'arbre. Elle est plus fréquente sur les stations acides. Ce défaut permet quand même son utilisation pour le bois d'œuvre si elle est limitée, mais nécessitera une purge des parties abimés qui dévaluera son prix.

En termes de produit de la sylviculture, la qualité du chêne en Ardenne primaire est pour la grande majorité de type « industrielle », c'est-à-dire qui convient traditionnellement pour la production de traverses de chemin de fer, de bois de calage, d'emballages, pour le bois d'industrie et le bois de chauffage. Sur le territoire, il est aussi valorisé pour des produits plus élaborés et en particulier en fabrication de parquet.

Le **bouleau** est l'essence pionnière la plus largement influencée par le traitement en mélange taillis-futaie dont il est l'essence caractéristique du taillis. Il constitue ainsi la deuxième essence feuillue en Ardenne primaire (environ 10 % de la surface et du volume) et son importance est une vraie typicité locale (le boulot représente 1% des forêts à l'échelle nationale).

Pour le choix des essences, il n'est pas préconisé comme essence principale objective sur les milieux aptes à la production. Il est utilisé pour la très grande majorité pour le bois de chauffage et le bois d'industrie. Les rares arbres de gros diamètres et de bonne qualité peuvent être utilisés pour l'ameublement.

Le **hêtre** est l'essence feuillue qui a la place la plus modeste pour une essence climacique sur l'Ardenne primaire avec environ 5% de la surface et moins de 10 % du volume. Sa sensibilité aux fortes chaleurs et ses besoins hygrométriques importants le classe comme fragile vis-à-vis du changement climatique. Il a tendance à être mis en avant du fait de sa moindre sensibilité à la dent du gibier, mais en cas déséquilibre forêt-gibier, il reste abrouiti. Il est conseillé comme essence objective principale sur l'ensemble des stations sauf les plus acides et les plus hydromorphes.

Concernant les autres essences feuillues, Le frêne a une place modeste, il se cantonne dans les stations de fond de vallons neutres et bien alimentées en eau. Les feuillus précieux (érables, merisiers) sont peu présents

car ils sont peu adaptés aux sols de faible fertilité. Le charme se trouve en accompagnement sur les stations plus riches.

Les peupleraies, sont des forêts avec un traitement cultural caractérisé par de très courtes rotations (environ 20 ans), l'utilisation de cultivars sélectionnés et la nécessité d'interventions fréquentes (élagages...). Elles sont peu présentes dans le Parc naturel régional des Ardennes, et représentent environ 265 ha. Elles sont concentrées dans la dépression ardennaise, le long de la Sormonne et dans la Thiérache. Elles appartiennent pour la grande majorité à des propriétaires privés.

La région Champagne-Ardenne accueille la deuxième plus importante superficie de peupleraie en France, dans la vallée de la Marne et de l'Aube en particulier, avec environ 22 000 ha, après la Picardie (25 000 ha – IFN 2012). Le principal débouché du peuplier est le déroulage.

La filière populicole est confrontée à diverses difficultés, en particulier les aléas climatiques, la tempête de 1999 ayant touchée durement la région, et les crises sanitaires qui sont fréquentes. La rouille est très présente et affecte durablement l'ensemble des cultivars sensibles. La réponse la plus appropriée mise en avant aujourd'hui est la diversification génétique des cultivars.

3.2. Les résineux : importance des pessières, en déséquilibre de classe d'âge

Comme il a été déjà évoqué précédemment, les forêts du Parc naturel régional des Ardennes sont constituées d'environ 20 % de résineux ou environ 25 % sur l'Ardenne primaire. C'est en dessous de la répartition nationale (environ 30 %), mais au même niveau que le département des Ardennes (environ 20 %) et en dessus de la région Champagne-Ardenne (environ 15 %).

Les forêts de conifères sont constituées majoritairement d'épicéas, avec environ 75 à 80% des peuplements résineux, les autres peuplements étant constitués de douglas, de pin sylvestre, de pin noir et de mélèze. Le douglas et le mélèze sont plus présents dans les Ardennes belges.

La croissance et la qualité des pessières sont bonnes sur le PNR, l'inventaire départemental de 1998 pour l'Ardenne primaire avance une production biologique moyenne de 14.7 m³/ha/an. Plantés majoritairement entre les années 1965-1975, les pessières arrivent progressivement à maturité pour un optimum de production attendu dans les années 2030.

Les pessières étant issus de plantations, la quasi-totalité des peuplements résineux sont **en régime de futaie régulière**. Seuls quelques peuplements ayant subi des dégâts de tempête sont en voie d'irrégularisation.

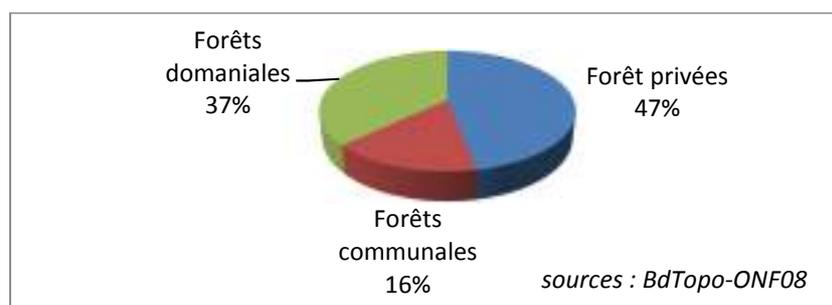
Dans les forêts communales, avec un taux d'environ 16 %, les conifères sont moins présents que chez les autres propriétaires, notamment car ils sont relativement peu appréciés par la population pour ses impacts sur les paysages, la disponibilité en bois de chauffage et en milieux propices au gibier.

La part de résineux est très variable selon les communes, allant de 0 à 77 %, avec la grande majorité des forêts communales possédant moins de 1/4 de résineux, et à l'inverse, 6 forêts, dont 3 forêts syndicales sur les 5 du territoire (forêt syndicales d'Harcy, de Renwez et des Pothées) et 3 forêts communales (Revin, Taillette et Hargnies), possédant plus de la moitié des surface résineuses.

Dans les forêts domaniales, la proportion de résineux est en moyenne de 37 %, allant de 0 % (forêt d'Estremont) à 56 % (forêt des Fourmis et Bois de l'Or).

Dans les forêts privées, les résineux sont les plus présents, avec environ 57 % de la surface en résineux (cf. figure 22).

Figure 22: proportion d'épicéas selon les propriétaires



Lors du renouvellement des forêts, le tableau maître pour le choix des essences indique que **l'épicéa** est adapté comme essence objective principale sur les stations les plus acides (stations acidophiles et méso-acidophiles) et les stations humides (stations hydrophiles acides), qui représenteraient sur l'Ardenne primaire plus de la majorité des stations. Le **douglas** et le **mélèze** sont aussi adaptés comme essences objectives principales sur l'ensemble des stations acides non hydromorphe de l'Ardenne primaire.

Par ailleurs, le choix de l'épicéa et du douglas comme essence principale doit prendre en compte la perspective du changement climatique (cf. § 3.5-Santé et vitalité des forêts).

3.3. Choix des essences

Le choix des essences principales objectives est le plus important des choix en sylviculture pour le propriétaire et le gestionnaire, puisqu'il ne pourra être que peu modifié pendant la vie d'un peuplement voire de plusieurs cycles forestiers. Sur le territoire et l'Ardenne primaire en particulier, le choix des essences le plus impactant, tant au niveau économique que paysager et environnemental est celui entre les feuillus et les résineux. En effet, les résineux ont de loin les potentialités économiques les plus intéressantes sur la plupart des sols de l'Ardenne primaire à l'inverse des feuillus, mais peuvent avoir un impact important sur les paysages et la biodiversité.

Tendances actuelles

Dans les forêts relevant du Régime forestier, la tendance est à la stabilisation entre les feuillus et les résineux, voire à une légère augmentation des résineux. En forêt communale, comme il a été indiqué précédemment, les résineux sont peu appréciés de la population locale, ce qui limite leur extension. En forêt domaniale, il n'y a pas de données quantitatives, les objectifs de l'Office national des forêts sont de chercher à valoriser au mieux les essences en place si elles sont adaptées à la station et si elles répondent à des objectifs de production, tout en essayant de prendre en compte les éléments multifonctionnels de la forêt.

En forêt privée, la tendance est à la transformation des peuplements feuillus en résineux, tendance portée par la bonne valorisation actuelle des résineux sur le marché du bois. Les essences plantées sont en premier l'épicéa, les plantations de douglas sont en augmentation.

L'adaptation des essences aux stations est un objectif qui peut être limité en forêt privée car la simplification de la gestion en grande parcelles homogènes permet notamment des économies d'échelle. Un des outils de sensibilisation en forêt privée sont **les guides des stations**. Sur l'Ardenne primaire, le guide des stations est ancien (1992), il est synthétique et ne contient pas de préconisation vis-à-vis du changement climatique et de la préservation de l'environnement. L'objectif d'adaptation aux stations peut notamment permettre de limiter les impacts de résineux sur la biodiversité et de valoriser les feuillus. Il a pour intérêt vis-à-vis du choix entre feuillus et résineux :

- De valoriser les feuillus sur les milieux les plus riches, où la sylviculture de feuillus de qualité peut-avoir une rentabilité comparable aux résineux.

- De limiter les enrésinements sur les milieux sensibles, où l'impact sur la biodiversité est le plus fort et où l'inadaptation des essences aux stations comporte un risque économique pour le propriétaire, qui s'explique par le manque de stabilité des peuplements vis-à-vis des coups de vents forts par exemple ou encore par le risque de dépérissements.

3.4. Etape de renouvellement des forêts

Régénération naturelle et artificielle

Lors du renouvellement des peuplements, le choix entre une régénération artificielle et naturelle se pose. C'est une période importante et sensible de la vie du peuplement forestier. Globalement, deux techniques sont possibles : la régénération artificielle (avec la plantation de jeunes plants reproduits en pépinière), ou la régénération naturelle, en obtenant des semis à partir des arbres en place.

La régénération naturelle est aujourd'hui mise en avant par les documents d'orientations régionaux, qu'ils soient à destination des forêts publiques ou privées. En effet, la régénération naturelle comporte de nombreux avantages:

- Le maintien d'une végétation au sol permet la permanence du paysage végétal, les coupes rases nécessaires à la plantation ont un impact paysager important,
- Le maintien d'une végétation au sol est favorable à la faune,
- La régénération naturelle limite les risques d'érosion des sols,
- La régénération naturelle limite les atteintes au sol (la plantation nécessitant des travaux de préparation du sol).

D'un point de vue économique, les coûts moyens sont proches (CRPF Poitou-Charente, 2011), même si la comparaison entre la régénération naturelle et artificielle est complexe et va dépendre de chaque forêt et de chaque propriétaire.

Sur le territoire, le renouvellement des forêts de résineux se fait en grande majorité par régénération artificielle, en particulier dans les forêts privées.

A l'inverse, le renouvellement des forêts de feuillus se fait en grande majorité par régénération naturelle, mais elle rencontre des difficultés qui peuvent nécessiter des replantations et l'allongement de la durée de l'étape de régénération. Plusieurs facteurs peuvent être en cause :

- Les caractéristiques physiques **des sols acides** peuvent gêner la régénération naturelle ;
- Le **traitement en taillis-sous-futaie**, rend plus difficile l'étape de régénération, notamment car il faut un nombre important de semencier qui est faible en taillis-sous-futaie ;
- Les **dégâts de gibier** peuvent nécessiter des moyens de protection allant jusqu'à clôturer les parcelles en régénération ;
- **L'impact du tassement des sols** (cf. § 4.3-Réalisation de l'exploitation), n'est pas quantifié mais peut avoir un impact négatif en ne permettant plus un développement optimal des racines sans travail du sol ;
- **Les caractéristiques des essences principales du territoire**, notamment le chêne qui possède des graines lourdes et à dissémination médiocre, et avec des glandées massives peu fréquentes (8-10 ans).

Pépiniéristes

Les pépiniéristes sont les entreprises généralement de petites tailles qui fournissent les plants forestiers et peuvent effectuer divers travaux de plantation. Il n'y a pas de pépiniéristes forestiers sur le territoire du PNR, les gestionnaires se fournissent à proximité, dans les Ardennes françaises, où l'on compte on compte 7 entreprises fournisseurs de matériel forestier de reproduction, ainsi que dans les Ardennes belges.

3.5. Santé et vitalité des forêts

Gestion de la fertilité des sols

En Ardenne primaire, l'acidité des sols est en premier lieu due au substratum schisteux. Mais même s'il n'est pas possible de le quantifier, on peut indiquer que les pratiques passées de sartage ont participé à la faible fertilité existante, par un important export de la matière minérale.

Parmi les pratiques qui dégradent la fertilité des sols, le brûlage des branches après exploitation est une pratique aujourd'hui limitée, mais que l'on observe toujours par exemple lors de la pratique de l'affouage et il peut rester nécessaire pour des raisons sanitaires après une exploitation résineuse.

D'autre part, la surexploitation des taillis est limitée, mais les taillis sont toujours très présents et appréciés dans les forêts communales. Enfin, les plantations d'épicéas, qui sont installés à long terme sur le massif ardennais induisent une acidification naturelle lente des sols.

Par ailleurs, dans un contexte de développement du bois-énergie, deux pratiques forestières ayant un impact possible sur l'acidification des sols, prennent de l'intérêt :

- **L'exportation de rémanents.** On appelle rémanents d'exploitation, mais aussi « menus bois », les branches et l'extrémité des arbres de diamètre inférieur à 7 cm environ qui sont laissés sur place après de l'exploitation. Leur ramassage et leur utilisation à destination énergétique sont aujourd'hui étudiés. Plusieurs éléments indiquent que sur le territoire, cette technique n'est pas à valoriser :
 - Ils représentent un faible volume sur le total de l'arbre et donc leur rendement économique est discuté ;
 - Les rémanents sont souvent utilisés lors des exploitations mécanisées pour la protection physique des sols par étalement sur les cloisonnements d'exploitation ;
 - Enfin, du fait de l'acidité des sols et de la texture limoneuse majoritaire sur l'Ardenne primaire, l'ADEME caractérise les sols de « sensible » vis-à-vis de leur impact sur l'exportation des minéraux et le tassement des sols (ADEME, 2006).
- **La culture de taillis à courte rotation,** ou cultures de biomasse ligneuse dédiées à destination énergétique, sont des cultures potentiellement amenées à se développer. Elles se caractérisent par la recherche d'une très forte productivité par la plantation d'essence à croissance rapide sur de courtes rotations, avec pour conséquence une exportation d'éléments minéraux plus importante.

Face à ces constats, le propriétaire ou le gestionnaire peut rechercher une **restauration** des caractéristiques physico-chimiques des sols, pour les pratiques passées ou une **compensation**, pour les pratiques actuelles et futures.

Un des moyens avancés sont les **Amendements minéraux basiques (AMB)**. Ils consistent en un apport à la surface du sol de minéraux basiques (calcium, magnésium) et si besoin de minéraux supplémentaires pour équilibrer les apports nutritionnels (phosphore, potassium). Ils agissent progressivement et à long terme sur la disponibilité en éléments nutritifs du sol. Ils sont à différencier d'une fertilisation qui est apport de minéraux absorbables ayant seulement un effet à court terme sur la productivité.

Avec le recul des expérimentations menées dans les années 60 et 80 dans les Ardennes et l'amélioration des connaissances sur la mise en place des AMB, l'Office national des forêts élabore actuellement des propositions afin d'en réaliser sur les forêts de conifères dans le cadre de la gestion courante.

Vis-à-vis de la préservation de la biodiversité, la mise en place d'AMB peut avoir différents impacts sur la biodiversité et la naturalité.

- Il modifie le fonctionnement biologique des sols et des milieux aquatiques, il y a donc un changement de la biodiversité et un changement de la flore. Il y a donc un enjeu pour les milieux où sont présents une flore patrimoniale et sur les bords de cours d'eau.

- Il induit une richesse spécifique floristique plus abondante (Picard, 2011).

Figure 23 Opération d'expérimentation ICIF

Sur la problématique de la gestion de la fertilité dans les cultures à destination énergétique, **l'opération d'expérimentation ICIF** (Itinéraires de Cultures Innovantes en Forêt pour la production de biomasse sur sols acides), est un projet de recherche et développement qui a été lancé en 2011 par l'Office national des forêts, en partenariat avec l'institut technologique FCBA et l'Institut national de recherche agronomique. Il consiste à expérimenter d'une part les cultures dédiées à la production élevée de biomasse avec d'autres part les AMB à partir de cendres issues de chaufferies bois. Il se situe en forêt domaniale de Francois-Bryas, sur la commune de Fumay, sur des parcelles détruites par la tempête de 2010.

Plus précisément, les expérimentations sont constituées de différentes modalités permettant de comparer les effets de la cendre vis-à-vis d'AMB classiques, et de comparer différentes essences : le douglas, l'épicéa, le cupressocyparis, les saules et les robiniers. Il nécessite un suivi sur 30 ans. Vis-à-vis de la préservation de la biodiversité, des réserves ont été émises vis-à-vis de l'introduction du robinier, mais le dispositif limite son caractère invasif.

Ce projet est mené en lien avec l'opération FUTUROL, un projet de recherche et de développement sur les carburants de seconde génération (à partir de biomasse végétale non alimentaire) et soutenu entre autre par la Région Champagne-Ardenne.

Santé des forêts

Les éléments pouvant aboutir à la vulnérabilité des peuplements aux organismes pathogènes ou parasites sont complexes et nombreux, tels qu'une mauvaise adaptation des essences aux stations, une conduite de peuplement non favorable à la vitalité des forêts, des blessures provoquées lors de travaux...

Certains parasites peuvent aussi toucher l'ensemble des arbres, sains ou non, leur développement dépendant alors de l'environnement climatique qui favorise les épidémies ou permet de garder les populations à des niveaux limités.

Dans les Ardennes, plusieurs organismes pathogènes ou parasites se développent de manière récurrente ou cyclique. Il s'agit :

- Des chenilles défoliatrices, qui atteignent les feuillus et en particulier le chêne ;
- L'Oïdium du chêne, souvent consécutif à la défoliation, qui se développe en fonction des conditions climatiques ;
- Les scolytes de l'épicéa ;
- Le chancre du hêtre.

L'évènement marquant depuis 2010 est le développement très important de la Chalorose dans les Ardennes, entraînant des défoliations et dépérissements sur les frênes (cf. figure 24). En 2012, le frêne n'est ainsi plus planté et on observe des destructions de jeunes plantations aujourd'hui sans avenir. La place du frêne est ainsi remise en cause dans la gestion forestière, et demande des ajustements importants pour les gestionnaires ainsi que pour les propriétaires des frênaies pures.

L'observation des évènements liée à la santé des forêts est réalisée au niveau départemental par le réseau du Département Santé des Forêts (DSF) du ministère en charge de la forêt, constitué de deux correspondants observateurs départementaux, un technicien de l'ONF et un technicien du CRPF Champagne-Ardenne. Ils sont chargés de faire remonter les informations sur les problèmes sanitaires

Figure 24 : Répartition de la Chalorose (DSF, 2012)



observés dans l'année à travers l'élaboration de bulletins d'informations, et ils sont chargés d'activités particulières demandées par le DSF.

Les risques naturels et aléas climatiques

Les derniers événements climatiques extrêmes importants pour les forêts ont été la tempête de juillet 2010, avec des dégâts importants sur les plantations résineuses. La canicule exceptionnelle de 2003 a eu un impact sur les forêts en accentuant les problèmes sanitaires et le risque incendie. La tempête de 1999 a provoqué relativement peu de dégâts forestiers sur le massif Ardennais.

Le risque incendie reste relativement limité et dépend fortement des conditions météorologiques. Il y a ainsi un risque plus important en été et début de printemps dans le massif ardennais où les précipitations sont les plus faibles, ce risque étant augmenté par l'enrésinement et la forte présence de fougère aigle sèche.

Dans le département des Ardennes, les 16 communes soumises au risque de feux de forêts sont pour la quasi-totalité situées sur le massif ardennais. Les derniers incendies importants sur le PNR datent de 1996 avec 127 ha de forêts brûlées, dont 26 ha à Monthermé et 40 ha à Bogny-sur-Meuse et ils datent de 2003 avec 17 ha brûlés, sur la commune de Revin principalement, mais aussi Fumay et les Hautes-Rivières (DDRM des Ardennes, 2011).

Les inondations fluviales de la Meuse et de la Semoy se reproduisent régulièrement avec des intensités variables, et peut provoquer des dommages aux forêts en début de période de végétation et surtout limiter l'exploitation des bois (PPRI des Ardennes, 2005).

Le changement climatique

Le changement climatique est aujourd'hui un sujet très fréquemment abordé par les gestionnaires forestiers lorsque l'on parle de l'avenir des forêts. En effet, le changement climatique concerne en premier plan les acteurs forestiers de par le caractère long-termiste de la gestion forestière. Ce dernier engage le forestier, en ce qui concerne le renouvellement des forêts et le choix des essences, pour la durée totale de la vie de l'arbre, soit de cinquante ans à un siècle et demi.

Les changements annoncés, d'après le scénario intermédiaire de modèles de prévision climatiques français de 2012 régionalisés pour le nord-est, sont une augmentation de la température de 1.2 C° à 2.2 C° pour 2050 et 2.1°C à 4.1°C pour 2100, et une augmentation du nombre de jours où la température est anormalement élevée et une augmentation de la durée des vagues de chaleur (Peings *et al.*, 2012).

Par ailleurs, vis-à-vis de la pluviométrie, il est prévu une réduction des pluies de printemps et de l'été, et une augmentation des pluies hivernales (ONF, 2011). Enfin, il est attendu une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes.

Différents impacts de ces changements sont attendus sur l'écosystème forestier. Le premier changement attendu caractérisant l'augmentation de la température est une modification de la phénologie ayant pour conséquence une période de végétation plus longue. Il est aussi attendu une modification des aires de répartition des espèces végétales et animales ayant pour conséquence un déplacement possible des espèces. Les effets négatifs sur la ressource forestière se traduiraient par une augmentation du dépérissement des essences sensibles au déficit hydrique estival et à la diminution de l'humidité atmosphérique, et une augmentation du dépérissement des essences sensibles à un engorgement prolongé des zones humides en hiver. Enfin, il est attendu des dégâts plus importants liés aux événements météorologiques extrêmes.

Vis-à-vis des essences objectives principales, les plus sensibles au changement climatique pour lesquels la diminution de la réserve utile en eau et de l'humidité atmosphérique est déterminante, seraient tout d'abord l'Épicéa, le Hêtre et enfin le Chêne pédonculé. Le Chêne sessile serait l'essence la moins sensible du territoire (ONF, 2011).

La problématique principale qui se pose est quel comportement adopter aujourd'hui avec des évolutions climatiques avérées mais qui n'ont aujourd'hui pas d'impact visible sur les essences forestières et de nombreuses incertitudes qui demeurent sur le comportement des essences à ces changements.

Sur le massif ardennais, de par sa forte pluviométrie et ses températures moyennes assez basses, la prise en compte du changement climatique semble moins prioritaire, les attentions étant tournées vers les forêts plus sensibles comme les hêtraies calcicoles du sud de la région Champagne-Ardenne.

Néanmoins, dans les forêts relevant du Régime forestier, les documents d'orientation régionaux indiquent, dans les tableaux maîtres utilisés pour le choix des essences, la sensibilité des essences au changement climatique, selon les stations. Dans les forêts privées, la prise en compte du changement climatique passe par la sensibilisation des propriétaires, par exemple avec des outils tels que les guides de stations.

Figure 25 Effet observable du changement climatique sur le déplacement des espèces – exemple du houx en Ardenne primaire (Cluzeau *et al.*, 2001 in Dupouev. 2007)

L'observation du déplacement des espèces est un des moyens d'observer les effets du changement climatique. La littérature propose un exemple pour l'Ardenne primaire avec le déplacement du Houx, sensible à l'évolution de la température du mois le plus froid, qui aurait évolué de 2 C° entre les deux périodes d'observations. Les données de répartition montrent que l'espèce progresse sur l'Ardenne primaire entre 1987 et 1998. Ces résultats sont à nuancer car l'évolution de la sylviculture peut aussi expliquer une plus grande présence du houx.

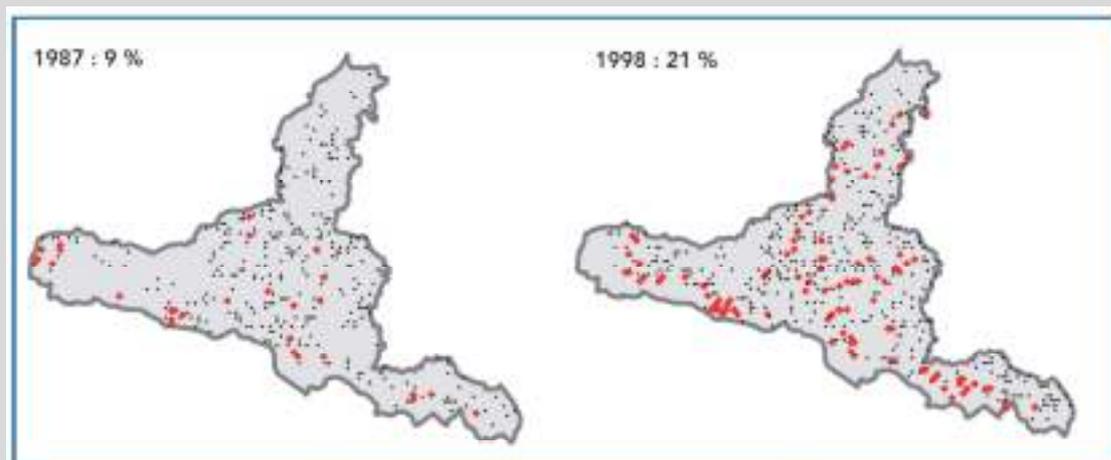


Fig. 1 : progression du houx dans l'Ardenne Primaire entre 1987 et 1998 dans les relevés de l'IFN
Les points noirs indiquant les relevés IFN et les points rouges ceux où le houx est présent.

4. EXPLOITATION DU BOIS

4.1. La mobilisation du bois

Les données quantitatives de la récolte de bois sont connues pour les forêts relevant du Régime forestier, qui représente 60% de la surface forestière. Sur les 5 dernières années disponibles 2007-2011, la récolte de bois totalise 142 000 m³ en moyenne (ONF).

En forêt communale

En forêt communale, la récolte moyenne sur le PNR entre 2007-2011 est de 67 000 m³/ans. Elle est constituée globalement de **1/3 de bois délivré (affouage), 1/3 de bois d'œuvre, en grande majorité résineux, et 1/3 de bois d'industrie et énergie** (cf. figure 26).

Concernant l'affouage, le bois délivré représente 23 000 m³ en moyenne, soit 35 % du volume récolté en forêt communale et 60 % du volume de feuillus. Il est constitué en volume d'environ 70 % de bois de taillis, de 10 % de houppiers et de 20 % d'arbres de plus gros diamètre. La proportion de l'affouage est variable selon les communes et peut représenter la grande majorité de la production forestière annuelle.

L'évolution du volume récolté de l'affouage ne montre pas de tendance orientée à la hausse ou à la baisse entre 2007 et 2011 dans le PNR. Les données départementales indiquent une baisse depuis les années 1980 dans le département des Ardennes (Communes forestières, 2013). D'après la concertation, les communes semblent rencontrer une hausse de la demande qui est notamment due au contexte économique difficile.

La récolte de l'affouage est organisée à travers un règlement communal d'affouage. Il fixe les conditions de distribution des parts affouagères et la taxe demandée aux habitants. Différentes modalités de distribution et de taxes existent. La distribution de l'affouage peut être organisée par part ou par stère récolté. La délimitation des parts peut se faire soit par l'ONF soit par les Communes. Du fait du tirage au sort des parts affouagères, des mécanismes peuvent exister pour équilibrer la disponibilité en bois. Elle est globalement autour de 10-15 stères/ part. Le prix global se situe aux alentours de 4 €/stère.

La disponibilité des parts affouagères est une problématique communale importante et un élément de discussion habituel entre les acteurs de la gestion forestière communale. En effet, d'une part, la demande en bois d'affouage est toujours constante car l'affouage est une tradition très vivante et ancrée dans la vie culturelle locale et aussi car elle permet de se procurer une énergie bon marché.

D'autre part, cette forte tradition et demande doit prendre en compte la disponibilité annuelle des forêts en bois de chauffage pour que cette pratique reste une pratique durable. Le volume disponible est en effet sujet à variation en fonction de la production des taillis et des choix sylvicoles. La tendance est actuellement une baisse de la disponibilité, qui peut être due à différents éléments :

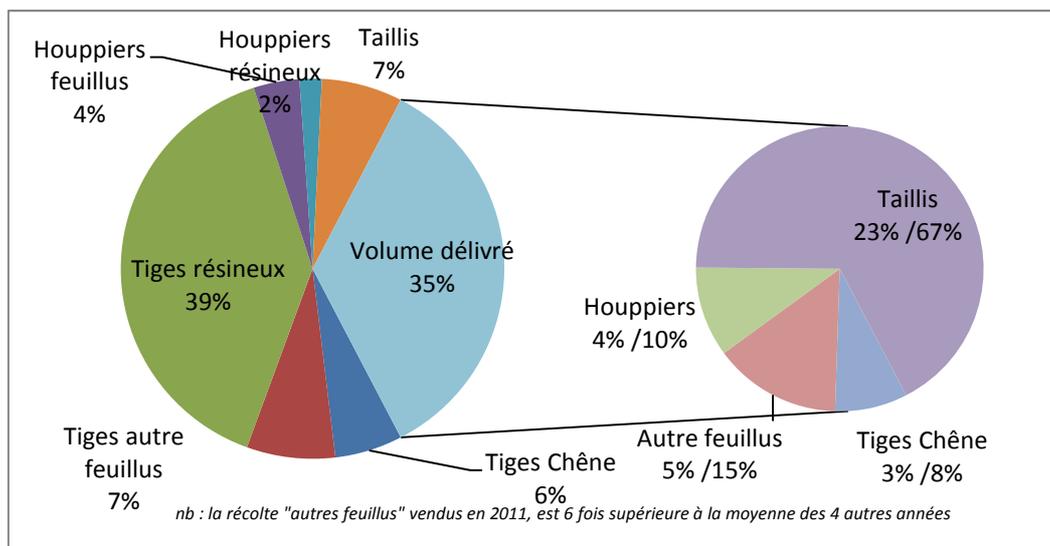
- La productivité des taillis qui pourrait être en baisse : le territoire semble faire l'expérience de problèmes de régénération dans les taillis, plus difficile et plus lente, qui peuvent être dues à différents facteurs : le vieillissement des cépées de taillis, l'abroustissement des rejets de souches, l'acidité des sols.
- Les choix sylvicoles de conversion des mélanges de taillis-futaie en futaie.

Sur le territoire, certaines communes où la problématique de la disponibilité et de la demande en bois est forte, ont cherché à mettre en place des solutions. D'une part, plusieurs communes ont espacé les périodes de récolte de l'affouage pour permettre de répondre à la demande de bois d'affouage. D'autre part, certaines communes s'appuient sur l'augmentation du prix et le respect de la réglementation. En effet, il est de notoriété publique que des dérives existent quant à la réalisation effective des parts affouagères par les personnes inscrites, comme la réglementation l'impose. Ces abus ont pour conséquence de maintenir une demande forte qui n'est plus liée directement aux besoins de consommation, et qui génère une activité commerciale non déclarée. Les solutions existent pour responsabiliser les affouagistes, par exemple par la mise en place d'un règlement d'affouage plus approfondi.

Du point de vue social, l'ensemble des habitants ne peut pas profiter de la ressource communale en affouage (personnes âgées...), et du fait des évolutions technologiques vis-à-vis du bois-énergie, une évolution de l'affouage qui pourrait permettre une répartition équilibrée et facilement contrôlable de cette ressource pourrait être de l'exploiter sous forme de plaquettes forestières, pour les bâtiments communaux et privés équipés de chaufferies collectives ou de réseaux de chaleur.

Sous un regard strictement économique, l'affouage reste une perte pour les communes, lié au fait que le bois n'est pas valorisé au mieux économiquement.

Figure 26 : Récolte en forêt communale sur le PNR (moyenne 2007-2011), volumes vendus et délivrés (source ONF)



Concernant la partie vendue de la récolte de bois dans les forêts des collectivités, cela représente en moyenne 43 700 m³ par an sur les 5 dernières années. La récolte est surtout constituée :

- D'environ 22 000 m³ de tiges résineuse de plus de 27.5 cm de diamètre, à destination du bois d'œuvre en grande majorité, qui représentent 60% du volume total vendu, alors que leur surface représente environ 16%.
- De 3 600 m³ de tiges de chênes d'un diamètre supérieur à 32.5 cm à destination du bois d'œuvre en grande majorité.
- De 18 500 m³ de bois à destination de l'industrie de trituration (aussi appelé bois d'industrie) ou à destination énergétique, constitué des bois de taillis, de tiges de résineux de faible diamètre et de houppiers.

Le prélèvement moyen dans les forêts des collectivités sur les 5 dernières années est de l'ordre de 1.8 m³/ha/an pour les feuillus, et de l'ordre de 6.7 m³/ha/an sur les résineux (cf. figure 27).

Très peu de tendance se dégage sur l'évolution de la récolte sur les cinq dernières années pour chaque type de produit et la durée courte d'observation ne permet pas d'en déduire une évolution sur les peuplements et sur des tendances à venir.

Figure 27 : tableau du prélèvement moyen en volume par hectare et par an en forêt relevant du Régime forestier (source ONF – BDTopo-IGN)

	Surface	Récolte moyenne 2007-2011	Prélèvement net moyen m ³ /ha/an 2007-2011
FC	21 650 ha Feuillus	39 331	1.8
	4125 ha Résineux	27 703	6.7
FD	8800 ha Feuillus	21 304	2.4
	5200 ha Résineux	53 446	10.3

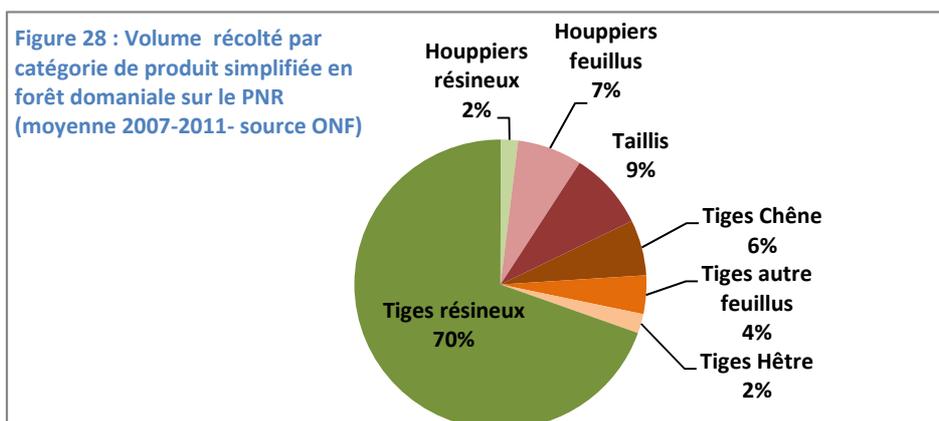
En forêt domaniale

La récolte moyenne annuelle en forêt domaniale est de 74 750 m³ sur l'intervalle 2007-2011. Elle est constituée globalement par environ **2/3 de bois d'œuvre, dont une grande majorité de résineux et 1/3 de bois-énergie et de chauffage** (cf. figure 28). Plus précisément, la récolte est constituée :

- D'une grande majorité de tiges résineuses de plus de 27,5 cm de diamètre à destination du bois d'œuvre majoritairement, avec une différence importante entre 2007-2009 et 2010-2011, qui peut être en partie imputée à la tempête de 2010 (sur la période 2010 et 2011, 73 000 m³ ont été récolté en moyenne alors qu'entre 2007 et 2009, 29 000 m³ ont été récolté en moyenne).
- De 4 700 m³/an de tiges de chênes et de 1 600 m³/an de hêtres de diamètre supérieur à 32.5 cm à destination de bois d'œuvre majoritairement.
- D'environ 19 000 m³ de bois d'industrie ou à destination énergétique, constituée de taillis, de houppiers en majorité résineux et de tiges résineuses de petit diamètre.

En termes de productivité nette, le prélèvement dans les feuillus est de l'ordre de 2.4 m³/ha/an et dans les résineux de l'ordre de 10.3 m³/ha/an.

A part l'augmentation importante de la récolte de résineux entre les périodes 2007-2009 et 2010-2011, il n'y a pas de tendances qui se dégagent, du fait d'une durée d'observation trop courte.



En forêt privée

Il n'y a pas d'éléments de récolte quantitatifs, mais on peut indiquer sans erreur que l'épicéa à destination du bois d'œuvre est le premier produit qui sort des forêts. Il serait possible de connaître un volume global en consultant les principaux vendeurs que sont la COFA, les experts forestiers, et la Société forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Une mobilisation du bois soutenue

La mobilisation du bois sur le territoire est donc caractérisée par la mobilisation des résineux. Sur le territoire, les acteurs forestiers indiquent que **leur mobilisation est soutenue**. Cela est dû notamment à une desserte forestière bien développée (cf. §4.3–*Réalisation de l'exploitation forestière*), à l'état actuel du marché des résineux et à la configuration du foncier, où d'une part la majorité des forêts est gérée et possède un document de gestion qui programme les coupes, et d'autre part le morcellement des forêts privées est limité.

La présence d'importantes unités de première transformation de résineux à proximité du territoire, en France et en Belgique crée un contexte local de forte pression sur la ressource forestière du massif Ardennais, sur les résineux en particulier mais aussi sur le bois d'industrie et énergie. Dans ce contexte, les acteurs forestiers du territoire ont pu observer des excès dans les prélèvements. Par ailleurs, cela ne provoque pas d'augmentation unilatérale des prix pour les propriétaires car les prix des tiges de résineux et du bois d'industrie dépendent de facteurs extérieurs au territoire (cours mondiaux...).

Le morcellement étant plus présent dans la partie ouest du territoire, une opération de **Plan de développement de massif (PDM)** a été mise en place pour les forêts du plateau de Rocroi, du val de Sormonne et de la Thiérache (cf. figure 29).

Les PDM consistent en une approche d'amélioration de la mobilisation avec une approche par massif forestier. Il a pour objectif la dynamisation de la gestion de la forêt privée, par la résolution des problèmes qui limitent la rentabilité économique de l'exploitation. Cela passe notamment par le regroupement et l'animation des propriétaires privés.

Les acteurs de l'opération sont le CRPF Champagne-Ardenne pour l'animation, la COFA et les experts forestiers du CNEFAF (Mme Herbinet) pour mise en œuvre, et l'interprofession régionale Valeur Bois pour la coordination. L'animation a été conduite en 2011 avec des actions pouvant continuer jusqu'à fin 2013. Il n'est pas prévu de reconduire l'opération.

Figure 29 Limites du PDM Rières Sart et Thiérache (source : CRPF-CA 2010)



4.2. La vente des bois et les entreprises d'exploitation

Les types de ventes

Il existe différentes possibilités pour les gestionnaires-propriétaires de présenter un lot de bois sur le marché. Le premier choix qui se pose est de définir sous quelle forme les bois sont mis en vente, c'est-à-dire non coupés (**sur pied**), ou déjà coupés (**façonnés** ou abattus) et mis à disposition en bord de route, sur un parc à grume ou directement rendus usine.

Le deuxième choix concerne le mode de vente selon les produits de la coupe, à savoir **en bloc**, où l'acheteur propose un prix global pour le lot de bois qui n'est pas trié, ou **à la mesure** (où à l'unité de produit) où un prix est donné pour chaque catégorie de produit et le prix final du lot est déterminé à partir des produits réellement exploités.

Le choix final est le mode opératoire de la vente. Traditionnellement, les ventes des bois s'organisent lors de différentes **ventes groupées par soumission** organisées par les grands types de gestionnaires (ONF, COFA, SFCDC, experts), en vente en bloc et sur pied. Ce mode de vente a pour avantage pour les acheteurs de bien identifier l'offre et faire fonctionner la concurrence. Les ventes en bloc et façonnés par soumission sont peu nombreux et concernent les bois qui nécessitent d'être sortis rapidement (chablis...).

En revanche, le mode de vente **de gré à gré**, avec des lots de bois façonnés et à la mesure, se développent progressivement, sous formes de **contrats d'approvisionnements**, entre un propriétaire forestier et un scieur. Ce mode de vente prévoit un engagement sur un certain volume et une certaine qualité pendant une période donnée, avec un prix fixé à l'avance et révisable en fonction de l'évolution du marché.

Depuis 2007, il y a un encouragement dans les forêts publiques pour développer ce mode opératoire, avec un objectif pour 2016 de passer par des contrats d'approvisionnement pour 25 % des volumes de bois en forêts des collectivités et pour 40 % des volumes de bois des forêts domaniales. La part de 2007 des volumes vendus en contrat d'approvisionnement en France était de 12%.

L'objectif de développement des contrats d'approvisionnement est à l'origine de plusieurs constats (ONF-FNB-COFOR 2012) :

D'une part, le constat que « la diversité de la récolte en forêt publique nécessite des modalités de mobilisation adaptées permettant la valorisation optimale des produits bois récoltés ». Concrètement, il s'agit pour le gestionnaire et le propriétaire de passer **d'une logique de mobilisation de bois vers une logique de commercialisation** des produits, cette étape étant jusqu'à lors dédiée aux négociants-exploitants.

Pour ne pas pénaliser l'activité des négociant-exploitants, un protocole d'accord tripartite a été élaboré en 2012 entre la Fédération nationale du bois, l'Office national des forêts et la Fédération nationale des Communes forestières. Il indique que pour le chêne, la modalité de vente en bloc et sur pied reste la norme. En effet, le chêne est une essence particulière par le fait que le prix du bois est très variable selon la qualité, qui peut varier d'un facteur 1 à 10 pour un même diamètre (Cavaignac *et al.* 2005), ce qui n'est pas le cas pour les résineux. Concernant le chêne, en revanche, il est indiqué que des contrats peuvent être admis pour les qualités secondaires, pour lequel la valorisation est moindre.

D'autre part, le constat que « l'amélioration de la performance de la filière bois française, passe par un approvisionnement sécurisé et régulier à la filière ». Il s'agit pour les entreprises de sécuriser leur approvisionnement et ainsi améliorer la visibilité des entreprises, permettre une diminution du stock, de diminuer les coûts de prospection, et de se concentrer sur son appareil de production.

Il y a d'autres avantages et inconvénients des contrats d'approvisionnements. Ils peuvent permettre de favoriser les entreprises locales vis-à-vis des entreprises étrangères. Cela peut permettre de limiter les frais de transports, et d'éviter la délocalisation de la valeur ajoutée. Cette fermeture du marché aux entreprises locales peut avoir pour effet de diminuer les prix de vente face à une concurrence internationale plus efficace, mais les retombées économiques positives sur l'emploi local sont à prendre en considération pour évaluer les conséquences économiques globales.

Les contrats d'approvisionnement permettent de mettre autour de la table les producteurs et les transformateurs d'un territoire. Cela permet d'apprendre à mieux valoriser la ressource, et améliore la transparence sur la qualité et la quantité de la récolte.

Pour les propriétaires, les contrats permettent de garantir en quantité et dans le temps un ou des débouchés aux produits issus de la forêt.

Sur le PNR, la mise en place de contrats d'approvisionnements sur la **ressource résineuse** représente un enjeu important. Dans les forêts domaniales, tous les résineux sont vendus en contrats d'approvisionnements à des scieurs belges, allemands et français généralement. Les forêts communales possèdent peu de contrats d'approvisionnements. Il n'y a pas de connaissances précises en forêt privée.

Concernant les contrats d'approvisionnements sur les feuillus, le chêne de qualité secondaire étant le premier type de produit à destination du bois d'œuvre, et le territoire accueillant deux scieurs de chêne spécialisés dans cette qualité, une réflexion a été engagée entre quelques grandes communes forestières du massif Ardennais et ces entreprises. Les communes ont pris des délibérations en Conseil municipal en 2012 afin d'expérimenter les contrats d'approvisionnements sur le chêne, sur une estimation d'environ 2 000 m³/an en 2013. Cela a provoqué une forte opposition des représentants locaux de la Fédération nationale du Bois, et de ce fait, le projet est mis en veille.

Quelques contrats en forêts domaniales se développent sur le hêtre.

Les entreprises d'exploitation forestière

On peut distinguer pour l'exploitation forestière différentes catégories d'entreprises :

Les exploitants forestiers-négociants. Ils achètent le bois en bloc et sur pied pour le revendre trié après exploitation. Il s'agit de structures qui réalisent leurs bénéfices majoritairement sur le tri des bois feuillus. Le territoire accueille peu d'exploitants car les produits majoritaires sont les résineux et le chêne de qualité secondaire, qui ne permettent qu'une faible valorisation économique de négoce.

Il y a eu une évolution importante du métier ces dernières décennies avec une forte diminution des entreprises. Aujourd'hui, un nombre important d'entreprises fait appel à la sous-traitance et emploient des ouvriers étrangers, en particulier des ouvriers des pays de l'est.

La plus importante entreprise d'exploitation à proximité du territoire est l'entreprise Fedele André S.A., située dans le centre du département des Ardennes. Elle exploite environ 200 000 m³ de bois/ans et emploie jusqu'à 250 salariés. Il s'agit de l'un des plus importants clients de l'ONF en France. Cette entreprise est

spécialisée dans l'exportation de grumes de feuillus, en particulier sur le marché chinois, et transitant par le port d'Anvers. Elle exporte ainsi environ 10 à 15 conteneurs par jour, soit un volume utile de 180 à 500 m³, à raison de 18 m³ pour des grumes à 33 m³ pour de avivés. Elle est le plus important fournisseur des grandes entreprises de bois de trituration à proximité du territoire, tel qu'Unilin S.A. à Bazeilles. Elle achète relativement peu de bois dans le PNR par rapport au reste du département.

Les entreprises de première transformation du bois tel que les scieries, et les gestionnaires forestiers (ONF, COFA), ont aussi leur service d'exploitation, souvent constitué d'une équipe stable d'ouvriers et faisant appel à des prestataires.

Les Entrepreneurs de travaux forestiers (ETF), sont les ouvriers forestiers indépendants qui proposent leurs services aux types d'entreprises décrites précédemment ainsi qu'aux propriétaires forestiers. Ils sont bûcherons, conducteurs de machine, débardeurs. Ils effectuent aussi les différents travaux tout au long de la conduite de la gestion forestière : préparations du sol, élagages, tailles, débroussaillages. Ce sont des entreprises souvent unipersonnelles et fragiles économiquement.

Les rayons d'action des entreprises d'exploitation sont régionales voire interrégionales. La concurrence est très forte, en particulier sur le territoire avec la proximité de la Belgique.

Le Parc naturel régional des Ardennes accueille entre 20 et 30 entreprises d'exploitation et d'ETF (inventaire Valeur bois 2013), ce qui représente environ 80 emplois.

4.3. Réalisation de l'exploitation forestière

La voirie forestière et l'exploitabilité des parcelles

La réalisation de l'exploitation forestière est conditionnée de manière importante par les caractéristiques **de la voirie forestière**. Sur le massif ardennais, celle-ci a été fortement développée pendant la période du Fond forestier national. Il y a une dynamique d'entretien qui reste à favoriser pour garantir le maintien d'une qualité suffisante. Mais il n'y a pas d'enjeux importants d'amélioration.

La réalisation de l'exploitation forestière est aussi conditionnée par **la pente** des forêts. Sur le territoire, le massif ardennais avec la vallée de la Meuse, sont caractérisés par la présence pentes plus fortes, mais qui représentent une faible surface forestière. Environ 10 % de la surface forestière du PNR est ainsi sur des pentes supérieures à 30 %, où l'exploitation devient difficile, proportion qui s'élève à environ 20 % sur le Massif Ardennais (cf. Figures 30 et 31).

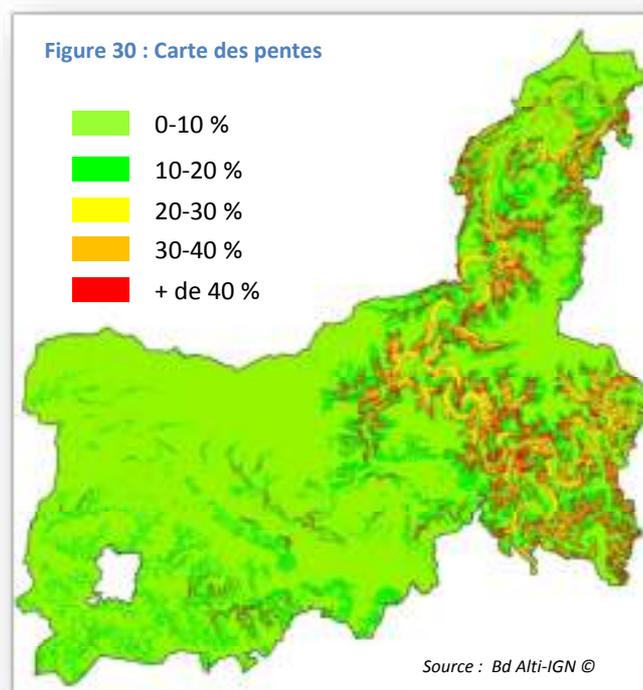


Figure 31 : Tableau des pentes en milieu forestier

Pente	0-10 %	10-20 %	20-30 %	30-40 %	+ 40 %
Surface et % PNR	51 %	25 %	11 %	7 %	6 %
Surface et % Massif ardennais*	40 %	29 %	14 %	9 %	9 %

*selon la définition des unités paysagères

Vis-à-vis des feuillus et des résineux, sur le massif ardennais, **93 % des peuplements résineux sont sur des pentes inférieure à 30 %**, ce qui semble naturel du fait que la quasi-totalité des peuplements sont issus de plantations et donc qu'ils ont été installés sur des terrains plus propices aux travaux et à l'exploitation.

La desserte conjuguée à la faible surface de pentes fortes indique que globalement, **les conditions de mobilisation des bois sont bonnes**. Les données de l'IFN 2012 en Ardenne primaire, précisent que 65 % des peuplements sont facilement exploitables, et que 30 % des forêts sont moyennement et difficilement exploitable.

Un autre élément qui conditionne l'exploitation est la **praticabilité** des parcelles, définie par la présence d'obstacles et la portance des sols. Dans les Ardennes, les sols possèdent généralement une bonne portance. Néanmoins, les longs épisodes pluvieux et un faible nombre de jour de gelées, peuvent poser des problèmes d'inaccessibilité longs, pouvant aboutir à un manque d'approvisionnement des scieries, comme cela a été observé pendant l'hiver 2012 – printemps 2013.

La réalisation de l'exploitation forestière est aussi influencée par la cohabitation avec les autres usagers, et en particulier les acteurs de la chasse. En effet, la période automnale et hivernale constitue les saisons les plus propices à l'exploitation forestière ainsi qu'à la chasse. L'exploitation forestière constitue un dérangement de la faune, et à l'inverse, l'activité cynégétique peut constituer un problème sécuritaire. De ce fait, l'exploitation est relativement peu réalisée pendant la période de chasse.

Le tassement du sol

Le tassement du sol est un phénomène qui peut être provoqué par les engins de débardage et de bûcheronnage lourds dès les premiers passages. Il n'est pas forcément visible car le phénomène concerne les porosités du sol. En revanche, les conséquences du tassement peuvent être durables et avoir de nombreuses conséquences : réduction de la capacité de drainage, phénomène d'engorgement, diminution de l'activité biologique et du développement racinaire des arbres. L'ensemble des essences y sont sensibles.

Sur le PNR, c'est un élément important à prendre en compte car les sols limoneux caractéristiques de l'Ardenne primaire sont particulièrement sensibles au tassement. Il n'existe aujourd'hui pas de connaissances précises du tassement du sol sur le territoire.

Pour limiter les tassements, la prévention est la solution la plus efficace. La première action consiste à globaliser l'utilisation **des cloisonnements d'exploitation**. Il s'agit des chemins parallèles situés environ tous les 25 mètres que l'on peut créer dans un peuplement forestier pour améliorer la vidange et le bûcheronnage mécanisé des arbres. Leur création permet de canaliser le passage des engins et donc de limiter la surface de sol totale parcourue.

Ils sont bien mis en place dans les peuplements résineux du fait de l'importance de l'abattage mécanisé, mais ils sont encore à développer dans les forêts de feuillus, en particulier dans les forêts communales. La réalisation de l'affouage, qui peut induire une forte circulation de tracteurs en forêt, peut constituer un facteur aggravant. Dans les forêts relevant du Régime forestier, l'objectif est de généraliser les cloisonnements d'exploitation (DRA et SRA, 2011).

Les autres techniques utilisées qui peuvent réduire les risques de tassement du sol et que l'on rencontre sur le territoire sont l'utilisation de techniques de débardage alternatif tel que l'utilisation du cheval de trait, ou encore la disposition une couche épaisse de rémanents d'exploitation sur le passage des engins mécanisés.

Techniques de débardage alternatif

Sur le territoire, lorsque l'exploitabilité des parcelles ne permet pas la réalisation d'un débardage classique, et que l'enjeu économique ou environnemental incite à réaliser une récolte des bois, la question d'utiliser une technique alternative de débardage se pose. Les principales techniques que l'on évoque sur le territoire sont le câble mât et le cheval de trait.

Le câble mat, consiste à tirer un câble entre deux points hauts, qui permettent avec un grappin, de trainer et ramener les grumes une fois coupées (cf. figure ci-contre), sans l'intervention d'un véhicule lourd dans le peuplement forestier.

Il a un intérêt en particulier pour la mobilisation du bois sur les forêts de pentes où la création de pistes de débardage est difficile. De ce fait, son intérêt sur les pentes de la vallée de la Meuse et Semoy pourrait être intéressant. Néanmoins, c'est une technique très coûteuse et sa rentabilité sur le territoire est limitée du fait de la faible qualité des forêts de pentes. De plus, il n'y a pas d'entreprises implantées dans la région, ce qui implique des coûts supplémentaires.

Il peut aussi être utilisé pour limiter l'impact de l'exploitation sur des sols humides et fragiles. Sur le territoire, il y a notamment des opportunités de restaurer des milieux humides sur lesquels il avait été planté des résineux qui arrivent à maturité.

Le débardage par l'utilisation de chevaux de trait, a de nombreux intérêts sur le territoire, dont un aspect culturel important (cf. § 7.6-Patrimoine culturel). De la même manière que le câble mât, il permet de limiter les impacts d'une exploitation classique sur les sols sensibles par le faible poids vis-à-vis de la machine et il permet d'exploiter les forêts qui possèdent des obstacles (rochers,...) importants, du fait de la grande maniabilité de l'animal.

Il a aussi un intérêt pour les peuplements résineux en retard d'éclaircie, où l'ouverture de grands couloirs poserait des problèmes de stabilité. Enfin, les utilisateurs du débardage à cheval mettent en avant une certaine qualité et richesse du travail, du fait du contact avec l'animal.

Ce type de débardage alternatif a aussi un intérêt économique par comparaison avec un débardage classique dans certains cas particuliers. Il serait ainsi plus rapide qu'une exploitation mécanisée dans les premières éclaircies de résineux avec une forte densité de tiges de faible diamètre (De Paul *et al.*, 2006). Il serait économiquement intéressant en particulier pour le débusquage, en complément du tracteur, pour les petits chantiers et en l'absence de billonnage.

Sur le PNR, il n'y a pas d'entreprise d'exploitation forestière spécialisée dans le débardage à cheval, mais plusieurs personnes réalisent des chantiers de manière bénévole ou en complément de leur activité principale. Les entreprises spécialisées les plus proches en France se trouvent dans la région Nord et surtout en Belgique. Le cheval de trait est beaucoup plus développé en Belgique qu'en France, notamment car la sylviculture, qui est d'avantage orientée vers les résineux et qui prescrit des densités de plantations plus importantes qu'en France, favorise la rentabilité du débardage à cheval.

L'application des techniques de débardage alternatif peut bénéficier de subventions lors de restauration d'habitats, dans le cadre notamment de mesures compensatoires, ou de contrats forestiers sur un site Natura 2000. Vis-à-vis de ce dernier, le récent Document d'objectif du site Natura 2000 « Plateau Ardennais » animé par le PNR, développe la possibilité de mettre en place un contrat de débardage alternatif. Afin d'« adopter les techniques d'exploitation aux spécificités des habitats » (cf. § 6.4-Outils de protection des

Figure 32 : Exploitation forestière par câble mât (www.larix.fr)



espaces naturels). Le développement de l'animation du site permettra d'étudier les opportunités de mettre en place ce type de contrat.

Outils disponibles pour favoriser une exploitation forestière durable : cahier des charges d'exploitation, Forêt-Qualité, PEFC

Différents outils existent pour valoriser une exploitation forestière durable :

Afin d'améliorer **la qualité de l'utilisation des dessertes**, un protocole d'accord sur l'exploitation forestière a été élaboré en 2009 dans le département des Ardennes pour encadrer l'utilisation du réseau communal, entre les représentants de l'ensemble des acteurs concernés. Par ailleurs, de nombreux guides existent sur les devoirs des acteurs liés au débardage et au transport des bois. En Champagne-Ardenne, un « guide pratique des voies de desserte forestière en Champagne-Ardenne a été édité en 1999 par l'interprofession Valeur bois et l'AFOCEL (aujourd'hui institut technologique FCBA).

La réalisation de l'exploitation et des travaux forestiers, est **encadrée par différents documents** permettant une transparence entre les gestionnaires et les exploitants. Dans les forêts relevant du Régime forestier, les travaux sont encadrés par des règlements nationaux, des cahiers des charges territoriaux et des indications précises peuvent être inscrites dans le cahier des clauses particulières. A chaque exploitation, une visite préalable entre l'exploitant et le gestionnaire, et une visite réalisée à la fin des travaux permet de s'assurer de la qualité de l'exploitation. La signature d'un document de décharge par le gestionnaire conclut la bonne réalisation du contrat d'exploitation.

La certification forestière PEFC est aussi un outil permettant de valoriser la gestion durable des forêts. Sur le territoire du PNR des Ardennes, la certification PEFC est bien développée avec 65 % de la forêt certifiée : 100 % des forêts domaniales et 83 % des forêts des collectivités sont certifiées, et seulement 25 % forêts privées. La certification PEFC est plus importante sur le territoire qu'à l'échelle nationale (38 %), notamment du fait de la configuration du foncier. La tendance est à la stabilisation voire à l'augmentation légère des surfaces PEFC. La certification forestière FSC n'est pas présente dans le territoire.

L'organisme PEFC est basé à Châlons-en-Champagne et possède un salarié. Ce dernier peut par ailleurs intervenir pour réaliser des animations de sensibilisation sur la gestion forestière durable.

La certification PEFC des entreprises d'exploitation et de transformation du bois sur le territoire du PNR et en incluant Charleville-Mézières, au printemps 2014, concerne 13 entreprises (cf. figure 33). Se sont les principales entreprises d'exploitation et de transformation du territoire.

Figure 33 : Liste des entreprises PEFC (Charleville-Mézières et PNR – printemps 2014)

NOM	ACTIVITE	VILLE
L'Ardennaise des bois	parquet	Hierges
L'atelier bois des ardennes (ONF)	menuiserie	Monthermé
Bois ouvré ardennais	parquet	Givet
Carjaere	autre seconde transfo	Tournes
Ccmbois sarl	exploitant	Auvillers-les-Forges
Coopérative forestière des Ardennes	négoce/exploitant	Charleville-Mézières
Godet bois	exploitant	Liart
IFA (industrie forêt ardennaise-EtsBarret)	exploitant scieur	Fumay
La scierie ardennaise - Ets Lambert	exploitant scieur	Vireux-Wallerand
Réseau pro charleville	négoce	Charleville-Mézières
Sarl les bois ardennais	exploitant	Charleville-Mézières
Sotransbois	exploitant	Gue d'Hossus
Agence des travaux de ONF	exploitant	Charleville-Mézières

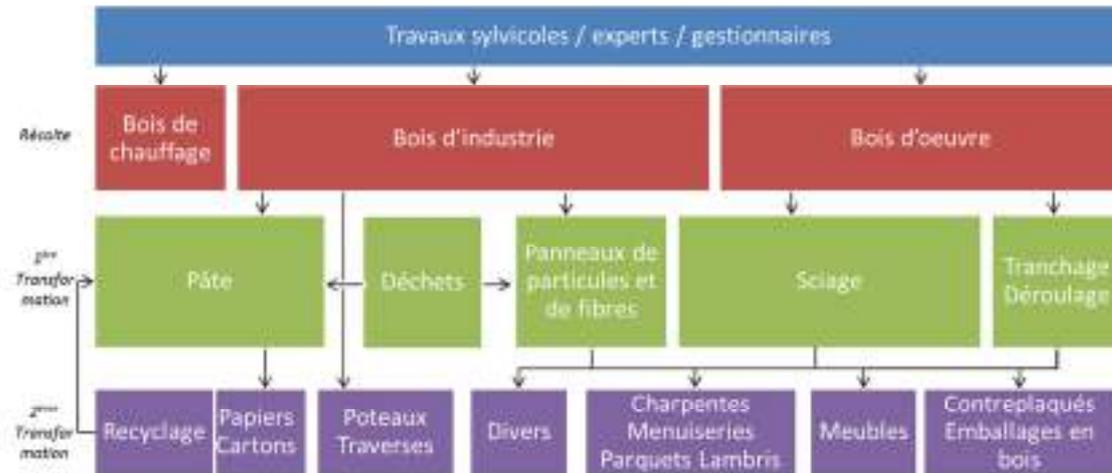
En 2003, a été lancée la démarche Forêt-Qualité, qui permet aussi d'inciter aux bonnes pratiques d'exploitation. Elle propose aux entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) et aux exploitants une démarche volontaire d'engagement de qualité. Elle permet de faciliter et de concilier le travail en forêt, d'une part en permettant aux gestionnaires et aux propriétaires d'avoir des garanties sur le respect des réglementations et de bonnes pratiques et d'autre part en permettant aux ETF et aux exploitants de valoriser la qualité de leur travail et ainsi leur activité.

Sur le territoire, un entrepreneur de travaux forestier est adhérent à la marque. Les exploitants-négociants et les exploitants-scieurs adhèrent difficilement à la démarche car ils sont déjà adhérents PEFC et il y a peu d'intérêt à une double labélisation. Il est aussi difficile de mobiliser les ETF notamment car ce sont des entreprises unipersonnelles.

La démarche Forêt-Qualité est portée par l'Interprofession régionale Valeur Bois, qui continue son développement.

5. LA TRANSFORMATION DU BOIS

Figure 34 : schéma d'organisation de la filière forêt-bois (d'après Sessi)



5.1. Les sciages

Les sciages de résineux

La grume d'épicéa, qui représente le premier produit en volume, est très peu transformée sur le territoire du PNR, qui n'accueille pas de scieries spécialisées pour la transformation des résineux. Les premières scieries résineuses à proximité sont situées en Belgique et dans le Sedanais.

Le marché local du sciage de résineux est dominé par d'importantes scieries belges, et en particulier l'entreprise Fryutier Group, située à 40 km de la pointe de Givet. C'est un groupe leader en Europe avec une capacité totale de sciage de bois ronds de 7 000 m³/jour.

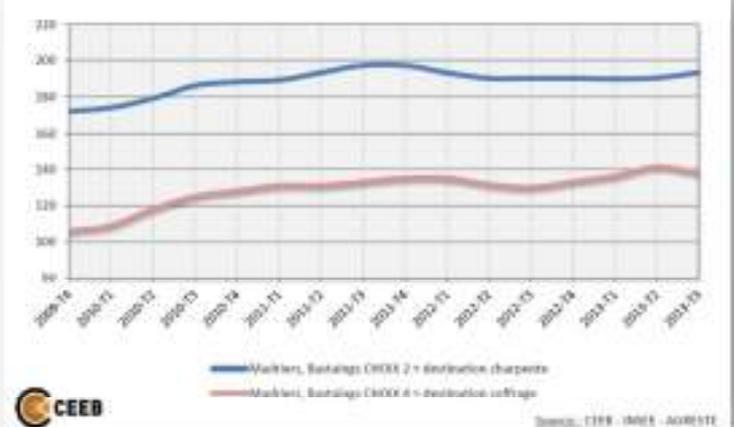
Le marché des résineux est mondial et fortement lié au marché de la construction. La demande actuelle est forte et les prix des sciages sont en augmentation (cf. figure 35). L'accès à la ressource est donc particulièrement tendu.

A moyen terme, le déséquilibre de la structure d'âge des peuplements résineux du territoire (plantées majoritairement dans les années 1965-75) va progressivement se traduire par un défaut de fourniture pour les scieries s'approvisionnant localement.

Vis-à-vis des débouchés locaux, les résineux produits sur le territoire, du fait de leur croissance rapide, ont des cernes d'accroissements plus larges, et des caractéristiques mécaniques moins élevées par rapport aux bois produits dans les pays du nord ou des zones montagneuses françaises telles que les Vosges. L'utilisation des bois locaux dans la construction va dépendre donc notamment des exigences des entreprises en termes de qualité et des cahiers des charges des prescripteurs.

Par ailleurs, pour un bois de même classement de résistance, les fournisseurs préféreront généralement les bois des régions froides, du fait des habitudes et du faible coût du transport vis-à-vis du coût total.

Figure 35 : prix constatés pour le sapin et l'épicéa 2009-2013



Pour la menuiserie, les bois des régions froides sont aussi plus appréciés du fait de leur granulométrie plus fine.

Les sciages feuillus

Le PNR accueille sur son territoire deux importantes scieries **spécialisées dans le sciage de chênes de qualité « industrielle » ou « secondaire »**, les établissements Baret, situés à Haybes et les établissements Lambert situés à Vireux-Molhain. Ces entreprises sont comparables par leur taille et transforment environ 35 000 m³ de bois par an. Elles sont spécialisées dans la production de traverses ferroviaires et sont des entreprises leaders en France et en Europe. Elles élaborent aussi divers produits de chêne et d'autres feuillus. Chaque établissement emploie une quarantaine d'employés et possède son propre service d'exploitation. Il s'agit d'entreprises qui réalisent de faibles marges sur les produits, avec des frais de personnels importants dans la valeur ajoutée.

Leur approvisionnement est globalement structuré par 1/4 de bois issus de l'Ardenne primaire, la ressource locale en chêne de la forêt ardennaise ne suffisant pas à leur demande, 1/4 du volume provient des départements limitrophes, et l'autre moitié vient de la Belgique. Le produit forestier recherché est un bois de 45-50 cm de diamètre, mais la traverse peut être produite à partir de 22 cm. L'approvisionnement en chêne fait l'objet d'une concurrence forte, en particulier avec les négociants-exploitants spécialisés dans l'export des bois. L'export du chêne est favorisé par la proximité avec le port d'Anvers, 2^{ème} port européen après Rotterdam et marché d'importation important depuis l'Asie. Le marché asiatique est fortement demandeur en bois, en volume plus qu'en qualité. Cette demande est en partie liée au fait que le marché européen est un marché d'importation. Les cargos de marchandises qui arrivent ne pouvant pas repartir vides pour des raisons de stabilité, les bois feuillus servent alors de lest efficaces. La tendance vis-à-vis des produits exportés semble évoluer vers une proportion plus importante de bois sciés, plutôt qu'en grumes non transformées.

Les déchets du bois et les sous-produits générés par les scieries, sont aujourd'hui bien valorisés et notamment en bois-énergie.

Les artisans scieurs

Un faible volume de bois d'œuvre de feuillus est aussi transformé par trois entreprises d'**artisans scieurs** sur le territoire :

- L'entreprise JMO bois, située à Bourg Fidèle. Elle possède une scierie mobile et fabrique de petites habitations légères (abris) et de la charpente. Elle transforme environ 300-400 m³ de bois par an. L'établissement s'approvisionne localement, en douglas et en épicéa.
- La scierie Debesse, située à Auvillers-les-forges. Elle fabrique divers objets bois tels que des boules ardennaises, ruches, bacs à jardiner, et cela à partir de feuillus tel que du bouleau, du frêne ou de l'aulne. Les perspectives futures de l'entreprise sont floues. L'établissement s'approvisionne généralement dans l'Aisne pour un volume annuel d'environ 100 m³ par an.
- L'EURL Scierie du plateau, située à Auvillers-les-forges, produit du débit.

Ce sont des entreprises qui privilégient le qualitatif (sur mesure...) et les marchés de niche. Le marché est difficile face à la concurrence des grandes entreprises et de la distribution, autant pour l'approvisionnement en bois que pour la vente. Leur petite taille a aussi d'autres inconvénients, notamment les difficultés administratives pour se positionner sur les offres des marchés publics.

5.2. L'industrie de trituration

Sur le PNR, il n'y a pas d'entreprises qui utilisent du bois de trituration. En revanche, à proximité, l'entreprise Unilin S.A.S, qui est située à Bazeilles, est une entreprise de production de panneaux de particules d'envergure nationale avec la consommation d'environ 1 million de tonnes de bois par an. Sa présence

permet un débouché local intéressant et constant pour le bois d'industrie. Le volume de trituration locale ne suffit pas à sa demande et son rayon d'approvisionnement est mondial. L'entreprise utilise tous les types d'essences, et ses produits sont vendus à l'export à 95 %. Elle emploie plus de 200 personnes.

Dans un rayon de 100 km, il existe au moins trois autres grandes entreprises qui confectionnent des produits à base de bois d'industrie : Kronospan, situé dans le Grand-duché du Luxembourg, qui produit des panneaux de particule, Burgo-Ardenne, située en Belgique et qui produit du papier, ou encore Smurfit KAPPA situé à Rethel, qui élabore différents produits de cartonnerie. De ce fait, la demande en bois d'industrie est très forte dans le secteur. Elle est aussi renforcée par la concurrence émergente avec le bois-énergie.

5.3. Le bois-énergie

On peut distinguer plusieurs filières de bois-énergie en fonction de la puissance du matériel utilisé, du produit correspondant et de ses utilisateurs principaux.

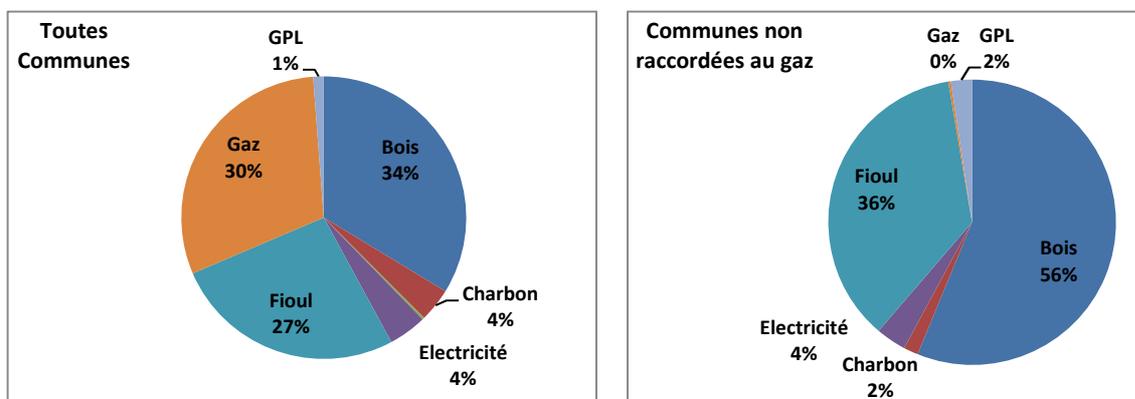
Les cheminées et poêles à bûches

Le bois « bûche » est le mode de consommation traditionnel du bois pour les particuliers et constitue de loin le premier type de bois-énergie consommé sur le PNR. Il est néanmoins un des produits pour lequel la visibilité de la consommation est la moins bonne, car il y a une part importante d'autoconsommation par les petits propriétaires privés et il est de connaissance notoire qu'il existe un marché parallèle important.

Le bois bûche constitue l'énergie principale pour de nombreux foyers pour le chauffage et pour l'eau chaude, et il est fréquemment utilisé en chauffage d'appoint. D'après les données OREGES 2006, la consommation de bois représente **1/3 de l'énergie dépensée** pour le chauffage sur le territoire. Elle est réalisée pour 93 % dans le secteur résidentiel.

Le choix de l'énergie bois va dépendre de différents éléments et notamment **La possibilité du raccordement au gaz de ville**. En effet, le gaz constitue actuellement l'énergie fossile de chauffage la plus économique (Aqualys, 2013). En ne prenant en compte seulement les communes non raccordées au gaz, la proportion de l'énergie bois dépensée pour le chauffage augmente alors à 56 %, le bois prenant en grande partie la place du gaz (cf. figure ci-dessous). Dans le PNR, le raccordement au gaz concerne seulement 39 communes sur les 91, mais concerne **83% de la population** du fait que le gaz est disponible dans les communes de la vallée de la Meuse, qui est la plus urbanisée.

Figure 36 : Energie consommée par type d'énergie (source : Oreges, 2006)



Un autre élément et évidemment **le prix de l'énergie**. Ramené au PCI, Le bois bûche constitue le combustible le moins cher (ALE, 2012), les prix étant tirés par le bas par différents facteurs, dont le marché parallèle et l'importance de l'affouage.

Concernant la structuration des entreprises de bois de chauffage, un inventaire des entreprises sur un annuaire très fréquenté par les particuliers indique seulement cinq entreprises sur le PNR. La vente de bois de chauffage est un travail difficile et souvent mal rémunéré. Les revendeurs manquent généralement de marketing

et souffre d'une image négative (peu de contrôle qualité, de transparence sur le volume et les essences) et du prix imposé par le marché noir. Un des outils permettant de valoriser les entreprises est l'engagement des professionnels dans les **chartes qualité** tel que **France Bois Bûche** et **NF bois de chauffage**, qui garantissent l'essence, la dimension et l'humidité des bois livrés. L'Union régionale des Communes forestières de Champagne-Ardenne a été mandatée pour réaliser une enquête en 2013 afin de connaître plus précisément le marché.

Le matériel utilisé constitue un facteur essentiel vis-à-vis de la qualité de la combustion. Il existe une différence importante de rendement entre un foyer ouvert (environ 15 %) et un poêle récent (70-80 %). Il n'y a pas de connaissances précises du matériel sur le territoire mais il est de connaissance notoire que de nombreux foyers possèdent encore du matériel ancien. Avec l'évolution des technologies et du prix de l'énergie, il y a une prise de conscience progressive de l'intérêt pour l'achat d'un poêle performant, mais le faible coût du bois et l'important coût d'investissement limite sa mise en œuvre.

Le bois déchiqueté utilisé en filière « humide » et dans les chaufferies d'une puissance supérieures à 400-500 kw

Les chaufferies d'une puissance généralement supérieure à 500 kW, nécessite du bois déchiqueté d'une granulométrie et d'une humidité variable. Les propriétaires de ces chaufferies sont notamment des grandes collectivités et entreprises, en particulier les industries du bois.

Sur le PNR, il y a très peu de chaufferies d'une puissance supérieure à 500 kW. On en dénombre au moins deux : une chaufferie urbaine de 2500 kW, située à Revin, et exploitée par le bailleur social Espace Habitat, mais dont les perspectives futures de son exploitation sont incertaines, et une chaufferie située à la scierie Lambert, alimentée avec les déchets de leur production.

A l'échelle des Ardennes, la puissance installée est beaucoup plus importante. Cela représente en 2012, 105 000 kW dans l'industrie. La chaufferie de l'entreprise Unilin S.A.S à Bazeilles représente 90 % de la puissance installée. 20 000 kW sont installées dans les collectivités.

Sur le PNR et les Ardennes, il n'y a pas de nouveau projet industriel de taille importante connu, mais il existe plusieurs projets ou études dans les Ardennes pour l'installation de chaufferies urbaines. Cependant, les projets industriels peuvent émerger de manière rapide avec l'évolution du marché de l'énergie, avec un risque d'augmenter les tensions sur le marché du bois d'industrie, ce que craignent les industriels du secteur. Aujourd'hui, la tension entre le bois d'industrie et énergie reste faible, du fait de la meilleure valorisation économique du bois dans les entreprises de trituration.

Le bois déchiqueté utilisé en filière « sèche » et dans les chaufferies collectives de petite puissance inférieures à 400-500 kw

Les petites chaufferies collectives (inférieures à 400-500 kW) sont utilisées généralement par les collectivités, mais aussi certains particuliers (regroupement de plusieurs habitations, agriculteurs) et les petites entreprises. Elles sont alimentées par du bois déchiqueté répondant à des caractéristiques précises d'humidité (inférieure à 30%) et de granulométrie.

Dans les Ardennes et le PNR, c'est une filière en émergence, la puissance installée dans le département est de 2 100 kW et elle est dans le PNR de 295 kW, dont 240 kW est utilisé par des entreprises.

Le développement est progressif, les projets de chaufferies pour 2013-2015 porteront la puissance installée à environ 3 400 kW dans les Ardennes et à 785 kW dans le PNR soit 3 fois le niveau de 2012. L'Agence Locale de l'Energie des Ardennes estime l'installation dans un futur proche, d'une puissance de 1 000 kW par an.

Concernant l'approvisionnement en plaquettes sèches, il n'y a pas d'entreprises de bois déchiqueté et de séchage sur le territoire du PNR. L'approvisionnement est aujourd'hui réalisé par plusieurs entreprises ardennaises et belges.

Plusieurs freins impactent le développement des chaufferies de petite puissance :

- **Le manque d'assurance d'un combustible de qualité.** En effet, le défaut de qualité est à l'origine des principales pannes dans les chaufferies de petite puissance, et l'absence d'un marché local structuré de plaquettes sèches provoque un manque d'assurance pour un approvisionnement à un prix restant stable et compétitif vis-à-vis des autres énergies. Un des outils pour lever ce frein peut être à moyen terme la production et la vente centralisée et contrôlée de plaquette locales par un organisme coopératif et multi-partenarial (de type SCIC notamment) regroupant l'ensemble des acteurs locaux de la filière.

La production de plaquettes forestières locales nécessiterait une organisation particulière de la filière bois, avec des changements dans l'organisation des chantiers et des ventes, voire une certaine réorientation de la délivrance des taillis des particuliers à la commune), des investissements importants (plateforme de stockage-séchage) et une demande assez importante pour avoir un approvisionnement rentable. La connaissance précise des opportunités de développement est aujourd'hui limitée, et peut-être apportée par la mise en place d'un outil de type Plan d'approvisionnement Territorial (cf. § outils et acteurs du développement du bois-énergie).

- **Le manque de connaissance et de visibilité sur la conduite et la maintenance des chaufferies.** Un des outils pour lever ce frein peut être notamment le développement de l'offre d'exploitation, (conduite /maintenance) et de la formation.
- **L'investissement important nécessaire à l'achat et l'installation d'une chaufferie.** En effet, l'investissement pour une chaufferie à bois est 2 à 4 fois plus élevé que l'investissement dans une chaufferie à fioul ou à gaz. Des aides de l'Etat et de la Région existent, mais sont en baisse. Les outils pour lever ce frein peuvent être le développement de compétences dans l'investissement des chaufferies bois (compétences de maître d'œuvre, tiers-investissement), ainsi que le regroupement de projets, afin de bénéficier de bonifications autour des subventions et réaliser des économies d'échelles.

Les outils et acteurs du développement du bois-énergie

Le développement du bois-énergie est un objectif soutenu par l'ensemble des acteurs publics du territoire. En effet, le bois-énergie, est potentiellement **créateur d'emplois locaux**, non délocalisables, par le biais de la diversification économique. Dans les Ardennes, la filière employait en 2008 517.5 EPT dans les Ardennes. Il s'agit majoritairement d'emplois liés à la fabrication d'appareils de chauffage, mais aussi une part non négligeable due à leur fonctionnement.

Le bois-énergie participe aussi à la **réduction des émissions des gaz à effet de serre** et permet de réduire la **dépendance énergétique**.

L'Etat, à travers le Grenelle de l'environnement, s'est donné pour objectif concernant le chauffage domestique de stabiliser la consommation de bois tout en augmentant le nombre de foyers, par le « renouvellement complet du parc d'appareil de chauffage bois ». Concernant le chauffage collectif et industriel, l'Etat s'est donné l'objectif ambitieux de produire 5.2 METP supplémentaires pour 2020, soit une augmentation de 2.7 du niveau actuel de consommation. Cela nécessiterait 7 millions de tonnes de bois, ce qui représente environ la consommation actuelle du bois d'industrie en France (Gauthier, 2011).

La Région Champagne-Ardenne a détaillé en 2012 les objectifs liés aux enjeux énergétique et du changement climatique à travers un Plan Climat Air-Energie (PCAER), et a décliné les objectifs à court terme dans un accord-cadre 2013-2015.

Le Conseil général des Ardennes a mis en place un pôle Energie renouvelable en 2010 et s'est donné pour objectif en 2020 une augmentation de 2.6 du niveau de 2010 en matière de production de bois-énergie.

L'agence locale de l'énergie des Ardennes (ALE08) est l'opérateur départemental principal engagé dans le développement du bois-énergie. Il met en place des actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des projets de chaufferies collectives et participe à l'élaboration de différents outils pour lever les freins au développement du bois-énergie. Il élabore tous les ans un état des lieux du bois-énergie. Il est le référent « veille technologique » pour le pilotage et la coordination des actions de l'accord cadre régional 2013-2015 du PCAER.

L'ALE08 est partenaire du PNR des Ardennes à travers la participation aux nombreuses démarches de concertation (Charte forestière de territoire, Plan climat énergie territorial,) et dans le cadre des Conseils-habitats du Parc.

La SCIC Enercoop Ardenne-Champagne est un acteur récent engagé dans le développement du bois-énergie, et a notamment pour objectif de proposer à terme la vente chaleur « clef en main ». L'Agence locale de l'énergie des Ardennes et la SCIC Enercoop Ardenne-Champagne sont à l'initiative d'un « comité bois-énergie » regroupant l'ensemble des acteurs départementaux, afin de fédérer la mise en place d'outils pour le développement d'une filière locale.

L'Union régionale des Communes forestières de Champagne-Ardenne, est un acteur du développement du bois-énergie auprès des collectivités forestières au niveau régional, notamment à travers l'animation du programme « 1000 chaufferies bois en milieu rural » et à travers sa participation à l'accord-cadre 2013-2012 du PCAER.

La Fédération nationale des Communes forestières porte aussi l'outil **de Plan d'approvisionnement territorial (PAT)**. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision à destination des élus, pour favoriser le développement global de la filière bois-énergie dans les collectivités. Il est structuré par la réalisation d'une étude qui analyse les ressources et les projets en bois-énergie d'un territoire et fournit des connaissances précises pour la mobilisation technico-économique du bois-énergie. En Champagne-Ardenne, deux PAT sont en cours, dont un au PNR de la Montagne de Reims.

Le PNR est engagé dans le développement du bois-énergie à travers la réalisation d'un Plan climat énergie territorial (PCET) volontaire. Un PCET est une démarche de concertation entre les acteurs du territoire afin d'encourager les économies d'énergies et développer les énergies renouvelables locales.

5.4. Deuxième transformation et autres entreprises liées au bois

Entreprises en lien avec le bâtiment

On compte une cinquantaine d'entreprises de menuisiers-agenceurs, charpentiers, constructeurs bois sur le territoire et sur Charleville-Mézières.

Les entreprises du bâtiment sont structurées avec une part prépondérante d'artisans, et sont très sensibles à la conjoncture économique, qui influence directement le nombre de mise en chantier. L'activité de menuiserie est la plus importante. La problématique principale de l'utilisation du bois dans la menuiserie est la forte concurrence avec les autres matériaux.

Les entreprises décrivent des conditions économiques actuelles difficiles, caractérisées par une concurrence très forte qui est renforcée par l'apparition de nouveaux acteurs (ossature bois...), par des marchés publics plus contraignants, et par des perspectives du marché à long terme qui semblent peu encourageantes. La mise en place de la Réglementation Thermique 2012 permet néanmoins de donner une impulsion positive.

Leur approvisionnement s'effectue chez les **négoce**s spécialisés locaux pour les petites entreprises, et pour les plus importantes, l'approvisionnement se fait directement aux scieries. La provenance du bois est donc pour la majorité des entreprises conditionnée par la politique commerciale des entreprises de négoce.

Sur le territoire et à proximité, on compte plusieurs établissements spécialisés dans le négoce du bois. Plusieurs sont adhérentes à la marque « Expert Bois » portée par l'association Le Commerce du Bois, qui valorise la qualité des entreprises et se traduit par la signature d'une charte environnementale. Une problématique actuelle de ces entreprises est la mise en place de la Réglementation sur les Bois de l'Union Européenne (RBUE), qui oblige à la mise en place de mesures de contrôles de traçabilité pour l'ensemble des bois importés des pays non-membres de l'UE.

Sur le territoire, on trouve aussi plusieurs **entreprises de lambris et parquets**, travaillant directement avec les scieries de chênes et des **entreprises d'imprégnation du bois** pour les différents produits de sciages, traverses, lambris. Une entreprise située à Tournes (Ets Canjaere) met en avant un procédé novateur de Thermohuilage des bois.

Les entreprises de mobilier intérieur et extérieur

Sur le territoire, il existe quelques entreprises fabricants ou restaurants du mobilier intérieur et extérieur. On dénombre trois ébénistes-restaurateurs sur le territoire et à proximité. Concernant le mobilier extérieur, le territoire accueille un Atelier ONF, situé à Monthermé et qui emploie 2.5 ETP. Son activité est la création de mobilier extérieur en pin imprégné, chêne et douglas, pour un volume d'environ 90 m³ par an. Son approvisionnement est le plus local possible, autant pour le bois que pour le métal utilisé.

Autres entreprises liées au bois

Enfin, on compte aussi deux entreprises d'emballages industriels réalisant différents produits à base de carton et de bois et une usine de fabrication d'accessoires de salle de bain et de toilettes en bois réticulé à base de farine de hêtre.

5.5. Les acteurs du développement économique de la filière

L'interprofession Valeur bois

Valeur Bois est l'interprofession régionale de la filière forêts-bois pour la région Champagne-Ardenne. Il regroupe l'ensemble des acteurs de la filière, depuis le propriétaire forestier jusqu'à l'architecte. Ses missions sont la promotion du bois et de ses métiers, l'amélioration et le développement de la filière forêt-bois. L'organisme est financé en grande partie par la Région Champagne-Ardenne.

Valeur Bois développe de nombreuses actions pour la filière bois, parmi lesquelles une activité de conseil et d'accompagnement personnalisé des entreprises, des actions de promotion du bois et des entreprises (Foire de Sedan, salon « carrément bois » de Reims). Il gère l'annuaire des entreprises de la filière forêt-bois, et il est le relai de la communication des différents organismes nationaux de promotion du bois (France Bois Forêt,...).

Son siège est situé à Châlons-en-Champagne. Il est constitué d'une équipe de 4 personnes. Il intervient peu dans le nord des Ardennes, mais peut répondre aux demandes d'information et d'animation.

Les organismes de représentation

La filière bois possède différents organismes de représentation selon les secteurs d'activité :

Les entreprises d'exploitants forestiers, scieurs et industriels, sont fédérés sur le territoire par la Fédération nationale du bois (FNB), qui rassemble un réseau d'associations et de syndicats régionaux et locaux, notamment la Chambre syndicale des exploitant forestiers scieurs et négociants en bois des Ardennes, et le Groupement interprofessionnels des bois de Champagne-Ardenne.

Pour les métiers liés à la construction bois, la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment et la Fédération française du bâtiment sont les deux principaux organismes de représentation.

La Chambre de l'artisanat et la Chambre de commerce et d'industrie sont les deux chambres consulaires qui rassemblent les professionnels du bois. La CCI est active dans la valorisation du bois dans la construction notamment à travers un programme transfrontalier Interreg IV **Bati D2**, qui propose des actions ciblées pour les professionnels. C'est un programme lancé en 2009 sur le constat que les entreprises françaises et belges sont spécialisées de manière différente en matière de construction durable. Il se prolonge jusqu'en 2014, avec des actions de veille documentaire personnalisée, des visites de salons, des appels à projets innovants, l'élaboration de guides et de fiches techniques.

Au niveau associatif, l'Association Pôle bois Ardenne, développe une mission de sensibilisation de la filière bois en particulier sur la Communauté de communes des Crêtes Pré-ardennaises. Son action principale depuis les années 2000 est l'organisation d'un salon du bois orienté vers l'économie locale, qui a accueilli 65 exposants en 2012. Malgré la réussite des salons, son organisation n'est pas reconduite pour 2013, du fait de la diminution des subventions, du manque de bénévoles et du travail trop important pour les entreprises impliquées dans l'organisation. Pôle bois Ardenne est aussi à l'origine d'une Charte forestière de territoire élaborée avec la Communauté de communes des Crêtes Pré-ardennaises.

Les organismes de formations

Dans les Ardennes, le lycée agricole et forestier (EPELEPPA - établissement public locale d'enseignement et de formation professionnelle agricole) **du Balcon des Ardennes**, situé à Saint-Laurent, à proximité de Charleville-Mézières, propose de nombreuses formations de métiers relatifs à l'exploitation et aux travaux forestiers :

- Un centre d'apprentissage avec plusieurs diplômes de bûcheronnage et de débardage. La formation dure 2 ans.
- Un centre de formation pour la promotion agricole (CFPPA) pour personnes majeures, avec plusieurs formations de bûcheronnage et débardage. Les formations durent 6 mois au centre. Les stagiaires proviennent de 50 % de la Belgique (du fait notamment que le FOREM – le « Pôle emploi » belge, de Libramont est spécialisé dans le bois et leur fourni de nombreux contacts).
- Une formation de conduite de machine forestière.
- Un Certificat de Spécialisation taille et soins aux arbres.

L'établissement professionnel fonctionne comme une entreprise de travaux forestiers. Ils rencontrent certaines difficultés pour trouver une activité professionnelle du fait de leur activité de formation (pas de travail le weekend ni en période estivale...). Leur activité d'exploitation est caractérisée généralement par des petits chantiers locaux (200-500 m³).

En termes de formation supérieure forestière, le plus proche établissement se situe à Chaources dans l'Aube, délivrant un BTS gestion forestière.

Concernant les formations du bâtiment en lien avec le bois, le CFA du bâtiment des Ardennes, situé à Poix-Terron à 20 km au Sud de Charleville-Mézières, dispense plusieurs formations en lien avec le bois : couvreur, menuisier fabricant, menuisier installateur, constructeur bois.

Autres organismes

L'Agence Régionale de la Construction et de l'Aménagement Durables (ARCAD/PQE) Champagne-Ardenne est une association qui est « un centre de ressource, d'expertise et de conseil dédié à tous les secteurs de la construction et de l'aménagement », dont le bois construction.

6. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE FORESTIER

6.1. Habitats forestiers naturels et diversité spécifique de l'Ardenne primaire

Description des habitats naturels forestiers de l'Ardenne primaire

Un habitat naturel peut être défini comme une unité naturelle, bien identifiable, essentiellement caractérisé par sa végétation, son climat, son exposition, son altitude, sa géologie, sa pédologie, et par les activités humaines qui y ont lieu (Géhu, 2006). Ce concept issu de la phytosociologie sert de référence en Europe communautaire pour la classification et la description de l'ensemble des milieux naturels. En France, les différents habitats « génériques » (par exemple « Hêtraies du *Luzulo-Fagetum* », code « 9110 ») ont été déclinés en "habitats élémentaires" (par exemple « Hêtraies, Hêtraies-chênaies acidiphiles collinéennes », code « 9110-1 ») pour mieux tenir compte de la diversité en termes de patrimoine, d'écologie et de gestion, qui peut exister au sein d'un même habitat générique.

En Ardenne primaire, on peut caractériser la plus grande majorité des conditions écologiques forestières locales à partir de **sept** habitats génériques et **neuf** habitats élémentaires :

- **Les hêtraies du *Luzulo-Fagetum* (9110)**. C'est un habitat naturel caractéristique des sols acides avec un climat continental. En Ardenne primaire, on distingue deux habitats élémentaires, différenciés par l'altitude :
 - o Hêtraies, hêtraies-chênaies acidiphiles collinéennes (9110-1),
 - o Hêtraies, hêtraies-sapinières acidiphiles de l'étage montagnard inférieur (9110-2).
- **Les hêtraies de l'*Aperulo-Fagetum* (9130)**. C'est un habitat naturel caractéristique du climat continental avec des sols plus neutrophiles. En Ardenne primaire, on retrouve un habitat élémentaire : les hêtraies-chênaies à Asperule odorante et Mélisque uniflore (9130-5).
- **Les chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies** subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli* (9160). C'est habitat naturel que l'on retrouve sur des sols avec une très bonne réserve en eau et qui possèdent une certaine richesse, à l'étage collinéen. En Ardenne primaire, on retrouve un habitat élémentaire : les chênaies pédonculées neutro-acidiphiles à méso-acidiphiles (9160-3).
- Les vieilles **chênaies acidiphiles** des plaines sablonneuses (9190), avec un habitat naturel élémentaire caractéristique des sols engorgés et pauvres : les chênaies pédonculées à Molinie bleue (9190-1).
- **Les forêts de pentes, éboulis, ravins du *Tilion-Acerion** (9180*)**. En Ardenne primaire, on retrouve un habitat élémentaire : érablaies et tillaies acidiphiles du nord-est de la France (9180-15*).
- **Les tourbières boisées* (91DO*)**, avec deux habitats élémentaires, différenciés par l'altitude
 - o Les boulaies pubescentes tourbeuses de plaine (91DO-1.1*)
 - o Les pineraies tourbeuses à Pin sylvestre (91DO-2*)
- **Les forêts alluviales** à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior** (91EO*), avec un habitat élémentaire : les aulnaies-frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses (91EO-6*).

Ces trois derniers habitats caractérisent des milieux particuliers qui sont dits prioritaires, car ils sont généralement rare et à conserver en priorité à l'échelle européenne. Leur code est marqué d'une étoile.

Connaissance de la répartition des habitats naturels

La répartition des habitats naturels forestiers sur l'Ardenne primaire est disponible seulement sur certains périmètres de connaissance et de protection des milieux naturels, en particulier les sites Natura 2000 de type Zones Spéciales de Conservation, mais qui concernent une faible surface forestière du territoire. En revanche, la connaissance de la répartition des habitats peut-être approchée de manière indirecte par la **connaissance de la répartition des stations**, grâce à des correspondances possibles sur les caractères écologiques. L'Office national des forêts, dans les documents d'orientation régionaux, propose des correspondances rapportées dans le tableau ci-dessous.

La répartition des stations forestières, est décrite dans chaque aménagement forestier. Ce sont des données prochainement disponibles sous SIG, grâce à un partenariat avec l'ONF.

Par ailleurs, la typologie des stations forestières de l'Ardenne primaire en 1989 réalisée par Drapier contient des informations sur la fréquence de chaque station forestière sur l'ensemble de l'Ardenne primaire. Le croisement des correspondances habitats/stations proposé par l'ONF et la connaissance de la répartition de chaque station permet de donner une probabilité de rencontrer chaque type d'habitat sur l'Ardenne primaire (cf. figure 37).

Figure 37 : Tableau de correspondance des stations et des habitats avec la probabilité de répartition

Habitats génériques	Correspondance stations SRA	Grande caractéristiques stationnelles	Probabilité de la répartition sur l'Ardenne primaire
9110-1	C2A, C2B, C2C, C2E, C2F	Acidophile à acidocline continental	55 à 60%
9110-2	C2D	Hydrophile acide	5 à 6 %
9130-5	C2H, C2I	Groupe neutrophile	2 à 9 %
9160-3	C2C, C2K	Groupe acidocline à neutrophile plus ou moins hydromorphe	10 à 11 %
9190-1	C2D, C2G	hydrophile acide	10 à 15 %
9180*	C2J	Hygro-neutro-sciaphile de versant	0 à 2 %
91D0*	C2D, C2G	Hydrophile acide	9 à 10 %
91E0-6*	C2K	Neutro-hygrophile	0 à 2 %

En Ardenne primaire, il s'agirait donc majoritairement de **Hêtraies-chênaies du *Luzulo Fagetum***. Le caractère sub-montagnard de l'Ardenne primaire (pluviométrie forte, température moyenne basse) influence la présence de hêtraies acidiphiles de l'étage montagnard inférieur (9110-2), qui ne sont généralement pas présents à une altitude inférieure à 500 m.

Les hêtraies du groupe neutrophile seraient très peu présentes. Sur l'Ardenne primaire, on en retrouve dans le Sedanais, mais il n'y a pas de connaissance de tels milieux sur le PNR. **Les forêts de pente** représenteraient aussi une faible surface sur le PNR. On les retrouve en particulier dans les façades de la vallée de la Meuse. Il y a peu de **forêts de bord de cours d'eau**. On en retrouve par exemple dans les vallées de la Houille et de la Sormonne.

En revanche, **les habitats forestiers humides tourbeux et para-tourbeux** sont assez présents sur le PNR. On peut citer par exemple les bois tourbeux du ravin de l'ours, les boulaies à sphaignes et tourbeuses des heez d'Hargnies.

Figure 38 : Schéma de synthèse des habitats naturels selon les caractères des stations forestières de l'Ardenne primaire



Etat des connaissances sur la faune et de la flore forestière

Le Parc naturel régional des Ardennes, récemment créé, ne dispose encore que de peu de données sur la faune et la flore. Des données pour tous les milieux naturels sont disponibles grâce à **la base de données Faune Champagne-Ardenne**, gérée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux Champagne-Ardenne. C'est une base de données naturaliste régionale renseignée par des professionnels et des amateurs, qui sur le territoire du PNR représente en 2014 6 700 données (à l'exception des espèces sensibles non communiquées), totalisant 431 espèces, dont 206 oiseaux, à l'échelle de 58 communes du PNR où sont décrites des espèces.

Des données pour tous les milieux sont aussi disponibles à partir des inventaires originaux des **59 Znieff de type 1** du PNR qui contiennent des milieux forestiers, qui constituent un ensemble de 10 100 données, dont l'origine et la date est peu connue (4 données datées et 5 données sourcées). Elles permettent de donner une idée plus précise de la diversité spécifique, avec 1 674 espèces (dont 809 angiospermes, 343 insectes, 175 oiseaux). Il y a 168 espèces qui ont un statut écologique décrit « reproducteur » sur le territoire.

Enfin, des données concernant tous les milieux sont disponibles pour les sites de protection. Les formulaires standards de données Natura 2000 fournissent 166 données et 140 espèces. Il n'y a pas de données aujourd'hui disponibles concernant les Arrêtés préfectoraux de protection de biotope, les réserves naturelles et réserves biologiques dirigées.

Parmi ces données, la forêt étant très présente sur le territoire, **une part très importante de la biodiversité décrite est liée directement ou indirectement aux milieux forestiers**. Une liste d'espèces forestières peut être réalisée à partir de différentes sources :

- L'annexe des Indicateurs de Gestion Durable des forêts françaises métropolitaines, réalisée par l'IFN et le Ministère en charge de l'environnement ;
- L'annexe 1 du guide « Mieux intégrer la biodiversité dans la gestion forestière - Guide pratique (France métropolitaine) » réalisé par Gosselin et Paillet ;
- Le STOC Champagne-Ardenne et France qui distingue les espèces représentant les spécialistes forestiers ;
- L'annexe des documents d'orientation régionaux des forêts relevant du Régime forestier (DRA et SRA, 2011), qui détaille les espèces forestières ;
- La liste des espèces forestières à dire d'expert (réalisé par chargé de mission environnement en 2013) pour lequel le PNR est investi dans la préservation, qui regroupe des espèces de la directive faune flore (10 espèces), des espèces pour lequel le parc est investi dans une veille écologique, et des espèces de différents programmes (Plan régional Odonates,...).

Les trois premières sources permettent aussi de distinguer les espèces strictement forestières, spécialistes où plus fréquemment présentes dans le milieu forestier et les espèces au comportement mixte qui peuvent être rencontrées en milieu forestier. Cette liste sera à compléter avec l'amélioration de la description des milieux où les espèces ont été identifiées ou de leur biologie. Aujourd'hui, cela représente une liste de 324 espèces, en grande majorité du règne animal.

Le croisement des données espèces et de la liste des espèces forestières donne une liste de 184 espèces, dont 56 espèces classés comme strictement forestières et 128 espèces fréquentant les milieux forestiers (cf. tableau ci-dessous et liste complète en annexe 11).

Total 184	Espèces strictement forestières ou plus fréquemment rencontrées	Espèce fréquentant les milieux forestiers
Plantes vasculaires	2	13
Mammifères	13	37
Oiseaux	41	56
Reptiles	0	6
Amphibiens	0	9
Insectes	0	7

Figure 39 : Tableau de croisement des données espèces du PNR et de la liste des espèces forestières issues de la bibliographie

D'autres données d'espèces relevées précisément dans les milieux forestiers sont disponibles :

La base de **données floristique de l'Institut forestier national**, permet d'avoir des données globales sur la diversité floristique ordinaire et remarquable observée lors des inventaires des 189 placettes forestières du dernier inventaire forestier sur le PNR. 3300 données sont disponibles, ce qui représente 216 espèces (dont 135 herbacées, 32 arbres, 21 arbustes, 21 hépatiques et 7 fougères (liste complète en annexe 11).

L'appel à projet « **Mutualisation et innovation au service de la biodiversité pour l'élaboration de la charte forestière du PNR des Ardennes** », a permis de réaliser un inventaire des insectes saproxylophages de 10 îlots forestiers du PNR et a permis d'identifier 58 espèces, et dont 39 saproxyliques et 3 espèces indiquant un fort potentiel de biodiversité des coléoptères saproxyliques.

Patrimonialité des habitats et la relation avec la biodiversité

La patrimonialité et la diversité floristique des habitats sont décrits succinctement dans les cahiers d'habitats forestiers et dans les fiches habitats de Gegout *et al.* (2008) :

Les hêtraies du *Luzulo-Fagetum* (9110-1 ; -2) sont un type d'habitat représentatif du domaine continental et à ce titre très répandu. Les espèces végétales sont pour la plupart des espèces acidiphiles banales avec néanmoins la possibilité de présence de Lycopodes.

Les Hêtraies de *L'Asperulo Fagetum* (9130-5) sont des habitats très répandus dans le quart Nord-Est avec des espèces végétales assez fréquentes en milieu forestier.

Les chênaies pédonculées à *Molinie bleue* (9190-1) sont un type d'habitat avec une flore relativement banale et pauvre. Il y a quelques Fougères assez rares à l'étage collinéen.

Les chênaies pédonculées et chênaie-charmaie (9160-3) sont un type d'habitat fréquent en France. La flore est assez diversifiée, mais banale des milieux acidiphiles.

Les forêts de pentes (9180*-15) sont des milieux rares. La flore constitue souvent une « combinaison originale d'espèces ordinaires réunies dans des conditions stationnelles originales ». C'est un milieu fragile car instable.

Les tourbières boisées (91DO* 1.1 et 2) sont un type d'habitat répandu au nord et à l'est en Europe, mais en limite d'aire en France où il est rare. La flore est spécialisée et peut être rare et protégée (par exemple avec la présence de *Trientalis europaea* dans les Ardennes). Les tourbières boisées possèdent une grande diversité de micro-habitats (vasques, chablis, strates muscinales, arbres à cavités...).

Les forêts alluviales (91EO*) sont un type d'habitat de faible étendue avec une diversité floristique élevée par rapport aux autres habitats forestiers de ces régions siliceuses et qui peuvent héberger des plantes rares

à l'échelle régionale. L'habitat est un refuge pour un certain nombre d'espèces neutrophiles et mésohygrophiles.

La diversité faunistique des habitats naturels, quant à elle, ne dépend pas principalement du type d'habitat, mais de la présence des caractères naturels (présence de bois mort, arbres à cavités, hétérogénéité des structures, tranquillité, essences autochtones) qui permet une expression de la biodiversité. Chaque habitat peut potentiellement accueillir une forte biodiversité faunistique d'espèces rares et protégées. La présence de ces caractéristiques dépend principalement de l'action anthropique et de la gestion forestière en particulier.

6.2. Gestion forestière conservation des habitats et de la biodiversité

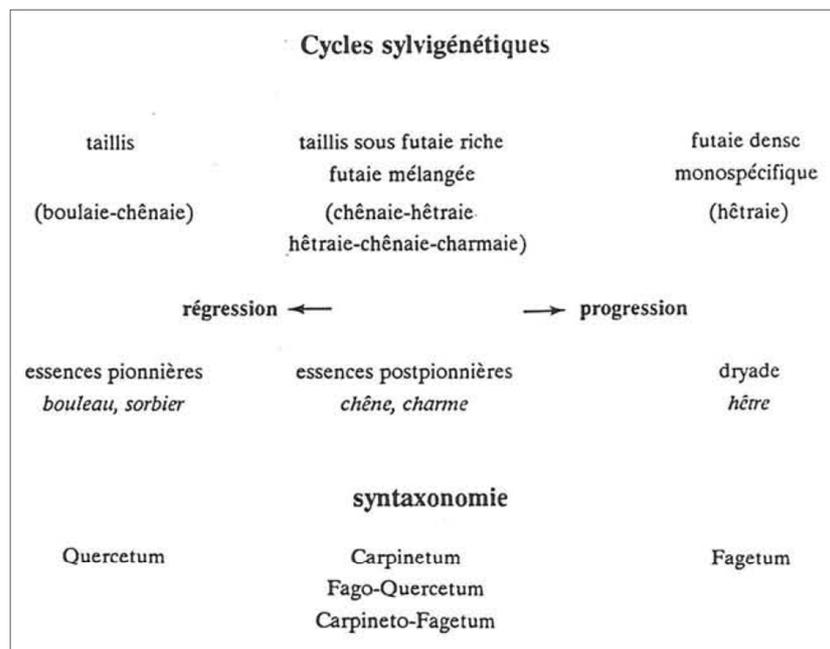
Choix des essences

Sur l'Ardenne primaire, la répartition des essences est liée principalement aux pratiques forestières passées qui ont modelées les forêts (cf. § 1.3-Evolution historique de la forêt). Elle donne un aperçu global de la répartition des stades du cycle sylvigénétique sur la région de l'Ardenne primaire (cf. figure 40). On peut effectuer plusieurs remarques :

Le hêtre, qui est l'essence climacique, est très fortement sous-représenté du fait des pratiques anciennes de sartage, de taillis et taillis-sous-futaie. Sa place est en augmentation dans les traitements en futaie régulière, mais sa sensibilité au changement climatique peut limiter son choix futur dans la gestion forestière.

Il y a une surreprésentation des essences pionnières et post-pionnières représentées par le chêne et le bouleau. Ces essences gardent une place importante dans les choix actuels de la gestion forestière, notamment du fait de l'importance des taillis-sous-futaie en forêts communales et de l'importance de la sylviculture du chêne.

Figure 40 : cycles sylvigénétiques « liés à l'activité humaine » sur l'Ardenne primaire (Drapier, 1989)



Les résineux, installés sur 20 % du territoire, sont des essences allochtones qui dévaluent la conservation des habitats naturels, puisque l'on sort du cycle sylvigénétique naturel. L'impact est d'autant plus important lorsqu'ils sont installés sur des milieux humides qui peuvent posséder une forte patrimonialité et biodiversité floristique tel que les forêts de bord de cours d'eau (91E0*) et les tourbières boisées (91D0*). Leur intérêt

sylvicole est pourtant limité sur les stations engorgées, tourbeuses et para-tourbeuses où il y a des risques importants de chablis.

Ils ont aussi une influence sur de nombreuses espèces. Sur le territoire, quelques précisions sont disponibles vis-à-vis des espèces d'oiseaux communautaires en lien avec la forêt, sur le site Natura 2000 du Plateau Ardennais (cf. tableau ci-dessous). De plus, Les forêts de résineux sont principalement constituées d'une structure verticale (stratification) et horizontale (mosaïque) homogène et en peuplements monospécifiques.

Figure 41 : Tableau des menaces sur les espèces d'intérêt communautaire en lien avec la forêt du site Natura 2000 Plateau ardennais

	Enrichissement terres agricoles et landes, fermeture milieux ouverts intraforestiers	Enrésinement	Homogénéisation et rajeunissement peuplements	Réduction des arbres à faible potentiel sylvicole
Bondrée apivore	X	X		
Cigogne noire		X	X	
Chouette de Tengmalm			X	X
Engoulement d'Europe	X			
Gélinotte des Bois		X		
Grand duc d'Europe		X		
Milan noir		X		
(Pic cendré)		X		X
Pic mar		X	X	X
Pic noir		X	X	X

Dans la gestion forestière, les résineux constituent l'alternative la plus rentable en sylviculture sur les terrains acides où ils sont bien adaptés. Ainsi, l'épicéa est une essence qui peut-être conseillée en essence principale sur l'ensemble des habitats de 9110 et de 9190. Sur les stations plus fertiles, la sylviculture de feuillus est plus facilement préconisée et donc les essences autochtones sont d'avantages conservés par les propriétaires et gestionnaires forestiers.

Préservation des autres « caractères naturels »

Tous les milieux sont vulnérables **vis-à-vis de la préservation des caractères naturels** dès qu'ils sont adaptés à une sylviculture de production. Les forêts de pentes (9180*), sont à ce titre les moins accessibles et productives, et donc les moins vulnérables. C'est sur ces milieux que l'on retrouve une naturalité la plus forte.

Concernant **l'hétérogénéité de la structure des peuplements et la taille des habitats naturels**, peu de données sont disponibles, mais on peut néanmoins noter plusieurs remarques :

- Les unités de gestion sont réalisées généralement à l'échelle de la station forestière en forêt relevant du Régime forestier, ce qui favorise la mosaïque des peuplements. En forêts privées, les unités de gestion sont généralement plus grandes.
- Les taillis-sous-futaie, ont une structure hétérogène qui peut être propice à plusieurs espèces, et notamment la Gélinotte des bois.
- La futaie irrégulière reste très peu développée.

Sur le PNR, il y a peu de **très gros bois, bois morts et arbres à cavités**. Cela est en particulier dû à l'importance des forêts gérées et accessibles. Les statistiques de l'IFN indiquent que sur l'Ardenne primaire, on trouve en moyenne 1.4 m³/ha de bois mort sur pieds et de chablis, et 2.8 m³/ha de bois mort au sol de plus de 20 cm (IFN 2008-2012).

6.3. Hiérarchisation des enjeux de la biodiversité forestière

A partir de ces différents constats sur la répartition des habitats, leur vulnérabilité, les liens avec la biodiversité et le statut des habitats, on peut effectuer plusieurs remarques sur la hiérarchisation des enjeux de préservation des habitats naturels :

- La préservation des habitats est un enjeu plus important **sur les milieux prioritaire** : en premier lieu les habitats de type « tourbière boisée » qui seraient les milieux les plus importants en surface, les forêts de bord de cours d'eau et les forêts de pente.
- La préservation des **caractères naturels** (en particulier les gros bois, bois morts et arbres à cavités) concerne tous les habitats et constitue donc un enjeu majeur pour la préservation de la diversité faunistique.
- La préservation des essences présentes naturellement sur les habitats est un enjeu d'autant plus important sur les milieux à fort intérêt floristique. Cela concerne en particulier **les milieux tourbeux et humides et les plus neutrophiles**.

6.4. Outils de protection des espaces naturels forestiers remarquables

Synthèse des outils de protection sur le PNR

Plusieurs outils de protection des espaces naturels remarquables sont présents sur le PNR, et sont tous constitués de milieux forestiers (cf. tableau ci-dessous).

Figure 42 : Tableau de synthèse des outils de protection des espaces naturels remarquables et leur surface forestière correspondante

Type	Nom	Code	Surface de forêt et % sur le site
ZPS	Plateau ardennais	FR2112013	68 100 ha - 90 %
SIC	Forêts de la vallée de la Semoy à Thilay et Hautes-Rivières	FR2100299	372 ha - 70 %
	Tourbières du plateau ardennais	FR2100273	254 ha - 70 %
ZSC	Vallée boisée de la Houille	FR2100302	234 ha - 99 %
	Rièzes du plateau de Rocroi	FR2100270	165 ha - 50 %
	Pelouses, rochers et buxaie de la pointe de Givet	FR2100246	336 ha - 50 %
APPB	Rièzes de la Croix Sainte-Anne	FR3800037	5.3 ha - 80 %
	Marais de la Louvière	FR3800036	3.3 ha - 70 %
	Marais des Hauts-Buttés	FR3800038	131 ha - 85 %
	Les rochers du Petit-Chooz	FR3800041	22 ha - 88 %
	La Roche à Wagne	FR3800040	9.2 ha - 80 %
	Rocher et falaises de Charlemont	FR3800039	1.3 ha - 16 %
Réserve naturelle	Réserve naturelle nationale de Givet	FR3600145	298 ha - 80 %
	Réserve géologique nationale de Vireux-Molhain	FR3600104	1.7 ha - 95 %
Réserve biologique dirigée	l'étang de Bérulle et Rièzes des Potées	FR2300041	58 ha - 90 %
	Source du ruisseau de l'Ours et marais des Hauts-Buttés	FR2300024	18 ha - 100 %
	marais de Gué-d'Hossus	FR2300035	82 ha - 100 %

Gestion des sites Natura 2000

Depuis 2013, le PNR est animateur des sites Natura 2000 sur son territoire, à la suite de l'ONF. En 2013 a été aussi validé le Document d'objectif du grand site Natura 2000 du « Plateau ardennais », de type Zone de Protection Spéciale (ZPS). Le site est établi en particulier pour la préservation de 21 espèces d'oiseaux en grande majorité forestiers et sensibles aux activités sylvicoles, tel que la cigogne noire, la gélinotte des bois, les pics...

La mise en œuvre des actions de préservation et de restauration de la biodiversité est progressive avec la recherche de mise en place de Contrats et de Chartes Natura 2000 en 2015 (cf. figure 43 et 44).

Figure 43 : Tableau de synthèse des différents contrats forestiers proposés sur le site Natura 2000 « Plateau Ardennais »

Orientation	Objectif	Actions	Contrat et chartes	Priorité
Amélioration de l'état de conservation des habitats d'espèces forestiers et des milieux ouverts intra forestiers	<u>Maintien</u> bon état de conservation des habitats d'espèces non ou peu transformés <u>Restaurer</u> les habitats d'espèces à fort intérêts écologiques et patrimoniales transformés <u>Atteindre</u> une représentation dans le site de toutes les phases du cycle forestier <u>Tendre</u> vers un équilibre-sylvo-cynégétique <u>Veiller</u> à la préservation des sols et des couverts	F1 : Favoriser le maintien de TGB, arbres à cavité, bois morts, ilots de senescence	Charte Natura 2000 ; Bois sénescents (F22712) ; Mis en défens (F22710) ; Travaux d'irrégularisation (F22715) ; Travaux abattage ou taille (F22705)	1
		F2 : Privilégier la régénération naturelle	Charte Natura 2000 ; travaux de régénération (F22703)	1
		F3 : Adapter les techniques d'exploitation aux spécifiés des habitats	Charte Natura 2000 ; Travaux abattage ou taille (F22705) ; Travaux de dégagements ou débroussaillage manuels (F22708) ; Débardage alternatif (F22716)	1
		F4 : Tendre vers un équilibre forêt-gibier	Communication/sensibilisation	3
		F5 : Favoriser le maintien de milieux ouverts intraforestiers	Charte natura 2000 ; Création clairières/landes (F22701) ; Elimination espèce indésirable (F22711) ; Travaux de dégagements ou débroussaillage manuels (F22708)	2

Figure 44 : Résumé des éléments forestiers de la charte Natura 2000 du Plateau Ardennais. Il se résume en deux engagements et sept recommandations :

<p>« Plateau ardennais » ZPS 2112013</p>	<p>Engagements relatifs aux milieux forestiers</p>
<p>ESPECES CONCERNEES</p>	<p>Cigogne noire, Grélinotte des bois, Chouette de Tengmalm, Balbuzard pêcheur, Engoulevent d'Europe, Milan royal, Milan noir, Pic mar, Pic noir, Bondrée apivore, Pic cendré</p>
<p>HABITATS D'ESPECES CONCERNES</p>	<p>Forêts, landes boisées, clairières intraforestières</p>
<p>ENGAGEMENTS</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • E1 - Privilégier le choix d'essences adaptées à la station forestière concernée et favoriser une diversification des essences. <p>Point de contrôle : Visite de terrain post plantation, vérification des factures des plants ou documents d'accompagnement, vérification visuelle des essences implantées, consultation de la structure animatrice lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier</p> <ul style="list-style-type: none"> • E2 - Mettre en conformité mon plan de gestion ou document des forêts avec les engagements souscrits dans la charte dans un délai de 3 ans suivant l'adhésion à la charte conformément à la circulaire DGPAAT/SDFB/C2009-3038 du 7 avril 2009. <p>Point de contrôle : mise en conformité du document de gestion ou du plan simple de gestion dans les 3 ans.</p>	
<p>RECOMMANDATIONS</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • R1 - Doter mes forêts de documents de gestions durables (aménagement forestiers, plans simples de gestion, règlement type de gestion ou code de bonnes pratiques sylvicoles). • R2 - Diversifier les méthodes de gestion sylvicoles. • R3 - Prendre en compte la conservation des sols dans ma gestion. • R4 - Privilégier des techniques adaptées aux sols humides pour effectuer les opérations prévues (pneus basses pressions notamment, câblage des bois). • R5 - Privilégier la régénération naturelle quand celle-ci est possible ou envisageable. • R6 - Raisonner la gestion des rémanents d'exploitation en fonction des stations forestières sauf situation exceptionnelle (tempêtes, catastrophes naturelles...). • R7 - Limiter au maximum la circulation des véhicules motorisés sur les parcelles 	

7. LES LOISIRS ET LE PATRIMOINE CULTUREL EN FORET

7.1. Les enjeux de l'accueil en forêt

Il y a tout d'abord un **enjeu économique lié au développement touristique**, qui est un axe important de la politique économique départementale et du PNR des Ardennes. La forêt, avec l'eau et l'image « nature » constitue un élément principal du produit d'appel du territoire.

Le PNR est le premier territoire touristique du département des Ardennes, il est décrit dans les schémas de développement touristiques départementaux et régionaux comme un territoire avec un potentiel touristique important à travers son capital « nature » et la diversité des activités.

Cela concerne en particulier le **massif ardennais**, avec la vallée de la Meuse et de la Semoy. C'est un territoire qui s'apparente à de la moyenne montagne et qui offre par son relief tourmenté une diversité d'activités (randonnée, VTT, vol à voile, trail, tourisme géologique...), une ambiance « nature » affirmée (paysages, points de vues, produits forestiers). Il est enrichi par l'omniprésence de l'eau (pêche, activités nautiques) et son patrimoine culturel (tourisme historique, légendaire, savoir-faire, artistique...).

Ainsi, la vallée de la Meuse et de la Semoy et le territoire Thiérache Rièzes et Sart, sont les premiers et deuxièmes territoires en terme d'offre d'hébergement touristique dans le département des Ardennes, respectivement 32.4 % (4 106 lits) et 15.8% (1 998 lits) en 2012 (Chiffres clés du tourisme 2012). Ils sont fréquentés principalement en juillet et août. L'hébergement est majoritairement en camping (56.2%). Il constitue un des premiers postes de dépenses des visiteurs (enquête opinion clientèle Ardennes 2012). Les deux infrastructures touristiques majeures sont la voie verte Trans-Ardennes et le lac des Vieilles forges qui sont les premiers sites touristiques du département, avec plus de 150 000 visiteurs chacun (CDT 2013).

Dernièrement, le développement du tourisme s'appuie sur la « **Marque Ardenne** ». Lancée en 2010, il s'agit d'une démarche transfrontalière conjointement avec les Ardennes luxembourgeoises, des provinces de Namur, de Liège et du Luxembourg belges, ainsi que des Communauté de Communes Ardennes rives de Meuse, le Pays sedanais, la Communauté d'agglomération Cœur d'Ardenne et l'Union des offices de tourisme et syndicats d'initiatives des Ardennes (UDOTSI), avec en 2011 et 2012, la création d'un code de marque partagé. Ce code met l'accent en partie sur « la nature dans sa force presque sauvage », la forêt étant au cœur de l'identité visuelle.



Il y a aussi un **enjeu social**, pour les habitants du Parc naturel régional, lié à **la préservation, la mise en valeur et l'appropriation locale des nombreux services sociaux et culturels** qu'offre la forêt et qui touchent à l'identité et au cadre de vie des habitants du territoire : les forêts du PNR abrite une faune abondante, des menus produits forestiers, de l'eau potable, un cadre de vie paysager, et un patrimoine culturel lié au travail et aux pratiques forestière anciennes.

Enfin, l'accueil du public en forêt comporte un **enjeu de cohabitation avec la gestion forestière**. Sur le territoire, la forêt est généralement ouverte au public, en particulier du fait de l'importance des forêts relevant du Régime forestier. La forêt est un espace où l'usager a un sentiment de liberté et où les actes apparents de propriété et de gestion (exploitation, choix des essences) peuvent créer certaines incompréhensions. Mais la forêt est un milieu qui appartient à son propriétaire, qui lui donne le droit à « une jouissance paisible et absolue de son bien » (article 544 du code civil). Par ailleurs, la propriété lui impose une responsabilité envers les personnes qui la fréquente. On peut ainsi trouver sur le territoire des forêts en grillagées, où qui comportent des indications invitant les usagers à ne pas entrer.

7.2. Activité de loisirs en forêt : Randonnée pédestre, équestre, cycliste, loisirs motorisés...

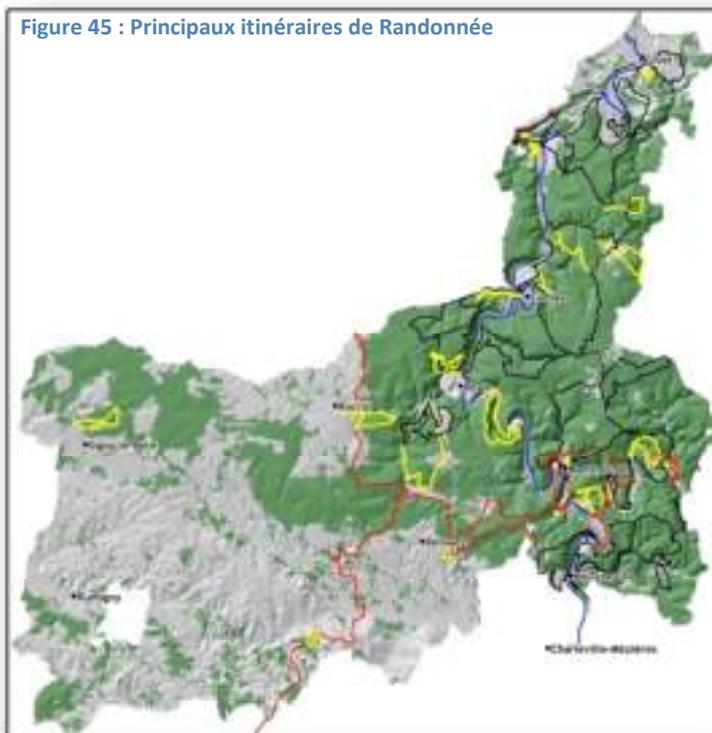
Organisation de la randonnée

L'activité ayant la forêt comme cadre la plus importante en termes de pratiquants et d'infrastructure est la **randonnée** qu'elle soit pédestre, équestre, cycliste. La randonnée pédestre est la plus pratiquée, elle représente 55% des activités déclarées par les visiteurs.

Sur le PNR, la randonnée est structurée par 2 chemins de Grande Randonnée, 85 km de voie verte, 20 circuits de l'espace labellisé VTT-FFC (environ 350 km) et qui constituent la force de l'offre et dont une grande partie est située en forêt ou à proximité (cf. carte ci-dessous).

Le territoire accueille aussi un réseau dense de chemins de randonnée, développé par l'ensemble des acteurs locaux, collectivités, offices de tourisme, initiatives associatives et personnelles. Ces circuits ont un entretien, un balisage, une valorisation, et une mise à jour des conventions de passage très hétérogène. De nombreuses associations locales et départementales animent des activités de randonnées pour chacune des pratiques (Comité départemental de randonnée pédestre, Comité départemental de tourisme équestre, Comité départemental de cyclotourisme, centres équestres, associations de marcheurs tel que le Club alpin français des Ardennes, Ardennenature.com, Les Joyeux Godillos de la Lyre...).

La fréquentation des réseaux de randonnée est peu mesurée (compteurs sur la voie verte et capteurs voitures sur certaines routes forestières), mais il est reconnu qu'il y a peu de problème de sur-fréquentation.



Problématiques liées à la randonnée en forêt

L'entretien des sentiers et du balisage est la première problématique de la randonnée. En milieu naturel, le balisage et les sentiers non entretenus régulièrement se dégradent naturellement. Le vandalisme est aussi une cause de dégradation, pour lequel très peu de moyens de lutte sont possibles. L'entretien, qui peut être pris en charge par des bénévoles ou des collectivités, constitue un coût humain soutenu sur le long terme et qui de ce fait est très hétérogène sur le territoire.

Les dégradations possibles des sentiers lors de l'exploitation forestière est une problématique qui apparaît souvent. La prise en compte des sentiers et de leur remise en état après exploitation peut faire l'objet d'une information intégrée aux cahiers des charges lors de la vente des bois. La dynamique d'échange d'information entre les gestionnaires de sentiers et les gestionnaires et propriétaires forestiers est un élément crucial pour assurer la préservation des sentiers.

La fermeture des paysages, due à la dynamique naturelle de la végétation est aussi une problématique qui concerne les milieux forestiers. Les ouvertures dans le paysage évoluent de manière cyclique avec la gestion forestière, avec une fermeture progressive dans les jeunes parcelles en croissance et une ouverture sur les parcelles en renouvellement. En termes de valorisation touristique, la fermeture du paysage est une

problématique importante, en particulier le massif ardennais. En effet, avec son relief accidenté et son très fort taux de boisement, les ouvertures dans le paysage constituent des éléments de qualité très recherchés.

Sur le territoire, il semble que la concertation entre les gestionnaires de sentiers et les propriétaires et gestionnaires forestiers ne soit pas optimale, les problèmes de fermeture de points de vue aménagés étant un sujet récurrent avec les acteurs du tourisme.

La sécurité des usagers. Les propriétaires sont responsables des dommages que le patrimoine forestier peut provoquer au détriment d'un tiers. En forêt relevant du Régime forestier au titre de la sécurité, il appartient au maire de prévenir par des précautions adéquates les accidents de toutes nature sur son territoire. En forêt privée, il est recommandé pour les propriétaires de souscrire à une assurance responsabilité civile.

D'un autre côté, lorsqu'un acteur de la valorisation touristique communique, valorise des itinéraires ou des sites, il prend part à une responsabilité dans leur fréquentation. **Des conventions** entre ces acteurs et le propriétaire forestier peuvent permettre de régulariser ces responsabilités. Une convention de passage est mis en place pour que d'une part le propriétaire laisse libre le passage à la circulation publique, et que la responsabilité civile sur l'empreinte de l'itinéraire soit assumée par le gestionnaire touristique.

Sur le territoire, les conventions de passages sont établies souvent de conjoint avec des conventions d'entretien et de balisage. En tant que gestionnaire de l'espace VTT-FFC des vallées de Meuse et Semoy, le PNR a passé des conventions avec chaque propriétaire. L'Office national des forêts, est le principal acteur impliqué dans le conventionnement, en tant que gestionnaire principal des forêts du territoire.

La cohabitation entre les usagers de la randonnée est bonne. Deux pratiques peuvent avoir un effet limitant : d'une part, la pratique des loisirs motorisés reste l'activité la plus problématique en termes de dérangement sonore et de dégradation des chemins.

D'autre part, la chasse est une activité porteuse d'enjeux de sécurité pour les chasseurs et les autres usagers. La cohabitation en période de chasse concerne d'avantage les cueilleurs (circulation à l'intérieur des forêts) et des exploitants forestiers, que les usagers d'activités récréatives sportives (activités de randonnée, parapente... plus limités en automne-hiver). Il y a néanmoins une demande forte de l'ensemble de ces usagers d'avoir à disposition les informations sur les dates et les territoires chassés.

La recherche de la sécurité est un des objectifs principaux développés par la fédération dans le Schéma Département de Gestion Cynégétique 2012-2018. Sur le territoire, il se concrétise en particulier par l'affichage des jours de chasse à l'entrée des territoires et des indications sur le bord des routes et à l'entrée des chemins le jour des battues.

Les associations de marcheurs locaux sont habituées à demander à la Fédération départementale des chasseurs les informations sur les territoires chassés.

Malgré ces précautions, la rencontre fortuite reste possible et très inconfortable autant pour l'utilisateur que pour les chasseurs qui pensent avoir bien indiqué leur territoire. Les problèmes de communication sur les dates et les territoires de chasse sont dus à de plusieurs éléments, et notamment :

- Le morcellement des territoires de chasses, qui fait que l'on peut sur un même sentier traverser plusieurs territoires, ce qui réduit l'efficacité de l'affichage sur le terrain.
- L'information sur les territoires chassés est indiquée à l'échelle du lot, qui peut être de très grande surface, alors que la surface réellement parcourue en battue est plus réduite.
- La communication sur les dates de chasse concerne les battues, pour des raisons réglementaires et non la chasse silencieuse.

Les loisirs motorisés

Les loisirs motorisés avec des véhicules tout-terrain, sont une activité importante dans le massif Ardennais. Les nombreux chemins et la desserte forestière sont d'autant de possibilités pour pratiquer cette activité. Elle se pratique toute l'année et de manière plus soutenue lors des beaux jours.

Il y a de nombreux pratiquants, et de manière schématique, on peut distinguer plusieurs publics : des pratiquants associatifs, qui sont identifiés, accessibles et responsables, participant à l'entretien des chemins, et des pratiquants individuels et des groupes non affiliés qui sont plus problématiques en terme de dégradations, et très difficilement accessible. La proximité avec la Belgique a une influence importante, car l'activité y est plus contraignante.

La problématique principale de l'activité est **l'ouverture des chemins à la circulation motorisée**. En effet, cette problématique est contenue dans le principe même de l'activité, qui réside dans l'intérêt, grâce aux engins tout terrain, de pouvoir parcourir n'importe quel type de surface en milieu naturel.

Il est ainsi fréquent de trouver des pratiquants sur des chemins qui ne sont pas ouverts à la circulation motorisée, même si il est très difficile de les mesurer. La réglementation est précise, mais sur le terrain, il peut être difficile d'appliquer de bonne foi la réglementation sans des connaissances particulières :

L'article de référence est le L362-1 du le code de l'environnement : *« En vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur »*.

L'intérêt et la difficulté pour les pratiquants est de connaître la classification des circuits non revêtus et ouverts à la circulation, que peuvent être les chemins ruraux et les voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur. Pour cela :

La classification des chemins ruraux est inscrite dans le registre des délibérations du conseil municipal et peut être indiquée par le cadastre. Le travail d'inventaire peut être très long. Le PNR a entrepris de les cartographier.

La définition des « voies privées (particuliers et publics) ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur » se trouve dans la circulaire du 6 septembre 2005 :

« Lorsque le chemin est revêtu ou empierré ou lorsqu'il présente un aspect carrossable accessible à des véhicules de tourisme non spécialement adaptés au « tout terrain », il est présumé ouvert. Son caractère fermé doit impérativement résulter d'un panneau B0 ou d'un dispositif de fermeture (barrière, plots etc.). En revanche, une jurisprudence constante admet que la présence d'une signalisation ou de dispositifs de fermeture ne s'impose pas pour les simples sentiers ou layons non accessibles ou très difficilement circulables pour des véhicules non spécialement adaptés. Dans de telles circonstances, ces sentiers et layons sont présumés fermés à la circulation de par leurs seules caractéristiques ».

Pour inciter au respect de la réglementation, des contrôles sont annuellement organisés par l'ONF et l'ONCFS. Ces actions ont malheureusement peu d'impact, du fait des faibles moyens de police et de répression.

L'activité est aussi sensible de par le dérangement sonore des autres usagers, et de la faune, les altérations possibles des habitats naturels et des sentiers. La cohabitation est particulièrement sensible entre chasseurs et pratiquant des véhicules motorisés, pour des raisons de dérangement de la faune et d'entretien des sentiers.

Par ailleurs, les loisirs motorisés participent à l'économie locale, avec le développement des vendeurs et loueurs de matériel et des offres d'hébergement spécialisées.

Autres activités en forêt

Deux autres activités sportives sont particulièrement en lien avec la forêt sur le territoire :

Le parapente, car la plupart des sites de décollages sont des ouvertures dans la forêt, et nécessite un entretien régulier pour éviter l'embroussaillage. Le PNR accueille une douzaine de sites dont 7 labellisés par la Fédération française de vol libre situés dans la vallée de la Meuse et de la Semoy et gérés par l'association Pointe Ardenne parapente (Pap08).

L'activité se déroule de février à septembre. Elle est limitée en période de chasse et l'information des zones chassées sont importantes en cette période. Les sites font l'objet de conventionnement avec l'Office national des forêts dans les forêts relevant du Régime forestier.

L'escalade, car les trois sites du PNR sont situés en forêt et dans le massif ardennais : « la roche aux Corpias », situé à Tournavaux, est le plus important site des Ardennes, le site de « Roc la tour » est situé à Monthermé et le site de « la Roche aux corbeaux » est situé à Linchamps. Il existe un site en développement sur la commune de Fumay.

Le Club Alpin Français des Ardennes est responsable des sites d'escalades (modification de l'équipement, ouverture des voies) sur le département, et étant situés en forêt, les rochers d'escalade font l'objet d'une convention avec l'Office national des forêts.

Actuellement se développent aussi des activités en forêt liées aux nouvelles Technologies de l'information et de la communication : **Le geocaching**, qui consiste à l'aide d'un GPS de trouver des petits objets géolocalisés nommés « caches ». C'est encore une activité peu développée dans les Ardennes, avec environ 200 caches, alors que la moyenne est d'environ 1000 caches dans les autres départements de la région Champagne-Ardenne. Une autre activité sont **les rendez-vous spontanés**, organisés depuis les réseaux sociaux. Dernièrement, l'ONF a contrôlé environ 80 personnes qui s'étaient donné rendez-vous en forêt à partir d'internet. Cela peut poser des problèmes de responsabilités et d'impact sur les milieux.

7.3. La chasse

Organisation de la chasse : plan de chasse et équilibre sylvo-cynégétique

La chasse est l'activité de pleine nature la plus patrimoniale et identitaire du territoire en lien avec la forêt.

Le département des Ardennes n'est pas soumis à une structuration en Association Communale de Chasse Agréée (ACCA), le droit de chasse est donc loué par les propriétaires à de nombreuses sociétés de chasses, communales et privées. La commune de Gespunsart est néanmoins organisée en ACCA volontaire. En forêt communale, le droit de chasse est loué préférentiellement aux sociétés de chasses communales. En forêt domaniales, L'Etat dispose du droit de chasse qu'elle loue en moyenne par baux de 12 ans.

La chasse est ouverte globalement du 3^{ème} dimanche de septembre au dernier jour de février. La pratique de la chasse est limitée dans les forêts domaniales durant le weekend.

La **fédération départementale des chasseurs des Ardennes** est l'organisme qui fédère les chasseurs et participe à la gestion des espèces et des espaces.

En forêt, la pratique de la chasse concerne en particulier le grand gibier : sangliers, chevreuils et cerfs. Les demandes de chasse de ces trois espèces sont gérées à partir de plans de chasse qui consistent un quota d'animaux (quantité et types d'animaux) à chasser sur un territoire donné. Ils ont été créés dans les années 60 pour limiter les prélèvements dans un contexte de reconstitution des populations de grands gibiers.

Ils sont étudiés et élaborés en concertation avec les acteurs locaux et les personnels techniques de la fédération départementale de la chasse. Ils sont approuvés par la Commission Départementale de Chasse et de Faune Sauvage CDCFS, constituée des différents acteurs de la chasse et des acteurs de la forêt. Enfin le préfet arrête les demandes.

Les espèces de grands gibiers sont aussi des animaux dont la régulation des effectifs est indispensable pour la forêt. Depuis les années 1980, les populations de grands gibiers ont fortement augmenté, et dans un souci de protection de la ressource forestière, l'enjeu actuellement soutenu par les forestiers est de permettre que

les plans de chasse puissent aussi limiter les populations et augmenter les prélèvements lorsque la pression sur la forêt est trop importante.

Sur le territoire du PNR, les forestiers indiquent que la pression sur la forêt est très forte, et que les populations de grands gibier occasionnent des dégâts qui peuvent aller jusqu'à la remise en cause de l'avenir des peuplements forestiers. Ces dégâts occasionnent des surcoûts liés à la protection des arbres et complexifie l'étape de régénération des peuplements. Pour les forestiers, on parle de déséquilibre sylvo-cynégétique. L'équilibre sylvo-cynégétique tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes (Code forestier).

A l'inverse, les chasseurs indiquent que les populations de grands gibiers, de cerfs notamment, sont en diminution et qu'il est souvent difficile de réaliser les plans de chasses demandés.

Il y a ainsi différents sujets de discussions récurrents vis-à-vis de l'interaction entre la forêt et le gibier : l'état des populations, le niveau de dégâts forestiers dus aux grands gibiers, les caractéristiques des milieux forestiers (capacité alimentaire, sensibilité) et la place globale de la chasse dans le rôle socio-économique de la forêt.

Niveau de prélèvement et de réalisation du grand gibier

Le chevreuil est présent dans tous les massifs ardennais, il est le principal élément des tableaux de chasse de nombreuses sociétés ardennaises. Ces dernières décennies ont vu une nette amélioration des populations, et les suivis indiquent une baisse dans le département. Ses prélèvements sont relativement stables depuis 2003 et situés entre 6500-7000 attributions et 6000 réalisations (cf. figure 46) dans le département des Ardennes.

Le sanglier est l'espèce la plus emblématique du département. Les populations de sangliers ont nettement augmenté depuis les années 80 avec l'amélioration de la gestion des prélèvements de sangliers dans de nombreuses sociétés et dans les groupements de gestion cynégétique. Il bénéficie par ailleurs de la pratique de l'agrainage en forêt et de la présence de maïs en zones agricoles, et aussi des pratiques de tirs préservant les femelles reproductrices (DRA/SRA, 2011). L'agrainage fait aujourd'hui l'objet de règles précises mis en œuvre dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, mais dont leur l'application peut être améliorée.

Il est abondant dans la plupart des massifs et très présent dans les vallées de la Meuse et de la Semoy. Son prélèvement est stable depuis une dizaine d'année, autour de 6000-7000 individus pour le département des Ardennes (cf. figure 47).

Figure 46 Attributions et réalisation pour le Chevreuil –DDT08-Fdca
Attributions 2012-2013 : 6 507 – réalisation : 5 835 (90%)

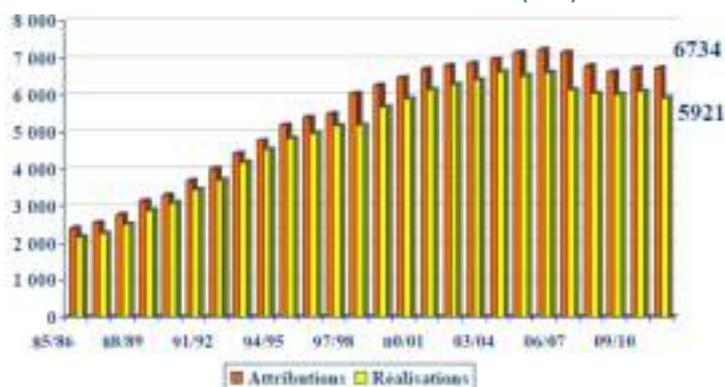
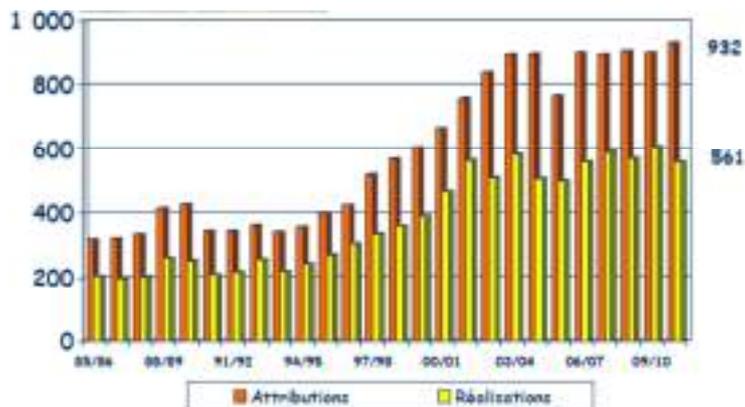


Figure 47 Attributions et réalisation pour le Sanglier –DDT08-Fdca
Attribution 2012-2013 : 11574 – Réalisation : 7 292 (63%)



Le cerf est présent dans de nombreux massifs, dont le massif Ardennais et le Sedannais, qui regroupent 90% des réalisations de chasse. Sa population et ses prélèvements ont fortement augmenté entre les années 1990 et 2000. La tempête de 1999 a été un élément déterminant pour son extension vers de nouveaux massifs (SRGS 2006). Les attributions et les prélèvements sont relativement stables depuis une dizaine d'année avec l'attribution d'environ 900 individus et un prélèvement de 500-600 individus dans les Ardennes (cf. figure 48).

Figure 48 : Attributions et réalisation pour le Cerf –DDT08-Fdca
Attributions 2012-2013 : 891 - réalisation : 582 (65 %)



Connaissance de l'interaction entre les milieux forestiers et la population de grand gibier

Trois éléments de connaissances principaux structurent l'interaction entre forêt et gibier :

La connaissance de l'état des populations. C'est l'élément le plus développé sur le territoire, avec différentes méthodes de suivi pour le grand gibier : il y a un suivi des réalisations de plan de chasse et d'indices cynégétiques fournis par les chasseurs recueillis à l'aide du carnet de battues, il y a un suivi de l'évolution des populations par IKA (indices kilométriques d'abondances) ou IPA (Indices ponctuels d'abondances), il est réalisé des comptage aux phares de nuits, il y a un suivi avec des indices biométriques (suivi du poids des faons par exemple) et des indices de brame.

La connaissance de la pression sur la flore. Il existe différents types de méthode, notamment les enclos-témoins, et les indices de consommation. Ces derniers sont les plus approfondis, mais restent peu mis en place car cela nécessite des coûts humains très importants.

Pour aboutir à un constat partagé entre chasseurs et forestiers de la relation forêt-gibier, une méthode globale regroupant des indicateurs de l'état des populations et de pression sur la flore, nommée méthode des **Indicateurs de changement écologiques (ICE)** a été développé. Sur le territoire, il y a une volonté commune entre les forestiers et les chasseurs de définir plus précisément l'interaction forêt-gibier et qui se concrétise par la mise en place de la méthode des ICE sur quatre territoires des Ardennes, dont la région des Mazures-Vielles Forges sur le PNR. Malheureusement, du fait des coûts importants, les indicateurs de consommation ne pourront pas se faire sur ce dernier.

Le troisième élément principal qui structure l'interaction forêt-gibier sont **les caractéristiques des milieux forestiers**, telles que les essences, l'âge des peuplements, l'utilisation de cloisonnements, la largeur des routes..., qui influencent la capacité alimentaire et la sensibilité des forêts aux dégâts. Il y a peu aujourd'hui de prise en compte directe des caractéristiques des milieux forestiers dans la gestion cynégétique et forestière. Autant la capacité alimentaire que la sensibilité des forêts ne sont pas mesurées. Leur connaissance globale sur un territoire de chasse peut permettre d'apporter des éléments importants de compréhension pour articuler la gestion cynégétique et forestière.

Plusieurs critiques sont formulées vis-à-vis des actions de connaissances de l'interaction forêt-gibier : ils représentent des coûts humains très importants, ils nécessitent plusieurs années de mises en place avant de pouvoir donner une tendance et ainsi influencer concrètement la gestion et enfin, ces outils n'étant pas réglementaires, la prise en compte des résultats dépend de la volonté des acteurs du territoire.

Enfin, un élément important limite aussi la connaissance de l'interaction forêt-gibier sur le territoire : le nord du PNR est frontalier avec Belgique, avec des animaux se déplaçant de part et d'autre de la frontière dans le grand massif forestier continu des Ardennes. Cela complexifie aussi la gestion car les pratiques de chasses en France et en Belgique sont différentes. En Belgique, il y a notamment une pression de chasse très forte entre septembre et novembre, qui favorise la concentration en France des populations pendant une courte période.

L'harmonisation des pratiques de chasse est ainsi un levier important pour améliorer la gestion des populations.

Moyens de protection contre les dégâts de gibier et capacité d'accueil

En présence de dégâts forestiers, plusieurs solutions de prévention existent. Pour les jeunes plantations, des protections individuelles et des répulsifs peuvent être appliqués. On peut aussi trouver des parcelles en grillagées.

Le cas des parcelles encloturées ou en grillagées est un sujet récurrent de débat entre les acteurs du territoire. En effet, ils constituent un frein à la circulation libre des usagers et des animaux en forêts et sont donc souvent critiqués par les randonneurs, les chasseurs et les naturalistes. Ils sont aussi visuellement peu valorisants pour le territoire. Il est important de distinguer les enclos de régénération, qui sont transitoires et les autres types de clôtures, qui peuvent avoir pour vocation de retenir le gibier (parcs à gibier) où interdire la présence d'usagers sur une propriété privée.

Figure 49 : clôture de protection contre le grand gibier



Glenn Michel

Les enclos de parcelles en régénération, sont mis en place le temps que la régénération soit installée. Ils sont par exemple mis en place sur le territoire par l'Office national des forêts sur les régénérations de chênes dans des forêts où la pression du gibier est forte et où les protections sont obligatoires. Il serait encore plus coûteux d'y installer des protections individuelles. Elles sont généralement en bois et ne limitent que la circulation des grands gibiers (cf. figure 49).

Vis-à-vis des autres moyens de protection contre les dégâts, il peut être fait le choix de favoriser des essences moins appétentes, le hêtre notamment. Il peut être aussi mis en place des techniques sylvicoles, telles que l'absence de dégagements intensifs dans les plantations. Mais l'application de ces différents choix et techniques peut constituer des surcoûts importants et un frein vis-à-vis du choix des orientations de la gestion forestière et est ainsi peu appréciée par les acteurs forestiers.

L'augmentation de la capacité alimentaire de la forêt peut permettre aussi de diminuer à la marge la pression sur la forêt. Sur le territoire, différents aménagements existent, sous les lignes électriques notamment, avec l'aménagement de zones de gagnages, et des pratiques de chaulage afin de faire disparaître la fougère et faire réapparaître des graminées. On peut aussi trouver des plantations de fruitiers. Différentes autres possibilités peuvent être mises en place, et notamment l'enherbement des bords de chemins et pistes.

7.4. Autres activités en lien avec la faune et la fore

L'observation de la faune

La faune sauvage forestière est indissociable du territoire ardennais. Son observation est une activité qui est très attractive auprès de la population, la plus emblématique étant l'écoute du brame du cerf. Le PNR est engagé dans des actions d'observation de la faune (brame du cerf, chauves-souris, nuit de la chouette). Le développement de cette activité nécessite néanmoins des précautions, relatives au dérangement des espèces et relatives à la sensibilisation aux besoins de régulation des espèces. Il existe aussi un Parc animalier où le grand gibier est en semi-liberté à Charleville-Mézières, où l'on peut aller observer plus facilement des animaux forestiers.

La pêche et les ripisylves

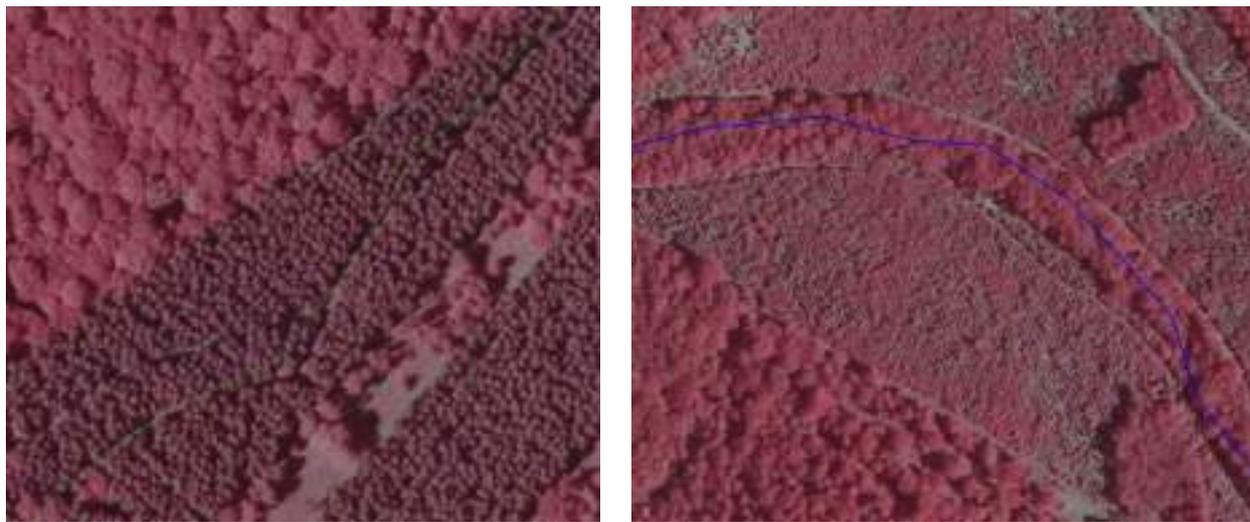
Le PNR est un territoire de pêche d'une grande richesse, et possède une hydrographie dense, avec de nombreux ruisseaux à truite de bonne qualité (Houille, Hulle, Thin...) et les eaux calmes de la Meuse et de la Semoy. La cohabitation entre les pêcheurs et les autres usagers est globalement bonne. Les sujets de discussions, concernant la réalisation de la pratique de la pêche en milieu forestier sont notamment l'entretien des bords de cours d'eau pour un accès des pêcheurs au bord de l'eau, et la perturbation de la faune sauvage lors de la saison de pêche, qui se déroule en période de reproduction du gibier.

Concernant la qualité des milieux aquatiques, pour les eaux vives de première catégorie, la relation entre la pêche et les forêts concerne notamment deux éléments :

La ripisylve, qui est un élément majeur de la qualité des cours d'eau. Sa présence ou son absence, le type d'essences présent et sa gestion, influencent de nombreux facteurs du milieu aquatique : la température de l'eau, la stabilité des berges (érosions et déformations du lit et du profil) et l'acidification des cours d'eau avec la présence de résineux, la diffusion des plantes invasives. La préservation des ripisylves feuillus dans la gestion forestière peut être facilement identifiable (cf. figure 50). Elle est globalement bonne sur le territoire.

D'autre part, **les exploitations forestières**, peuvent influencer la qualité du cours d'eau. L'exploitation qui induit une traversée du lit ou un encombrement des cours d'eau peut provoquer notamment une diminution de l'oxygénation pour la reproduction des poissons. L'utilisation d'un dispositif protection du cours d'eau lors de la traversée, notamment de buses en Polyéthylène Haute Densité, est obligatoire pour le franchissement des cours d'eau. Leur mise en place effective sur le territoire n'est pas mesurée.

Figure 50 : Gestion forestière et qualité des ripisylves



Deux exemples sur le PNR de prise en compte des cours d'eau dans la gestion forestière : A gauche, un cours d'eau à proximité directe d'un peuplement résineux, à droite, un cours d'eau avec une ripisylve feuillue à l'intérieur d'une jeune plantation.

La cueillette de menus produits forestiers

Sur le territoire, les milieux forestiers recèlent de nombreux menus produits, en particulier les myrtilles, adaptés aux milieux acides, et les champignons. C'est un facteur d'attractivité du territoire. Les myrtilles se ramassent traditionnellement à partir de mi-juillet. Les champignons recherchés dans les Ardennes sont les cèpes et les girolles, pendant l'automne, en particulier aux mois de septembre et octobre. On trouve aussi d'autres produits forestiers : ramassage de muguet et de jonquilles, ramassage de mousses et de feuilles.

Sur le territoire la surexploitation des myrtilles et des champignons est parfois évoquée. La proximité de la Belgique est pour certains acteurs une influence importante.

La démarche des ramasseurs peut être multiple : pour la grande majorité, il s'agit d'une démarche non lucrative, mais certains en tirent des revenus. Il n'y a pas connaissance de conventionnement entre les propriétaires et les vendeurs professionnels, et s'il y a des accords, ils sont probablement oraux.

La réglementation sur le ramassage est simple, mais difficilement contrôlable :

Le principe général, issu de l'article 547 du code civil est que « les fruits naturels ou artificiels de la terre (...) appartiennent au propriétaire du fonds par droit d'accession ». La cueillette est donc en théorie interdite et doit être soumise à autorisation préalable du propriétaire. Les cueilleurs peuvent être passibles d'une amende. En pratique, la récolte de menus produits est tolérée si le cueilleur est raisonnable, et que la cueillette n'est pas à but non lucratif : l'article R163-5 du code forestier, indique ainsi que dans « les bois et forêts relevant du Régime forestier, sauf s'il existe une réglementation contraire, l'autorisation est présumée lorsque le volume prélevé n'excède pas 5 litres ».

En forêt communale, le conseil municipal décide si les menus produits peuvent être gratuitement ramassés ou s'ils sont vendus à des particuliers ou professionnels. L'ONF fixe les conditions techniques de ramassage de manière à préserver le milieu naturel. Les Communes peuvent réglementer en surcroît de la réglementation nationale. En forêt privée, l'expérience indique que lorsque un propriétaire forestier tiens particulièrement à garder les menus produits de son territoire, il fait la démarche nécessaire pour l'indiquer (engrillagement, présence physique, affichage).

7.5. Aménagements et équipements en forêt

Les sentiers thématiques

Les sentiers thématiques en forêt permettent de valoriser le patrimoine local et d'enrichir la visite d'un territoire, qu'il s'agisse des espèces d'arbre, de la géologie, de l'histoire locale...

On en trouve plusieurs sur le PNR et sur lequel le territoire communique : le Sentier nature et patrimoine à Bogny-sur-Meuse, le Sentier de la Pipe qui fume en Forêt domaniale des Hazelles, qui est un arboretum d'essences feuillus, le Sentier de la boulette, à Rouvroy sur Audry, qui est un sentier botanique. Il existe plusieurs autres « arboretums » sur le territoire, qui ne sont pas des collections d'arbres à but scientifique, mais plutôt des espaces de découverte des espèces forestières. Ils sont souvent mis en place avec les écoles. En effet, il semble que cela soit une tradition vivante de planter un arbre par enfant né dans un village. Le potentiel de valorisation touristique de cette pratique reste néanmoins peu élevé. Leur entretien et leur valorisation est très hétérogène.

Le développement de nouveaux projets de sentiers thématiques semble régulier : à Revin, il vient d'être réalisé un sentier de type nature et patrimoine où le PNR a participé.

Les équipements d'accueil et touristiques

Les petits équipements d'accueil constitués par les bancs, tables, tables d'orientation, parcours santé, points de vue aménagés, permettent aussi d'améliorer la qualité de la visite des forêts. Il existe de nombreux tables et bancs, 16 points de vue en Meuse et Semoy sur lequel le territoire communique, plusieurs parcours santé (les Vieilles-forges, Monthermé, ...). Leur entretien et leur valorisation est aussi très hétérogène. Dans les forêts domaniales, les aménagements sont cartographiés et bénéficient d'un suivi plus régulier.

Les points de vue constituent un des plus important produit d'appel en termes de valorisation touristique du massif ardennais. Le maintien de leur qualité apparaît comme essentiel.

Il y a peu d'équipements de taille plus importante de type abris, observatoire ouvert au public..., en dehors des parcs de loisirs privés de type parcours sportifs installé dans les arbres, situées à Fumay et les Mazures.

Il y a un observatoire, L'observatoire du pin noir, qui est une plateforme en bois fixé sur des arbres, à Fromelennes, sur le site de la Grotte de Nichet. Il y a le projet d'un sentier équipé pour les personnes à mobilité réduite en Forêt Domaniale du territoire.

Il n'y a pas d'abris forestiers sur le territoire (pour un bivouac, un repas ou simplement la tenue d'animations) et il y a une demande forte de leur développement.

Il existe plusieurs maisons forestières à proximité des forêts qui ne sont plus occupées et qui constitue un patrimoine qu'il serait très intéressant de valoriser touristiquement, en particulier pour le développement des circuits itinérants. Mais le coût d'investissement est très important et l'ONF ne peut pas porter seul un tel projet.

La place du bois dans les différents aménagements constitue une problématique intéressante pour la valorisation du matériau bois. Leur prise en compte dans les aménagements réalisés par les collectivités n'est pas systématique sur le territoire.

7.6. Patrimoine culturel en forêt

Patrimoine légendaire

Il existe une grande richesse du patrimoine culturel en lien avec la forêt, et le patrimoine légendaire en constitue un des plus connus. Il est en particulier riche dans la vallée de la Meuse et de la Semoy. Le patrimoine légendaire est aujourd'hui encore très vivant car il est lié à de nombreux « monuments » naturels, auquel sont rattachées des légendes souvent liées à l'histoire celtique de la région, et qui sont souvent situés en forêt. On peut citer ainsi le Saut Thibault (Les Hautes-rivières), les Dames de Meuse, la Source ferrugineuse (Laifour), les Quatre fils Aymon (Bogny-sur-Meuse), Roc la tour (Monthermé), la Fileuse du château de Limchamps (Thilay). La plupart des sites sont classés, entretenus et aménagés, et la gestion forestière y est adaptée. Il semble que cela soit un patrimoine peu valorisé touristiquement en comparaison de sa richesse.

Patrimoine du savoir-faire historique local lié à la forêt et au bois

Les forêts ont depuis toujours fait travailler les hommes. « le massif ardennais a été habité de tous temps par un peuple vivant dans ou de la forêt : houeux des waibes, défricheurs de sart, peleurs de chêne, faudeux des meules de charbon de bois, débardeurs et beutiers de transport des bois, flotteurs de grumes, cueilleurs d'herbes à lier, collecteurs de myrtilles, glaneurs d'ételles, herdiers du troupeau, fraudeurs des sentes... » (Paroles d'arbres, BDS n°48).

Aujourd'hui, des anciennes pratiques sont valorisées à travers la muséographie, en particulier au Musée de la forêt, situé à Renwez. Il met aussi en valeur le savoir-faire actuel de bûcheronnage (entre autre d'art), à travers l'organisation de concours. Le travail du bois est aussi mis en valeur au Centre Européen des Métiers d'Art, situé à Givet.

Un autre patrimoine et savoir-faire important liée à la forêt Ardennaise est le cheval de trait ardennais. Sur le territoire, des passionnés sont investis dans leur valorisation, entre autre à travers des démonstrations de débardage. C'est un patrimoine qui reste en danger. Plusieurs manifestations mettant en valeur le cheval de trait existe, tel que la fête du cheval à Hargnies.

Dernièrement, le bois a été mis en valeur avec la création d'une « Routes du bois : le bois en héritage » par deux organismes belges, l'association Ressources Naturelles Développement asbl (RND) et par l'Administration de la Nature et des forêts du Grand-Duché du Luxembourg, dans le cadre d'un programme Interreg IV. Il propose un circuit de visites passant par un séchoir à tabac en bois à Vresse-sur-Semois, par un ébéniste à Monthermé, par la maison espagnole à colombage à Revin et par le musée de la forêt à Renwez.

Patrimoine historique en forêt

La forêt du PNR est riche en lieux de mémoires de l'histoire humaine, depuis le paléolithique à la Seconde guerre mondiale. Les sites majeurs et qui sont aménagés sont les fortifications romaine du 4-5^{ème} siècle à Vireux-Molhain, et le Maquis des Manises à proximité de Revin.

Il y a aussi de nombreux sites secondaires, depuis les sites archéologiques de Roc la tour (nombreux outils en silex, plaquettes de schistes avec gravures d'animaux) à Monthermé et de la Roche-à-Fépin à Haybes, aux vestiges des deux guerres mondiales (tranchées, bunker). Ils sont généralement peu valorisés, de manière intentionnelle (confidentialité, sécurité) ou non. La connaissance des différents sites par le gestionnaire forestier est un enjeu pour leur préservation.

Autres patrimoines culturels

Il y a aussi de nombreux petits patrimoines culturels en forêt peu valorisés, voire peu connus, tel que les arbres remarquables, le petit patrimoine bâti, la toponymie et l'oralité en lien avec la forêt, le patrimoine artistique, l'histoire de la contrebande franco-belge... Ils constituent un patrimoine qui renforce l'identité forestière du territoire plus qu'un potentiel de valorisation touristique.

Ils sont mis en valeur à travers différentes publications de professionnels et d'amateurs, notamment les éditions Terres Ardennaises, les « Brèves de sentier », qui sont des lettres d'information développées par l'association Ardennature.com.

Il n'y a pas de connaissance précises des arbres remarquables du territoire, cependant, différents sources de données existent (ONF, particuliers).

7.7. Le dépôt d'ordures en forêt

Le dépôt d'ordures en forêt est une problématique récurrente sur le territoire. On trouve de très nombreux dépôts d'ordures et de différentes tailles, dans l'ensemble des milieux, notamment les cours d'eau, bord des routes forestières... Ils dévalorisent de manière importante le paysage et la qualité touristique. Les usagers des loisirs de pleine nature (chasse et pêche) et les écoles, organisent annuellement des actions de ramassage.

8. PAYSAGE ET FORET

8.1. Gestion forestière et préservation des paysages

Importance de la forêt dans le paysage

Les forêts constituent pour les communes du Parc un de leur patrimoine paysager les plus valorisant (enquête PNRA 2013).

Le lien entre le paysage et la forêt est très fort **sur le massif ardennais**, pour plusieurs raisons : d'une part, avec son fort taux de boisement, la forêt constitue le cadre paysager essentiel. D'autre part, avec le relief escarpé des deux principales vallées, cela augmente de manière importante la **visibilité externe** du paysage. Enfin de par l'importance touristique du territoire, caractérisée par les boucles de Meuse et Semoy, qui constituent « les paysages les plus forts, les plus originaux et émouvant des Ardennes » (Edater 2002). De ce fait, il y a aussi une **forte pression visuelle**. L'ensemble de ces éléments renforce aussi sur le massif ardennais l'importance des milieux ouverts.

Sur le plateau de Rocroi, du fait de sa moindre variation de relief et de l'alternance des milieux ouverts et forestiers, **la visibilité interne est plus forte** avec une importance particulière de la qualité des lisières.

Sur le Val de Sormonne, la Thiérache ardennaise et la pointe de Givet, où l'agriculture est dominante, les structures arborées sont des composantes essentielles du paysage (ripisylves, haies, micro boisement, peupleraies), mais elles peuvent constituer aussi des points noirs, par exemple lorsqu'elles induisent la fermeture des paysages des fonds de vallée, ou un important contraste (micro-boisements résineux).

La prise en compte des paysages dans la gestion forestière constitue donc un enjeu pour la valorisation touristique et la qualité du cadre de vie. Il est clairement identifié dans les forêts publiques, le DRA/SRA soutenant l'objectif de « préserver et améliorer le paysage, particulièrement dans les PNR et le massif ardennais ».

Paysage et gestion forestière

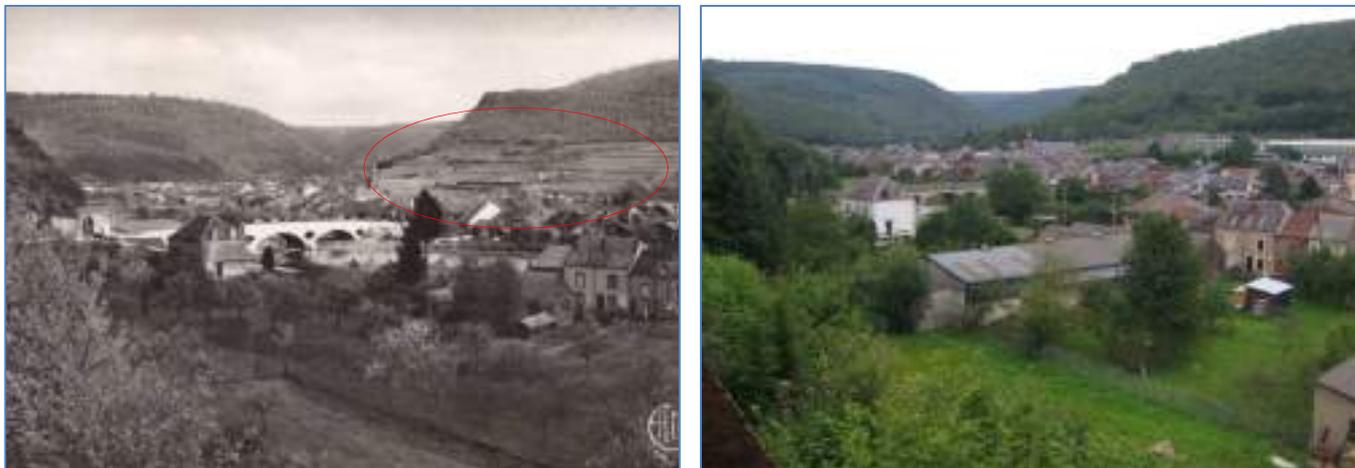
Le choix des essences est un élément de la gestion forestière qui peut impacter le paysage. Les résineux, qui représentent environ 25 % des forêts du PNR, sont perçus comme inadaptés à la valorisation d'une « ambiance locale » (Plans de paysage Est).

Le mode d'exploitation est un autre élément qui peut impacter le paysage. La réalisation de coupes rases peut être particulièrement marquante. Dans une moindre mesure, la forme géographique des coupes et des parcelles peut avoir un impact. Enfin, les plantations en bandes de résineux alternées par des bandes de feuillus, sont une ancienne pratique sylvicole utilisée pour les reboisements de la 2^{ème} moitié du 20^{ème} siècle, qui a encore aujourd'hui un impact sur le paysage.

Dans les forêts publiques, ces éléments de gestion sont pris en compte lors du renouvellement des aménagements forestiers, en particulier dans les forêts domaniales, l'Office national des forêts réalise une carte des sensibilités paysagères et demande l'avis du chargé de mission Paysage du PNR.

En forêt privée, une problématique particulière sur le massif ardennais est l'influence des petits boisements résineux de fonds de vallée, développés avec le FFN, et qui ont favorisé la fermeture des paysages (cf. figure 51). Avec l'exploitation progressive de ces forêts, le choix de renouveler ou non ces forêts pourrait se poser, du fait de l'importance de l'ouverture du paysage. Les conditions financières difficiles actuelles ont pour conséquence une tendance au non renouvellement des forêts par les petits propriétaires.

Figure 51 : photos issus de l'observatoire paysager mis en place en 2012



En termes de prise en compte de la **visibilité interne**, on peut observer sur le territoire de nombreuses bandes feuillues sur le bord des routes qui encadrent les plantations de résineux et permettent de limiter l'impact paysager de la gestion forestière. C'est une mesure efficace en période de végétation, mais qui a un effet plus limité en période hivernale.

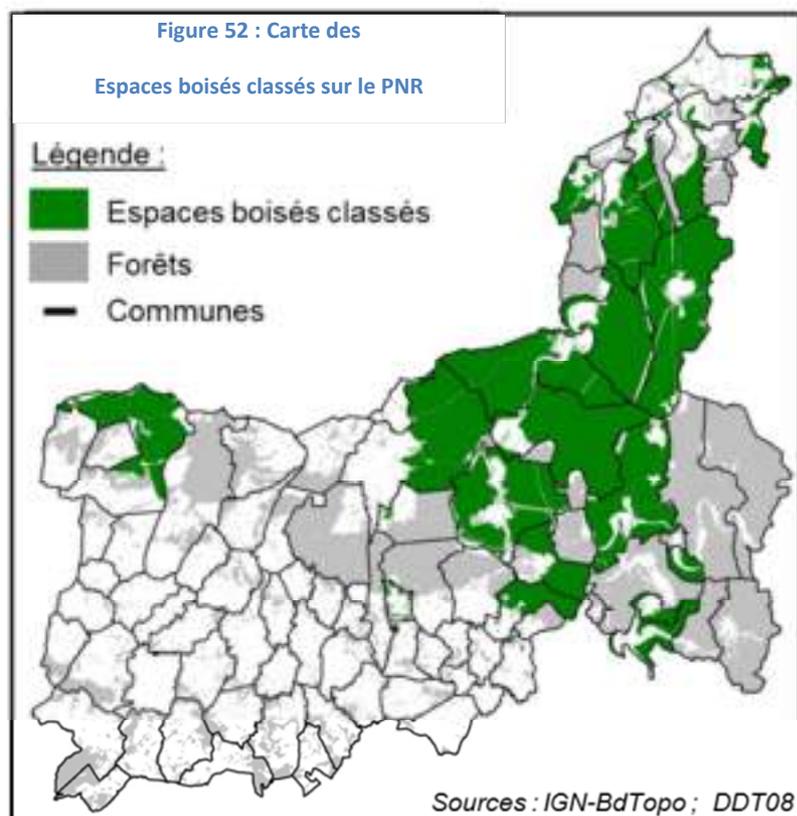
8.2. Les outils de gestion du paysage

Urbanisme et forêt

Le PNR est engagé dans la préservation des paysages à travers entre autre son soutien et ses avis lors de l'élaboration **des documents d'urbanismes**. A travers ces documents, le paysage forestier peut être pris en compte à travers le classement en **Espaces boisés classés (EBC)**, avec pour objectif la protection ou la création de boisements ou d'espaces verts, particulièrement en milieu urbain ou péri-urbain.

« Peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du Régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignement » (Art L130-1 du code de l'urbanisme).

Sur les 38 PLU disponibles sous SIG, les EBC représentent 45 % de la surface forestière totale. Il y a aujourd'hui 40 PLU et 20 cartes communales, et les PLU vont continuer à se développer progressivement (cf. figure 52).



Plans de paysages

Le PNR s'est doté d'un **plan de paysage pour la partie Ouest du territoire en 2010** et sur la partie Est du territoire en 2013. Les plans de paysages permettent de définir et mettre en œuvre un projet d'aménagement qualitatif du territoire par la réalisation d'un diagnostic et un programme d'action.

Par rapport au milieu forestier, les enjeux et les objectifs identifiés sont les suivants :

- **Atténuer des impacts des aménagements forestiers et des boisements agricoles**, ceci grâce à des actions de renforcement de l'identification des secteurs paysagers importants et de la collaboration avec les différents propriétaires.
- **Pérenniser et conforter la place de l'arbre dans les espaces agricoles**. Il est réalisé le constat que le bocage est une composante essentielle de la qualité des paysages du territoire avec des structures végétales diverses et riches, mais une dynamique qui tend à fragiliser le bocage (régression, abandon des modes de gestion, disparition des vergers, développement excessif des peupleraies en fond de vallée).
- **Favoriser une sylviculture plus diversifiée autour du plateau de Rocroi**. Le constat est qu'il y a une dynamique qui tend à fragiliser les paysages naturels, avec des forêts souvent trop artificialisées et une fermeture progressive des fonds de vallées.

8.3. Place du bois dans l'architecture locale

Le bois est peu présent dans l'architecture locale extérieure, les bardages étant peu développés sur le territoire, même si ils sont plus présents sur le plateau de Rocroi. La pierre est l'élément principal et patrimonial de l'architecture locale, et les bardages bois ainsi que les maisons en bois peuvent réduire la qualité architecturale si elles ne sont pas intégrées. C'est une problématique qui peut prendre de l'importance, avec le développement du bois construction.

9. AUTRES SERVICES ECOSYSTEMIQUES DE LA FORET

9.1. La qualité de l'eau potable et les captages d'eau en forêt

Qualité de l'eau

Il est reconnu que la forêt est le milieu le plus favorable à la protection de la ressource en eau, dans les bassins d'alimentation de captage (cf. figure 53). De par le faible nombre d'interventions et par les rares apports de produits chimiques, la gestion forestière a peu d'impact sur la qualité de l'eau potable. De plus, l'écosystème forestier joue un rôle de « filtre » vis-à-vis des polluants par différents mécanismes (absorption par les racines, dégradation à travers l'activité biologique du sol, fixation sur les composants du sol) (CNPF 2012).

La qualité de l'eau dans le PNR des Ardennes est bonne dans le massif Ardennais et les problèmes de qualité apparaissent dans partie la plus agricole du territoire (cf. figure 54).

Figure 53 Teneurs en nitrates des eaux sous-racinaires (à 1,10m de profondeur pour différents types d'occupation du sol en Lorraine –Source : Benoit *et al.* 1997, in CNPF 2012)

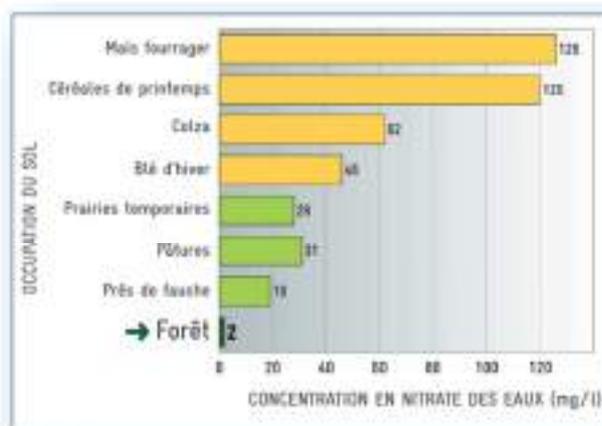
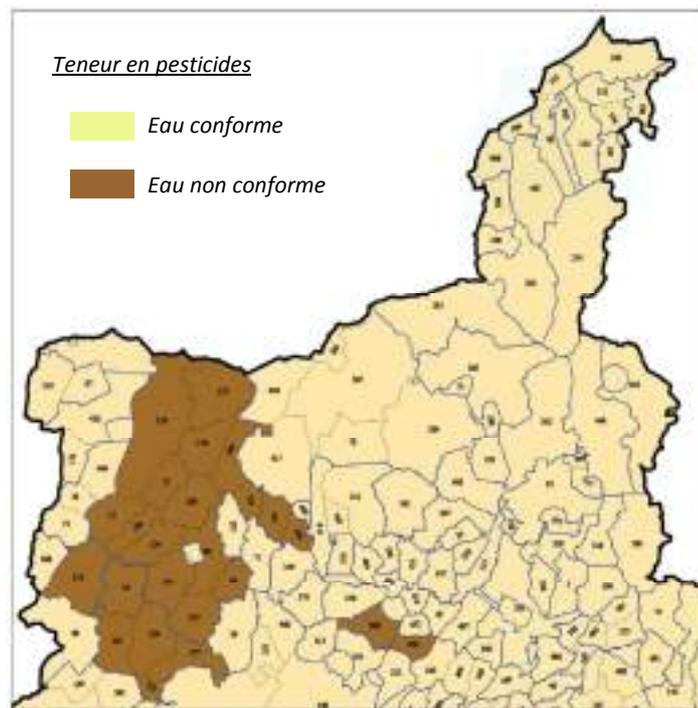
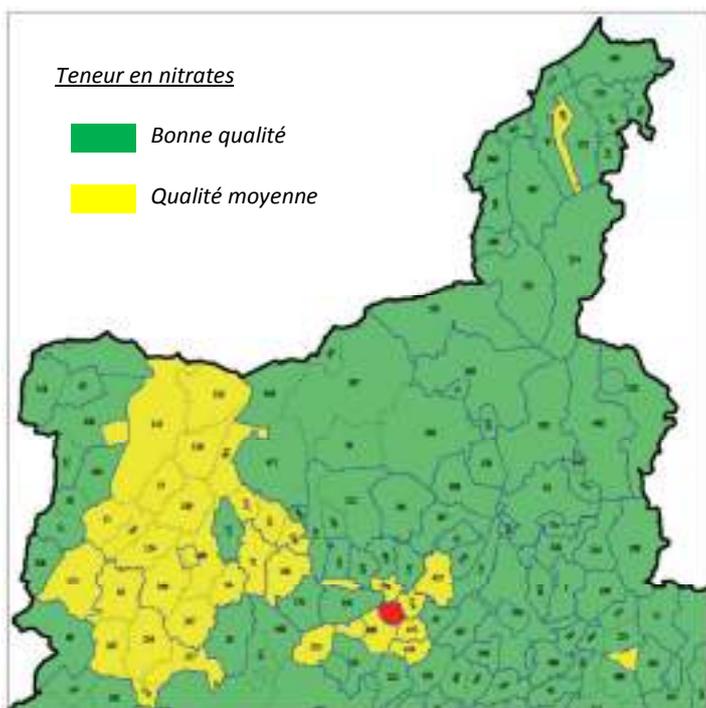


Figure 54 : Cartes des teneurs en nitrates et en pesticides dans l'eau (ARS 2010)



La protection des captages d'eau potable

Sur le territoire du PNR, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) comptabilise en 2012 **70 captages d'eau potable**. En 2009, sur ces 70 captages, 80 % avait un périmètre de protection par Déclaration d'Utilité Publique, obligatoire au titre du code de la santé publique, et plusieurs étaient en instruction (ARS 2012).

La mise en place de périmètres par DUP définit trois périmètres avec des restrictions d'usages différents, déterminés par un hydrogéologue. Leur surface est variable en fonction des caractéristiques de l'aquifère et du risque de pollution :

- Le **PPI**, périmètre de protection immédiate. Il est nécessairement grillagé et inaccessible. Il est la propriété de la collectivité distributrice d'eau. Aucune activité n'y est acceptée
- Le **PPR**, périmètre de protection rapprochée est un périmètre plus étendu. Plusieurs types de restrictions peuvent être instaurés.
- Le **PPE**, périmètre de protection éloignée. Il n'est pas obligatoirement présent et peut permettre des restrictions supplémentaires.

Une démarche volontaire permet d'instituer un autre type de périmètre complémentaire : l'Aire d'Alimentation de Captages (**AAC**). Il est défini par l'aire géographique qui alimente en eau le captage. Il a été institué pour renforcer la protection des captages faces aux pollutions diffuses. Un programme d'action découle de ce classement. Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, certains captages ont aussi été désignés pour faire l'objet d'une démarche de mise en place d'un périmètre AAC obligatoire.

Sur le territoire, deux captages sont ainsi reconnus d'importance « très prioritaire » dans le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), situés à Rumigny et à Saint Marcel, et il y a deux captages « Grenelle », situés à Aubigny-les-Pothées, qui alimentent la Communauté d'agglomération de Charleville-Mézières (Chambre d'agriculture des Ardennes, 2011). Les captages « Grenelles » ont des périmètres AAC qui sont déjà mis en place, les captages « très prioritaires » sont en cours de mise en place.

Une analyse rapide sous SIG des photographies aériennes montre qu'il y a environ **45 captages**, PPR, PPE et AAC à proximité ou situés en forêt, dont 27 à proximité de forêts publiques et 28 à proximité de forêts privées. Certains périmètres peuvent être particulièrement importants en surface, c'est le cas par exemple des PPR de la commune de Monthermé, de Signy-le-Petit, de Montcornet, de Thilay, de Gespunsart, de Sévigny-la-forêt.

Le contenu des restrictions et des recommandations sur les périmètres rapprochés et éloignés, qui peuvent influencer la gestion forestières, sont renseignées dans les documents de gestion forestière tel que les aménagements forestiers et les PSG. Leur prise en compte est donc théoriquement intégrée dans la gestion.

9.2. La protection contre les mouvements de terrains

Les mouvements de terrains regroupent différents évènements, que sont les glissements et fluages lents, les chutes de blocs et éboulements, les coulées de boue, effondrement et affaissement et l'érosion de berges (BRGM 2013) qui adviennent tous les ans et qui ont des conséquences humaines en socio-économiques qui peuvent être importantes. L'élément déclencheur est souvent d'ordre climatique, et la végétation ligneuse (forêt, haies, ripisylves), peut diminuer les risques, notamment en agissant sur le cycle de l'eau (interception de l'eau de pluie...) et la stabilité du sol (système racinaire...) (OFME 2010).

Sur le PNR, les plus fréquents sont **les chutes de blocs et éboulements** dans le relief prononcé du massif ardennais et **les glissements** dans le territoire plus agricole de la Sormonne et de la Thiérache.

Chutes de blocs dans le relief prononcé du massif ardennais

Dans le massif ardennais, et notamment les vallées de la Meuse et de la Semoy, les chutes de blocs ne sont pas rares. Sur les 35 événements rapportés dans les Ardennes, 24 sont localisés sur le PNRA (BRGM 2013), et particulièrement dans la vallée de la Meuse. 32 communes du PNR sont ainsi soumises au risque de mouvement de terrain (sur 142 dans le département – Préfecture des Ardennes 2011) et plus de la moitié sont des communes de la vallée de la Meuse et de la Semoy (14 communes).

Les chutes de blocs posent des problèmes de sécurité pour les populations et les infrastructures, et notamment pour les routes, la Voie Verte et la ligne ferroviaire. Le Dossier Départemental des Risques Majeurs de 2011 précise que ces chutes de blocs et glissement de masses rocheuses présentent un niveau d'aléa élevé. Dernièrement, en février 2014, la chute d'un imposant bloc rocheux sur la Voie Verte (cf. figure ci-dessous) a rappelé les risques que représentent ces événements.

Face à ces aléas, les territoires forestiers, qui sont le cadre essentiel du territoire, constituent fréquemment le lieu de départ des chutes de blocs. Les propriétaires et gestionnaires de ces forêts, majoritairement publiques en vallée de la Meuse, sont impactés par les risques :

- D'une part car cela induit une responsabilité en tant que gestionnaire et propriétaire du foncier vis-à-vis de la prévention et de la gestion des aléas. Notamment, les coûts que peuvent représenter les dégâts de tels événements peuvent être un poids considérable.
- D'autre part car les pratiques de gestion forestière peuvent avoir un impact positif et négatif sur les risques.

Figure 55 : Bloc rocheux sur la Voie Verte – février 2014 – Guy Pleutin



Sur les territoires forestiers de la vallée de la Meuse et de la Semoy, la prévention des risques de chutes de blocs est aujourd'hui limitée et peut être améliorée, et cela au niveau de l'ensemble des différents piliers de prévention des risques : la connaissance, les travaux de prévention, la prise en compte dans l'aménagement, l'organisation des secours, l'information.

Erosions en milieu agricole

Dans la partie la plus agricole du territoire, il apparaît qu'il existe des problèmes d'érosions par ruissellement. La disparition des structures ligneuses de type haies, est l'un des facteurs de ce problème. Le PNR, qui s'est donné pour mission de préserver et valoriser ces éléments du paysage, a débuté en 2010 un partenariat avec la Chambre d'agriculture des Ardennes afin de mieux connaître et sensibiliser les agriculteurs et les élus sur le maintien et la restauration du bocage.

Synthèse des enjeux et objectifs de la charte forestière de territoire

Thématique « gestion forestière »

L'enjeu pour le territoire est de **privilégier une gestion forestière orientée vers la production de bois matériau** afin de rechercher une plus grande valeur ajoutée économique et durable pour le territoire.

Les forêts étant majoritairement publiques, le rôle dans l'aménagement du territoire et l'approvisionnement de la filière bois des acteurs forestiers est d'autant plus important sur le territoire.

La production de bois d'œuvre est la source principale de rémunération pour les propriétaires forestiers qui recherchent une gestion forestière durable. En particulier, le choix des résineux constitue sur le territoire une des orientations principales de la gestion qui est économiquement très intéressante.

Dans la gestion forestière, une pratique qui se développe pour améliorer la production de bois d'œuvre, à travers l'amélioration de la fertilité des sols sont les amendements minéraux basiques.

Par ailleurs, l'enjeu est de **privilégier une gestion forestière qui est ajustée aux nombreux enjeux environnementaux, sociaux, culturels et paysagers.**

La prise en compte de ces éléments est prioritaire sur le massif ardennais, où coïncide l'importance des enjeux touristiques et environnementaux. Différents éléments de la gestion forestière sont concernés :

D'une part, à l'amont de la gestion, le choix des essences (en particulier le choix des résineux), des traitements sylvicoles, la gestion de la fertilité des sols (dont les amendements minéraux basiques), la conservation des caractères « naturels » des forêts, sont des éléments qui influencent une gestion multifonctionnelle des forêts. Le territoire bénéficie de documents de gestion durable pour 80 % des forêts.

D'autre part, l'exploitation forestière est une activité sensible vis-à-vis de nombreuses problématiques : la préservation des sols et de l'eau, la préservation des espèces sensibles au dérangement, la prise en compte du paysage, la cohabitation avec l'accueil des loisirs en forêts.

Les propriétaires forestiers qui sont les décisionnaires finaux, et en particulier les collectivités qui sont le premier type de propriétaires forestiers du territoire et qui composent l'assise du Syndicat mixte de gestion du PNR, sont les acteurs pour lesquels le PNR souhaite agir en priorité. Les gestionnaires forestiers sont les principaux acteurs de la gestion forestière et au contact des exploitants et des propriétaires sur lequel les actions s'appuient.

Les acteurs de la charte forestière souhaitent favoriser une gestion durable et dynamique, en améliorant les connaissances et les échanges sur les enjeux environnementaux, sociaux, paysagers et leur considération dans la gestion et l'exploitation forestière. Quatre actions sont proposées pour engager cet objectif. Elles s'articulent notamment autour de rencontres avec les gestionnaires, et l'élaboration d'animations et supports scientifiques et de sensibilisation pour les propriétaires :

- « Accompagner le renouvellement du guide pour le choix des essences en Ardenne primaire »
- « Structurer le partage des connaissances liées à la forêt et leur prise en compte dans les outils d'aménagement du territoire (Documents de gestion durable, PLU...) »
- « Faciliter la mise en place des recommandations du guide des pratiques durables de l'affouage »
- « Participer à la mise en place d'amendements minéraux basiques dans la gestion forestière courante »

Thématique « bois-énergie »

L'enjeu pour le territoire est de **poursuivre le développement d'une filière bois-énergie locale et efficace.**

Sur le territoire, le bois est la principale ressource d'énergie renouvelable utilisée. Il est d'avantage utilisé par les particuliers que dans les collectivités.

Chez les particuliers, le bois est utilisé surtout sous forme de bois-bûche, avec des appareils de chauffage dont une part est ancienne et donc peu efficace ainsi que source de pollution. L'achat d'un appareil moderne constitue un investissement important et souvent un frein au renouvellement.

Dans les collectivités, le développement de chaufferies collectives de petite puissance est progressif mais son développement reste limité au regard de la ressource forestière. Cela est dû notamment à l'accessibilité du territoire au gaz de ville, qui fournit une énergie des plus compétitives, à la bonne valorisation du bois d'industrie à proximité du territoire, à l'importance de la pratique de l'affouage.

Le manque d'assurance pour les porteurs de projets d'un approvisionnement local économique et de qualité, constitue aussi un frein important au développement d'une filière locale, dans un contexte où la pression sur les déchets du bois et sur la ressource forestière à destination de l'énergie est forte et en augmentation

Les acteurs de la charte forestière souhaitent participer au développement durable du bois-énergie, en portant une démarche de développement global de la filière bois-énergie de petite puissance auprès des collectivités, à travers la sensibilisation, l'amélioration des connaissances de la ressource et des conditions technico-économiques de la mobilisation et l'accompagnement des porteurs de projets. Ils souhaitent aussi aider les particuliers pour le renouvellement du matériel de chauffage au bois ancien.

Deux actions sont proposées pour engager cet objectif :

- « Mettre en place un Plan d'approvisionnement territorial »
- « Accompagner le renouvellement des appareils anciens de chauffage au bois »

Thématique « bois construction »

L'enjeu pour le territoire est de **développer l'utilisation du bois matériau et de développer les liens entre l'amont et l'aval de la filière forêt-bois.**

Le bois réunit les qualités d'être le seul matériau renouvelable, naturel et participant au stockage du carbone, et source d'emplois locaux.

De manière globale, l'utilisation du bois matériau sur un territoire est liée au marché du bâtiment et sa place s'améliore du fait des récentes évolutions technologiques et énergétiques. De manière plus précise, le choix de l'utilisation du bois par les porteurs de projets est en forte concurrence avec les autres matériaux, les freins étant notamment le manque de connaissance des possibilités d'utilisation, leur technicité et leur prix. Les collectivités, qui sont d'importants porteurs de projets dans l'espace public sont des acteurs clés pour améliorer la place du bois sur le territoire.

La filière bois matériau du territoire est structurée par deux scieries spécialisées dans la transformation de la ressource de chêne local, en particulier pour la production de traverses. La 2^{ème} transformation est structurée par les nombreuses entreprises artisanales du bâtiment et par la production de parquets et bardages. La filière bois

est aussi caractérisée par l'absence de scieries résineuses, dont d'importantes unités sont situées à proximité en Belgique.

Vis-à-vis des liens entre l'amont et l'aval, l'utilisation de la ressource forestière dans la filière bois locale reste donc limitée notamment du fait de l'export de la ressource résineuse, qui constitue la majeure partie de la récolte, mais elle peut être améliorée. Notamment à travers le développement des contrats d'approvisionnements.

Les **acteurs de la charte forestière** souhaitent développer la place du bois matériau d'une part en améliorant le rapprochement entre les acteurs forestiers, les porteurs de projets, les prescripteurs de matériau et les entreprises locales de bois, et d'autre part en facilitant la mise en œuvre des projets qui prennent en compte le bois. Quatre actions sont proposées pour engager cet objectif :

- « Mettre en place un appel à projet pour soutenir l'utilisation du bois dans l'espace public »
- « Réaliser un guide des produits bois des entreprises du territoire »
- « Animer un club local "reflexe bois" »
- « Organiser un concours idée/design sur le bois dans le mobilier urbain, les équipements d'accueil et de loisirs »

Thématique « communication et sensibilisation sur la filière forêt et bois »

L'enjeu est de **mettre en avant la forêt et le bois et ses diverses fonctions auprès de la population.**

Le territoire possède une image forestière très forte, mais qui est néanmoins peu associée au service de production de bois matériau.

Une des missions principale du PNR est la sensibilisation et la communication au développement durable, pour lequel, la gestion forestière et l'utilisation du bois sont des éléments importants du territoire. Aujourd'hui, le PNR a peu d'actions de sensibilisation orientée sur la forêt et ses services dans leur ensemble.

Pour répondre à cet enjeu, **les acteurs de la charte** souhaitent sensibiliser et communiquer sur les différentes fonctions de la forêt et du bois et exposer ses entreprises, par le développement de diverses opérations auprès des différents publics : grand public, scolaires, élus.

- « Exposer les entreprises et les acteurs de la filière forêt-bois lors d'un événementiel grand public »
- « Développer la sensibilisation et la communication auprès des différents publics sur les thématiques forêt et bois »

Thématique « équilibre sylvo-cynégétique »

L'enjeu pour le territoire est d'améliorer **la cohabitation entre une gestion forestière durable et la gestion des populations de grand gibier.**

La chasse est une importante activité de loisir sur le territoire, et comporte un rôle essentiel dans la gestion forestière durable par la régulation des populations de grand gibier.

Aujourd'hui, les forestiers constatent un déséquilibre, sous forme de dégâts sylvicoles, ayant un impact sur la conduite de la gestion forestière. La définition de l'équilibre entre la forêt et la régulation du gibier et son état sur le territoire n'est pas partagée par l'ensemble des acteurs, qui souhaitent s'engager dans une définition et un suivi partagé de la relation forêt-gibier.

Les communes qui sont les propriétaires d'une part important des territoires forestiers de chasse au grand gibier, sont des acteurs clés pour favoriser la cohabitation entre la gestion forestière et cynégétique.

Cet enjeu concerne aussi le Parc naturel régional à travers d'autres éléments : les liens avec la préservation de la biodiversité, car un déséquilibre forêt-gibier limite notamment la régénération naturelle, et les liens avec le tourisme et le paysage, du fait notamment de l'application d'engrillagements mis en place lors d'un déséquilibre.

Pour cela **les acteurs de la charte forestière de territoire** souhaitent participer à la concertation autour de l'équilibre sylvo-cynégétique, en s'engageant d'une part dans le suivi de la relation forêt-gibier, qui est un moyen clé pour un diagnostic partagé du territoire et d'autre part, dans la sensibilisation et la connaissance de l'articulation entre la gestion forestière et la gestion cynégétique :

- « Participer au suivi de la relation forêt-gibier dans les forêts du PNR »
- « Développer l'information sur l'articulation entre la gestion cynégétique et la gestion durable des forêts auprès des propriétaires »

Thématique « biodiversité et services écosystémiques forestiers »

L'enjeu pour le territoire est d'une part de **préserver et restaurer la biodiversité et la naturalité forestière**, et notamment les oiseaux forestiers sensibles aux caractères naturels des forêts, et les milieux forestiers fragiles et rares, tel que les milieux humides, les forêts de pentes et des bords de cours d'eau, qui constituent la spécificité et la richesse écologique du territoire.

Pour la grande majorité des forêts, la biodiversité est liée à la présence de « caractères naturels » forestiers : bois mort, très gros bois et arbres à cavités, essences autochtones, tranquillité, continuités écologiques, peuplements hétérogènes (diversité des essences, irrégularisation-stratification, mosaïque de milieux)...

L'enjeu de préservation de l'environnement est un des axes majeurs de l'action du PNR. Il est notamment animateur des sites Natura 2000 qui couvrent la quasi-totalité des forêts du territoire, et il est porteur de différents projets de connaissance, sensibilisation et préservation de la biodiversité tel que l'appel à projet du ministère de l'écologie « Prise en compte de la biodiversité dans les Stratégies locales de développement forestier ».

D'autre part, l'enjeu est aussi **de préserver et de restaurer les autres services écosystémiques forestiers**, qui sont définis comme étant les bénéfices que les êtres humains tirent du fonctionnement des écosystèmes.

Sur le territoire, cela concerne en particulier les services de protection de la forêt vis-à-vis de la qualité des sols et de l'eau et de la prévention des risques naturels. Ils ont une place importante mais qui est peu connue précisément et valorisée.

Pour cela, **les acteurs de la charte** souhaitent agir pour la biodiversité et les services écosystémiques forestiers, notamment en mettant en œuvre les outils propres aux sites Natura 2000 et vis-à-vis des services écosystémiques, en engageant une action de connaissance, en particulier sur les risques naturels :

- « Engager des actions de préservation et de restauration de la biodiversité en forêt avec la mise œuvre de Natura 2000 et de projets complémentaires »
- « Porter une étude sur les risques naturels en forêt »

Thématique « accueil du public en forêt »

L'enjeu pour le territoire est que les forêts **participent au développement touristique du territoire**, qui est un axe de développement économique important sur le massif Ardennais, et **participent à la préservation de la qualité du cadre de vie pour les habitants**.

La forêt constitue le produit d'appel de l'offre touristique du territoire : l'offre de randonnée et le paysage sont essentiellement liés aux milieux forestiers, les aménagements et équipements d'accueil, qui permettent d'enrichir la visite d'un territoire sont nombreux et hétérogènes.

Leur qualité est notamment liée à des problématiques forestières : dynamique naturelle de la végétation, qui tend à fermer les espaces ouverts, intérêts des propriétaires pour l'accueil du public, cohabitation entre les usagers, prise en compte dans la gestion forestière et lors de l'exploitation.

Le patrimoine culturel lié à la forêt est aussi une richesse du territoire, source de développement touristique et un enjeu de préservation. Le patrimoine légendaire notamment, qui lié à de nombreux « monuments » naturels situés en forêts, et le patrimoine du savoir-faire local lié à la forêt et au bois.

Pour cela, **les acteurs de la charte** souhaitent développer la qualité de l'accueil en forêt, d'une part, en favorisant la connaissance et l'information sur la qualité de l'accueil, notamment vis-à-vis de l'exploitation forestière et de la chasse. D'autre part, par l'accompagnement du développement de l'offre touristique liée à la forêt et en particulier des éléments tel que le patrimoine légendaire, l'itinérance, les interconnexions entre les circuits et les territoires, les aménagements paysagers et d'interprétation :

- « Elaborer un site internet informatif et collaboratif pour la cohabitation des usagers de loisirs en forêt »
- « Accompagner le développement et l'amélioration de l'offre touristique en forêt »

Synthèse des enjeux et objectifs transversaux :

Les enjeux et objectifs du développement durable en forêt, avec la prise en compte des fonctions économiques, environnementales et sociales **sont transversaux** au classement en « thématiques ». Les enjeux et objectifs principaux de la charte forestière de territoire ont donc été résumés ci-dessous en 4 enjeux et 15 objectifs. La cohérence entre ces enjeux et objectifs, et les actions de la charte forestière de territoire est synthétisée au tableau n°4.

Tableau 1 : Synthèse des enjeux et objectifs de la charte forestière de territoire

Enjeux	Objectifs
1-Développer l'économie locale liée à la forêt et au bois	1.1-Promouvoir la production de bois matériau et l'amélioration sylvicole
	1.2- Promouvoir les entreprises de la forêt et du bois du territoire
	1.3-Promouvoir les filières locales de bois-énergie et bois matériau
	1.4-Développer le tourisme en forêt et sa prise en compte dans la gestion forestière
2- Promouvoir une gestion durable des ressources forestières	2.1-Encourager à une gestion durable des sols
	2.2-Améliorer l'efficacité de la consommation énergétique liée au bois
	2.3-Promouvoir une meilleure adaptation des essences aux stations
	2.4-Limiter les problèmes de renouvellement liés au grand gibier / améliorer les conditions de réussite de la régénération naturelle
3- Préserver la naturalité et de la biodiversité forestière	3.1-Limiter les transformations de peuplements feuillus en résineux
	3.2-Prendre en compte la biodiversité et les espèces sensibles lors des activités sylvicoles
	3.3-Préserver et restaurer les caractères naturels des forêts
4- Améliorer la qualité du cadre de vie grâce à la forêt	4.1-Préserver et améliorer les paysages
	4.2-Limiter les risques naturels dans les forêts
	4.3-Préserver et valoriser le patrimoine culturel lié à la forêt
	4.4-Faciliter la cohabitation entre les usagers forestiers

Tableau 2 : synthèse du plan d'actions

Thématiques/orientation	Intitulé de l'action	n°	Priorité*	Animation*	Investissement*
Favoriser une gestion forestière dynamique et durable	Accompagner le renouvellement du guide pour le choix des essences en Ardenne primaire	1	1	5 %	7 k€
	Structurer le partage des connaissances liées à la forêt et leur prise en compte dans les outils d'aménagement du territoire (Documents de gestion durable, PLU...)	2	1	8 %	0 k€
	Faciliter la mise en place des recommandations du guide des bonnes pratiques des affouagistes	3	1	5 %	12 k€
	Participer à la mise en place d'amendements minéraux basiques dans la gestion forestière courante	4	2	5 %	9 k€
Participer au développement durable du bois-énergie	Mettre en place un Plan d'approvisionnement territorial	5	1	15 %	30 k€
	Accompagner le renouvellement des appareils anciens de chauffage au bois	6	2	10 %	60 k€
Développer la place du bois matériau sur le territoire	Mettre en place un appel à projet pour soutenir l'utilisation du bois dans l'espace public	7	1	20 %	100 k€
	Réaliser un guide des produits bois des entreprises du territoire	8	1	3 %	5 k€
	Animer un club local "reflexe bois"	9	1	9 %	9 k€
	Organiser un concours d'idée/design sur le bois dans le mobilier urbain, les équipements d'accueil et de loisirs	10	2	5 %	10 k€
Sensibiliser et communiquer sur la filière forêt-bois et exposer ses entreprises	Exposer les entreprises et les acteurs de la filière forêt-bois lors d'un évènementiel grand public	11	1	8 %	12 k€
	Développer la sensibilisation et la communication auprès des différents publics sur les thématiques forêt et bois	12	1	5 %	6 k€
Participer à la concertation autour de l'équilibre sylvo-cynégétique	Participer au suivi de la relation forêt-gibier dans les forêts du Pnr	13	1	9 %	1 k€
	Développer l'information sur l'articulation entre la gestion cynégétique et la gestion durable des forêts auprès des propriétaires	14	2	4 %	4 k€
Agir pour la biodiversité et les services écosystémiques forestiers	Engager des actions de préservation et de restauration de la biodiversité en forêt avec la mise œuvre de Natura 2000 et de projets complémentaires	15	1	-	-
	Porter une étude sur les risques naturels en forêt	16	2	3 %	15 k€
Développer la qualité de l'accueil en forêt	Elaborer un site internet informatif et collaboratif pour la cohabitation des usagers de loisirs en forêt	17	1	5 %	10 k€
	Accompagner le développement et l'amélioration de l'offre touristique en forêt	18	1	9 %	25 k€
				135 %	315 k€

Priorité : 1 = actions prioritaires pour une programmation prévisionnelle d'une durée de 3 ans ; 2 = actions à réaliser dans un second temps en fonction du contexte et des opportunités // Animation : % estimatif de temps d'animation par un chargé de mission pour une durée de 3 ans // Investissement : indications globales en k€ sur 3 ans

Tableau 3 : Synthèse de la programmation des actions sur trois exercices

Thématiques/orientation	Intitulé de l'action	n°	Priorité	Ex1		Ex2		Ex3	
				Anim	Invest	Anim	Invest	Anim	Invest
Favoriser une gestion forestière dynamique et durable	Accompagner le renouvellement du guide pour le choix des essences en Ardenne primaire	1	1	25 jrs	6 k€	5 jrs	1 k€	-	-
	Structurer le partage des connaissances liées à la forêt et leur prise en compte dans les outils d'aménagement du territoire (Documents de gestion durable, PLU...)	2	1	25 jrs	-	15 jrs	-	10 jrs	-
	Faciliter la mise en place des recommandations du guide des bonnes pratiques des affouagistes	3	1	25 jrs	6 k€	10 jrs	6 k€	-	-
	<i>Participer à la mise en place d'amendements minéraux basiques dans la gestion forestière courante</i>	4	2	-	-	-	-	-	-
Participer au développement durable du bois-énergie	Mettre en place un Plan d'approvisionnement territorial	5	1	65 jrs	30 k€	15 jrs	-	15 jrs	-
	<i>Accompagner le renouvellement des appareils anciens de chauffage au bois</i>	6	2	-	-	-	-	-	-
Développer la place du bois matériau sur le territoire	Mettre en place un appel à projet pour soutenir l'utilisation du bois dans l'espace public	7	1	-	-	80 jrs	50 k€	50 jrs	50 k€
	Réaliser un guide des produits bois des entreprises du territoire	8	1	-	-	20 jrs	5 k€	-	-
	Animer un club local "reflexe bois"	9	1	20 jrs	3 k€	20 jrs	3 k€	20 jrs	3 k€
	<i>Organiser un concours d'idée/design sur le bois dans le mobilier urbain, les équipements d'accueil et de loisirs</i>	10	2	-	-	-	-	-	-
Sensibiliser et communiquer sur la filière forêt-bois et exposer ses entreprises	Exposer les entreprises et les acteurs de la filière forêt-bois lors d'un événementiel grand public	11	1	-	-	-	-	50 jrs	12 k€
	Développer la sensibilisation et la communication auprès des différents publics sur les thématiques forêt et bois	12	1	10 jrs	2 k€	10 jrs	2 k€	10 jrs	2 k€
Participer à la concertation autour de l'équilibre sylvo-cynégétique	Participer au suivi de la relation forêt-gibier dans les forêts du Pnr	13	1	30 jrs	1 k€	15 jrs	-	15 jrs	-
	<i>Développer l'information sur l'articulation entre la gestion cynégétique et la gestion durable des forêts auprès des propriétaires</i>	14	2	-	-	-	-	-	-
Agir pour la biodiversité et les services écosystémiques forestiers	Engager des actions de préservation et de restauration de la biodiversité en forêt avec la mise œuvre de Natura 2000 et de projets complémentaires	15	1	Action réalisée par le chargé de mission Natura2000 et environnement					
	<i>Porter une étude sur les risques naturels en forêt</i>	16	2	-	-	-	-	-	-
Développer la qualité de l'accueil en forêt	Elaborer un site internet informatif et collaboratif pour la cohabitation des usagers de loisirs en forêt	17	1	-	-	-	-	30 jrs	10 k€
	Accompagner le développement et l'amélioration de l'offre touristique en forêt	18	1	15 jrs	5 k€	25 jrs	15 k€	15 jrs	5 k€
				100 %	53 k€	100 %	82 k€	100 %	82 k€

Tableau 4 : Synthèse des publics cibles des types d'actions

N°	Intitulé de l'action	Public cibles					type d'action* principal		
		Elus	Gestionnaires forestiers	Grands public	Entreprises	Propriétaires privés	Réfléchir	Valoriser	Agir
1	Accompagner le renouvellement du guide pour le choix des essences en Ardenne primaire	X	X			X		○	
2	Structurer le partage des connaissances liées à la forêt et leur prise en compte dans les outils d'aménagement du territoire (Documents de gestion durable, PLU...)	X	X					○	○
3	Faciliter la mise en place des recommandations du guide des bonnes pratiques des affouagistes	X		X				○	○
4	Participer à la mise en place d'amendements minéraux basiques dans la gestion forestière courante		X				○		○
5	Mettre en place un Plan d'approvisionnement territorial	X	X			X	○	○	
6	Accompagner le renouvellement des appareils anciens de chauffage au bois			X					○
7	Mettre en place un appel à projet pour soutenir l'utilisation du bois dans l'espace public	X			X			○	○
8	Réaliser un guide des produits bois des entreprises du territoire	X		X	X			○	
9	Animer un club local "reflexe bois"	X			X			○	
10	Organiser un concours d'idée/design sur le bois dans le mobilier urbain, les équipements d'accueil et de loisirs	X			X		○	○	
11	Exposer les entreprises et les acteurs de la filière forêt-bois lors d'un événementiel grand public	X	X	X	X			○	
12	Développer la sensibilisation et la communication auprès des différents publics sur les thématiques forêt et bois	X		X				○	
13	Participer au suivi de la relation forêt-gibier dans les forêts du Pnr	X	X			X	○	○	
14	Développer l'information sur l'articulation entre la gestion cynégétique et la gestion durable des forêts auprès des propriétaires	X	X			X		○	○
15	Engager des actions de préservation et de restauration de la biodiversité en forêt avec la mise œuvre de Natura 2000 et de projets complémentaires	X	X			X	○	○	○
16	Porter une étude sur les risques naturels en forêt	X	X			X	○		
17	Elaborer un site internet informatif et collaboratif pour la cohabitation des usagers de loisirs en forêt		X	X		X		○	
18	Accompagner le développement et l'amélioration de l'offre touristique en forêt	X	X						○
		15	11	6	5	7	6	14	8

*Réfléchir (diagnostiquer, connaitre, évaluer) / Valoriser (communiquer, sensibiliser, informer) / Agir (Expérimenter, accompagner)

Tableau 5: Cohérence entre les enjeux et objectifs du développement durable des forêts et les actions de la charte forestière de territoire

Thématiques/orientation	Intitulé de l'action	1- Développer l'économie locale liée à la forêt et au bois				2- Promouvoir une gestion durable des ressources forestières				3- Préserver la naturalité et la biodiversité forestière			4- Améliorer la qualité du cadre de vie grâce à la forêt		
		1.1-Promouvoir la production de bois matériau et l'amélioration sylvicole	1.2- Promouvoir les entreprises de la forêt et du bois du territoire	1.3-Promouvoir les filières locales de bois-énergie et bois matériau	1.4-Développer le tourisme en forêt et sa prise en compte dans la gestion forestière	2.1-Encourager à une gestion durable des sols	2.2-améliorer l'efficacité de la consommation énergétique liée au bois	2.3-Promouvoir une meilleure adaptation des essences aux stations	2.4-Limiter les problèmes de renouvellement liés au grand gibier / améliorer les conditions de réussite de la régénération naturelle	3.1-Limiter les transformations de peuplements feuillus en résineux	3.2-Prendre en compte la biodiversité et les espèces sensibles lors des activités sylvicoles	3.3-Préserver et restaurer les caractères naturels des forêts	4.1-Préserver et améliorer les paysages	4.2-Limiter les risques naturels dans les forêts	4.3-Préserver et valoriser le patrimoine culturel lié à la forêt
Favoriser une gestion forestière dynamique et durable	Accompagner le renouvellement du guide pour le choix des essences en Ardenne primaire	X					X		X			X			
	Structurer le partage des connaissances liées à la forêt et leur prise en compte dans les outils d'aménagement du territoire (Documents de gestion durable, PLU...)				X				X	X		X		X	X
	Faciliter la mise en place des recommandations du guide des pratiques durables de l'affouage					X				X	X				
	Participer à la mise en place d'Amendements Minéraux Basiques dans la gestion forestière courante	X				X		X	X						
Participer au développement durable du bois-énergie	Mettre en place un Plan d'approvisionnement territorial		X	X			X								
	Accompagner le renouvellement des appareils de chauffage au bois anciens		X				X								
Développer la place du bois matériaux sur le territoire	Mettre en place un appel à projet pour soutenir l'utilisation du bois dans l'espace public	X	X	X											
	Réaliser un guide des produits bois des entreprises du territoire	(X)	X	X											
	Animer un club local "reflexe bois"	X	X	X											
	Organiser un concours idée/design sur le bois dans le mobilier urbain, les équipements d'accueil et de loisirs	(X)										X			
Sensibiliser et communiquer sur la filière forêt-bois et exposer ses entreprises	Exposer les entreprises et les acteurs de la filière forêt-bois lors d'un événementiel grand public	X	X												
	Sensibilisation et communication ciblée auprès des différents publics sur les thématiques forêt et bois	X	X												
Participer à la concertation autour de l'équilibre sylvocynégétique	Participer au suivi de la relation forêt-gibier dans les forêts du Pnr							X							
	Information des propriétaires forestiers sur l'articulation entre la gestion cynégétique et la gestion durable des forêts							X							X
Agir pour la biodiversité et les services écosystémiques forestiers	Engager des actions de préservation et de restauration de la biodiversité en forêt avec la mise œuvre de Natura 2000					X		X	X	X	X	X			
	Porter une étude sur les risques naturels en forêt												X		
Développer la qualité de l'accueil en forêt	Elaborer un site internet informatif et collaboratif pour la cohabitation des loisirs en forêt				X										X
	Accompagner le développement et l'amélioration de l'offre touristique en forêt				X									x	

Orientation

Favoriser une gestion forestière dynamique et durable

Intitulé de l'action

1 - Accompagner le renouvellement du guide pour le choix des essences en Ardenne primaire

Hierarchisation : Action prioritaire

Enjeu(x) et Objectif(s) stratégiques

- 1- Développer l'économie locale liée à la forêt et au bois
 - 1.1-Promouvoir la production de bois matériau et l'amélioration sylvicole
- 2- Promouvoir une gestion durable des ressources forestières
 - 2.3-Promouvoir une meilleure adaptation des essences aux stations
- 3- Préserver la naturalité et la biodiversité forestière
 - 3.1-Limiter les transformations de peuplements feuillus en résineux
- 4- Améliorer la qualité du cadre de vie grâce à la forêt
 - 4.1-Préserver et améliorer les paysages

Contexte et motifs

- Le choix des essences a une influence majeure dans la gestion durable d'un peuplement, vis-à-vis de l'adaptation des essences aux stations (recherche d'une meilleure vitalité, stabilité des forêts), de la prise en compte de la naturalité, de la biodiversité et du paysage.
- Aujourd'hui, les documents disponibles pour les propriétaires vis-à-vis du choix des essences, sont : en forêt publique, le Schéma Régional d'Aménagement, qui est un document très technique, et en forêt privée, un guide des stations de l'Ardenne primaire, qui est relativement ancien (1992).
- La mise en place d'un guide qui détaille de manière approfondie le choix des essences répond à un double objectif : fournir un appui pédagogique aux gestionnaires dans leurs recommandations et donner les clefs de compréhension aux propriétaires vis-à-vis des propositions et réflexions des gestionnaires.

Objectif(s) opérationnel(s)

Améliorer les connaissances des propriétaires sur la sylviculture de l'Ardenne primaire
Promouvoir une meilleure adaptation des essences aux stations forestières
Sensibiliser sur les enjeux environnementaux et paysagers de l'Ardenne primaire

Description de l'action

1 - Participation à la réalisation du guide

- Engager le renouvellement du guide en concertation avec les gestionnaires et représentants des propriétaires forestiers. Pour cela, le PNR organise un groupe de travail. Le guide comportera entre autre des éléments sur les stations forestières, leurs potentialités vis-à-vis de la production, les enjeux environnementaux, paysagers et du changement climatique. Il comportera également des éléments plus généraux sur les enjeux, les acteurs et les outils de la gestion forestière durable en Ardenne primaire (notamment PEFC, Natura 2000).
- Le PNR participe à l'écriture et l'impression du guide conjointement avec les acteurs de la gestion forestière.

2- Diffusion et animation du guide

- Participation du Pnr avec les acteurs forestiers à des rencontres à destination des propriétaires, en forêt publique et privée autour du choix des essences en Ardenne primaire et qui s'appuie sur le guide.

Public ciblé

Propriétaires forestiers privés et communes forestières

Partenaires techniques/intervenants pressentis

Gestionnaires forestiers (Office national des forêts et Centre régional de la propriété forestière),
représentants des propriétaires forestiers (Communes forestières Ardennes; Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Ardennes)

Indicateurs de réalisation de l'action

Nombre de guides imprimés
Nombre de guide diffusés et/ou nombre de personnes présentes aux rencontres de formation

Orientation

Favoriser une gestion forestière dynamique et durable

Intitulé de l'action

2 - Structurer le partage des connaissances liées à la forêt et leur prise en compte dans les outils d'aménagement du territoire (Documents de gestion durable, PLU...)

Hierarchisation : Action prioritaire

Enjeu(x) et Objectif(s) stratégiques

- 1- Développer l'économie locale liée à la forêt et au bois
 - 1.4-Développer le tourisme en forêt et sa prise en compte dans la gestion forestière
- 3- Préserver la naturalité et la biodiversité forestière
 - 3.1-Limiter les transformations de peuplements feuillus en résineux
 - 3.2-Prendre en compte la biodiversité et les espèces sensibles lors des activités sylvicoles
- 4- Améliorer la qualité du cadre de vie grâce à la forêt
 - 4.1-Préserver et améliorer les paysages
 - 4.3-Préserver et valoriser le patrimoine culturel lié à la forêt
 - 4.4- Faciliter la cohabitation entre les usagers forestiers

Contexte et motifs

- Il y a une attente partagée entre les acteurs forestiers et le PNR pour améliorer le partage des connaissances liées aux forêts, qui est peu structuré aujourd'hui.
- En effet, d'une part les acteurs forestiers possèdent de nombreuses connaissances forestières qui peuvent être utiles aux missions du PNR.
- D'autre part, le Parc naturel régional des Ardennes, à travers ses missions environnement, aménagement, tourisme, acquiert progressivement des connaissances nouvelles liées aux milieux forestiers : trame écologique, données naturalistes, analyses paysagères, éléments touristiques et culturels... Ces données peuvent intéresser les acteurs forestiers et peuvent permettre d'améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux, paysagers...dans les outils d'aménagement du territoire qui intègrent des connaissances forestières. Il s'agit notamment des Aménagements forestiers, les Plans simples de gestion, les Plans locaux d'urbanismes.

Objectif(s) opérationnel(s)

Structurer l'échange de données entre le PNR et les acteurs forestiers
Améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux, paysagers, touristiques et culturels dans l'aménagement du territoire lié aux forêts

Description de l'action

1 - Définition des mécanismes d'échange de connaissances et de prise en compte des enjeux dans les outils d'aménagement du territoire

- Etablissement d'une convention de partenariat entre le PNR et l'Office national des forêts. Elle comportera entre autre des éléments sur l'échange de données et sur l'approche commune à adopter lors du renouvellement des Aménagements forestiers en forêts communales. Le PNR et le CRPF définissent l'approche à adopter pour améliorer la prise en compte des enjeux en amont du renouvellement des PSG.

2- Mis en place d'échanges et de rencontres

- La structuration du partage des connaissances et de la prise en compte des enjeux se concrétise en particulier par de nouveaux échanges de données et rencontres avec les gestionnaires et propriétaires forestiers. Le Pnr pérennise l'accompagnement des communes lors de la mise en place et le renouvellement des PLU.

Public ciblé

Propriétaires et gestionnaires forestiers

Partenaires techniques/intervenants pressentis

Gestionnaires forestiers (Office national des forêts et Centre régional de la propriété forestière,...), propriétaires forestiers et représentants des propriétaires forestiers (Communes forestières Ardennes; SPFS, ...), communes

Indicateurs de réalisation de l'action

Nombre de votes positifs en comité syndical pour la signature de la convention ONF-PNR
Nombre de réunions, nombre de documents de gestion concernés, surface forestière concernée, nombre de données échangées

Orientation

Favoriser une gestion forestière dynamique et durable

Intitulé de l'action

3 - Faciliter la mise en place des recommandations du guide des bonnes pratiques des affouagistes

Hierarchisation : Action prioritaire

Enjeu(x) et Objectif(s) stratégiques

- 2- Promouvoir une gestion durable des ressources forestières
 - 2.1-Encourager à une gestion durable des sols
- 3- Préserver la naturalité et la biodiversité forestière
 - 3.2-Prendre en compte la biodiversité et les espèces sensibles lors des activités sylvicoles
 - 3.3-Préserver et restaurer les "caractères naturels" des forêts

Contexte et motifs

- L'affouage est une pratique forestière très répandue dans les forêts des collectivités, pendant laquelle les habitants deviennent des exploitants forestiers. Cela comporte des enjeux de gestion durable (préservation des peuplements, des milieux aquatiques, gestion des sols, préservation de la biodiversité...). Leur connaissance et leur prise en compte par les affouagistes peut être améliorée ;
- Un guide à destination des affouagistes et cessionnaires est en cours de réalisation, avec les Communes forestières Champagne-Ardenne dans le cadre de l'Appel à projet du ministère de l'écologie « Prise en compte de la biodiversité dans les Stratégies locales de développement forestier ». Il détaille les enjeux et propose des recommandations lors de la réalisation de l'affouage.

Objectif(s) opérationnel(s)

Améliorer la mise en œuvre de pratiques durables lors de l'affouage

Description de l'action

1 - Diffusion du guide

- Diffusion du guide auprès des communes pratiquant l'affouage, notamment lors de la distribution des lots d'affouage.

2- Engager la mise en place des recommandations du guide

- Mise en place de rencontres à destination des affouagistes sur les pratiques durables de l'affouage s'appuyant sur le guide, et de rencontres à destination des élus (intérêt d'un règlement d'affouage, réglementation...), conjointement avec les Communes forestières Champagne-Ardenne;
- Mise en place d'une formation sur la sécurité et le bûcheronnage à destination des affouagistes avec les acteurs spécialisés tel que le Centre de formation du Balcon des Ardennes, l'Office national des forêts et la Mutualité Sociale Agricole;
- Accompagnement des communes volontaires qui souhaitent développer des pratiques d'achats groupés (matériel de sécurité, huile biodégradable...). le PNR peut notamment participer à la réalisation d'une enquête communale, et participer à la négociation avec les entreprises.

Public ciblé

Communes forestières pratiquant l'affouage, affouagistes et cessionnaires

Partenaires techniques/intervenants pressentis

Communes forestières Champagne-Ardenne, gestionnaires forestiers (ONF), formateurs en sécurité et bûcheronnage (Balcon des Ardennes, ONF et MSA)

Indicateurs de réalisation de l'action

Nombre de guide distribués

Nombre de communes ou nombre d'affouagistes présents lors des formations, litres d'huiles de synthèse substituées, nombre de communes accompagnées pour la mise en place de règlements d'affouage

Orientation

Favoriser une gestion forestière dynamique et durable

Intitulé de l'action

4 - Participer à la mise en place d'amendements minéraux basiques dans la gestion forestière courante

Hierarchisation : Action à réaliser dans un second temps en fonction du contexte et des opportunités

Enjeu(x) et Objectif(s) stratégiques

- 1- Développer l'économie locale liée à la forêt et au bois
 - 1.1-Promouvoir la production de bois matériau et l'amélioration sylvicole
- 2- Promouvoir une gestion durable des ressources forestières
 - 2.1-Encourager à une gestion durable des sols
 - 2.3-Promouvoir une meilleure adaptation des essences aux stations
- 3- Préserver la naturalité et la biodiversité forestière
 - 3.1-Limiter les transformations de peuplements feuillus en résineux

Contexte et motifs

- Les forêts du territoire sont majoritairement situées sur les sols naturellement acides de l'Ardenne primaire;
- Les pratiques passées d'essartage et de surexploitation des taillis ont participé à l'acidification des sols. Les forêts d'épicéas, qui est le conifère majoritairement planté, peuvent aussi y contribuer;
- Dans le but d'améliorer la vitalité des forêts, la restauration ou compensation de la fertilité sur les sols acides peut-être recherchée par le propriétaire et le gestionnaire. Une solution possible est l'application d'amendements minéraux basiques (AMB), qui consiste en un apport de minéraux permettant une amélioration lente et durable de la fertilité. La mise en place d'AMB est en réflexion avancée dans les forêts domaniales, pour une possible mise en place à partir de 2015.
- C'est une pratique qui a un coût d'investissement important.
- Les amendements minéraux basiques ayant un impact sur le fonctionnement biologique d'un écosystème, la prise en compte des enjeux de préservation de la naturalité et de la biodiversité est importante lors de leur mise en place.

Objectif(s) opérationnel(s)

Améliorer la vitalité de peuplements forestiers de production

Favoriser la prise en compte de la naturalité et de la biodiversité dans la mise en place des AMB

Description de l'action**1 - Pré-ciblage des zones et communication au territoire**

- Concertation avec l'ONF vis-à-vis de la prise en compte des enjeux environnementaux, et sur la communication commune possible au territoire, une fois les cahiers des charges des zones potentielles à l'application d'AMB établis.

2- Participation lors de la mise en place des AMB

- Recherche des enjeux environnementaux lors des projets d'AMB identifiés;
- Participation du PNR à la réalisation d'analyses/profils de sols lors des projets d'AMB, qui sont nécessaires pour une application la plus adaptée des AMB aux sols.

Public ciblé

Propriétaires et gestionnaires forestiers

Partenaires techniques/intervenants pressentis

Communes forestières, gestionnaires forestiers (Office national des forêts), représentants des propriétaires forestiers (Communes forestières des Ardennes)

Indicateurs de réalisation de l'action

Nombre de dossiers suivis ou surface forestière concernée

Nombre d'études de sols réalisés

Orientation

Participer au développement durable du bois-énergie

Intitulé de l'action

5 - Mettre en place d'un Plan d'approvisionnement territorial

Hierarchisation : Action prioritaire

Enjeu(x) et Objectif(s) stratégiques

- 1- Développer l'économie locale liée à la forêt et au bois
 - 1.2- Promouvoir les entreprises de la forêt et du bois du territoire
 - 1.3- Promouvoir les filières locales de bois-énergie et bois matériau
- 2- Promouvoir une gestion durable des ressources forestières
 - 2.2- Améliorer l'efficacité de la consommation énergétique liée au bois

Contexte et motifs

- Le développement des chaufferies collectives à bois dans les communes du PNR, malgré des surfaces forestières importantes, est encore faible pour plusieurs raisons : la bonne valorisation locale du bois d'industrie, la pratique importante de l'affouage, le manque d'assurance sur un approvisionnement en plaquette de qualité et compétitif, le chauffage au gaz de ville compétitif pour les communes concernés.
- Le Plan d'approvisionnement territorial (PAT), développé par le réseau des Communes forestières, est un outil d'aide à la décision pour les élus des collectivités, pour le développement local de la filière bois-énergie et des chaufferies bois.
- Cette démarche permet entre autre d'identifier les conditions économiques de la mobilisation du bois-énergie local par une analyse de la ressource et des débouchés de la filière.
- La présence de nombreuses lignes électriques haute-tension, dont environ 600 ha ne permettent pas une gestion forestière classique du fait de la mise en sécurité des lignes, a abouti à un partenariat fort avec le gestionnaire des lignes RTE. La valorisation de l'espace sous les lignes électriques à des fins énergétiques est une problématique pour laquelle le PAT, qui pourra être réalisé en partie grâce à ce partenariat, apportera des réponses.

Objectif(s) opérationnel(s)

Développer les chaufferies bois collectives
Développer la production locale de plaquettes forestières
Améliorer les connaissances sur l'utilisation de la ressource bois sur le territoire
Cibler les besoins en investissement pour optimiser l'approvisionnement bois

Description de l'action

- 1 - Mobilisation des acteurs et élus autour de l'outil PAT
 - Le PNR organise la présentation de l'outil PAT et organise avec les acteurs du développement du bois-énergie des rencontres de sensibilisation pour le développement des chaufferies bois collectives (visite de chantier de production de plaquettes forestières, visite de chaufferie bois,...).
- 2- Réalisation du PAT
 - Organisation de la concertation avec le réseau des Communes forestières et l'ensemble des acteurs forestiers locaux pour la réalisation du PAT
 - Participation à la réalisation du PAT par la mise à disposition voire l'acquisition de données.
- 3 Accompagner l'émergence des projets de développement territorial du bois-énergie
 - Valorisation et communication des résultats du PAT
 - Accompagnement des projets de développement des chaufferies bois et des projets d'optimisation de l'approvisionnement local (desserte forestière, plateforme de stockage) avec l'ensemble des acteurs de la filière locale bois-énergie.

Public ciblé

Porteurs potentiels de chaufferies bois collectives (communes et collectivités territoriales, bailleurs sociaux, agriculteurs), propriétaires et gestionnaires forestiers

Partenaires techniques/intervenants pressentis

Réseau des Communes forestières
Acteurs du bois-énergie (ALE08, ADME, SCIC Enercoop Ardenne-Champagne, Etablissement Deglaire...);
Acteurs forestiers (Office national des forêts, Communes forestières des Ardennes, SPFS, Centre régional de la propriété forestière, Coopérative forestières des Ardennes...);

Indicateurs de réalisation de l'action

Nombre de réunions ou nombre de personnes présente
Volume de bois économiquement disponible pour le bois-énergie sur le territoire ou puissance pouvant être développée
Nombre ou puissance des projets de chaufferies ayant émergé, volume de plaquette transformé ou consommé

Orientation

Participer au développement durable du bois-énergie

Intitulé de l'action

6 - Accompagner le renouvellement des appareils anciens de chauffage au bois

Hiérarchisation : Action à réaliser dans un second temps en fonction du contexte et des opportunités

Enjeu(x) et Objectif(s) stratégiques

- 1- Développer l'économie locale liée à la forêt et au bois
 - 1.2- Promouvoir les entreprises de la forêt et du bois du territoire
- 2- Promouvoir une gestion durable des ressources forestières
 - 2.2- Améliorer l'efficacité de la consommation énergétique liée au bois

Contexte et motifs

- Le bois de chauffage, sous forme principale de bois "bûche", a une place importante sur le territoire. Il représenterait 1/3 de l'énergie de chauffage consommée dans le résidentiel sur le PNR, et plus de 50 % dans les communes non raccordées au gaz.
- Une part importante du parc de matériel de chauffage bois est ancien et il est à l'origine de pollutions et de perte d'efficacité dans la combustion ;
- L'investissement financier pour un équipement récent est important et constitue souvent un frein pour son renouvellement.

Objectif(s) opérationnel(s)

Améliorer l'efficacité énergétique de la consommation du bois
Diminuer la pollution atmosphérique liée à au bois

Description de l'action

- 1 - Mise en place d'une aide financière pour le renouvellement des appareils au bois anciens
 - Rechercher des partenaires financiers pour la création d'un fond d'aide au renouvellement des appareils de chauffage au bois anciens avec les organismes engagés dans le développement du bois-énergie et définir le cahier des charges d'utilisation du fond.
- 2- Gestion et communication sur le fond
 - Communication sur le fond d'aide mis en place (document, animation). La communication est aussi une opportunité pour communiquer sur les dispositifs d'amélioration de l'habitat existants.
 - Organisation et gestion du fond d'aide.

Public ciblé

Particuliers

Partenaires techniques/intervenants pressentis

Acteurs du développement des énergies renouvelables (Ademe, ALE08...), communes et collectivités territoriales

Indicateurs de réalisation de l'action

Montant du fond mis en place
Pourcentage de l'utilisation du fond, nombre ou puissance des projets aidés, volume de bois économisé

Orientation

Développer la place du bois matériau sur le territoire

Intitulé de l'action

7 - Mettre en place un appel à projet pour soutenir l'utilisation du bois dans l'espace public

Hiérarchisation : Action prioritaire

Enjeu(x) et Objectif(s) stratégiques

- 1- Développer l'économie locale liée à la forêt et au bois
 - 1.1-Promouvoir la production de bois matériau et l'amélioration sylvicole
 - 1.2- Promouvoir les entreprises de la forêt et du bois du territoire
 - 1.3-Promouvoir les filières locales de bois-énergie et bois matériau

Contexte et motifs

- Il existe de nombreux domaines de l'espace public où l'utilisation du matériau bois peut être améliorée : dans la restauration et la construction de bâtiments (bâtiments publics, bâtiments d'utilité publique tel que les crèches, habitats sociaux ...), mais aussi le mobilier urbain et d'accueil (parcours sportifs, glissières, bornes et panneaux d'information dans les communes...)
- Une meilleure prise en compte du bois dans un projet peut nécessiter un accompagnement technique et financier des porteurs de projets, du fait notamment des surcoûts engendrés par l'utilisation de techniques et matériaux innovants.
- De nombreux acteurs sont impliqués dans la valorisation du bois matériau à différentes échelles : à l'échelle départementale (la Chambre de commerce et d'industrie avec le programme Bati2D), à l'échelle régionale (les Communes forestières Champagne-Ardenne, l'interprofession régionale de la filière forêt-bois Valeur Bois et l'Agence régionale de la construction et de l'aménagement durables (ARCAD), avec le programme « construire avec le bois en Champagne-Ardenne »), à l'échelle interrégionale (Région Nord Pas de Calais, avec la mise en place d'un appel à projet important visant à soutenir le bois construction), à l'échelle nationale (la Fédération des communes forestières avec le programme « 100 constructions publiques en bois local », France bois forêt,...).
- Le PNR porte un projet de Maison du Parc, qu'il souhaite développer dans une démarche environnementale exemplaire.

Objectif(s) opérationnel(s)

Développer la place du bois dans l'espace public
Promouvoir le bois vis-à-vis des autres matériaux
Promouvoir les entreprises et les bois locaux

Description de l'action

1 - Elaboration de l'appel à projet

- Recherche de partenaires financiers et techniques pour la création d'un appel à projet permettant d'aider techniquement et financièrement les projets qui valorisent le bois matériau.
- Elaboration du cahier des charges avec un comité technique constitué des acteurs du bois construction. Il s'appuie sur l'action menée depuis 2013 par la Région Nord Pas de Calais. Il recherche l'opportunité de promouvoir les entreprises et les bois locaux.

2- Gestion de l'appel à projet

- Communication et recherche de projets potentiels (réalisation d'un document de communication, organisation de rencontres d'informations,...);
- Accompagnement des projets et gestion des dossiers;

3 Etre exemplaire lors de la réalisation de la Maison du Pnr

Public ciblé

Communes et collectivités territoriales, constructeurs privés au titre du service d'intérêt général (bailleurs sociaux...)

Partenaires techniques/intervenants pressentis

Acteurs techniques du bois construction (Valeur Bois, ARCAD, CCI), Région NPDC, Communes forestières Champagne-Ardenne, autres Parcs naturels régionaux

Indicateurs de réalisation de l'action

Montant du fond disponible
Nombre de projets engagés, volume de bois supplémentaire intégré par rapport à une construction classique, pourcentage d'utilisation du fond

Orientation

Développer la place du bois matériau sur le territoire

Intitulé de l'action

8 - Réaliser un guide des produits bois des entreprises du territoire

Hierarchisation : Action prioritaire

Enjeu(x) et Objectif(s) stratégiques

- 1- Développer l'économie locale liée à la forêt et au bois
- 1.2- Promouvoir les entreprises de la forêt et du bois du territoire
- 1.3- Promouvoir les filières locales de bois-énergie et bois matériau

Contexte et motifs

- La connaissance et la valorisation des produits bois des entreprises situées sur le PNR peut être améliorée auprès des potentiels utilisateurs de bois matériau du territoire et notamment les communes, bailleurs sociaux, architectes, particuliers. L'interprofession régionale de la filière forêt-bois Valeur Bois gère un inventaire des entreprises du bois, mais qui est peu détaillé vis-à-vis des produits.

Objectif(s) opérationnel(s)

Améliorer la valorisation des produits bois des entreprises du Pnr auprès des porteurs de projets potentiels

Description de l'action

1 - Réalisation du guide

- Réalisation d'une enquête auprès des entreprises bois du territoire en collaboration avec Valeur Bois. L'enquête intègre la connaissance des démarches qualité et environnementales notamment PEFC, voire l'intégration d'indications de provenance des bois.
- Conception, impression et diffusion du guide . Mise à disposition sur internet des informations.

Public ciblé

Utilisateurs potentiels de bois : collectivités, bailleurs sociaux, architectes, artisans, particuliers.

Partenaires techniques/intervenants pressentis

Valeur Bois, entreprises de produits bois situées sur le PNR

Indicateurs de réalisation de l'action

Nombre de guide imprimés et nombre de guide diffusés

Orientation
Développer la place du bois matériau sur le territoire
Intitulé de l'action
9 - Animer un club local "reflexe bois"
Hierarchisation : Action prioritaire
Enjeu(x) et Objectif(s) stratégiques
1- Développer l'économie locale liée à la forêt et au bois 1.1-Promouvoir la production de bois matériau et l'amélioration sylvicole 1.2- Promouvoir les entreprises de la forêt et du bois du territoire 1.3-Promouvoir les filières locales de bois-énergie et bois matériau
Contexte et motifs
<ul style="list-style-type: none"> ▪ En complément des démarches d'appel à projet bois dans l'espace public, de guide des produits bois, le rapprochement et la rencontre entre les différents acteurs de l'amont et de l'aval concernés par le bois matériau tel que les communes, architectes, entreprises locales de bois...peut permettre d'approfondir les différentes problématiques lié au développement de la place du bois matériau, et notamment : ▪ L'évolution récente et continue des techniques, normes et expériences qui touchent au bois matériau et pour laquelle il est intéressant d'avoir une dynamique d'information continue. ▪ Les liens entre l'aval et l'amont de la filière forêt-bois locale. Notamment, le développement de l'approvisionnement des scieries locales en bois feuillus, qui a été engagé par des collectivités forestières du territoire. ▪ La place du bois dans l'architecture locale.
Objectif(s) opérationnel(s)
Améliorer les connaissances du territoire vis-à-vis du bois matériau Promouvoir le rapprochement entre les acteurs de l'offre et de la demande bois du territoire
Description de l'action
1 - <u>Animation de rencontres</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Animation de rencontres constituées d'élus, architectes, maîtres d'ouvrages, entreprises et acteurs locaux qui souhaitent s'engager dans la valorisation du bois sur le territoire (club "reflexe bois"). Le groupe peut notamment : ▪ Effectuer une visite de salon spécialisé ou de bâtiments bois; ▪ Suite à la réalisation du guide des produits bois, il peut engager une réflexion (enquête, étude...) sur la concordance entre l'offre et la demande bois locale ; ▪ Approfondir la réflexion sur les contrats d'approvisionnements dans les forêts communales et sur le développement de filières locales ; ▪ Engager une réflexion sur l'intégration du bois dans l'architecture locale, lister les possibilités d'utilisation du bois dans l'espace public, qui peut déboucher sur un document pour améliorer l'intégration du bois dans les PLU; ▪ Engager une enquête/étude sur la valeur ajoutée économique de l'utilisation de bois local vis-à-vis de bois importé pour un territoire.
Public ciblé
Communes, architectes, entreprises bois, bailleurs sociaux...
Partenaires techniques/intervenants pressentis
Ensemble des acteurs investis dans le développement du bois matériau : Valeur Bois, Entreprises bois, Office national des forêts, Communes forestières Champagne-Ardenne, Chambre de commerce et d'industrie, Ressource Naturelles Développement asbl, Office Economique du Bois de Wallonie, Ordre des architectes, Centre du Bois de Thiérache, Agence Régionale de la Construction et de l'Aménagement Durable,...
Indicateurs de réalisation de l'action
Nombre de rencontres organisées, nombre de personnes présentes

Orientation
Développer la place du bois matériau sur le territoire
Intitulé de l'action
10 - Organiser un concours d'idée/design sur le bois dans le mobilier urbain, les équipements d'accueil et de loisirs
Hiérarchisation : Action à réaliser dans un second temps en fonction du contexte et des opportunités
Enjeu(x) et Objectif(s) stratégiques
4- Améliorer la qualité du cadre de vie grâce à la forêt 4.1-Préserver et améliorer les paysages
Contexte et motifs
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il y a un enjeu important de développement de l'offre touristique «nature» sur le territoire, et les aménagements en bois sont en cohérence avec l'image « nature » recherchée. Sur le territoire, la place du bois dans le mobilier urbain et les équipements d'accueil et de loisirs peut être améliorée. ▪ L'émergence de nouvelles idées-crétions peut permettre de valoriser une ressource bois particulière et ainsi rechercher à améliorer sa valeur ajoutée. Sur le territoire, une des ressources bois caractéristique et à faible valeur ajoutée est le chêne de qualité secondaire.
Objectif(s) opérationnel(s)
Développer la prise en compte du bois dans le mobilier urbain et les équipements d'accueil et de loisirs Valoriser les ressources locales issues des forêts du territoire, notamment le chêne de qualité secondaire
Description de l'action
<p>1 - <u>Organisation du concours d'idée/design</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En lien avec la mission tourisme et aménagement du Pnr, et avec les acteurs locaux du développement du bois matériau, élaborer le cahier des charges du concours d'idée/design : il peut notamment s'orienter sur le développement de mobilier d'accueil et d'information ou d'aménagements de points de vue. Le cahier des charges peut demander l'utilisation de produits locaux tels que le chêne de qualité secondaire. Le ou les gagnants verront leur création réalisée. ▪ Communiquer, lancer et gérer le concours. <p>2- <u>Etudier l'opportunité de développer une des création en filière locale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans le cas où le concours intègre l'utilisation de produits locaux, porter une étude de marché pour développer une des création en filière locale : réaliser une enquête sur la demande, identifier et accompagner l'engagement des entreprises.
Public ciblé
professionnels et étudiants en architecture/design/matériau
Partenaires techniques/intervenants pressentis
Acteurs locaux du développement du bois matériau (entreprises locales,...)
Indicateurs de réalisation de l'action
Nombre de réponses au concours Chiffre d'affaire créé pour les entreprises du territoire

Orientation

Sensibiliser et communiquer sur la filière forêt-bois et exposer ses entreprises

Intitulé de l'action

11 - Exposer les entreprises et les acteurs de la filière forêt-bois lors d'un événementiel grand public

Hiérarchisation : Action prioritaire

Enjeu(x) et Objectif(s) stratégiques

- 1- Développer l'économie locale liée à la forêt et au bois
 - 1.1- Promouvoir la production de bois matériau et l'amélioration sylvicole
 - 1.2- Promouvoir les entreprises de la forêt et du bois du territoire

Contexte et motifs

- - Le Parc organise tous les deux ans une « fête du Parc » et il existe un « weekend du bois et des forêts d'Ardenne » en Wallonie et au Luxembourg, coordonné par l'association Ressources Naturelles Développement. Ce sont deux événements grands publics pour lesquels il est possible et intéressant d'exposer les entreprises bois du territoire.
- - En effet, la filière forêt-bois sur le PNR n'est pas assez développée pour permettre l'organisation d'un événementiel dédié sur le territoire et plusieurs événementiels forêt-bois existent déjà à proximité : salon « Carrément bois » en 2015 à Reims, Foire de Sedan, Foire forestière de Libramont, Salon Batimoi à Marche-en-Famenne...
- - Dans les Crêtes Pré-ardennaises, à proximité du territoire, l'association Pôle Bois Ardenne a acquis une expérience importante dans l'exposition d'entreprises du bois grâce à l'organisation de la "Semaine du bois" pendant de nombreuses années, et qui s'est arrêté en 2013.

Objectif(s) opérationnel(s)

Exposer les entreprises de la filière forêt-bois locale
Sensibiliser le grand public aux intérêts de la filière forêt bois

Description de l'action

- 1 - Choix du type d'événementiel
 - Animer un comité technique permettant de préciser le choix du type d'événementiel, en concertation avec les acteurs de la filière forêt-bois (Valeur Bois, Association Pôle Bois Ardenne, gestionnaires, exploitants...). Cela nécessite notamment la réalisation d'une enquête auprès des entreprises, le choix d'un lieu, la recherche des partenaires financiers. L'événementiel peut rechercher en particulier à exposer les scieries locales.
- 2- Organisation de l'exposition des entreprises
 - Organiser l'exposition des entreprises lors de l'événementiel : communication, sélection des entreprises, organisation de la logistique ...

Public ciblé

Grand public

Partenaires techniques/intervenants pressentis

Acteurs de la forêt et du bois en lien avec le territoire

Indicateurs de réalisation de l'action

Nombre d'entreprises contactées
Nombre d'entreprises présentes, chiffre d'affaire réalisé, nombre de participants

Orientation

Sensibiliser et communiquer sur la filière forêt-bois et exposer ses entreprises

Intitulé de l'action

12 - Développer la sensibilisation et la communication ciblée auprès des différents publics sur les thématiques forêt et bois

Hiérarchisation : Action prioritaire

Enjeu(x) et Objectif(s) stratégiques

- 1- Développer l'économie locale liée à la forêt et au bois
 - 1.1- Promouvoir la production de bois matériau et l'amélioration sylvicole
 - 1.2- Promouvoir les entreprises de la forêt et du bois du territoire

Contexte et motifs

- L'animation de la démarche de Charte forestière de territoire et de Plan climat énergie territorial sont les outils actuels portés par le PNR permettant de sensibiliser et communiquer sur les rôles de la gestion forestière et de la filière bois, en particulier auprès des élus du territoire.
- Dans les actions de sensibilisation et communication au développement durable portées par le PNR auprès des différents publics (élus, grand public, scolaires), la thématique forêt et bois peut être développée.
- Le PNR développe à court terme des "Eco-trophées", afin de valoriser les acteurs qui s'engagent dans le développement durable.

Objectif(s) opérationnel(s)

Intégrer la thématique forêt et bois dans les différentes actions de sensibilisation du PnrA
Faire vivre la démarche de Charte forestière de territoire et valoriser ses acteurs

Description de l'action

- 1 - Communication-sensibilisation ciblée auprès des scolaires
 - Elaboration et proposition aux enseignants d'une animation scolaire (courte ou longue) sur la forêt et le bois;
 - Etudier l'opportunité de participer à des campagnes nationales de type "Plus d'arbres plus de vies"
- 2- Communication-sensibilisation ciblée auprès du grand public
 - Intégrer la gestion forestière et la filière bois dans le contenu du site internet et des documents de presse internes et externe, dans des actions ponctuelles de sensibilisation tel que les "CinéParc", salons, Rendez-vous du Parc, expositions photos et dans les "Eco-trophées";
 - Etudier l'opportunité de participer à des campagnes nationales de type "la journée internationale des forêts"
- 3 Communication-sensibilisation ciblée auprès des élus et des référents "forêt" des communes
 - Suite au renouvellement des conseils municipaux en 2014, inventorier les contacts "forêt" dans les communes.
 - Organiser un comité de suivi de la Charte forestière de territoire permettant de suivre et de valoriser les actions réalisées.

Public ciblé

Scolaires, grand public, élus du territoire

Partenaires techniques/intervenants pressenti(s)

Ensemble des acteurs de la forêt et du bois en lien avec le territoire

Indicateurs de réalisation de l'action

Nombre de scolaires informés
Nombre de personnes informées,
Nombre d'élus ou référents "forêt" informés, pourcentage de la population représentée

Orientation

Participer à la concertation autour de l'équilibre sylvo-cynégétique

Intitulé de l'action

13 - Participer au suivi de la relation forêt-gibier dans les forêts du Pnr

Hiérarchisation : Action prioritaire

Enjeu(x) et Objectif(s) stratégiques

2- Promouvoir une gestion durable des ressources forestières

2.4-Limiter les problèmes de renouvellement liés au grand gibier / améliorer les conditions de réussite de la régénération naturelle

Contexte et motifs

- Le suivi du grand gibier et de la pression sur la flore est le premier outil permettant de suivre l'équilibre sylvo-cynégétique;
- La méthode des Indicateurs de changement écologique (ICE - croisement d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs sur l'état des populations de grand gibier, et d'un indicateur de pression sur la flore) est une méthode nationalement reconnue par les acteurs forestiers et de la chasse. Sa mise en place est néanmoins coûteuse. C'est un outil développé depuis peu dans deux territoires des Ardennes, mais il est absent sur le territoire du PNR.
- La méthode des "enclos témoins", qui permet d'observer le développement de la végétation potentielle en absence de grand gibier, est un outil plus pédagogique et peu coûteux. Il permet de sensibiliser sur l'influence du gibier sur la flore et peut notamment permettre de sensibiliser sur l'intérêt d'utiliser des protections dans les territoires où il y a un fort déséquilibre sylvo-cynégétique.

Objectif(s) opérationnel(s)

Participer au suivi de la relation forêt-gibier par la méthode des ICE sur un territoire forestier du PnrA
Mettre en place et suivre des enclos témoins avec les communes

Description de l'action

1 - Participer aux ICE

- Mettre en place de manière concertée avec les acteurs forestiers et de la chasse, de la méthode ICE sur un territoire forestier du PNR. Ce dernier se forme et participe à l'évaluation de l'indicateur de pression sur la flore sur ce territoire et la communication des résultats.

2- Mettre en place et suivre un réseau d'enclos témoins

- Mettre en place un réseau d'enclos témoins sur les forêts communales volontaires : organisation d'une rencontre-information, participation à leur mise en place. Suivi et communication de la démarche.

Public ciblé

Acteurs de la forêt et de la chasse

Partenaires techniques/intervenants pressentis

Propriétaires et représentants des propriétaires forestiers (communes, Communes forestières Ardennes, SPFS), gestionnaires forestiers (Office national des Forêts, CRPF), acteurs de la chasse (Fédération départementale des chasseurs, associations locales de chasses, ONCFS), PEFC, Services déconcentrés de l'Etat

Indicateurs de réalisation de l'action

- 1) nombre de relevés effectués , niveau de l'indicateurs moyen de consommation
- 2) nombre d'enclos témoins installés, nombre d'enclos suivis/an

Orientation

Participer à la concertation autour de l'équilibre sylvo-cynégétique

Intitulé de l'action

14 - Développer l'information sur l'articulation entre la gestion cynégétique et la gestion durable des forêts auprès des propriétaires

Hiérarchisation : Action à réaliser dans un second temps en fonction du contexte et des opportunités

Enjeu(x) et Objectif(s) stratégiques

- 2- Promouvoir une gestion durable des ressources forestières
 - 2.4-Limiter les problèmes de renouvellement liés au grand gibier / améliorer les conditions de réussite de la régénération naturelle
- 4- Améliorer la qualité du cadre de vie grâce à la forêt
 - 4.4- Faciliter la cohabitation entre les usagers forestiers

Contexte et motifs

- Il y a des attentes des propriétaires et des gestionnaires forestiers à améliorer l'articulation de la gestion cynégétique vis-à-vis de la gestion forestière.
- Plus précisément, il y a d'une part des attentes pour appréhender à l'échelle d'une forêt la relation entre les milieux forestiers et leur sensibilité vis-à-vis du grand gibier.
- D'autre part il y a des attentes pour approfondir la connaissance des outils de gestion cynégétique qui permettent d'encadrer les pratiques et les prélèvements, et en particulier les baux et plans de chasse.

Objectif(s) opérationnel(s)

Améliorer les connaissances des propriétaires sur le lien entre la gestion cynégétique et la gestion forestière
Approfondir les connaissances des propriétaires sur les outils de gestion cynégétique

Description de l'action

- 1 - Elaborer un outil permettant un état des lieux de la sensibilité d'une forêt au grand gibier
 - Elaboration d'une méthode concertée qui puisse donner aux propriétaires, gestionnaires et chasseurs, les grandes orientations d'un territoire forestier vis-à-vis de la sensibilité au grand gibier. Il est élaboré à partir des données cartographiques et des données de gestion forestière, tel que les essences, l'âge des peuplements, la surface de milieux ouverts, la mise en place de cloisonnements...
 - Proposer de le mettre en œuvre auprès des propriétaires volontaires, lors du renouvellement d'un document de gestion forestier ou d'un bail de chasse.
- 2- Réalisation d'une rencontre-formation sur les plans et baux de chasse
 - Organisation (logistique, financement, communication) avec les représentants des propriétaires forestiers d'une rencontre-formation à destination des propriétaires forestiers publics et privés sur les plans et les baux de chasse. Proposer la visite de territoires ayant mis en place des outils différents de gestion sylvo-cynégétique.

Public ciblé

Propriétaires forestiers

Partenaires techniques/intervenants pressentis

Gestionnaires forestiers (Office national des forêts et Centre régional de la propriété forestière), acteurs de la chasse (Fédération départementale des chasseurs, associations locales de chasse, ONCFS), représentant des propriétaires forestiers (Communes forestières Ardennes, SPFS)

Indicateurs de réalisation de l'action

- 1) nombre de réunions ou nombre de personnes présentes, nombre de critères pris en compte pour la méthode
- 2) nombre d'état des lieux mis en œuvre ou surface de forêt concernée

Orientation

Agir pour la biodiversité et les services écosystémiques forestiers

Intitulé de l'action

15 - Engager des actions de préservation et de restauration de la biodiversité en forêt avec la mise œuvre de Natura 2000 et de projets complémentaires

Hiérarchisation : Action prioritaire

Enjeu(x) et Objectif(s) stratégiques

- 2- Promouvoir une gestion durable des ressources forestières
 - 2.1-Encourager à une gestion durable des sols
 - 2.3-Promouvoir une meilleure adaptation des essences aux stations
- 3- Préserver la naturalité et la biodiversité forestière
 - 3.1-Limiter les transformations de peuplements feuillus en résineux
 - 3.2-Prendre en compte la biodiversité et les espèces sensibles lors des activités sylvicoles
 - 3.3-Préserver et restaurer les "caractères naturels" des forêts
- 4- Améliorer la qualité du cadre de vie grâce à la forêt
 - 4.1-Préserver et améliorer les paysages

Contexte et motifs

- Le PNR des Ardennes accueille un des plus grand site Natura 2000 de type Zone de Protection Spéciale (ZPS) de France (76 000 ha), la ZPS "Plateau ardennais". Le site est établi en particulier pour la préservation de 21 espèces d'oiseaux en grande majorité forestiers et sensibles aux activités sylvicoles, tel que la cigogne noire, la gélinoite des bois, les pics...
- Depuis 2013, le Pnr est animateur du site ainsi que de 5 autres sites Natura 2000 qui sont en grande partie forestiers. La mise en œuvre des actions de préservation et de restauration de la biodiversité est progressive avec la recherche de mise en place de Contrats et de Chartes Natura 2000 en 2015.
- Concernant les actions, le Document d'Objectif du site "Plateau ardennais", possède cinq fiches-actions spécifiques pour les milieux forestiers, qui englobent les enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité forestière :
 - "Favoriser le maintien d'arbres de gros diamètre, d'arbres à intérêt biologique et de bois mort sur pied ou au sol, les arbres à cavités ou sénescents ainsi que des îlots de sénescence pour la biodiversité"
 - "Adapter les techniques d'exploitation aux spécificités des habitats", permettant notamment de favoriser l'utilisation de techniques de débardage alternatif (câble mat, cheval de trait);
 - "Tendre vers un équilibre forêt-gibier"
 - "Entretien des berges et limitation des impacts sur les cours d'eau ripisylves et zones humides"
 - "Favoriser le maintien de milieux ouverts intraforestiers"
- Dans le cadre de l'élaboration de la charte forestière de territoire, le PNR des Ardennes a répondu à un appel à projet visant à améliorer la "Prise en compte de la biodiversité dans les Stratégies locales de développement forestier" dont les CFT font parti. Différentes actions de diagnostic de la biodiversité et en faveur du développement de nouvelles pratiques forestières ont été initiées et sont à poursuivre.

Objectif(s) opérationnel(s)

Mettre en œuvre les outils Contrats et Charte Natura 2000 dans les milieux forestiers
Poursuite des actions de l'appel à projet "Mutualisation et innovation au service de la biodiversité pour l'élaboration de la charte forestière du PNR des Ardennes"

Description de l'action

- 1 - Mise en place de Contrats et Charte Natura 2000
 - Hiérarchiser les contrats à mettre en place, par retour d'expérience, pré-ciblage des territoires, et grâce à l'utilisation des résultats de l'appel à projet du ministère de l'écologie « Prise en compte de la biodiversité dans les Stratégies locales de développement forestier ». Ce dernier a permis la réalisation d'un stage sur l'opportunité de développer le débardage alternatif, a permis d'expérimenter la méthode de l'Indice de biodiversité potentielle (IBP), a permis la réalisation d'inventaires d'insectes xylo-saproxyls.
 - Présenter et communiquer sur les Contrats lors de rencontres publiques ou individuelles avec les propriétaires forestiers
 - Elaborer les dossiers et suivre les Contrats et Chartes Natura 2000.

Public ciblé

Propriétaires et gestionnaires forestiers

Partenaires techniques/intervenants pressentis

Services déconcentrés de l'état (DREAL, DDT), Acteurs de la préservation de la biodiversité

Indicateurs de réalisation de l'action

Nombre de propriétaires rencontrés, nombre de contrats et chartes Natura 2000 mis en place ou surface forestière concernée

Nombre d'animaux inventoriés ou suivis

Orientation
Agir pour la biodiversité et les services écosystémiques forestiers
Intitulé de l'action
16 - Porter une étude sur les risques naturels en forêt
Hiérarchisation : Action à réaliser dans un second temps en fonction du contexte et des opportunités
Enjeu(x) et Objectif(s) stratégiques
4- Améliorer la qualité du cadre de vie grâce à la forêt 4.2-Limiter les risques naturels liés aux forêts
Contexte et motifs
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans les vallées escarpées de Meuse et Semoy, il y a régulièrement des chutes de blocs rocheux notamment à partir de milieux forestiers. Ce sont des événements qui peuvent comporter des risques pour les infrastructures, notamment la Voie Verte et la ligne ferroviaire, ainsi que pour les populations. ▪ Du fait d'une méconnaissance précise des risques, des moyens pour les limiter, et des procédures à suivre en cas d'aléa, ce sont des événements pour lesquels les propriétaires forestiers et les gestionnaires sont peu préparés.
Objectif(s) opérationnel(s)
Limiter les risques naturels dans les milieux forestiers, et leurs conséquences sur les infrastructures et la population
Description de l'action
<p>1 - <u>Porter une étude de connaissance sur les risques naturels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Porter avec les propriétaires et gestionnaires forestiers une étude sur les risques naturels dans les forêts escarpées des vallées de Meuse et Semoy, par des services spécialisées (service Restauration des Terrains de Montagne, Irstea,...). Elle identifie les zones à enjeux et les actions à mettre en œuvre. Cela peut notamment se traduire par le classement de forêts en "forêts de protection".
Public ciblé
Propriétaires et gestionnaires forestiers
Partenaires techniques/intervenants pressentis
Services spécialisés (RTM, Irstea...)
Indicateurs de réalisation de l'action
Surface de forêt concernée par des risques naturels

Orientation

Développer la qualité de l'accueil en forêt

Intitulé de l'action

17 - Elaborer un site internet informatif et collaboratif pour la cohabitation des usagers de loisirs en forêt

Hierarchisation : Action prioritaire

Enjeu(x) et Objectif(s) stratégiques

- 1- Développer l'économie locale liée à la forêt et au bois
 - 1.4-Développer le tourisme en forêt et sa prise en compte dans la gestion forestière
- 4- Améliorer la qualité du cadre de vie grâce à la forêt
 - 4.4- Faciliter la cohabitation entre les usagers forestiers

Contexte et motifs

- La période de chasse est la période de cohabitation la plus sensible avec les autres usagers d'activités de pleine nature (randonneurs, cueilleurs de menus produits...);
- L'information sur les dates de chasse est disponible en mairie et sur le terrain, mais il existe des attentes des visiteurs à connaître en avance les forêts accessibles.
- L'exploitation forestière peut aussi limiter temporairement la qualité des activités de plein nature et être une information intéressante pour les usagers;
- La qualité des sentiers peut être aussi limitée par des dépôts d'ordure, la fermeture des paysages, les problèmes d'entretien et de signalisation. Le PNR réalise depuis 2014 des "inventaires signalétiques" permettant de collecter ces informations sur les tracés principaux. Ces inventaires pourraient aussi être complétées et réactualisées de manière collaborative par les usagers eux-mêmes.
- L'utilisation d'Internet, portail d'information facilement accessible, interactif et dynamique, semble l'outil le plus approprié.

Objectif(s) opérationnel(s)

Améliorer l'information sur la qualité de l'accueil en forêt

Sensibiliser les usagers sur les intérêts et la nécessité des activités d'exploitation forestière et de chasse

Description de l'action

1 - Elaboration de l'outil informatif et collaboratif

- Mettre en place un groupe de travail avec les acteurs de la gestion forestière, de la chasse et les associations d'usagers, pour l'élaboration d'un portail Internet d'échange et de visualisation des informations. Il permet de se concerter avec acteurs de la chasse pour la transmission des données sur les territoires chassés. Il permet de se concerter avec les gestionnaires et propriétaires forestiers pour la transmission des données sur l'exploitation. Il permet de se concerter avec les associations d'usagers pour permettre de faire remonter les informations sur les problèmes de qualité.
- Elaborer le portail Internet par des prestataires. le PNR communique sur la démarche, gère la récolte et l'intégration des données.

2- Sensibiliser sur l'exploitation et la chasse par des panneaux pédagogiques

- Réaliser avec les acteurs de l'exploitation et de la chasse des panneaux pédagogiques à proximité des exploitations et des territoires de chasses, sur les enjeux forestiers liés ces pratiques (mobilisation du bois, état des parcelles après exploitation, régulation des populations de grand gibier,...).

Public ciblé

Usagers des loisirs en forêt

Partenaires techniques/intervenants pressentis

Acteurs de la chasse (Fédération départementale des chasseurs, associations locales, ONCFS), gestionnaires forestiers (Office national des forêts, Centre régional de la propriété forestière), propriétaires et représentants des propriétaires forestiers (Communes forestières Ardennes, SPFS), Associations d'usagers (Ardennature.com, comités de randonnées...)

Indicateurs de réalisation de l'action

Nombre de dates de chasses renseignées ou surface de forêt concernée, nombre d'exploitation indiquées, nombre d'utilisateurs du site internet, nombre de données transmis par le grand public
Nombre de panneaux pédagogiques installés

Orientation

Développer la qualité de l'accueil en forêt

Intitulé de l'action

18 - Accompagner le développement et l'amélioration de l'offre touristique en forêt

Hierarchisation : Action prioritaire

Enjeu(x) et Objectif(s) stratégiques

- 1- Développer l'économie locale liée à la forêt et au bois
 - 1.4-Développer le tourisme en forêt et sa prise en compte dans la gestion forestière
- 4- Améliorer la qualité du cadre de vie grâce à la forêt
 - 4.3-Préserver et valoriser le patrimoine culturel lié à la forêt

Contexte et motifs

- Sur le territoire, il existe un patrimoine culturel important en lien avec la forêt et sa valorisation peut être améliorée, notamment le petit patrimoine légendaire, le petit patrimoine bâti, les arbres remarquables, les carrières situées en forêts, les maisons forestières,...
- Les sentiers et les points de vue, souvent situés à proximité des milieux forestiers, constituent le cœur de l'offre touristique et leur valorisation peut être améliorée. Le manque d'entretien, en lien avec la dynamique naturelle de la végétation, et la dégradation de la signalétique, constituent les principales menaces de leur qualité.
- Depuis 2013, le PnrA accompagne de manière progressive l'amélioration et la structuration de l'offre touristique sur le territoire (gestion de l'espace VTT-FFC, accompagnement de la réalisation de sentiers d'interprétation...).
- Le territoire wallon frontalier, qui a de nombreuses problématiques forestières similaires, partage aussi le même objectif de développement touristique. La coopération est déjà engagée à travers la marque transfrontalière "Ardenne".

Objectif(s) opérationnel(s)

Développer et améliorer la qualité de l'offre touristique en lien avec la forêt, de manière cohérente à l'échelle du PNR

Préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel lié aux milieux forestiers

Description de l'action

1 - Proposer et accompagner le développement d'aménagements, d'opérations de mise en valeur du patrimoine culturel, et d'itinéraires

- Faire émerger la réalisation d'un abri couvert en forêt qui puisse permettre l'accueil d'animations culturelles. Accompagner la réalisation de sentiers d'interprétation ou d'autres opérations de mise en valeur du patrimoine en lien avec la forêt, cohérents et hiérarchisés à l'échelle du PnrA (arboretum, localisation d'arbres remarquables, sentier d'interprétation sur la sylviculture...).
- Développer les interconnexions entre itinéraires doux, sites emblématiques et prestataires touristiques (boucle de randonnée type « GRP »...). Nécessite la mise en place d'enquête de fréquentation. le PnrA recherche l'opportunité de créer des coopérations avec le territoire wallon.

2- Promouvoir l'entretien et le conventionnement entre gestionnaires de sentiers et points de vue, et les propriétaires.

- Accompagner le développement d'une démarche globale de pérennisation de l'offre et des aménagements de type PDESI.

Public ciblé

Collectivités, acteurs touristiques, propriétaires forestiers

Partenaires techniques/intervenants pressentis

Acteurs du développement touristique (Comité départemental du tourisme, Offices du tourisme, Ressources Naturelles Développement asbl...), gestionnaires forestiers,...

Indicateurs de réalisation de l'action

Nombre de projets touristiques en lien avec la forêt accompagnés

Sommaire des Annexes

Annexe 1 : Eléments principaux du dossier technique pour la demande d'élaboration de la charte forestière du PNR des Ardennes	114
Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées ou entretenues individuellement.....	126
Annexe 4 : Compte rendu de comité de pilotage -Charte forestière de territoire du PNR des Ardennes – 25 octobre 2012	128
Annexe 5 : Compte rendu du groupe de travail « « gestion forestière et filière bois » Charte forestière de territoire du PNR des Ardennes – 22 janvier 2013.....	137
Annexe 6 : Compte-rendu du groupe de travail« Gestion forestière et Filière bois » - Charte forestière de territoire du Parc naturel régional des Ardennes, 14 juin 2013.....	141
Annexe 7 : compte rendu de groupe de travail « biodiversité forestière » - charte forestière de territoire du PNR des Ardennes – 19 décembre 2013	145
Annexe 8 : Compte-rendu du groupe de travail « Loisirs et Patrimoine culturel en forêt » Charte forestière de territoire du Parc naturel régional des Ardennes - 29 Aout 2013	149
Annexe 9 : Compte-rendu de comité de pilotage - Charte forestière de territoire du PNR des Ardennes – 24 Octobre 2013	154
Annexe 10 : Compte rendu de comité de pilotage - Charte forestière de territoire du PNR des Ardennes – 10 juin 2014.....	158
Annexe 11 : Liste des espèces forestières décrites sur le PNR (données Znieff, Faune Champagne-Ardenne, PNR, IFN).....	165
Annexe 12 : Bibliographie.....	169

ANNEXE 1 : ELEMENTS PRINCIPAUX DU DOSSIER TECHNIQUE POUR LA DEMANDE D'ELABORATION DE LA CHARTE FORESTIERE DU PNR DES ARDENNES

Contexte

Le PNRA souhaite élaborer une **charte forestière sur son territoire**. Cette stratégie de développement apportera une valeur ajoutée dans la démarche de concertation entre les acteurs concernés par la forêt et la filière bois. L'élaboration de cette stratégie forestière assurera un diagnostic partagé sur la base d'un argumentaire précis.

Une demande officielle d'élaboration de la charte forestière du PNRA, dans le cadre du dispositif 341-A du Plan de Développement Rural Hexagonal a été transmise au guichet unique de la DDT des Ardennes.

Objectifs et enjeux

La forêt du Parc naturel régional des Ardennes (53% du territoire) est une composante essentielle de son identité, avec une tradition de sylviculture en taillis et taillis sous futaie et un attachement très fort des habitants à la pratique de l'affouage.

Sans oublier le potentiel de valorisation de la biomasse, le PNRA souhaite engager une réflexion territoriale sur les modes d'exploitation de sa forêt et sur la valorisation locale du bois et de ses produits en réalisant un travail de concertation des acteurs de l'amont à l'aval de la filière.

Dans la démarche de labellisation de sa chartre, le PNRA a déjà précisé certaines orientations forestières sur lesquelles il compte s'investir :

- Concernant la **sylviculture**, les enjeux du territoire concernent la reconversion de certains peuplements et le soutien à certains types d'essences forestières.
- Le soutien aux exploitants de travaux forestiers et la contractualisation sur l'approvisionnement des entreprises locales et au développement de la certification de gestion durable sont les priorités en termes d'**exploitation et de mobilisation du bois**.
- En lien avec la mission de développement du plan climat énergie sur le territoire du Parc (débutée en 2012), la stratégie de structuration de la filière locale en **bois-énergie** sera mise à l'honneur.
- En appui à ses missions transversales sur le développement d'un urbanisme durable, le PNRA souhaite engager à **la promotion des matériaux bois locaux** et compte mettre en exergue le développement des bâtiments publics et agricoles en bois.
- Afin de parvenir à une gestion harmonieuse des différentes fonctions de la forêt, le PNRA souhaite prendre l'initiative de l'élaboration d'un schéma concerté des activités de pleine nature. Cet enjeu, conciliant **le tourisme et la forêt**, aura pour mission d'améliorer la compatibilité des fonctions de production et d'accueil du public en forêt.

- Enfin, la préservation de la richesse écologique du territoire est une des préoccupations du territoire pour laquelle le PNRA souhaite donner réponse au travers de sa candidature à l'appel à projet national sur « **la prise en compte de la biodiversité** dans les stratégies locales de développement forestier ».

Les enjeux cités ci-dessus ne doivent pas préjuger des futures orientations que validera le comité de pilotage de la charte forestière.

En exemple, la dynamique sur la mobilisation de la ressource en forêt privée, initiée par le Plan de développement de massif des Riezés, Sart et Thiérache, peut devenir une action prioritaire à développer.

Autre exemple, la forêt et la chasse sont intimement liées sur le territoire ; au vue de l'ampleur des pratiques de chasse sur le territoire, la prise en compte de l'équilibre sylvo-cynégétique peut être également une orientation proposée par le futur comité de pilotage.

Localisation cartographique du projet



Liste des 91 communes du PNRA des Ardennes :

Anchamps, Antheny, Arreux, Aubigny-les-Pothées, Aubrives, Auge, Auvillers-les-Forges, Blanchefosse-et-Bay, Blombay, Bogny-sur-Meuse, Bossus-les-Rumigny, Bourg-Fidèle, Brognon, Cernion, Champlin, Charnois, Chilly, Chooz, Cliron, Deville, Estrebay, Etalle, Eteignières, Fépin, Flaignes Havys, Fligny, Foisches, Fromelennes, Fumay, Gespunsart, Girondelle, Givet, Gué d'Hossus, Ham-les-Moines, Ham-sur-Meuse, Hannappes, Harcy, Hargnies, Haudrecy, Haulmé, Haybes, Hierges, Joigny-sur-Meuse, La Férée, La Neuville-aux-Joutes, Laifour, Landrichamps, Laval-Morency, Le Châtelet-sur-Sormonne, Le Fréty, L'Echelle, Lépron-les-Vallées, Les Hautes-Rivières, Les Mazures, Liart, Logny-Bogny, Lonny, Marby, Marlemont, Maubert-Fontaine, Montcornet, Monthermé, Montigny-sur-Meuse, Murtin-et-Bogny, Neufmanil, Neuville-Lez-Beaulieu, Nouzonville, Prez, Rancennes, Regniowez, Remilly-les-Pothées, Renwez, Revin, Rimogne, Rocroi, Rouvrois-sur-Audry, Rumigny, Saint Marcel, Sécheval, Sévigny-la-Forêt, Signy-le-Petit, Sormonne, Taillette, Tarzy, Thilay, Tournavaux, Tournes, Tremblois-les-Rocroi, Vaux-Villaine, Vireux-Molhain, Vireux-Wallerand

Composition du comité de pilotage

Présidence assuré par le Président du Parc naturel régional des Ardennes

- Services déconcentrés de l'Etat

- DRAAF de Champagne-Ardenne
- DDT des Ardennes
- DREAL de Champagne-Ardenne

- Forêt

- Office National des Forêts des Ardennes
- Centre Régional de la Propriété Forestière de Champagne-Ardenne
- Communes et collectivités forestières des Ardennes
- COFA - Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Ardennes
- Interprofession Valeur Bois
- Agence locale de l'Energie des Ardennes
- Scierie ardennaise (Vireux-Wallerand)
- Scierie Baret (Haybes)
- Scierie du Plateau (Auvillers-les-forges)

- Environnement

- Conservatoire botanique national du bassin parisien
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- Conservatoire d'Espaces Naturels Champagne-Ardenne
- Association du REgroupement des Naturalistes ARDennais
- Société d'Histoire Naturelle des Ardennes
- Association Nature et Avenir
- Parc naturel du Viroin Hermeton de Belgique

- Autres

- Conseil régional de Champagne-Ardenne
- Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
- Conseil général des Ardennes
- Centre de Recherche et de Formation en Eco-éthologie de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

- Association des amis du Parc naturel régional des Ardennes
- Communauté de communes ayant la compétence tourisme
- Comité départemental du tourisme
- Offices de tourisme du territoire
- Associations de randonnées pédestres du territoire
- Associations de cyclismes du territoire

Calendrier

L'élaboration de la charte forestière de territoire et la réponse à l'appel à projet sur la prise en compte de la biodiversité dans les stratégies locales de développement forestier seront suivis et validés par le même comité de pilotage.

Cela implique une concordance des calendriers et un délai de réalisation commun.

Le début de la mission est prévu pour septembre 2012 pour une durée de 18 mois.

Quatre réunions de comité de pilotage sont à prévoir :

- 1 : Lancement de l'élaboration de la charte forestière en novembre 2012,
- 2 : Validation du diagnostic territorial en octobre 2013,
- 3 : Validation des enjeux et du programme d'actions en janvier 2014,
- 4 : Validation du rapport final de charte forestière

Afin d'enrichir le diagnostic, d'identifier les enjeux et de formaliser les futures actions, des groupes de travail par thématique seront installés. Les groupes proposés seront :

- Exploitation et mobilisation du bois
- Bois énergie et bois construction
- Tourisme et forêt
- Biodiversité forestière (correspondant à la réponse à l'appel à projet, et animé par le chargé de mission « Environnement » du PNRA)

Les membres du comité de pilotage ainsi que d'autres personnes qualifiés (après validation du comité de pilotage) seront invités à participer aux groupes de travail.

Concernant leur réalisation technique, les deux projets (élaboration de la CFT et réponse à l'appel à projet SNB/SLDF) seront menés en commun selon un calendrier analogue.

Concernant le pilotage, le Chargé de mission « Environnement » du PNRA, déjà en poste, aura la charge de la mise en œuvre de la réponse à l'appel à projet sur la prise en compte de la biodiversité dans les stratégies locales de développement forestier.

le Chargé de mission « Elaboration de la CFT », dont le recrutement est conditionné au financement de la charte forestière de territoire, aura la charge de réaliser la CFT à l'exception de la production de la partie « biodiversité ».

Délibération du comité syndical



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 23 mars 2012

DELIBERATION N°12-92

OBJET DE LA DELIBERATION

STRATEGIE FORESTIERE (CFT ET APPEL A PROJET NATIONAL)

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES

Région Champagne-Ardenne (3 présents) :

Jean-Marie MEUNIER, Christophe DUMONT, Joëlle BARAT.

Département des Ardennes (5 présents) :

Pierre CORDIER, Erik PILARDEAU, Boris RAVIGNON, Benoît SONNET, Claude WALLENDORFF.

Communes (51 présents et 10 pouvoirs) :

Richard CHRISMENT (Anchamps), Jean WATIER (Antheyy), Patrice BOURGOIN (Arreux), Christian DELPOUVE (Aubrives), Jean-Yves CHEVANNE (Auge), Yvon LEMAIRE (Auvillers-les-Forges), Yves MOREAUX (Blombay), Stéphanie SGIAROVELLO (Bogny-sur-Meuse), Marie-Noëlle JACQUES (Cernion), Benoît DURBECQ (Champlin), Jean-Claude BAUER (Deville), Sylvie CHARLOT (Estrebay), Jean-Louis SWARTVAGHER (Etalle), Réjean MERCIER (Fépin), Daniel TOURNAY (Fromelennes), Emmanuel GENET (Gespunsart), Bernard MEUNIER (Givet), Jean-Claude BERTIN (Harcy), Bernard DEFORGE (Hargnies), Dominique CENDRE (Haudrecy), Jean-Claude GRAVIER (Haybes), Patrice LIEGARD (Joigny-sur-Meuse), Martine DESCARTES (La Neuville aux Joutes), Maurice GENGOUX (Lafour), Michel BEAUFAYS (Landrichamps), Jean MOKROS (Laval-Morency), Marie-Christine TESSARI (Le Chatelet-sur-Sormonne), Julie DIELS (Lépron les Vallées), Francis RAPHENNE (Les Hautes-Rivières), Elisabeth BONILLO (Les Mazures), Thierry SOHET (Lonny), Patrick JEANNESSON (Maubert Fontaine), Régis DEPAIX (Montcornet), Alain BERNARD (Monthermé), Frédéric PIERROT (Murtin et Sogny), Annie VOLTZENLOGEL (Neufmanil), Adeline LEGER (Neuville Lez Beaulieu), Bertrand DURBECQ (Nouzonville), Jeanne-Marie VERBAUWHEDE (Regniowez), Marie-France WIATR (Remilly-les-Pothées), Michel DOYEN (Remwez), Jean-Luc PINNETERRE (Rimogne), Patrice GERMAIN (Rocroi), Claude TANTON (Rouvroy sur Audry), Jean-Paul BORGNIET (Rumigny), Philippe CANDOT (Sécheval), André BERNARD (Taillette), Jean-Marie DEVAUX (Tarzy), Claudine ROGER (Thilay), Luc LALLOUETTE (Tournavaux), Yvon MARCHAND (Vireux-Wallerand).

Alain MALHERBE (Aubigny les Pothées) donne pouvoir à Sylvie CHARLOT (Estrebay), Pascale PECHEUX (Chilly) donne pouvoir à Yves MOREAUX (Blombay), Yannick MAQUART (Girondelle) donne pouvoir à Jean-Yves CHEVANNE (Auge), René LIENARD (Ham-sur-Meuse) donne pouvoir Daniel TOURNAY (Fromelennes), René DALCETTE (Haulmé) donne pouvoir à Alain BERNARD (Monthermé), Claude POUYET (Le Fréty) donne pouvoir à Martine DESCARTE (Neuilles aux Joutes), Dominique DAVENNE (Marlemont) donne pouvoir à Marie-France

WIATR (Rémyilly les Pothées), Anciaux Brigitte (Montigny-sur-Meuse) donne pouvoir à André VINCENT (CC Ardenne Rives de Meuse), Christophe BARBAISE (Signy-le-Petit) donne pouvoir à Jean-Paul BORGNIET (Rumigny), Philippe VUILQUE (Revin) donne pouvoir à Bernard DEFORGE (Hargnies).

Communautés de communes (2 présents et 2 pouvoirs) :

André VINCENT (CC Ardenne Rives de Meuse), Bernard MASSON (CC de Meuse et Semoy).

Robert COLSON (CC Val et Plateau d'Ardenne) donne pouvoir à Patrice BOURGOIN (Arreux), Miguel LEROY (CC de la Région de Signy-le-Petit) donne pouvoir à Yvon LEMAIRE (Auvillers-les-Forges).

Ville Porte (2 présents) :

Sylvain DALLA ROSA (Communauté d'Agglomération de Charleville-Mézières), Alain BEAUFEY (Communauté d'Agglomération de Charleville-Mézières).

Assistaient également :

Michel Philippe (Anchamps), Daniel BLAIMONT (Blombay), André HOOTE (Cernion), Sylvain ALLONSIUS (La Neuville aux Joutes), François MARELLE (Montcornet), Hervé GRANGIRARD (Préfecture des Ardennes), Francis VERITA (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional de Champagne-Ardenne), Stanislas WIATR (Association des Amis du Parc), Didier BRETON (Région Champagne-Ardenne), Maryse COUCKE (Sévigny-la-Forêt), Jean BLANCHEMANCHE (Syndicat Mixte du Pays des Vallées de Meuse et de Semoy), Isabelle ZARLENGA, Matthieu PEROZ, Julien CRUGNOLA (SMPNRA).

ETAIENT EXCUSES :

Michelle LEFLON (Région Champagne-Ardenne), Bernard DEKENS (Région Champagne-Ardenne), Hervé PICHON (Blanchefosse et Bay), Patrice CHAMPION (Bossus les Rumigny), Damien BOCHET (Bourg-Fidèle), Thierry HUBERT (Brognon), Hervé FRANCOU (Charnois), Séverin RAILLARD (Chooz), Jean-Luc PINTEAUX (Cliron), Bernard BARJONNET (Eteignières), Isabelle COUSIN (Flaignes-Havys), Jean-Luc VERDONCK (Fligny), Octave SAXE (Foisches), Daniel LALLEMENT (Fumay), François ADAMEZAK (Gué d'Hossus), Marcel PIERLOT (Ham-les-Moines), Wilhelm MARLIER (Hannappes), Sylvain BUHOT (Hierges), Eric DIDIER (La Ferée), Gilles MONTREUIL (Echelle), Pascal DELIGNY (Liart), Françoise THEUILLON (Logny Bogny), Nicolas LASSAUX (Marby), Pascal WERNER (Prez), Francine MATTON (Rancennes), Michel DEVOGELAERE (Saint-Marcel), Thierry SOMME (Sévigny la Forêt), Jean-Luc EVRARD (Sormonne), Eric MEDINA (Tournes), Jacques MAINNEMARRE (Tremblois-les-Rocroi), Pascal GAROT (Vaux-Villaine), Mario DE ANGELIS (Vireux-Molhain), Jean-Michel PROVOT (CC de la Thiérache ardennaise), Marc MERLHES (CC des Plaines et Forêts de l'ouest ardennais).

<i>Titulaires en exercice</i>	109 5 conseillers régionaux 5 conseillers généraux 2 délégués de la ville-porte 91 délégués des communes 6 délégués des EPCI
<i>Membres présents ou représentés</i>	75 3 conseillers régionaux 5 conseillers généraux 2 délégués de la ville-porte 61 délégués des communes 4 délégués des EPCI
<i>Absents excusés non représentés</i>	34 2 conseillers régionaux 0 conseiller général 0 délégué de la ville-porte 30 délégués des communes 2 délégués des EPCI

Appel à projet national « Prise en compte de la biodiversité dans les stratégies locales de développement forestier » :

Une première étude a été faite techniquement et suivie par Monsieur André VINCENT et Madame Martines DESCARTES qui ont été missionné par le Bureau. Cet appel national permet de capter des crédits pour la prise en compte de la biodiversité dans la stratégie forestière et répond à l'un des axes de ce que constitue une charte forestière de territoire. Cette démarche est identifiée dans la charte du Parc et dans le programme d'actions triennal pour permettre de définir une stratégie locale de développement forestier. A partir de l'élaboration d'un diagnostic territorial et de la proposition d'un programme d'actions opérationnel adapté aux attentes locales de son territoire, cette démarche mettra au centre de la réflexion, la prise en compte de la biodiversité forestière. Cette orientation est motivée par la candidature du PNR des Ardennes à l'appel à projet sur la prise en compte de la biodiversité dans les stratégies locales de développement forestier. La future charte forestière du PNR des Ardennes devra également répondre aux objectifs économique et social en initiant une réflexion sur le développement de la filière bois et sur le partage des différents usages de la forêt.

Au vu de ces éléments, le comité syndical décide d'autoriser le président à répondre à l'appel à projet national « prise en compte de la biodiversité dans les stratégies locales de développement forestier » et de lancer les démarches pour l'élaboration de la charte forestière de territoire.

Certifié publié le 26 mars 2012

Le Président,
Syndicat mixte de configuration
du Parc naturel régional des Ardennes
Jean-Marie MEUNIER

Plan de financement de la charte forestière de territoire

Elaboration de la CFT du PNRA		
Poste de dépense	Remarques	Cout financier
Poste de Chargé de mission	Recrutement sur 2 ans	70 000 €
Frais de déplacement	Pour les deux années	6 000 €
Frais d'environnement	logiciels (Pack office, Anti-virus), ordinateur, mobilier	3 000 €
TOTAL		79 000€
Financeurs	Montant de l'aide	Pourcentage de l'aide
Ministère de l'Agriculture	15 000 €	19%
FEADER	39 500 €	50%
Autofinancement	24 500 €	31%
TOTAL	79 000€	100 %

ANNEXE 2 : ELEMENTS PRINCIPAUX DU DOSSIER D'ELABORATION DU PROJET
 « MUTUALISATION ET INNOVATION AU SERVICE DE LA BIODIVERSITE POUR
 L'ELABORATION D LA CHARTE FORESTIERE DU PNR DES ARDENNES

Fiche de présentation synthétique du projet

Intitulé du projet :	Mutualisation et innovation au service de la biodiversité pour l'élaboration de la charte forestière du PNR des Ardennes
<i>Candidat (entité)</i>	
Nom de la structure « bénéficiaire » :	Syndicat mixte du Parc naturel régional des Ardennes
Statut de l'entité candidate (collectivité, établissement public, association,...) :	établissement public
<i>Equipe projet</i>	
Chef du projet (nom, Email) :	Frédéric Barbe, Chargé de mission Environnement environnement@parc-naturel-ardennes.fr
Nombre de personnes mobilisées :	8 : Chargé de mission Environnement / Chargé de mission Natura 2000 / Chargé de mission Plan climat Energie / Chargé de mission Elaboration de la CFT / Chargé de mission Aménagement / Chargé de Communication / Secrétaire comptable / Directrice
Type de compétences mobilisées :	Expertise et gestion des milieux naturels, connaissance globale de la faune, de la flore et du fonctionnement des écosystèmes, sylviculture, cartographie, maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables, aménagement du territoire, PAO.
<i>Contexte</i>	
Territoire concerné par le projet :	Territoire du Parc naturel régional des Ardennes
Contexte du territoire Enjeux et objectifs de la SLDF dans laquelle s'inscrit le projet :	Dés 2012, le PNR des Ardennes souhaite élaborer une charte forestière sur la totalité de son territoire. A partir de l'élaboration d'un diagnostic territorial et de la proposition d'un programme d'actions opérationnel adapté aux attentes locales de son territoire, cette démarche souhaite mettre au centre de la réflexion, la prise en compte de la biodiversité forestière. La future charte forestière du PNR de Ardennes devra également répondre aux objectifs économique et social en initiant une réflexion sur le développement de la filière bois et sur le partage des différents usages de la forêt.
Justification du territoire retenu pour le projet :	Le choix de travailler sur l'ensemble du territoire du Parc, autant pour élaborer la charte forestière que pour répondre à l'appel à projet, se justifie par de multiples raisons. La charte du Parc est un projet de développement de territoire et ses orientations forestières y impliquent les différents rôles et services de la forêt. L'importance du cœur du massif forestier du PNR se comprend par une simple lecture de carte. Ce massif forestier situé au Nord et Nord-Est, est très faiblement fragmenté. Ce bloc impose une logique de développement sylvicole et de fonctionnement écologique évident. Cependant, l'autre partie du territoire moins forestière voire bocagère, voit son importance grandir dans le projet par les engagements de développement d'une filière bois-énergie. De plus, cette zone bocagère fut identifiée comme partie intégrante du réseau écologique forestier (la forêt occupe 53% du territoire alors que le potentiel du réseau écologique forestier s'étend sur 98% du territoire) de part les services rendus par les structures végétales pour la dispersion des espèces forestières.
<i>Description du projet</i>	

Objectifs du projet :	Développer un diagnostic exemplaire de la biodiversité grâce au développement de mesures innovantes et d'un appui fort des acteurs de la forêt pour une stratégie concertée et efficace. Mettre en application des actions exemplaires pour démontrer le lien étroit et obligatoire entre la préservation du patrimoine naturel forestier et la valorisation économique de ces ressources.
Description du projet :	Au travers de l'application de sa charte, le PNRA mène une stratégie de valorisation durable de ses ressources naturelles. Afin d'assurer la viabilité de son patrimoine forestier, le PNRA propose d'engager un diagnostic de la biodiversité forestière et de développer des actions exemplaires afin de servir au mieux l'élaboration de sa future charte forestière.
Lot(s) au(x)quel(s) répond le projet :	Lot 1 : Réaliser un diagnostic et définir des actions en faveur de la biodiversité, Lot 2 : Mettre en œuvre des actions exemplaires intégrant la préservation de la biodiversité dans la sylviculture.
Justification du (des) lot(s) retenu(s) :	Pour l'année 2012, le PNR des Ardennes souhaite débiter l'élaboration d'une charte forestière de territoire et déposer dans un même temps sa candidature à l'appel à projet afin de mettre au centre de la réflexion la prise en compte de la biodiversité forestière. Le PNRA souhaite développer un diagnostic de la biodiversité exemplaire, faisant appel à la mutualisation des données et des acteurs et à l'innovation. Dans un second temps, le PNRA ambitionne de démontrer l'intégration de la biodiversité dans les actions sylvicoles grâce au développement d'actions exemplaires.
Spécificité/plus-value du projet :	- La CFT débutera en même temps que la réponse à l'appel à projet : La CFT deviendra un modèle en tant que stratégie de développement forestier prenant en compte la biodiversité - Originalité du territoire en termes de peuplements forestiers, d'habitats naturels forestiers et de pratiques forestières
Partenariat(s)	
Liste des partenaires éventuels :	Communes et collectivités forestières des Ardennes, communes et collectivités forestières de Champagne-Ardenne, CRPF de Champagne-Ardenne, ONF des Ardennes, association du regroupement des naturalistes ardennais, Université de Champagne-Ardenne - Centre de Recherche et de Formation en Eco-éthologie // Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne
Financement	
Coût total du projet (€) :	76 615 €
Montant sollicité (€) :	60 000 €
Part du montant sollicité dans le coût total (%) :	78%
Liste des financeurs :	Etat, Région, PNRA
Montant des financements apportés en complément du montant sollicité (€) :	16 615 €
Part de ces financements complémentaires dans le coût total (%) :	22 %
Suivi et valorisation du projet	
Valorisation et transfert d'expérience envisagés :	- Valorisation du diagnostic de la biodiversité au travers de l'élaboration de la charte forestière du PNRA, - Communication vers le grand public dans le cadre des « rendez-vous 2013 et 2104 » du PNRA (conférence et sortie terrain), - Poursuite de l'animation du code des bonnes pratiques des affouagistes, - Poursuite de l'animation du guide sur le règlement de l'affouage,
Liste des rendus intermédiaire et finaux envisagés :	- Tome 1 : Diagnostic de la biodiversité prévu en octobre 2013 - Tome 2 : Enjeux et programme d'actions prévu en janvier 2014 - Tome 3 : Bilan des actions exemplaires réalisées dans le cadre de l'appel à projet prévu en mai 2014 - Rapport final prévu en juin 2014

Plan de financement

Phase	Objectif	Action	Précision	Qui ?	Prestation - coût journalier d'une prestation évalué à 500€/jour	Régie - coût journalier de chargé de mission : 115€/j	TOTAL	
Diagnostic de la biodiversité	Objectif 1 : Identifier et évaluer les zones forestières à haute valeur écologique	Acquisition d'un logiciel SIG	MapInfo V11	/	1800		1 800 €	
		Acquisition BD Ortho infrarouge	IGN-BD Ortho IR 2010 (acquisition dans le cadre du RGE)	/	300		300 €	
		Mutualisation des données cartographiques						
		Photo-interprétation						
	Objectif 2 : Définition de méthode permettant d'agir en faveur de certaines espèces menacées et sensibles au dérangement des activités sylvicoles	Analyse cartographique et identification des espaces à haute valeur écologique	4 mois	21j : Prospection IBP (10 à 20 min/ha) 30 habitats d'intérêt communautaire recensés sur les ZNIEFF1, soit 2 575 ha ; L'estimation des espaces à haute valeur écologique est d'environ 1 000 ha soit 21j de prospection + 5j de restitution du rapport	Stagiaire PNRA (4 mois)		2000	2 000 €
		Calcul de l'Indice de Biodiversité Potentiel sur les espaces à haute valeur écologique			CRPF	13000		13 000 €
	Objectif 3 : Identification des sous trames du réseau écologique forestier	Développement d'une méthode d'identification des arbres gîtes à chiroptères	5j : Etablissement du protocole		ONF / ReNard	2500		2 500 €
		Caractérisation des habitats favorables à la Cigogne noire	10j : Test de la méthode sur les espaces à haute valeur écologique		ONF / ReNard	5000		5 000 €
		Identification de la sous trame « Vieux bois » du réseau écologique forestier	10j : Suivi des coléoptères saproxyliques forestiers : pose de piège et inventaire spécifique		AO	5000		5 000 €
	Objectif 3 : Identification des sous trames du réseau écologique forestier	Identification de la sous trame « Vieux bois » du réseau écologique forestier	10j : Expertise sur les autres aspects écologiques des bois morts		AO	5000		5 000 €
Identification de la sous trame "Forêt humide" du réseau écologique forestier		5j : Identification de la sous trame réelle et potentielle		AO	2500		2 500 €	
Identification de la sous trame "Forêt humide" du réseau écologique forestier		30j : Identification et caractérisation des zones humides forestières et des cours d'eau forestiers		AO	15000		15 000 €	
		5j : Identification de la sous trame "Forêt humide"		AO	2500		2 500 €	
Identification et hiérarchisation des enjeux de biodiversité						1150	1 150 €	
Définition du programme d'actions en matière de biodiversité						1150	1 150 €	
Mise en œuvre d'actions exemplaires	Rédaction des mesures de gestion en faveur de la Cigogne noire		5j de rédaction	PNRA		575	575 €	
			Animation de 5 réunions d'informations auprès des acteurs forestiers	PNRA		805	805 €	
	Mise en place d'actions exemplaires en faveur de développement de nouvelles pratiques forestières durables adaptées à l'originalité du territoire	Etudier le potentiel de débardage par des techniques douces sur les zones forestières sensibles		Animation du groupe de travail	Stagiaire PNRA (6 mois)		3000	3 000 €
		Réalisation du code des bonnes pratiques des affouagistes		6j : Animation du groupe de travail	COFOR08/PNRA		690	690 €
				8j : Rédaction du code	COFOR08/PNRA	2000		2 460 €
			Impression du code des bonnes pratiques des affouagistes (A5 - 20 pages - 6 000 exemplaires)		AO	4000		4 000 €
			Impression du guide sur le règlement de l'affouage durable à destination des collectivités forestières (A5 - 8 pages - 1 000 exemplaires)		AO	1000		1 000 €
			Rédaction du rapport final (Tomes 1 + 2 + 3)		12j	PNRA		1380
	Animation du comité de pilotage			4j : 4 réunions à préparer et à animer	PNRA		460	460 €
	Valorisation du projet au niveau national (colloque, réunions)			3j	PNRA		345	345 €
TOTAL					64 600 €	12 015 €	76 615 €	
Financiers		Montant (€)		Pourcentage (%)				
Etat (appel à projet)		60 000 €				78		
Autofinancement correspondant au temps de chargé de mission		12 015 €				16		
Participation financière de la Région Champagne-Ardenne (délibération en attente)		4 600 €				6		
TOTAL		76 615 €				100		

ANNEXE 3 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES OU ENTRETENUES INDIVIDUELLEMENT

Propriétaires et gestionnaires forestiers :

- Office national des forêts, agence départementale des Ardennes (M. Duverney, directeur, M. Lecomte, aménagiste, M. Pètre) ;
- Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteur des Ardennes, Fogefor (M. Hanique, secrétaire général) ;
- Centre régional de la propriété forestière Champagne-Ardenne (M. Barbier directeur, M. Drouhin, technicien pour les Ardennes, M. Vanderheeren, ingénieur, Mme Carnot, ingénieur) ;
- Union régionale des Communes forestières (Mme Cassagnaud, directrice, Mme Lindingre, chargée de mission) ;
- Association des Communes forestières des Ardennes (M. Canot, président, Mme Descartes, trésorier)
- Expert forestier (M. Hanique, M. Gerard) ;
- Coopérative forestière des Ardennes (M. Sauvage, directeur et M. Renaud, technicien) ;

Collectivités territoriales et services déconcentrés de l'état

- Communes (Maires d'Hargnies, Maire de Sécheval, Maire de la Neuville aux Joutes) ;
- Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (M. Piton, responsable du pôle forêt-bois)
- Conseil régional de Champagne-Ardenne, service du développement agricole et forestière (M. Gallois, directeur)
- Direction départementales des territoires (M. Martin, technicien en charge de la forêt et de la chasse, M. Durbecq)

Entreprises de la filière bois et associations de valorisation de la gestion forestière et la filière bois

- Exploitants forestiers : Entreprise FEDELE (M. Fedele, directeur)
- Première transformation : scierie Baret (M. Vigreux, responsable approvisionnement), scierie Lambert (M. Buffet, directeur), La Scierie du plateau
- Deuxième transformation : ébéniste, charpentier, menuisier (Les nouveaux ébénistes avec M. Beaudiot, M. Durracq), Parquets LAORA bois, Charpentes préfabriquées HANCART Bois, Atelier ONF de Monthermé, Menuiserie Façon Bois (M. Durand)
- Artisans scieurs (scierie Debesse, JMO bois)
- Distributeur : Gedimat Charleville-mézières (M. Sudak, directeur commercial)

- PEFC (Mme Feuilly, chargé de mission)
- Interprofession bois Champagne-Ardenne : Valeur Bois (M. Combes, délégué régional, M. Mani, chargé de mission)

- Association pôle bois Ardenne (Mme Pecheral)
- Agence locale de l'énergie des Ardennes (M. Moreno, chargé de mission bois-énergie)
- EPELEFPA le Balcon des Ardennes (Mme Barbier)
- Chambre des métiers et de l'artisanat (M. Durracq, vice-président)
- Chambre de commerce et d'industrie (Mme Mercier, chargé des relations internationales)

Associations d'utilisateurs

- Association Ardennenature.com (M. Pleutin)
- Fédération des Ardennes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (M. Kobusinski)
- Comité départemental de randonnée pédestre (M. Degré)

Autre

- RTE (M. Janssem, technicien)
- Parc naturel du Viroin Hermetton (M. Levacq)
- ONCFS (M. Pierrot, chef du service départemental)
- Asbl Ressources naturelles Développement (Mme Detroz, project manager, Mme Godet, directrice)

ANNEXE 4 : COMPTE RENDU DE COMITE DE PILOTAGE -CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU PNR DES ARDENNES – 25 OCTOBRE 2012

COMPTE RENDU DE COMITE DE PILOTAGE Charte forestière de territoire du PNR des Ardennes 25 octobre à Renwez



La réalisation de la Charte forestière de territoire du Parc naturel régional des Ardennes est cofinancée par l'Union européenne et le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. L'Europe s'engage en Champagne-Ardenne avec le Fonds européen agricole pour le développement rural.

Contexte

L'ordre du jour de ce premier comité de pilotage était la présentation de la démarche de charte forestière de territoire (CFT) sur le Parc naturel régional des Ardennes et de son déroulement.

Etaient présents : 46 personnes (liste en annexe).

Introduction

M. André VINCENT, président du comité de pilotage, introduit la réunion en présentant les grands principes de la charte forestière de territoire : il s'agit de faire aboutir des projets concrets et positifs pour le territoire par une concertation entre l'ensemble des acteurs concernés par la forêt. La démarche doit permettre de prendre en compte les différents usages de la forêt et de lever les contradictions qui ne sont souvent qu'apparentes. La première étape pour arriver à cette fin est la réalisation d'un diagnostic partagé du territoire forestier.

M. Benjamin PITON, de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, intervient en tant que représentant de l'Etat, co-financier avec l'Europe de la charte forestière de territoire. Il indique que l'Etat et l'Union Européenne soutiennent l'élaboration de démarches locales comme les chartes forestières de territoire. L'objectif est que les acteurs locaux fassent le point sur la place de la forêt dans leur territoire (volet économique, écologique, social). La CFT n'est pas destinée à créer de nouvelles contraintes ni à déboucher sur de la réglementation : il s'agit de réfléchir ensemble à ce qui peut être amélioré ou mis en valeur, et à identifier quelques projets concrets, en nombre limités, avec comme perspective de les faire aboutir.

Tour de table

Avant de présenter la démarche de charte forestière de territoire, M. VINCENT propose à chacun de se présenter en décrivant succinctement ses attentes concernant la mise en place de projets pour la forêt du PNR des Ardennes. Il s'en suit de riches et nombreuses interventions, représentatives de la diversité des participants :

De nombreux participants souhaitent amplifier le développement autour de la filière bois dans toutes ses composantes, avec des problématiques telles que la qualité de la mobilisation du bois, le développement des filières courtes, du bois-énergie, du bois construction. L'économie touristique est aussi abordée (cyclotourisme, loisir équestre, randonnée pédestre).

Les participants souhaitent que les projets qui émergent de la démarche respectent certaines logiques : qu'ils soient hiérarchisés et exemplaires ; qu'ils prennent en compte ce qui existe déjà ; qu'ils ne créent pas de contraintes supplémentaires (l'affouage est cité en exemple).

Certains souhaitent aussi que la démarche puisse permettre d'améliorer la cohabitation entre les différents usages en forêt, en particulier la complémentarité entre les fonctions économiques et la protection de l'environnement, ainsi que la cohabitation entre les différentes activités de loisirs (chasse, promenade, cueillette, ...)

Des participants soulignent l'intérêt du PNR comme facilitateur et diffuseur d'outils pour les communes et les habitants et pour aborder certains problèmes difficiles à aborder au niveau communal (l'exemple de certaines dérives de l'affouage est cité).

Présentation de la démarche de charte forestière de territoire

Il s'en suit une présentation des chartes forestières de territoire :

- La charte forestière de territoire est un outil instaurée par la Loi d'Orientation Forestière de 2001, dans un contexte d'implication des collectivités dans le développement durable des territoires.
- C'est une démarche volontaire, à l'initiative des collectivités. Il n'aboutit pas à un document à portée réglementaire. C'est un avantage pour réaliser un projet adapté au territoire mais aussi une difficulté, car la réussite du projet dépend de la bonne mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés par la forêt.
- Elle repose sur une démarche de concertation et nécessite donc la mise en place d'un comité de pilotage et de groupes de travail.
- Elle se fonde sur un diagnostic partagé, grâce à la rédaction d'un état des lieux suivi de la hiérarchisation des enjeux et la définition d'objectifs communs.
- Elle se concrétise par l'élaboration d'un programme pluriannuel d'action.
- Concernant son financement :
 - o Son élaboration est financée par le PNR des Ardennes, ainsi que l'Etat et l'Europe pour une durée maximale de deux ans.
 - o Les futures actions ne faisant pas l'objet de lignes budgétaires spécifiques, la recherche de financements est indispensable et le choix des projets doit être étroitement lié aux conditions de financements pour que la charte puisse être opérationnelle.

Les chartes forestières bénéficiant de 10 ans d'expériences de mise en œuvre, il est décrit quelques éléments de bilan :

- Un réseau des chartes forestières des territoires existe et il est animé par la Fédération nationale des communes forestières depuis 2003, par mandat de l'Etat.
- Entre 2001, et le début de l'année 2012, 119 CFT ont été engagées, sur 27 % de la forêt métropolitaine. Les PNR portent ou ont porté 20% des CFT, les Pays étant les premières structures

porteuses (FNCOFOR 2012). 60 % des CFT sont en phases opérationnelles, 20 % en phase d'élaboration et 20 % des CFT n'ont pas été poursuivies.

- La finalité des actions mises en œuvre dans les CFT est à majorité économique. Les régions sont les premiers partenaires (30-40 %), suivi des départements (10-30 %), et des collectivités locales. L'Etat et l'Europe n'interviennent que sur des dispositifs particuliers (cas des Pôles d'excellence rurale par exemple). Dans tous les cas, l'équilibre entre les actions d'investissements (retombées directes et concrètes) et les actions de fonctionnements (animation, information) est indispensable pour la réussite des chartes forestière de territoire.

Présentation de l'appel à projet du ministère en charge de l'environnement

Il est ensuite présenté une des particularités de la charte forestière de territoire : le PNR a candidaté et a été retenu par l'Etat suite à un appel à projet du Ministère en charge de l'environnement pour la « prise en compte de la biodiversité dans les stratégies locales de développement forestier », dont les chartes forestières de territoire font parties.

Cela va permettre de réaliser un diagnostic et la mise en œuvre d'actions exemplaires grâce à un financement spécifique. L'objectif principal vise une meilleure intégration des enjeux de la biodiversité dans la sylviculture.

Trois objectifs ont été identifiés pour le diagnostic de la biodiversité et deux pour la mise en œuvre d'actions exemplaires :

- Identifier et évaluer les zones forestières à haute valeur écologique ;
- Définir des méthodes permettant d'agir en faveur de certaines espèces menacées et sensibles au dérangement des activités sylvicoles ;
- Identifier les sous-trames du réseau écologique forestier.

- Rédiger des mesures de gestion en faveur de la Cigogne noire ;
- Mettre en place des actions en faveur du développement de nouvelles pratiques forestières durables et adaptées à l'originalité du territoire.

Illustration avec des données générales de la forêt du PNR des Ardennes

Afin de replacer le lancement de la démarche de charte forestière de territoire au cœur du contexte forestier du PNR des Ardennes, une description générale du territoire par thématique est effectuée.

- Occupation du sol et paysages

Il y a un taux de boisement important sur le PNR des Ardennes : 53%, avec une homogénéité dans la répartition des forêts dans le PNR. D'une part la zone très forestière du massif ardennais avec la partie ouest du plateau de Rocroi, et d'autre part la zone agricole et peu forestière de la Thiérache ardennaise et du val de Sormonne ainsi que la pointe de Givet. L'évolution du milieu forestier est faible, elle représente +0.1 % dans le département (IFN2012). Sur le massif ardennais, les peuplements subventionnés par le FFN, qui constituent la grande majorité des peuplements résineux arrivent au stade de maturité et donc leur renouvellement semble être une problématique importante.

Des outils de gestion de l'assolement et des paysages forestiers existent et sont issus du code forestier et du code de l'urbanisme. Pour ce dernier, on peut citer les espaces boisés classés (pour la protection et la création de boisements), qui concerne de nombreuses forêts dans les PLU du PNR, ainsi que les règlementations de boisement (qui peut réguler le renouvellement forestier et donc la fermeture des paysages par exemple).

- Facteurs écologiques abiotiques (géologie, pédologie, relief, climat, hydrographie)

Le sol est constitué en majorité de limons acides et profonds, sensibles au tassement. Le territoire est situé à une altitude moyenne de 230 m, allant d'un minimum de 100 m à Givet à un maximum de 500 m sur le plateau du massif ardennais. A noter la présence de fortes pentes dans la vallée de la Meuse. Le climat est décrit comme atlantique soumis à influences montagnardes, avec des tendances sub-montagnardes sur les hauteurs.

Ces caractéristiques ont de nombreuses conséquences sur les usages en forêt, en particulier la production de bois: rôle vis-à-vis des potentialités forestières, difficultés d'exploitations dans les pentes et dans les milieux humides, sols sensibles au tassement... A noter aussi le rôle de la forêt dans l'atténuation de certains risques naturels, tels que les mouvements de terrains (éboulements, érosions de berges) et les inondations.

Dans le contexte de changement climatique, des impacts sont attendus sur la forêt. Par ailleurs, la forêt peut aussi jouer un rôle dans l'atténuation du changement climatique (rôle de puit de carbone, substitution du bois aux énergies fossiles).

- Types de peuplements

La forêt est marquée historiquement par l'influence humaine (affouage, pâturage en forêt, sarrage, écorçage). Cela a fait évoluer la forêt naturelle vers un taillis de chênes sessiles et de bouleaux. Plus récemment, la forêt a été fortement influencé par les reboisements en épicéa subventionnés par le Fond Forestier National en particulier dans les années 60–75.

Aujourd'hui, la forêt est constituée de 75 % de feuillus et 25 % de résineux. Les essences principales en Ardenne primaire sont le chêne (50%), le bouleau (9%), le hêtre (5%) et l'épicéa (26%). Concernant la structure des peuplements en Ardenne primaire, on retrouve en moyenne une proportion équivalente de mélange taillis-futaie et de futaie (environ 44 % de chaque), le reste étant du taillis (11%). Dans les forêts relevant du Régime forestier, la proportion de mélange taillis-futaie est plus importante, au détriment de futaie résineuse, l'inverse étant vraie dans les forêts des particuliers. Sur le territoire, du fait du substratum acide, la croissance et la qualité des peuplements sont limitées

- Faune et flore forestière

Les forêts du territoire abritent une grande richesse faunistique et floristique. Il est présent 7 sites Natura 2000, 62 Znieff, 6 APPB, 2 Réserves naturelles nationales. Ces espaces recouvrent une grande partie couvre la forêt ou est en lien avec le milieu forestier et témoignent de la richesse et des enjeux liés à la biodiversité. Sur le territoire, de nombreux acteurs travaillent à la conservation et à la connaissance de cette biodiversité, tel que le Regroupement des naturalistes ardennais, le Conservatoire des espaces naturels de Champagne Ardennes, la Société d'histoire naturelle des Ardennes, la Ligue pour la protection des oiseaux, le PNR des Ardennes...

Concernant la faune cynégétique, la chasse est une activité sociale et économique très ancrée dans territoire et a un rôle important dans la régulation des populations. Néanmoins, les forestiers semblent unanimes pour indiquer que la pression du grand gibier sur la forêt est trop importante et provoque des dégâts qui peuvent aller jusqu'à la remise en cause de l'avenir des peuplements forestiers.

Enfin, un certain nombre d'espèces forestières font l'objet de prélèvements qui peuvent être marchands, tels que la myrtille ou les champignons.

- Propriété

Par rapport à la moyenne nationale et régionale, la forêt du PNR des Ardennes est caractérisée par une proportion assez faible de forêts privées (38%), une forte proportion de forêts des collectivités (41%) et de forêts domaniales (21%). Les forêts relevant du Régime forestier sont en particulier concentrées sur le massif ardennais.

- Acteurs de la gestion forestière

Le principal acteur de la gestion forestière sur le territoire est l'Office national des forêts, à qui est confiée la gestion des forêts relevant du Régime forestier. Il est organisé en 4 unités territoriales sur le PNR et une agence départementale située à Charleville-Mézières.

En forêt des particuliers, plusieurs types d'organismes mettent en œuvre la gestion forestière : les propriétaires eux-mêmes, mais on peut citer aussi la Coopérative forestière des Ardennes et les Experts forestiers du Conseil National de l'Expertise Foncière Agricole. Le Centre régional de la propriété forestière, basé à Châlons-en-Champagne, est l'établissement public qui a pour mission d'orienter et de développer la gestion des forêts des particuliers. Il est implanté localement avec un technicien dans le département des Ardennes.

Le secteur des entreprises qui réalisent les travaux et le négoce en forêts (les pépiniéristes, les entrepreneurs de travaux forestiers et les exploitants forestiers) est globalement en difficulté économique.

De nombreux autres organismes sont actifs dans la gestion forestière. D'une part les organismes qui élaborent, appuient ou mettent en œuvre la politique et la réglementation forestière (l'Etat et ses représentants dans les territoires tels que le préfet, la DRAAF, la DREAL, la DDT, mais aussi le Conseil Général et Régional et les chambres consulaires). D'autre part, les organismes de regroupement et de défense des intérêts (par exemple l'association des Communes forestières des Ardennes, l'interprofession Valeur Bois, les syndicats des propriétaires, des gestionnaires, des entreprises). Enfin on peut citer les organismes de certification forestière (65% des forêts du PNR sont certifiées PEFC).

- Exploitation et transformation du bois

Concernant les modes d'approvisionnement, le mode de vente traditionnel est la vente publique de bois sur pied. On peut noter qu'il y a une tendance nationale à l'augmentation des contrats d'approvisionnement de bois façonnés.

La récolte régionale en 2008-2010 est constituée environ d'un même volume de bois d'œuvre et de bois d'industrie, ainsi qu'un faible volume de bois énergie (pour sa part vendue par des entreprises).

La filière forêt-bois est le 4^{ème} employeur régional (Insee 2005). C'est une filière en difficulté, avec des problèmes liés à la petite taille des entreprises, aux très faibles marges et à la concurrence internationale.

Concernant les sciages, la région a la particularité de scier un volume faible de sa récolte (10%) avec pour conséquence une forte exportation de la valeur ajoutée. Sur le territoire du PNR, il y a de deux unités importantes de production de traverses de chemin de fer, faisant de la région la 2^{ème} productrice de traverses en France. Il est aussi à noter la proximité d'entreprises de transformation de bois d'industrie importantes et l'absence de scieurs résineux sur le territoire du PNR. La seconde transformation, constitué de nombreuse entreprises artisanales, est aussi un secteur globalement en difficulté.

Le secteur du bois énergie est en développement. Le produit « buche » est très utilisé sur le territoire du PNRA, en lien entre autre avec la pratique de l'affouage. C'est une pratique courante qui est très ancrée sur le massif ardennais et qui peut concerner un volume important de la production des forêts des collectivités. Il semble que la demande soit à la hausse. Le produit « plaquette forestière » et sa consommation se développe dans les chaufferies industrielles et collectives. Plusieurs unités et projets de chaufferies collectives existent sur le PNR. L'Agence locale de l'Energie des Ardennes est un organisme départemental moteur pour la sensibilisation et le développement du bois-énergie sur le territoire.

- Tourisme, loisirs et patrimoine culturel en forêt

Le PNR des Ardennes est un territoire au potentiel touristique important, de par la diversité des paysages et des milieux, le capital « nature » et la diversité des activités de loisirs possibles.

Les activités touristiques en forêt sont concentrées dans la vallée de la Meuse et de la Semoy, qui sont très fréquentés.

Mme Catherine SQUEVIN, directrice du Comité départemental du tourisme, ajoute lors des remarques sur la présentation que Voie verte Trans-Ardenne est un moyen de diffusion important de la fréquentation en forêt à partir de la vallée.

Concernant le patrimoine culturel, il existe des liens ancestraux entre la forêt et l'homme, tel que :

- Les liens avec le patrimoine « légendaire ». Il est très présent dans la vallée de la Meuse et de la Semoy, avec la présence de nombreux « monuments » naturels auxquels sont attachés des légendes, souvent liées à l'histoire celtique de la région. Un nombre important de ces sites sont classés.
- Les liens avec les anciennes pratiques humaines en forêt, qu'elles ne soient plus pratiquées (la vaine pâture, l'écobuage, l'écorçage des chênes, le charbon de bois, le flottage des bois, ...) ou toujours présentes (la chasse, la cueillette de menus produits, le bucheronnage et le débardage...)
- Les liens avec le patrimoine artistique, les arbres remarquables, le patrimoine historique et géologique.

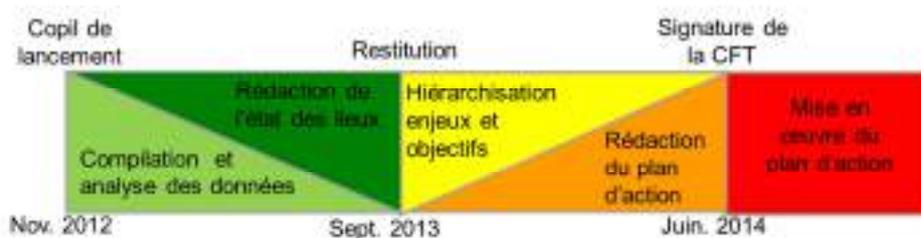
La plupart des activités de loisirs en forêt ne sont pas lucratives, mais participent à l'économie touristique entre autres à travers l'hébergement, la location de matériel, la vente de produits touristiques...

M. MOUY, de l'Office national des forêts, indique lors des remarques sur la présentation qu'il y a dans les forêts du PNR un bâti non utilisé (maisons forestières), mais trop lourd à rénover par leurs propres moyens.

Les acteurs de la valorisation des loisirs et de la culture sont nombreux. On peut citer le Comité départemental du tourisme, du cyclotourisme, les Offices de tourisme, les associations d'usagers tels que Ardennature.com, le Musée de la forêt, ...

Echéancier et groupes de travail

A la suite de cette présentation générale, il est présenté un échéancier de la réalisation de la charte forestière.



La première phase, qui consiste à compiler et analyser les données forestières ainsi qu'à rédiger le diagnostic partagé est donc lancée. A cet égard, un appel est adressé à l'ensemble des acteurs possédant des informations qui pourraient être valorisées dans le diagnostic, à en faire part au chargé de mission.

La suite du travail se déroule dans le cadre des groupes de travail. Il est proposé trois groupes :

- Groupe de travail gestion forestière et filière bois
- Groupe de travail environnement
- Groupe de travail patrimoine culturel et loisirs en forêt

Pour chaque groupe, une trentaine de personnes se sont inscrites et seront contactés dès le choix de la date d'un groupe de travail. Les groupes restent ouverts à de nouvelles personnes souhaitant participer.

ANNEXES

Liste des personnes présentes :

- Claude BARBIER, directeur du Centre régional de la propriété forestière Champagne-Ardenne ;
- Alain BERNARD, maire de Monthermé ;
- Elisabeth BONILLO, maire de Les Mazures ;
- Jean-Paul BORGNIET, maire de Rumigny ;
- Jean-Luc BOUCHE, adjoint à la mairie de Neufmanil ;
- Hubert BRODIER, Office de tourisme de Revin ;
- Philippe CANOT, maire de Sécheval, président de l'Association départementale des communes forestières des Ardennes ;
- Marjorie CASSAGNAUD, directrice de l'Union régionale des communes forestières de Champagne-Ardenne ;
- Monique CASTAGNEDE, président du Comité départemental de cyclotourisme des Ardennes-FFCT ;
- Patrice CHAMPION, maire de Bossus-lès-Rumigny, Conseil général des Ardennes ;
- Richard CHRISMENT, commune d'Anchamps ;
- Pierre CORDIER, maire de Neufmanil, vice-président du Conseil général des Ardennes ;
- Miguel DA COSTA NOGUEIRA, chargé de mission « Natura2000 » au Syndicat mixte du PNR des Ardennes ;
- Mario DE ANGELIS, commune de Vireux-Molhain ;
- Martine DESCARTES, maire de La Neuville-aux-Joutes, membre du bureau du Syndicat mixte du PNR des Ardennes ;
- Didier DOUSSOT, commune de Rancennes ;
- Régis DROUHIN, Centre régional de la propriété forestière Champagne-Ardenne ;
- Ariane DUPERON, Regroupement des naturalistes ardennais ;
- Frédéric GALLOIS, directeur du Développement agricole et forestier, région Champagne-Ardenne ;
- Yannick GRANDGIRARD, Direction départementale des territoires des Ardennes ;
- Jean-Claude GRAVIER, commune de Haybes ;
- Jean-Claude HANIQUE, Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Ardennes ;
- Claude-Marylène HEMMERT, Ligue pour la protection des oiseaux Champagne-Ardenne ;
- Michel JAMART, Groupement intersyndical des bois de Champagne-Ardenne ; représentant Jean-Pol GIRARD, expert forestier et Christian HINDERSCHID, Interprofession Valeur Bois ;
- Colin LE BALLE, chargé de mission « forêt » au Syndicat mixte du PNR des Ardennes ;
- Jean-Michel LEROY, association Ardennenature.com ;
- Pierre MARCHAND, maire de Fépin ;
- Wilhelm MALIER, maire d'Hannappes ;
- Roland MASSON, Fédération de chasse des Ardennes ;
- Georges MORANT, maire de Lépron-les-Vallées ;
- Christian MOUGIN, maire de Maubert-Fontaine ;
- Frédéric MOUY, Office national des forêts ;
- Paul MULLER, commune de Renwez ;
- Jean-Pierre PENISSON, président de la Société d'histoire naturelle des Ardennes ;
- Benjamin PITON, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Champagne-Ardenne ;
- Richard PHILIPPE, maire d'Anchamps ;
- Lydie POINTUD, Direction départementale des territoires des Ardennes ;
- Muriel ROBIN, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Hervé ROCISSARI, commune Les Mazures ;
- André ROUX, adjoint à la mairie de Renwez, président du Musée de la forêt ;
- Jean-Marie SOGNY, Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne ;
- Catherine SQUEVIN, directrice du Comité départemental du tourisme des Ardennes ;

- Françoise THEUILLON, maire de Logny-Bogny ;
- André VINCENT, maire de Hargnies, vice-président du Syndicat mixte du PNR des Ardennes ;
- Marie-France WIATR, commune de Remilly-les-Pothées ;
- Stanislas WIATR, président de l'Association des amis du Parc.

ANNEXE 5 : COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL « « GESTION FORESTIERE ET FILIERE
BOIS » CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU PNR DES ARDENNES – 22 JANVIER 2013

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL « gestion forestière et filière bois »

Charte forestière de territoire du PNR des Ardennes

22 janvier 2013, Monthermé



La réalisation de la Charte forestière de territoire du Parc naturel régional des Ardennes est cofinancée par l'Union européenne et le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. L'Europe s'engage en Champagne-Ardenne avec le Fonds européen agricole pour le développement rural.

Liste des personnes présentes (16) :

- Alain BERNARD, maire de Monthermé ;
- Philippe CANOT, maire de Sécheval, président de l'Association départementale des communes forestières des Ardennes ;
- Marjorie CASSAGNAUD, directrice de l'Union régionale des communes forestières de Champagne-Ardenne ;
- Régis DROUHIN, centre régional de la propriété forestière Champagne-Ardenne ;
- Roger-Pierre DURRACQ, Chambre des métiers et de l'artisanat des Ardennes
- Alain GONTHIER, Société Forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations
- Jean-Claude HANIQUE, syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Ardennes ;
- Philippe LECOMTE, chef du service Aménagement à l'Office national des forêts
- Colin LE BALLE, chargé de mission « forêt » au Syndicat mixte du PNR des Ardennes ;
- Damien MARTIN, direction départementale des territoires des Ardennes ;
- Roland MASSON, Fédération de chasse des Ardennes ;
- Sébastien MORENO, chargé de mission Bois-énergie à l'Agence locale de l'énergie des Ardennes
- Christian MOUGIN, maire de Maubert-Fontaine ;
- Murielle TEILLET, développement agricole et forestier, Conseil régional Champagne-Ardenne ;
- André VINCENT, maire de Hargnies, vice-président du Syndicat mixte du PNR des Ardennes ;
- Isabelle ZARLENGA, directrice du syndicat mixte du parc naturel régional des Ardennes.

Liste des personnes excusées :

- Arnaud GONDA, chef de service aménagement durable, Conseil général des Ardennes
- Richard PHILIPPE, maire d'Anchamps ;
- Pascal GILLAUD, maire de Fromelennes ;
- Jean-Claude GRAVIER, commune de Haybes ;
- Martine DESCARTES, maire de La Neuville-aux-Joutes, membre du bureau du Syndicat mixte du PNR des Ardennes ;
- Elisabeth BONILLO, maire de Les Mazures ;
- Pierre CORDIER, maire de Neufmanil, vice-président du Conseil général des Ardennes ;
- Jean-Paul BORGNIET, maire de Rumigny ;
- Lionel LADOUCE, maire de Thilay ;
- Mario DE ANGELIS, commune de Vireux-Molhain ;
- Wilhelm MALIER, maire d'Hannappes ;

- Jean-Pol GERARD, Délégation régionale Champagne-Ardenne de la CNIEFEB
- Christian HINDERSCHID, Interprofession Valeur Bois
- Michel JAMART, Groupement intersyndical des bois de Champagne-Ardenne
- La Scierie Ardennaise
- Benjamin Piton, responsable du pôle forêt-bois, DRAAF Champagne-Ardenne

Contexte

L'ordre du jour de ce premier groupe de travail était de présenter un état des lieux des forêts du PNR et d'établir un diagnostic partagé entre les différents acteurs de l'économie forestière, qui puisse permettre :

- D'identifier les caractéristiques de la forêt et de l'économie forestière du territoire ;
- De diagnostiquer les atouts et les faiblesses en terme de potentiel productif, de gestion forestière et de filière bois ;
- De faire ressortir les facteurs clés de succès d'une politique forestière au niveau de l'ensemble du Parc.

Introduction

M. André VINCENT, président du comité de pilotage, introduit la réunion en rappelant la démarche de charte forestière de territoire. L'objectif de la charte est de développer la forêt sur le PNR par une approche multifonctionnelle, grâce à une démarche de concertation entre l'ensemble des acteurs forestiers du territoire. Trois groupes de travail ont été constitués : gestion forestière et filière bois, environnement, et patrimoine culturel et loisirs en forêt.

Il en suit la présentation d'un état des lieux et d'une pré-analyse, par thématique :

- Données générales
- Propriété forestière
- Caractéristiques écologiques
- Sylviculture
- Travaux forestiers
- Transformation du bois
- Bois énergie

Les principales remarques des participants sont présentées ci-dessous.

Remarques des participants sur les données générales

Le territoire du PNR comporte trois ensembles forestiers (le massif ardennais – le plus important - , le plateau de Rocroi, la Thiérache ardennaise) qui justifient trois approches différentes.

La surface forestière est stable avec une importante part de forêts relevant du Régime forestier et une demande soutenue à l'achat en forêt privée.

Les haies sont d'intérêt inégal pour la production de bois, selon leur configuration (exemple des haies basses du plateau de Rocroi).

Les tranchées forestières sous les lignes électriques représentent peu de surfaces intéressantes à valoriser économiquement. Une des solutions de mise en valeur qui semble appropriée est sous forme de culture à gibier.

Remarques des participants sur la propriété forestière

La structure foncière de la forêt, caractérisée par l'importance de la forêt soumise et des grandes propriétés privées, est un atout pour la gestion forestière :

- Gestion par l'ONF des forêts relevant du Régime forestier ;
- Intérêt des propriétaires pour leur forêt (économique, fiscal, patrimonial, loisir).

La petite propriété privée très morcelée ne concerne qu'une faible partie de la forêt du territoire (Vallée de la Semoy, Thiérache ardennaise).

Remarques des participants sur les caractéristiques écologiques

Selon les forestiers, le déséquilibre sylvo-cynégétique sur les forêts du territoire a un fort impact économique pour les propriétaires (coût des protections, choix limité d'essences, ...).

Les chasseurs et les forestiers sont unanimes pour indiquer que la première étape est celle de l'évaluation objective de ce déséquilibre. Un projet de mise en place d'indicateurs est en cours d'élaboration, pour lequel le PNR pourrait apporter son concours.

L'acidité est un élément caractéristique des forêts du massif ardennais et est une limite importante à la croissance et la qualité du bois. Une solution est l'application d'amendements calco-magnésiens. Son opportunité sur les forêts du territoire serait intéressante à étudier.

Remarques des participants sur la sylviculture et la récolte

Le territoire du PNR et Charleville-Mézières accueillent de nombreuses entreprises d'exploitation forestière. Une meilleure connaissance de leur activité semble nécessaire. Le maintien d'un tissu d'exploitants forestiers constitue un enjeu car ils sont nécessaires à la mobilisation en petite propriété privée.

Le lycée du Balcon des Ardennes à St Laurent assure des formations aux travaux sylvicoles, mais il semble qu'il y ait peu de débouchés locaux.

La forêt du territoire bénéficie d'une organisation de mise en marché efficace mise en place par l'ONF et la COFA. Néanmoins, la filière bois reste encore peu structurée.

Il est essentiel de déterminer de manière plus précise les volumes disponibles. Cependant, la ressource forestière est encore difficile à évaluer en pratique. En particulier, l'évaluation IFN fondée sur les inventaires semble surévaluer la ressource mobilisable.

L'augmentation des prélèvements ne doit pas être un objectif en soi. Par exemple, la très forte demande en résineux peut avoir pour effet de diminuer le diamètre d'exploitabilité. La demande dépend des conditions du marché et est un facteur externe au territoire.

Du fait de la structure de l'âge des peuplements d'épicéas, il y aura à terme un défaut de fourniture.

Remarque des participants sur la transformation du bois et le bois-énergie

Le territoire du PNR accueille deux importantes scieries de feuillus adaptés au bois local. Il semble important de les intégrer dans une réflexion filière.

Il y a un lien fort entre les Ardennes et la forêt, mais il n'y est pas associé de produits bois portant l'image des Ardennes auprès du grand public.

Il n'y a pas aujourd'hui de production locale en circuit court de plaquettes forestière sur le PNR, du fait du faible nombre de chaudières collectives. Cette situation peut évoluer rapidement avec la tendance à l'augmentation de la taille et du nombre de projets.

Le renouvellement des chaudières est un facteur clé pour l'amélioration de la consommation du bois bûche.

Conclusion

Plusieurs remarques ont été faites pour que l'affouage, pratique importante pour les habitants, soit présenté de manière positive. Une attention particulière sera apportée pour la suite du diagnostic.

Le temps consacré à la présentation de l'état des lieux ayant été trop important, le travail de diagnostic et de mise en valeur des facteurs clés de succès va se poursuivre par des entretiens individuels ou en petits groupes.

ANNEXE 6 : COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL « GESTION FORESTIERE ET FILIERE BOIS » - CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU PARC NATUREL REGIONAL DES ARDENNES, 14 JUIN 2013

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL « GESTION FORESTIERE ET FILIERE BOIS »

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU PARC NATUREL REGIONAL DES ARDENNES

14 JUIN 2013, SECHEVAL



La réalisation de la Charte forestière de territoire du Parc naturel régional des Ardennes est cofinancée par l'Union européenne et le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. L'Europe s'engage en Champagne-Ardenne avec le Fonds européen agricole pour le développement rural.

Contexte

Etaient présents :

- Mario DE ANGELIS, Adjoint de Vireux-Molhain
- Martine DESCARTES, Maire de la Neuville-aux-Joutes
- Régis DROUHIN, Centre régional de la propriété forestière
- Yannick GRANDGIRARD, Direction départementale des territoires
- Jean-Claude GRAVIER, Adjoint de Haybes
- Jean-Claude HANIQUE, Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Ardennes
- Colin LE BALLE, Chargé de mission au PnrA
- Philippe LECOMTE, Office national des forêts
- Christian MOUGIN, Maire de Maubert-Fontaine
- Sébastien MORENO, Agence locale de l'énergie des Ardennes
- André VINCENT, Maire d'Hargnies, vice-président du PnrA
- Isabelle ZARLANGA, Directrice du PnrA

(Remerciements à Mr Canot, maire de Sécheval, pour le prêt de la salle de réunion)

Mr Vincent introduit la réunion en rappelant la démarche de Charte forestière de territoire et en présentant l'ordre du jour : à partir d'éléments de synthèse relatifs à la gestion forestière et la filière bois sur le territoire du PnrA, il s'agit de hiérarchiser les enjeux et les objectifs pour lesquels le PnrA peut être acteur. Des actions sont présentées à titre d'exemples afin d'alimenter la réflexion.

La réunion est structurée autour de 5 thématiques principales de la gestion forestière et la filière bois sur le territoire. Les paragraphes suivants reprennent les principales remarques formulées.

Remarques transversales

Tout au long de la réunion, Les acteurs en présence ont décrit plusieurs points de conseil pour structurer l'action du Pnr :

- De manière globale, il serait opportun que le Parc développe un affichage clair des éléments de politique forestière qu'il souhaite encourager sur son territoire. Pour prioriser son action, le Parc devrait :
 - Concentrer les actions à l'amont des problématiques, pour fournir aux acteurs techniques de terrain les moyens de mise en œuvre de cette politique. Différentes formes d'actions sont évoquées : organisation de

rencontres (public/privé ; transfrontalière), diffusion d'information (fiches actions, cahier des charges, documents de sensibilisation...), émergence de projets groupés.

- S'appuyer sur les acteurs locaux pour mettre en œuvre les actions (ONF, CRPF, Cofor, ALE08, ...) et sur les outils existants (Classeur Cofor-Eurowood par exemple).
- « Positiver » les thématiques qui peuvent apparaître comme des situations sensibles/limitantes.

Remarques sur la thématique « sylviculture »

L'enjeu « inciter une sylviculture durable de bois d'œuvre », ne semble pas être pour les acteurs présents un enjeu majeur à investir pour le Parc, car les marges de manœuvre en Ardennes primaire sont limitées et peut aboutir à des contradictions ou des oppositions avec l'objectif du Pnr de préserver la biodiversité (conciliation difficile entre promouvoir les feuillus et la production de bois d'œuvre, diversification des essences limitée, incitation au renouvellement et à l'amélioration des peuplements peut promouvoir l'enrésinement).

Un des moyens pour promouvoir les feuillus et la production de bois d'œuvre, peut-être de favoriser une expérimentation groupée pour les amendements calco-magnésiens, par la communication et le regroupement des propriétaires intéressés. En termes de problèmes environnementaux posés par cette pratique, le recul fourni par les expériences locales passées semble suffisant pour limiter les impacts.

Sur les exemples d'actions abordées, la formation de personnes ressources, les martelloscopes, n'attirent pas particulièrement l'intérêt des acteurs présents. En revanche, le Pnr peut permettre de favoriser les échanges entre propriétaires publics et privés sur des thématiques particulières.

Vis-à-vis de l'affouage, les acteurs conseillent d'afficher la pratique comme un élément patrimonial de la gestion des forêts du Pnr, et qu'il faut accompagner pour l'inscrire durablement. En termes d'actions, la conciliation entre amélioration des peuplements et disponibilité en bois de chauffage, qui peut s'appuyer sur l'idée de valoriser les houppiers au lieu des taillis, est intéressante, mais limitée car la forêt communale ne le permet peu (étape de conversion trop récente – expérience d'arrêt de conversion et de retour au TSF pour avoir un volume assez important en bois de chauffage).

En revanche, le PNR peut faciliter la mise en place de pratiques plus durables et qui responsabilisent les affouagistes, par exemple par la proposition d'un règlement d'affouage (avec par exemple d'avantage d'éléments de transparence entre affouagistes et part affouagères – retour d'expérience positive en forêt communale de La Neuville-aux-Joutes). Néanmoins, ces actions ne pourront être engagées qu'en 2015.

Sur le constat proposé de la relation entre l'ONF et les Communes et l'objectif de « développer les outils d'échange entre l'ONF et les Communes », la majorité des acteurs en présence se reconnaissent peu. Les outils d'échanges existent et il n'y a peu d'intérêt à l'amélioration. L'Association des Communes forestières est l'acteur privilégié sur lequel le PNR doit s'appuyer pour mettre en œuvre ses actions.

Remarques sur la thématique « équilibre sylvo-cynégétique »

Pour les acteurs présents, faciliter sur le territoire le dialogue entre les forestiers et les chasseurs est un enjeu principal pour le PNR. En effet, le déséquilibre forêt-gibier sur le territoire est une problématique de plus en plus importante et la majorité des acteurs sont convaincus qu'un engagement commun et rapide dans une démarche de suivi du système population-environnement partagée avec les chasseurs est nécessaire pour faire évoluer la situation. Les acteurs présents évoquent la mise en place de la méthode des Indicateurs de Changement Ecologique (ICE), qui a permis sur d'autres territoires des Ardennes d'instaurer un dialogue et permettre une gestion plus raisonnée et adaptative des populations, malgré les limites connues de la méthode. Le Pnr pourrait permettre de favoriser l'émergence des démarches sur son territoire, de communiquer (l'idée d'une conférence est donnée), de favoriser le financement du dispositif.

Il est rappelé que les grands ongulés sont une richesse importante et identitaire pour le Pnr et il est important de la valoriser au-delà des différentes sensibilités entre les acteurs.

Deux remarques sur l'objectif proposé de favoriser la diminution de la pression du gibier sur la forêt:

- Les pratiques qui améliorent la qualité des milieux peuvent être favorisées par le PNR. C'est un des éléments permettant de faire évoluer le système population-environnement, même s'il est de moindre enjeu.
- La gestion des plans de chasses devrait être abordée le plus à l'amont possible, avec les propriétaires.

Sur l'objectif proposé de faciliter la prévention des dégâts par une mutualisation des techniques, voire des achats, les acteurs présents indiquent qu'il n'y a pas d'enjeu pour le Pnr car les techniques sont maîtrisées, et car l'incitation aux protections peut être vue comme une position de fermeture.

Remarques sur la thématique « exploitation forestière et mobilisation du bois »

La prise en compte des éléments multifonctionnels lors de l'exploitation (biodiversité, accueil du public, paysage, ...) devrait être abordée le plus le amont possible, en particulier auprès des propriétaires. Cela s'appuie entre autre sur le fait que la sensibilisation des exploitants est difficile et sur le fait que les conditions actuelles du marché des résineux favorisent les marges de manœuvre pour les propriétaires.

Le Pnr pourrait donc faciliter la sensibilisation des propriétaires :

- En s'appuyant sur les gestionnaires qui sont à leur contact, en facilitant l'apport des informations nécessaires au « bien faire ».
- En sensibilisant aux démarches qui incitent les propriétaires à améliorer la qualité des exploitations (PEFC par exemple).

Vis-à-vis des techniques alternatives d'exploitation (câble mat, cheval), il y a un potentiel de leur utilisation sur les forêts du Pnr de par leur caractéristiques, de relief notamment, mais l'utilisation est limitée fortement par la faible valeur des bois. Il semble néanmoins très intéressant de pouvoir expérimenter ces pratiques. Le Pnr pourrait faciliter leur mise en place, en étudiant leur faisabilité et favorisant la recherche de financements.

L'enjeu de la création de desserte est peu important sur le Pnr, et bien que la desserte soit toujours améliorable, la création est limitée par l'importance de l'investissement financier. L'entretien de la desserte n'est pas non plus un objectif prioritaire, il est d'ailleurs remarqué qu'une très bonne qualité de revêtement des pistes peut favoriser la circulation à grande vitesse des engins motorisés.

Remarques sur la thématique « filière bois »

Les acteurs sont unanimes pour indiquer que le Pnr peut participer au développement de la filière bois particulièrement par la valorisation du matériau bois sur son territoire. Le territoire bénéficie déjà d'une image forte vis-à-vis de la forêt et la promotion du bois matériau peut avoir des bénéfices pour l'ensemble de la filière forêt-bois locale.

En termes d'actions, il est abordé la sensibilisation des prescripteurs (architectes), l'utilisation du bois dans les documents d'urbanismes, dans le mobilier urbain.

Vis-à-vis de la promotion des entreprises locales, la mise en place d'un évènementiel sur la forêt et le bois pour exposer l'offre des entreprises serait intéressante, en particulier suite à l'arrêt du salon bois dans les Crêtes Préardennaises, dont certains acteurs présents étaient impliqués.

Il est fait la remarque que la croissance de l'épicéa local limite son utilisation dans le bois construction.

Le Pnr doit pouvoir s'appuyer sur l'interprofession régionale Valeur bois, et peut permettre de développer son action locale.

Remarques sur la thématique « bois-énergie »

Le marché du bois buche est bien développé et en circuit court, mais c'est un marché peu contrôlé, et il semble y avoir peu de marges de manœuvres pour améliorer sa structuration.

Par rapport aux chaufferies collectives, il est rappelé que ce n'est pas le développement progressif des petites unités de chauffages à plaquette qui peuvent poser des problèmes d'approvisionnement, mais les projets de cogénération de biomasse (CRE). Jusqu'ici, il n'y a pas de projets sur le territoire ou à proximité.

L'échelle du Pnr semble appropriée pour préciser et accompagner la structuration du bois énergie sur son territoire, en s'appuyant sur les acteurs déjà engagés, en particulier l'ALE08.

La mise en place d'expérimentations de cultures énergétiques pose en particulier la question de la gestion de la fertilité sur les sols acides. Le Pnr peut avoir un rôle à jouer pour informer en amont sur l'importance de la sensibilité en Ardenne primaire.

Il est proposé une action d'inventaire (courriel) dans les mairies des personnes concernées par le bois-énergie, afin d'améliorer la transmission de l'information auprès des Communes.

Suite à donner à la réunion

La prochaine étape est donc la proposition d'actions correspondant à la hiérarchisation des enjeux réalisée avec les acteurs.

ANNEXE 7 : COMPTE RENDU DE GROUPE DE TRAVAIL « BIODIVERSITE FORESTIERE » -
CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU PNR DES ARDENNES – 19 DECEMBRE 2013

COMPTE RENDU DE GROUPE DE TRAVAIL « Biodiversité forestière »
Charte forestière de territoire du PNR des Ardennes
19 décembre 2013 à Hargnies



La réalisation de la Charte forestière de territoire du Parc naturel régional des Ardennes est cofinancée par l'Union européenne et le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.
L'Europe s'engage en Champagne-Ardenne avec le Fonds européen agricole pour le développement rural.

Etaient présents (10 personnes) :

- Michel COLCY, représentant la Société d'histoire naturelle des Ardennes
- Miguel DA COSTA NOGUERA, chargé de mission « environnement » du Parc naturel régional des Ardennes,
- Régis DROUHIN, technicien pour les Ardennes du Centre régional de la propriété forestière Champagne-Ardenne,
- Valérie GENESSAUX, gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de la pointe de Givet et chargé de mission du Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne
- Nicolas HARTER, chargé de mission de l'association de Regroupement des naturalistes ardennais
- Mickael KOBUSINSKI, chargé de mission de la Fédération départementale de la pêche des Ardennes,
- Colin LE BALLE, chargé de mission « Forêt » du Parc naturel régional des Ardennes,
- Philippe LECOMTE, chef aménagiste de l'Office national des forêts, agence des Ardennes,
- Thomas ROUSSEL, chef de projet de Biotope,
- Isabelle ZARLENGA, directrice du Parc naturel régional des Ardennes,

Etaient excusés :

Conseil général des Ardennes, Conseil régional Champagne-Ardenne, Mairie d'Anchamps, Mairie d'Aubigny les Pothées, Mairie de Monthermé, Mairie de Neufmanil, Association départementale des Communes forestières des Ardennes, Association Ardennature.com, Centre de recherche et de formation en éco-éthologie, DREAL Champagne-Ardenne, Direction Des Territoires des Ardennes, Agence de l'eau Seins Normandie Direction des Vallées d'Oise, Office national de l'eau et des milieux aquatiques, Ligue pour la protection des oiseaux de Champagne-Ardenne.

Monsieur Vincent préside ce comité de pilotage en sa qualité de Vice-Président du Parc naturel régional des Ardennes en charge notamment de la Charte forestière de territoire. Il remercie les personnes présentes à cette réunion.

Cette réunion s'articule en deux temps : d'une part, M. Le Balle, chargé de l'élaboration de la charte forestière de territoire présentera une synthèse des enjeux environnementaux liés à la biodiversité forestière et l'articulation possible avec les possibles actions de la Charte forestière de territoire.

Dans un deuxième temps, Miguel DA COSTA NOGUERA et Thomas ROUSSEL, présenteront les résultats des études menées dans le cadre de l'appel à projet du ministère de l'écologie «Prise en compte de la biodiversité dans les Stratégies locales de développement forestier » et présenteront les perspectives d'action. Les échanges sont les suivants :

Présentation de la synthèse des liens entre forêt et biodiversité sur le territoire

Vis-à-vis de la mise en place des Amendements minéraux basiques, l'ensemble des acteurs s'accordent à dire qu'il y a un enjeu de préservation de la biodiversité, mais qui peut être bien maîtrisé, en fonction du choix des sols, des pratiques, du porté à connaissance des projets aux connaisseurs de la flore remarquable. Ils ne s'opposent pas à cette pratique. Il s'agira de porter une attention aux sites particuliers, voire de réaliser des recherches, car les stations floristiques sont souvent méconnues.

Par ailleurs il est remarqué que les amendements seront effectués en particulier sur des plantations résineuses, où la biodiversité est faible. Il s'agira de porter attention aux milieux aquatiques.

M. LECOMTE indique que sur le territoire, plusieurs expérimentations ont été réalisées dans les années 80, par l'INRA, et sur forêts privées de Rocroi. M. VINCENT indique qu'une synthèse des pratiques serait intéressante.

Vis-à-vis de la gestion forestière, M. HARTER indique qu'un des enjeux principaux pour la préservation de la biodiversité réside dans la taille des unités de gestion et de coupe, et dans la mosaïque de milieux. Le plus impactant étant les gros blocs de résineux et de privilégier la gestion irrégulière.

En forêt publique, la gestion des essences est adaptée à l'échelle des stations, donc cela est déjà plus ou moins bien réalisé. En forêt privés, les parcelles sont plus homogènes. M. DROUHIN indique que c'est un message que l'on peut faire passer. Il ne faut pas se priver d'avoir un argumentaire, du moment que celui-ci est néanmoins réaliste et gérable vis-à-vis des propriétaires privés.

Vis-à-vis de la Chalarose, il n'y a pas d'espèces directement liées au frêne sur le territoire, même si ce sont des peuplements d'intérêts car ils sont assez riches. Il est nécessaire de rester prudent sur le fait d'enlever les frênes pour maximiser les probabilités d'individus résistants. En effet, la sensibilité des individus à la maladie serait apparemment liée à la génétique de l'arbre.

Vis-à-vis des plantes invasives, la balsamine de l'Himalaya est la plus impactante actuellement. En termes d'impact sur la gestion, il serait intéressant de limiter les ouvertures trop brutes sur les bords de cours d'eau.

Vis-à-vis de la chasse, M. Vincent indique la volonté d'augmenter la capacité d'accueil, par un ensemble de petites mesures, afin de diminuer la sensibilité des forêts au grand gibier. Ces mesures permettent d'agir en l'absence d'un constat partagé de l'équilibre forêt-gibier.

Présentation des inventaires de coléoptères saproxyliques par le bureau d'études Biotope

M. ROUSSEL présente la méthode et les résultats : il a été installé 10 pièges vitres, qui sont des pièges passifs et sélectifs. Il a été néanmoins capturé un Murin de Brant.

Vis-à-vis des résultats, le niveau de population est très faible, avec 39 espèces alors que l'on pourrait en attendre 300 à 400. Les espèces patrimoniales sont des espèces très petites, sur les sites qui offrent la plus grande diversité. On peut estimer qu'il y a au moins le double voire le triple d'espèces supplémentaires.

Le facteur limitant est la période d'inventaire et la climatologie, la météo n'ayant pas été avantageuse. Vis-à-vis de la phénologie, 75 % des espèces ont été manquées. Il a été aussi assez compliqué de trouver des sites potentiels. Enfin, la pression d'inventaire était faible.

En revanche, au regard des conditions de réalisation d'inventaires, les résultats sont intéressants : 13 % d'espèces sont inféodés aux résineux alors que les pièges ont été installés dans les massifs feuillus ; Les pièges intéressants ne sont pas forcément là où on l'aurait cru

Une question est posée sur les données déjà existantes vis-à-vis des coléoptères saproxyliques sur le PNR. M. HARTER indique qu'elles n'existent pas.

Vis-à-vis des perspectives : on ne peut pas parler de trame forestière vieux bois vis-à-vis des inventaires réalisés, car les espèces inventoriées, pour les plus importantes, se déplacent de 1 à 2 km et de quelques centaines de mètres pour les petites espèces. Les résineux empêchent tout déplacement.

Pour la suite, il serait intéressant de chercher dans les peuplements qui ne sont forcément les plus favorables. Par ailleurs, il rappelle la difficulté à trouver des vieux bois dans les Ardennes.

Vis-à-vis des forêts situées sur les pentes, qui constituent les endroits les plus intéressants, une question est posée vis-à-vis de l'influence des pentes sur le déplacement des espèces. Il est répondu que la pente n'est pas un problème.

Présentation des inventaires réalisés selon la méthode des indicateurs de biodiversité potentielle

Suite à la présentation des résultats, M. DA COSTA indique que vis-à-vis des perspectives de cette action, il serait intéressant, si les données le permettent, de réaliser une typologie de la biodiversité potentielle en fonction des habitats rencontrés, afin d'étendre les résultats des inventaires à l'ensemble du territoire.

M. HARTER indique que l'IBP est avant tout une photographie à un instant T, qui serait à reconduire dans quelques années. Mais il semble que l'intérêt de développer une typologie soit limité par les données.

Il est indiqué que cet indicateur a été avant tout réalisé pour sensibiliser les gestionnaires et les propriétaires, moins que pour donner des données pour les naturalistes. Par ailleurs, il semble difficile de donner des résultats à l'échelle de l'habitat, alors que les indicateurs sont liés à la gestion forestière

Présentation des inventaires de Chiroptères :

Suite à la présentation des résultats, il est indiqué que ce qui semble le plus inquiétant est l'absence de contact vis-à-vis de l'espèce recherchée.

Présentation d'un action-projet : outil de visualisation des enjeux environnementaux sur des cartes en 3 dimensions.

L'outil intègre entre autre l'indication sur les pentes, avec une approche sur les zones à débarder par des techniques alternatives.

Il est remarqué que c'est un outil qui est visuellement intéressant, mais dont le développement semble avoir un intérêt relativement limité. Des questions sont mises en avant vis-à-vis des besoins de mise à jour, des acteurs cibles de l'outil, du réalisme vis-à-vis de l'utilisation de techniques alternatives. Concernant ce dernier, le cheval étant intéressant pour les petits chantiers jusqu'à 300 m³ et pour un cas en particulier : les jeunes résineux. En effet, l'intérêt d'exploiter des milieux feuillus sur milieux humide est très limité car ils sont souvent hors d'une sylviculture de production.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Vincent clos la séance en remerciant les participants pour ces échanges.

ANNEXE 8 : COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL « LOISIRS ET PATRIMOINE CULTUREL EN FORET » CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU PARC NATUREL REGIONAL DES ARDENNES - 29 AOUT 2013

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL « LOISIRS ET PATRIMOINE CULTUREL EN FORET »

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU PARC NATUREL REGIONAL DES ARDENNES

29 AOUT 2013, MONTHERME



La réalisation de la Charte forestière de territoire du Parc naturel régional des Ardennes est cofinancée par l'Union européenne et le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. L'Europe s'engage en Champagne-Ardenne avec le Fonds européen agricole pour le développement rural.

Contexte

Etaient présents (15 personnes):

- Jean-Louis ALLARD, Conseil Général des Ardennes ;
- Claire BRASSEUR, Office de tourisme de Charleville-Mézières et sa région ;
- Hervé CAITUCOLI, Comité départemental du tourisme
- Marie-Odile CARRET, Comité départemental de la randonnée pédestre ;
- Régis DROUHIN, Centre régional de la propriété forestière ;
- Christine DUPONT, association des Amis du PnrA, conteuse professionnelle ;
- Yannick GRANDGIRARD, Direction départementale des territoires ;
- Jean-Claude GRAVIER, adjoint de la commune de Haybes ;
- Colin LE BALLE, chargé de mission «forêt » au PnrA ;
- Philippe LECOMTE, Office national des forêts ;
- Marie MAITROT, Office national des forêts ;
- Véronique VASSEUR, Comité départemental de la randonnée pédestre;
- André VINCENT, maire de la commune d'Hargnies, vice-président du PnrA ;
- Stanislas WIATR, association des Amis du PnrA ;
- Isabelle ZARLANGA, directrice du PnrA.

(Remerciements à Mr Bernard, maire de Monthermé, pour le prêt de la salle de réunion).

▪ Introduction et ordre du jour

Mr Vincent introduit la réunion en rappelant la démarche de Charte forestière de territoire : il s'agit d'une démarche de concertation et de diagnostic initié dans l'objectif de valoriser la gestion durable des ressources forestières du territoire, et se concrétisant par un programme d'action collectif entre les acteurs du Parc naturel régional des Ardennes.

Ce groupe de travail réuni des acteurs forestiers et des acteurs en lien avec les loisirs et le patrimoine culturel du territoire. en effet, la forêt est un cadre important pour de nombreuses activités de pleine nature et abrite un patrimoine culturel matériel et immatériel riche, ces éléments étant porteurs d'enjeux sociaux et économiques importants à prendre en compte dans la gestion durable des forêts du territoire.

L'objet de cette première réunion, et d'une part de partager la description des liens entre le milieu forestiers et les loisirs et le patrimoine culturel en forêt et d'autre part d'en faire ressortir les priorités d'action pour le territoire.

La réunion s'articule autour des différentes thématiques : activités de randonnée, autres activités sportives, activités en lien avec les ressources naturelles (chasse, pêche, menus produits), aménagements récréatifs, patrimoine culturel en forêt (légendaire, savoir-faire, artistique, historique,...).

Activités de loisirs en forêt

▪ **Activités de loisir en forêt : Randonnée**

Vis-à-vis de l'entretien, et en particulier de la dynamique bénévole, il est indiqué qu'elle peut être très variable dans l'espace et le temps, et parfois difficile à mobiliser.

M. Lecomte indique qu'une offre moins importante en quantité peut permettre d'améliorer sa qualité. Une hiérarchisation est donc nécessaire et l'échelle du PNR peut être intéressante pour cela. En effet, il est possible d'investir, mais le fonctionnement reste le plus couteux. Une hiérarchisation pourrait être réalisée entre autre sur les arboretums, les installations sur les marais. L'aspect le plus difficile est de faire accepter la hiérarchisation à l'échelle des initiatives locales.

Vis-à-vis du type d'itinéraires, M. Lecomte indique que la création de boucles n'est pas le plus approprié, car il limite les opportunités et les gens préfèrent choisir leur circuit.

Il est indiqué qu'il pourrait être intéressant de développer un outil pour faire remonter l'information depuis les usagers aux gestionnaires, sous forme de réseau de veille.

Vis-à-vis de la fréquentation des réseaux de randonnée, elle est peu mesurée aujourd'hui, avec seulement de compteurs sur la voie verte et des capteurs de voitures sur les routes forestières. Globalement, il n'y a pas de connaissance de réseaux sur-fréquentés.

Vis-à-vis des paysages, M. CAITUCOLI indique qu'il a eu des difficultés à trouver des points de vus dégagés du fait de la végétation, lors de sa dernière rencontre avec des journalistes pour leur présenter le territoire. Les points de vue sur le massif ardennais sont un des éléments majeurs pour la valorisation du territoire.

Il est indiqué que pour la prise en compte des sentiers dans l'exploitation, la transmission de l'information aux gestionnaires est fondamentale. En effet, l'information ne peut être bien prise en compte que si elle est intégrée au cahier des charges. Il est rappelé qu'un avantage du territoire est

la forte proportion de forêts publiques. Il est aussi indiqué qu'il est aussi du rôle des Communes de s'investir dans la prise en compte de ses éléments lors des coupes en forêts communales.

Vis-à-vis de l'information lors de la chasse, il est indiqué que les problèmes de cohabitation sont relativement limités du fait de la saisonnalité des activités. Les chasses en battues sont bien indiquées à l'entrée des forêts.

Néanmoins, certains acteurs indiquent des situations inconfortables : Mme Dupont indique avoir du mal à connaître à l'avance le lieu et la date des chasses, ce qui limite son activité lorsque qu'elle souhaite emmener des clients en forêt.

Mme Maitrot indique que c'est aussi une situation inconfortable pour un chasseur persuadé d'avoir bien indiqué la chasse de trouver des personnes sur le territoire (il est responsable de leur sécurité et il souhaite limiter le dérangement de la faune). Cela peut arriver lorsque que les usagers empreinte des sentiers sur des territoires de chasse fragmentés, ce qui est le cas sur le territoire.

Par rapport aux battues, on peut connaître à l'avance le calendrier car elles sont déclarées. En revanche, il est possible qu'elles ne soient pas réalisées, où que le lieu change au dernier moment. Par ailleurs, lorsqu'un territoire est déclaré chassé, il ne peut s'agir d'une faible proportion de ce territoire, en effet, un territoire de chasse est vaste et il est très difficile de faire localiser la chasse précisément. Enfin, l'information ne concerne que les battues et non les chasses silencieuses.

Néanmoins, l'information reste intéressante car même en considérant une chasse à l'échelle du lot, on arrive à trouver un territoire pour réaliser une randonnée.

Les associations (le CDRP par exemple) se renseignent directement à la maison de la chasse. Mr Grandgirard témoigne que l'information n'est pas toujours fiable : il lui est arrivé de se retrouver au milieu d'une battue sur un territoire qu'il lui été indiqué comme non-chassé.

Le groupe de travail rappelle que des initiatives avait été lancée (Mr Degré notamment), mais cela nécessite d'aller à la recherche des informations, et il faut une volonté des chasseurs, ce qui n'est pas évident à obtenir. Mr Wiatr indique que cette dynamique de recherche des données nécessite des moyens non négligeables.

Le groupe de travail indique que la communication des dates de chasses pourrait être améliorée, en particulier en utilisant l'outil internet. L'enjeu est de disposer d'une information la plus précise possible et réactualisée.

Vis-à-vis de la cohabitation entres les usagers de la randonnée, il n'y a pas de connaissance de problèmes particuliers. Les loisirs motorisés apparaissant comme les activités les plus problématiques, en termes de dérangement sonore et de dégradation des chemins. Le groupe rappelle que le dérangement sonore est une dévalorisation touristique importante. Mme Dupont raconte que plusieurs fois, elle s'est faite dérangé avec des groupes. Mr Wiatr rappelle par exemple que pour la Transardennaise, même si les pratiquants indiquent ne pas avoir cette pratique, certains viennent avec les GPS afin de revenir après.

Vis-à-vis des loisirs motorisés, la difficulté est de pouvoir mesurer précisément les dérangements.

Par ailleurs, la loi est très difficile à faire respecter, car les moyens de police sont faibles et la répression est faible (par exemple, les dernières infractions ont consisté en un simple rappel à l'ordre, à la différence de la Belgique où il y a saisi du véhicule et attribution d'une amende).

Le constat est aussi que les activités et le tourisme des loisirs motorisés se développent. M. CAITUCOLI, indique qu'il y a malgré cela aussi un enjeu de développement touristique.

Le groupe de travail se questionne sur les orientations d'action vis-à-vis des loisirs motorisés : il est nécessaire de bien intégrer les pratiquants dans la concertation ; il semble nécessaire d'organiser, hiérarchiser, et cartographier les chemins fermés à la circulation. Mme Maitrot indique que s'il y a un balisage spécifique indiquant l'interdiction sur les secteurs à enjeux, le travail de police sera plus aisé.

Mr Grandgirard rappelle que canaliser les loisirs motorisés est par définition difficile.

Enfin, il semble nécessaire d'informer les acteurs touristiques (gîtes, hôtels, privés) sur la réglementation et sur les démarches mises en œuvre.

Vis-à-vis des « nouvelles » activités, M. Maitrot indique de nouvelles activités se développent avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Certaines peuvent être problématiques, L'ONF a par exemple déjà constaté un rassemblement spontané issu d'Internet en forêt, réunissant plusieurs dizaines de personnes. D'autres peuvent constituer une nouvelle activité touristique du territoire, tel que le Geocaching (recherche de cachettes par GPS). Son développement encadré peut-être un objectif du territoire.

Vis-à-vis des activités de loisirs en lien avec la faune et la flore, M. Wiatr indique que la tendrie aux grives est une richesse patrimoniale qu'il faut mettre en valeur. Il indique que l'association des Amis du Parc développe justement une sortie en septembre sur le thème. Il serait possible l'aller plus loin.

Une remarque générale est faite sur les sorties encadrées (pour la faune notamment), qui constituent une vraie plus-value pour les non-connaisseurs.

Vis-à-vis de la cueillette de menus produits forestiers, le groupe indique que cela ne constitue pas un enjeu sur le territoire. Le ramassage se fait de manière non contrôlée et il y a une certaine commercialisation, mais l'impact reste limité.

- **Aménagements récréatifs en forêt,**

Concernant les équipements d'accueil, Mme DUPONT indique qu'il y a très peu d'abris couverts en forêt, permettant par exemple d'accueillir un groupe pour une cinquantaine de personnes. Il pourrait être utile pour son activité et pour de nombreuses autres.

Patrimoine culturel en forêt

Mme DUPONT indique que le patrimoine légendaire est peu valorisé touristiquement en comparaison de sa richesse. Pour anecdote, elle précise que des conteurs extérieurs au territoire « emprunte » les légendes locales car elles ne sont pas valorisées ici.

Mme Brasseur fait remarquer que le Cheval ardennais est un patrimoine local en danger. C'est un enjeu pour le PNR autant patrimonial qu'économique.

D'autres patrimoines pourraient être valorisés : notamment la thématique contrebande franco-belge, en lien avec les partenaires frontaliers, le patrimoine oral et la toponymie.

Conclusion

Il est fait la remarque que cette réunion a été axée en majorité sur la valorisation touristique des forêts et qu'il a été peu approfondi les questions propres à la gestion forestière. L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Vincent clos la séance en remerciant les participants pour ces échanges.

ANNEXE 9 : COMPTE-RENDU DE COMITE DE PILOTAGE - CHARTE FORESTIERE DE
TERRITOIRE DU PNR DES ARDENNES – 24 OCTOBRE 2013

COMPTE RENDU DE COMITE DE PILOTAGE
Charte forestière de territoire du PNR des Ardennes
24 octobre 2013 à Renwez



La réalisation de la Charte forestière de territoire du Parc naturel régional des Ardennes est cofinancée par l'Union européenne et le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. L'Europe s'engage en Champagne-Ardenne avec le Fonds européen agricole pour le développement rural.

Etaient présents (25 personnes):

- Marjorie CASSAGNAUD, Union régionale des communes forestières de Champagne-Ardenne
- Miguel DA COSTA NOGUEIRA, Parc naturel régional des Ardennes
- Martine DESCARTES, maire de La Neuville-aux-Joutes
- Jean-Marie DEVAUX, commune de Tarzy
- Christine DUPONT, Association des amis du Parc naturel régional des Ardennes
- Monique CASTAGNEDE, Comité départemental de cyclotourisme des Ardennes
- Dominique COURTAT GUITTON, Chambre de commerce et d'industrie des Ardennes
- Régis DROUHIN, Centre régional de la propriété forestière Champagne-Ardenne
- Francis FLOQUET, Office de tourisme de Charleville-Mézières et de sa région
- Audrey GLOOR, Syndicat intercommunal du nord-ouest ardennais
- Jean-Claude GRAVIER, maire-adjoint de Haybes
- Luc LALLOUETTE, maire de Tournavaux
- Colin LE BALLE, Parc naturel régional des Ardennes
- Philippe LECOMTE, Office national des forêts, Agence des Ardennes
- Yvon MARCHAND, commune de Vireux-Wallerand
- Wilhelm MARLIER, maire d'Hannappes
- Damien MARTIN, Direction des territoires des Ardennes
- Sébastien MORENO, Agence locale de l'énergie des Ardennes
- Françoise SIMON, Comité départemental de tourisme équestre des Ardennes
- Jean-Marie SOGNY, Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne
- Claude TANTON, maire de Rouvroy-sur-Audry
- Guillaume VIELLE, Conseil général des Ardennes
- André VINCENT, maire d'Hargnies, vice-président du Parc naturel régional des Ardennes
- Stanislas WIATR, Association des amis du Parc naturel régional des Ardennes
- Isabelle ZARLENGA, Directrice du Parc naturel régional des Ardennes

Monsieur Vincent préside ce comité de pilotage en sa qualité de Vice-Président du Parc naturel régional des Ardennes en charge notamment de la Charte forestière de territoire. Il remercie les personnes présentes à cette réunion et invite chacun à se présenter.

Cette réunion est le comité de pilotage intermédiaire de la démarche de charte forestière de territoire qui a été initiée en 2012 par le Parc naturel régional des Ardennes. Monsieur Vincent

rappelle que cette charte est une démarche de développement durable de la forêt et du bois permettant à l'ensemble des acteurs de s'impliquer et de s'exprimer au travers des groupes de travail thématiques et entretiens qui ont été organisés jusqu'ici. Cette démarche aboutira en juin 2014 à un programme d'action pluriannuel.

A partir des résultats de la concertation et du diagnostic, une synthèse des enjeux et des propositions d'orientations peuvent être formulées. Elles constituent l'objet de cette réunion.

Monsieur Le Balle, chargé de l'élaboration de la Charte forestière de territoire en présente le contenu. Les échanges sont les suivants :

Axe : valoriser la filière bois locale

Orientation : améliorer la connaissance de l'offre locale et promouvoir les filières locales

M. Vincent indique qu'il y a peu de lien entre les différentes filières bois dans le département. Par exemple entre les maîtres d'œuvre de la construction, tel que les bailleurs sociaux et les fournisseurs locaux pouvant créer des produits bois pour la construction tel que les scieries. Il peut être intéressant d'organiser des rencontres entre ces acteurs pour rechercher les possibilités d'adaptation de l'offre à la demande. Les Communes en particulier ont un rôle d'exemple à donner.

Il indique également qu'un travail technique et approfondi est nécessaire pour améliorer les connaissances des opportunités de développer les filières courtes. Les problématiques de résistance, de qualité des bois locaux dans la construction est par exemple essentiel à approfondir. Le développement de filière courte, tel que développé dans les Alpes avec la marque « Bois des Alpes », pourrait être une question à approfondir également.

M. Wiatr présente l'exemple de Le Chenelet, qui est un projet d'habitat d'économie solidaire et sociale, qui prend en compte le bois. Ce sont des modèles qui peuvent permettre de sensibiliser les acteurs du territoire.

M. Le Balle indique que la sensibilisation des acteurs professionnels est déjà engagée avec la CCI par exemple et le programme Bati2D. C'est néanmoins une action qui peut être développée par le PNR.

M. Tanton demande si il existe une liste des entreprises bois et bois énergie du territoire.

M. Le Balle indique qu'il existe un inventaire développé par Valeur bois, mais qui ne détaille pas les produits des entreprises. M. Vincent indique que vis-à-vis des entreprises de bois énergie, il y a l'entreprise Deglaire à proximité et en Belgique. Il y a aussi des projets d'entreprises, tel qu'à Monthermé.

M. Moreno rappelle que la problématique du territoire vis-à-vis du développement d'entreprises bois énergie et d'une filière locale, est la faible demande de bois énergie. Il y a aujourd'hui trop peu de chaufferies communales pour pouvoir structurer l'approvisionnement.

Martines Descartes indique que les particuliers sont un potentiel non négligeable.

M. Vincent indique qu'il faut différencier la taille des projets et les produits. Les particuliers utilisent généralement des granulés, issus des déchets du bois, alors que les chaufferies communales utilisent des plaquettes. Il est néanmoins possible de développer des connexions privées sur un réseau de chaleur bois communal, tel qu'il a été réalisé dans les Crêtes Préardennaises.

M. Le Balle indique vis-à-vis de cela que la priorité est l'organisation des communes, avant de réfléchir à y intégrer les particuliers.

Action : Evènementiel bois

M. Marchand demande comment les entreprises locales réagissent à ces projets ? Il indique aussi qu'il est important de valoriser le bois local.

M. Le Balle indique que même si la sensibilisation est ouverte aux bois en général, cela peut avoir quand même des conséquences positives sur les entreprises locales.

Actions : Outils d'aide à la décision au bois-énergie et à la mise en œuvre d'un approvisionnement local

Mr Lecomte indique qu'il faut des projets tests sur lesquels s'appuyer et tester la mobilisation de bois énergie et ses conditions économiques et techniques.

M. Lallouette indique qu'une fois l'affouage distribué, la ressource à destination du bois énergie est très faible. De nombreux abus existent et peu de moyens sont mis en œuvre pour les limiter. Par exemple vis-à-vis d'une circulation nombreuse des tracteurs en forêts.

Mme Cassagnaud indique que le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) est un outil qui permet de fournir aux élus l'ensemble des connaissances nécessaires pour faire des choix. Tel que le développement de chaufferies bois, la place de l'affouage, l'opportunité de développer des réseaux de chaleur... Le PAT permet de « mettre les mains dans le cambouis » de manière positive. De manière générale, il ne faut pas s'interdire de penser au développement de chaufferies bois à cause de l'affouage.

Mme Descartes, précise que généralement, l'affouage est un manque à gagner pour les Communes.

M. Martin, indique que jusqu'à aujourd'hui, le développement de chaufferies bois est subventionné largement et que le regroupement de projet peut permettre d'être aidé. Il cite l'exemple de Clavy-Warby vis-à-vis du développement de chaufferies entre particuliers d'un même quartier.

M. Wiatr pose la question de l'utilisation du bois dans les Communes vis-à-vis du PVC. Il indique qu'il serait intéressant de se rapprocher des grands distributeurs pour favoriser l'utilisation du bois.

M. Lallouette pose la question de l'utilisation des déchets de bois locaux et ceux en particuliers de deux scieurs feuillus.

M. Moreno indique qu'aujourd'hui, les déchets de scieries sont bien valorisés, entre autre dans les chaufferies bois des scieries. Il indique qu'il est important de développer la communication auprès des Communes. Une plaquette de sensibilisation est en cours d'élaboration.

Action : Animation autour du bois-énergie et matériau :

M. Vincent indique qu'il est important de mettre en valeur les acteurs du territoire, tel que l'ALE.

M. Moreno pose la question de la chaufferie de Revin qui est en fin d'exploitation et de sa pérennisation.

Axe : favoriser la concertation autour de l'équilibre sylvo-cynégétique :

Orientation : favoriser le partage du constat de l'influence du gibier sur la réalisation de la gestion forestière

M. Vincent indique qu'il existe une tension vive entre les chasseurs et les forestiers vis-à-vis du constat de la pression du gibier sur la forêt. Il semble important d'agir en priorité sur cette problématique, par les deux leviers possibles : augmenter les plans de chasse et la capacité d'accueil des forêts. Il est néanmoins important d'avoir un constat partagé.

M. Veille demande si les chasseurs participent à l'élaboration de la charte forestière de territoire.

M. Le Balle indique qu'ils ont été présents aux premières réunions. Néanmoins, la concertation principale est à organiser au niveau départemental. Le Pnr viendra agir en faveur des actions menées à cette échelle.

M. Martin précise qu'il y a au niveau départemental, des tables rondes sont effectuées, il y a la mise en place d'ICE actuellement sur des territoires modèles, avec l'ONCFS, dont les vieilles forges sur le PNR. Il y a aussi un rapprochement effectué avec le territoire belge, pour développer un programme Interreg 2015-2020. Notamment, le but est de chercher à harmoniser les pratiques. Les belges ont une pratique très différente, avec une période de chasse plus courte, et avec une pression de chasse très forte.

M. Drouhin précise aussi que la mise en place d'ICE et en particulier des indices de consommation, sont très coûteux en temps.

M. Lecomte indique que lors de la mise en place d'un suivi, les résultats sont disponibles seulement des années après. Or, la situation est critique, et sans action rapide, le renouvellement d'une partie de la forêt va être très difficile. Quant à l'amélioration des milieux, elle reste une solution à la marge en termes de résultat pour améliorer l'équilibre forêt-gibier, loin derrière la gestion des populations.

Axe : Promouvoir une gestion multifonctionnelle et durable

Orientation : développer les outils de sensibilisation et d'échange sur la gestion forestière

M. Lecomte soulève des interrogations sur la mise en place d'action de sensibilisation qui peuvent avoir double emploi avec ce qui se fait déjà.

M. Cassagnaud indique que le PNR est un bon vecteur pour faire passer des messages et en particulier appuyer le travail du gestionnaire.

M. Marchand indique que même si il considère le travail de l'ONF comme très bien fait, le PNR peut tout de même avoir une approche différente et apporter d'autres éléments.

Axe : Favoriser la qualité de l'accueil en forêt

M. Lecomte indique que l'aspect le plus intéressant de ces questions c'est l'échelle du PNR, et l'harmonisation du développement touristique.

L'outil de site internet, est dans les discussions depuis plus de 20 ans, sa mise en place sera un acte très important, même si effectivement, les données, dont les données « exploitation forestière » seront limitées en précision.

M. Veille indique que le rôle du PNR est vraiment orienté vers la vulgarisation à travers la diffusion d'informations compréhensibles, de façon très simple, à la population. Le rôle du PNR est aussi un rôle de concertation, afin de provoquer la discussion autour du constat que « l'on partage tous le même territoire ». Le PNR se doit d'être aussi une source d'information. Le PNR a pour intérêt de catalyser les actions. Enfin, il souhaite que l'ensemble des acteurs puissent avoir « le réflexe » PNR.

Vis-à-vis de la démarche de Charte, il indique qu'il est normal de n'avoir aujourd'hui que peu de pistes d'actions, car la première étape, c'est effectivement d'avoir une photographie du territoire.

M. Vincent remercie les invités présents pour leurs remarques. Il indique qu'à partir de cette synthèse, les propositions d'actions vont être approfondies en se rapprochant des acteurs concernés, afin de déboucher sur un programme d'action au printemps 2014.

ANNEXE 10 : COMPTE RENDU DE COMITE DE PILOTAGE - CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU PNR DES ARDENNES – 10 JUIN 2014

COMPTE RENDU DE COMITE DE PILOTAGE Charte forestière de territoire du PNR des Ardennes 10 juin 2014 à Renwez



La réalisation de la Charte forestière de territoire du Parc naturel régional des Ardennes est cofinancée par l'Union européenne et le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. L'Europe s'engage en Champagne-Ardenne avec le Fonds européen agricole pour le développement rural.

Etaient présents :

- Sylvain ALLONSIUS, représentant la commune de la Neuville-aux-Joutes,
- Gino BIGIARINI, maire de la commune de Les Hautes-Rivières,
- Catherine BOUILLON, commune de Murtin-et-Bogny,
- Hubert BRODIER, président de l'Association Revin Rando Patrimoine,
- Michèle BRO SSE, chef de l'unité « Nature Forêt Chasse » de Direction Départementale des Territoires des Ardennes,
- Robert COLSON, représentant la Communauté d'agglomération Charleville-Mézières et Sedan, Maire de la commune d'Arreux,
- Jean-Claude CRHISMENT, représentant la commune d'HARCY,
- Dominique DAVENNE, maire de la commune de Marlemont,
- Mario DE ANGELIS, représentant la commune de Vireux-Molhain,
- Patrick DEMORGNY, maire de la commune de Prez,
- Richard DEPOIX, représentant la commune de Joigny-sur-Meuse,
- Jean-Marie DEVAUX, représentant la commune de Tarzy,
- Jacky DEVIN, représentant la commune de Revin,
- Julie DIELS, représentant la commune de Lépron-les-Vallées,
- Didier DOUSSOT, représentant la commune de Rancennes,
- Régis DROUHIN, technicien pour les Ardennes du Centre régional de la propriété forestière Champagne-Ardenne,
- Philippe CANOT, maire de la commune de Sécheval, Président de l'Association des Communes forestières des Ardennes,
- Marjorie CASSAGNAUD, directrice de l'Union régionale des Communes forestières de Champagne-Ardenne,
- Patrick COLAS, représentant la commune de Tournes,
- Frédéric DEFINANCE, chargé de mission « Natura2000 » de la Direction Départementale des Territoires des Ardennes,
- Sylvain DEBRIELLE, directeur de la Fédération départementale des Chasseurs des Ardennes,
- Jean-Pol DEVRESSE, président de l'office de tourisme de Val d'Ardenne, Maire de Vireux-Molhain,
- Thierry GILBERT, représentant la commune de Neuville-lez-Beaulieu,
- Arnaud GONDA, chef du service aménagement durable au Conseil Général des Ardennes,
- Jean-Claude GRAVIER, représentant la commune de Haybes,
- Quentin HENRIET, stagiaire à l'Agence locale de l'énergie des Ardennes,
- Colin LE BALLE, chargé de mission « Forêt » du Parc naturel régional des Ardennes,
- Philippe LECOMTE, chef aménagiste à l'Office national des forêts, agence des Ardennes,
- Mr LESCUET, représentant la commune de Revin,
- Gary LEVA, représentant la commune de Fumay,
- Jean-Pierre LIBOTTE-DELEGAY, commune de Nouzonville,
- André LIEBAUX, maire de la commune de Gué d'Hossus,

- Chloé LINDINGRE, chargé de mission « bois-énergie » de l'Union régionale des Communes forestières de Champagne-Ardenne,
- Jacques MAINNEMARRE, maire de la commune de Tremblois-lès-Rocroi,
- Pierre MARCHAND, maire de la commune de Fépin,
- Jean-Marie MARTIN, représentant la Communauté de communes Ardennes Rives de Meuse,
- Laurent MARTIN, représentant la commune de Fligny,
- Roland MASSON, Fédération départementale des Chasseurs des Ardennes,
- Bernard MEUNIER, représentant la commune de Givet,
- Christian MICHAUX, maire de la commune de Taillette,
- Sébastien MORENO, chargé de mission « bois-énergie » à l'Agence locale de l'énergie des Ardennes,
- Christian MOUGIN, maire de la commune de Maubert-Fontaine,
- Magali MURARO-COCHART, représentant la commune de Rocroi,
- Dominique PAPIER, représentant la commune de Les Hautes-Rivières,
- M. PETITFILS, représentant la commune d'Haudrecy,
- M. PIRE, représentant la commune de Taillette,
- M. POUDAUX, représentant la commune d'Haudrecy,
- Pierre SAINGERY, représentant la commune de Bourg-Fidèle,
- Elisabeth SATABIN, maire de la commune de Rumigny,
- Bernard SCHRUB, représentant la commune de Monthermé,
- Jean SERIS, représentant la commune de Signy-le-Petit,
- Catherine SQUEVIN, directrice du Comité départemental du tourisme des Ardennes,
- Hervé ROYER, représentant la commune de Vireux-Wallerand,
- André VINCENT, maire d'Hargnies, Vice-président du Parc naturel régional des Ardennes,
- Francis VIRY, représentant la commune de Ham-sur-Meuse,
- Jean-Pierre WARNIER, représentant la commune de Bogny-sur-Meuse,
- Marie-France WIATR, représentant la commune de Remilly-les-Pothées,
- Stanislas WIATR, président de l'Association des amis du Parc naturel régional des Ardennes,
- Isabelle ZARLENGA, directrice du Parc naturel régional des Ardennes,

Etaients excusés :

Communauté de communes Portes de France, Communauté de communes Ardennes Thiérache, Communauté de communes Meuse et Semoy, Conseil Régional de Champagne-Ardenne, Commune d'Anchamps, Commune d'Antheny, Commune d'Aubigny-les-Pothées, Commune d'Aubrives, Commune d'Auge, Commune d'Auvillers-les-Forges, Commune de Blanchefosse-et-Bay, Commune de Blombay, Commune de Bossus-les-Rumigny, Commune de Brognon, Commune de Cernion, Commune de Champlin, Commune de Charnois, Commune de Chilly, Commune de Chooz, Commune de Cliron, Commune de Deville, Commune d'Estrebay, Commune d'Etalle, Commune d'Eteignières, Commune de Flaingnes-Havys, Commune de Foisches, Commune de Fromelennes, Commune de Gerspunsart, Commune de Girondelle, Commune de Hamles-Moines, Commune d'Hannappes, Commune d'Haulmé, Commune de Hierges, Commune de La Ferée, Commune de Laifour, Commune de Landrichamps, Commune de Laval-Morency, Commune de Le Châtelet-sur-Sormonne, Commune de Le Fréty, Commune de L'Echelle, Commune de Les Mazures, Commune de Liart, Commune de Logny-Bogny, Commune de Lonny, Commune de Marby, Commune de Montcornet, Commune de Montigny-sur-Meuse, Commune de Neufmanil, Commune de Regniowez, Commune de Renwez, Commune de Rimogne, Commune de Rouvroy-sur-Audry, Commune de Saint Marcel, Commune de Sévigny-la-Forêt, Commune de Sormonne, Commune de Thilay, Commune de Tournavaux, Commune de Vaux-Villaine, Préfecture de Champagne-Ardenne, Préfecture des Ardennes, Ville de Charleville-Mézières, Syndicat Intercommunal du Nord-Ouest Ardennais, Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Ardennes, PEFC Champagne-Ardenne, Coopérative forestière des Ardennes, Délégation régionale Champagne-Ardenne de la C.N.I.E.F.E.B , Interprofession Valeur Bois, Syndicat des entrepreneurs de travaux forestiers, Groupement intersyndical des Bois de Champagne-Ardenne, La Scierie Ardennaise, Etablissements Baret, Association Pôle Bois Ardennes , Société forestière - Caisse des dépôts et consignations, Office national de la chasse et de la faune sauvage, UDTOSI des Ardennes, Office de tourisme de Charleville-Mézières et sa région, Office de tourisme de Rocroi et du nord-ouest ardennais, Office de tourisme des Boucles de Meuse et de Semoy, Comité départemental de tourisme équestre, Comité départemental de cyclotourisme, Comité départemental du cyclisme des Ardennes, Comité de randonnée pédestre des Ardennes, Association Ardennature.com, Regroupement des naturalistes ardennais, Ligue pour la protection des oiseaux Champagne-Ardenne,

Société d'histoire naturelle des Ardennes, Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne, Office national de l'eau et des milieux aquatiques, Fédération départementale de la pêche des Ardennes, Réseau de transport d'électricité, DREAL Champagne-Ardenne, Centre de recherche et de formation en éco-éthologie, Chambre de commerce et d'industrie des Ardennes, Chambre des métiers et de l'artisanat des Ardennes, Chambre d'agriculture des Ardennes, DRAAF Champagne-Ardenne.

Monsieur Vincent préside ce comité de pilotage en sa qualité de Vice-Président du Parc naturel régional des Ardennes en charge notamment de la Charte forestière de territoire. Il remercie les personnes présentes à cette réunion qui vient clore près de 2 ans de concertation et invite chacun à se présenter. Monsieur Vincent rappelle que cette charte est une démarche de développement durable de la forêt et du bois permettant à l'ensemble des acteurs de s'impliquer et de s'exprimer au travers des groupes de travail thématiques, entretiens et comités de pilotage qui ont été organisés depuis 2012. Cette concertation a permis de produire un diagnostic partagé et un programme d'actions, dont la présentation et l'écoute des remarques fait l'objet de cette réunion, suite à l'envoi par courrier électronique de son contenu aux participants. Ce plan d'action, est structuré en 7 orientations thématiques et 18 actions. Monsieur Le Balle, chargé de l'élaboration de la Charte forestière de territoire en présente le contenu. Les échanges sont les suivants :

Orientation : Favoriser une gestion forestière durable et dynamique

Concernant **l'action n°4** – Amendements minéraux basiques et gestion forestière courante -, il est demandé s'il existe un impact de ces amendements sur la flore. Monsieur Lecomte indique que cela provoque effectivement des changements sous la forme d'apparition d'une flore nouvelle, mais après quelques années, on constate que les deux coexistent, la flore initiale continue à s'exprimer et se trouve enrichie. Monsieur Le Balle indique que l'intérêt de l'action présentée dans la CFT est de permettre justement une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux lors des amendements. Monsieur Lecomte rappelle que sans compensation, l'acidification des sols augmentera. Il faut différencier la pratique des amendements minéraux basiques, qui ont un effet lent et durable en vue de restaurer les qualités physico-chimiques du milieu, et les pratiques de fertilisation. Monsieur Vincent ajoute en outre que les amendements peuvent améliorer nettement la croissance des peuplements.

Orientation : Poursuivre le développement d'une filière bois-énergie locale et efficace

Concernant **l'action n°5** – Plan d'approvisionnement territorial – plusieurs remarques sont émises notamment concernant la coexistence entre le développement des chaufferies, la pratique de l'affouage et les prix qui pourraient augmenter. Monsieur Vincent rappelle que la mise en place de ce plan d'approvisionnement permettra de bien prendre en compte la ressource, son utilisation et d'envisager le projet dans son ensemble (stockage, coût...). Il ajoute que plusieurs chaufferies existent ou sont en projet comme à Revin, Sécheval, Eteignières, Hargnies ou Rocroi. Il serait intéressant d'avoir une réflexion collective et un retour d'expériences.

Monsieur Canot indique que la commune de Sécheval est propriétaire d'une chaufferie à bois, dont il est satisfait. Il émet cependant une réserve quant à la filière d'approvisionnement. Dans son cas, il s'approvisionne aux Petites Armoises, village situé à 50 km. En effet, la chaufferie nécessite des plaquettes très sèches ce qui implique une plateforme de stockage-séchage, que la commune ne

peut pas créer à elle seule. Il a ainsi une grande attente de ce plan pour pouvoir développer les projets et organiser la filière d'approvisionnement avec du bois local.

Monsieur Chrisment demande des précisions sur le contenu de la convention entre le PNR et RTE. En effet, il estime que la gestion actuelle de RTE sous les lignes électriques, du fait des gyrobroysages répétés, a pour conséquence le développement excessif de la fougère, et ne permet aucune autre utilisation. Monsieur Vincent indique qu'il y a en effet des possibilités d'amélioration et d'utilisation des tranchées forestières telles que les gagnages à gibier, les cultures énergétiques. Madame ZARLENGA précise que la convention signée avec RTE comporte 6 actions allant d'une étude avec l'université de Reims sur le rôle de corridor des tranchées forestières à la mise en place d'actions de communication (exposition « paroles d'habitants ») en passant par la réalisation du plan d'approvisionnement territorial. Sur cette action, il y a effectivement une attente particulière de RTE d'animation de la part Parc auprès des propriétaires et en particulier des communes pour une gestion différente sous les lignes. Monsieur Le Balle relève que les pratiques actuelles de mises en sécurité des lignes et la mise en place de techniques ou d'utilisation alternatives sont liées aux coûts.

Monsieur Papier, demande quelles seraient les entreprises fournisseurs de plaquettes en bois-énergie avec le développement des chaufferies collectives. En effet, il y aurait un risque de monopole. Monsieur Le Balle indique que s'agissant de plaquettes forestières locales et sèches, les fournisseurs sont différentes entreprises locales, voire des communes. Monsieur Canot indique que le développement de chaufferies collectives peut justement permettre de développer des emplois non délocalisables. Pour Monsieur Moreno, il faut bien différencier les types de chaufferies entre une chaufferie de petite puissance telle que celle de Sécheval qui va consommer environ 70 stères, une chaufferie de forte puissance telle que Rocroi ou Charleville-Mézières, ou encore à une autre échelle, la chaufferie d'Unilin à Bazeilles.

Monsieur Colson indique que le développement des chaufferies collectives et de la production locale de plaquettes peut avoir une influence sur les prix du bois de chauffage et leur achat par des cessionnaires.

Vis-à-vis de **l'action n°6** – Renouvellement des appareils anciens de chauffage au bois - Madame Brosse rappelle que l'amélioration des appareils de chauffage n'est pas toujours possible dans des habitats anciens. Monsieur Vincent précise que le renouvellement ne se substitue pas aux travaux indispensables d'isolation aidés par l'ANAH. Il en est le complément avec un effet sur la pollution aux particules fines et une diminution, à terme, de la consommation de bois d'affouage.

Sur le **bois de chauffage en général**, plusieurs remarques sont effectuées :

Monsieur Moreno présente une plaquette « comment se chauffer efficacement au bois buche » qu'il souhaite diffuser aux affouagistes. Madame Zarlanga indique que l'on peut s'organiser pour la diffuser en même temps que le guide des bonnes pratiques de l'affouage. Pour Monsieur Chrisment, la plaquette semble être bien complémentaire avec le guide.

Vis-à-vis de l'affouage, Monsieur Gravier relève que les communes possèdent des moyens limités quant aux abus. Il observe que le manque d'harmonisation entre les communes est aussi une source de problèmes supplémentaires (ayant une rotation d'affouage différente par exemple). Madame Cassagnaud indique qu'une solution est la mise en place de règlement d'affouage. Il est prévu de

développer cette action avec le Parc : en complément du guide destiné aux affouagistes, il est prévu une sensibilisation à destination des communes.

Orientation : développer l'utilisation du bois matériau et les liens entre l'amont et l'aval

Différentes remarques sont formulées vis-à-vis des actions présentées :

Monsieur Colson, appuie l'intérêt de réaliser un guide des produits bois des entreprises locales car les communes reçoivent de nombreuses publicités pour des produits bois, mais très peu des entreprises locales. Cela concerne par exemple des produits tels que des tables de pique-nique.

Monsieur Vincent indique que les architectes jouent un rôle essentiel vis-à-vis de l'intégration du bois dans les projets.

Monsieur Canot rappelle que le développement de l'utilisation du bois local est soutenu par le Réseau des Communes forestières avec notamment une initiative sur le développement de labels géographiques et technologiques tel que le label « bois des alpes », qui peut permettre d'intégrer des critères géographiques aux appels d'offre des marchés publics.

Monsieur Vincent indique que du fait de la ressource de bois construction essentiellement résineuse de notre territoire, et de l'organisation de la filière bois locale, il est intéressant de penser « transfrontalier » en associant Ardennes françaises et belges.

Vis-à-vis des liens entre forêts communales et entreprises locales, Monsieur Martin fait état d'une démarche entreprise par plusieurs communes dont Revin cherchant à développer la vente de gré à gré avec les scieries locales, à travers la mise en place de contrats d'approvisionnements. Cette initiative ne parvient pas à se généraliser et se heurte à des groupes de pressions régionaux.

Monsieur Demorgny indique que la filière n'est pas structurée et qu'elle doit s'organiser au niveau régional, le Parc ne constituant pas la bonne échelle de réflexion.

Monsieur Wiatr souhaite que la sensibilisation au « reflexe bois » concerne également les particuliers.

Orientation : Participation à la concertation autour de l'équilibre sylvo-cynégétique

Monsieur Vincent indique qu'il y a deux éléments principaux pour tendre vers un équilibre sylvo-cynégétique : observer et agir. La qualification de la pression du gibier par des indicateurs est longue, et il est intéressant d'engager parallèlement à cette observation des actions concrètes. Pour cela, un des leviers est d'agir sur la capacité d'accueil de la forêt.

Messieurs Chrisment et Papier remarquent que les populations de grand gibier sont en diminution sur le territoire. Messieurs Demorgny et Masson s'accordent sur l'augmentation des prix des chasses louées avec la concurrence d'acheteurs extérieurs au territoire, avec une modification d'une chasse traditionnelle vers une chasse très commerciale. Monsieur Demorgny ajoute que la relation faune-flore n'est plus équilibrée dans ces territoires.

Monsieur Debrielle indique que les forêts communales qui représentent une grande partie des territoires de chasses, restent louées aux habitants, sans surenchère. Il ajoute que les prochaines locations de chasses de l'ONF ne se feront plus par adjudication mais de gré à gré avec un contrat d'objectifs. Il ne souscrit pas au diagnostic de déséquilibre du territoire, qu'il ne faut pas généraliser. Il indique aussi que le suivi des populations est déjà engagé sur le PNR à travers des mesures sur de nombreux secteurs, et que les inventaires de pression sur la flore est à la charge des forestiers. Le développement d'enclos témoins lui paraît par ailleurs, d'une utilité limitée. Sur ce dernier point, Monsieur Lecomte remarque que cela permet de sensibiliser sur l'intérêt des enclos de régénération, en particulier vis-à-vis du chêne, qui a de très fortes difficultés à être régénéré sur le territoire.

Madame Brosse mentionne que les services de l'état sont engagés dans le suivi et l'amélioration de l'équilibre sylvo-cynégétique, et qu'ils souhaitent être intégrés aux actions de la CFT qui visent aux mêmes objectifs. Par ailleurs, elle indique que le développement de plusieurs méthodes de suivi est intéressant pour faire avancer les connaissances et la concertation.

Monsieur Drouhin dit souscrire au constat du déséquilibre et se porte en faux, avec d'autres acteurs, sur le constat de diminution des populations et de la pression sur les forêts du territoire.

Monsieur Papier demande si le PNR est consulté lors de l'attribution des plans de chasse. Madame Zarlanga répond par la négative.

Orientation : Développer la qualité de l'accueil en forêt

Plusieurs remarques sont émises sur **les loisirs motorisés**. Monsieur Seris témoigne de retours faits par des randonneurs qui sont dérangés par les véhicules motorisés en particulier dans les forêts communales. Il s'interroge sur les leviers d'action.

Monsieur Chrisment indique que le PNR est limité pour aider les communes, et que l'application de la réglementation reste l'outil le plus efficace.

Madame Zarlanga indique que le PNR a entrepris une démarche auprès des communes en cartographiant les chemins ruraux et en indiquant leur sensibilité environnementale. Ces documents ont été transmis et une rencontre est programmée avec les élus pour en discuter. Un accompagnement est prévu quant à la prise d'arrêté par le maire (accompagnement technique, voir financier pour l'acquisition de panneaux réglementaires). Pour ce qui est du contrôle, plusieurs opérations menées par la gendarmerie, les services de l'ONF et l'ONCFS ont été organisées et relayées par la presse locale. Madame Brosse indique que les contrôles de terrain sont une priorité, mais ils sont limités par les moyens.

Vis-à-vis de **l'action n°17** relative à la mise sur internet des calendriers de chasse, Madame Squevin montre un intérêt marqué pour développer cette action, la réalisation de randonnées en automne étant fortement limitée par la méconnaissance des dates de chasse. Le développement de l'outil à l'échelle du PNR peut être relayé sur le site ardenne.com. Il pourrait s'agir là d'une expérimentation à déployer au niveau départemental.

Monsieur Debrielle invite les usagers de randonnée à écrire à la fédération de chasse en précisant le parcours demandé, et il leur sera transmis les informations sur la chasse.

Monsieur Colson indique que sa commune souhaite acquérir des forêts sur son périmètre communal afin de valoriser une gestion multifonctionnelle vis-à-vis des forêts privées qui développent une sylviculture intensive avec une prise en compte limitée des impacts paysagers. La commune se heurte à une concurrence très forte sur les prix d'achat face aux investisseurs privés et étrangers. Il s'interroge sur les aides existantes favorisant l'achat des forêts par les communes. Il lui est répondu qu'il n'existe plus d'aide à l'achat.

Monsieur Drouhin indique que les forêts en question sont gérées dans le respect de la réglementation, replantées rapidement et gérées dans le cadre de Plan simple de gestion. La gestion du paysage, le choix des essences et des objectifs de la forêt sont du ressort du propriétaire.

Madame Cochart souhaite connaître les personnes qui ont été entretenues durant l'élaboration de la charte forestière de territoire. Monsieur Le Balle indique que la liste sera disponible prochainement auprès du PNR avec la finalisation de la rédaction des documents de la Charte forestière de territoire.

Après avoir pris note de l'ensemble de ces remarques, Monsieur Vincent relève qu'il existe un consensus sur le programme d'actions proposé avec un intérêt particulier relevé notamment pour le plan d'approvisionnement territorial et s'agissant du thème du bois construction, pour l'action auprès des collectivités publiques leur permettant de privilégier le bois dans leurs investissements.

La prochaine étape consiste en la mise en œuvre du plan d'actions. Si le Parc doit s'organiser pour répondre à cette demande, les actions présentées restent collectives et nécessitent la mobilisation des partenaires. L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Vincent clos la séance en remerciant les participants pour ces échanges.

ANNEXE 11 : LISTE DES ESPECES FORESTIERES DECRITES SUR LE PNR (DONNEES ZNIEFF, FAUNE CHAMPAGNE-ARDENNE, PNR, IFN)

Espèces strictement forestières ou plus fréquemment rencontrées

mammifères	Barbastelle d'Europe
mammifères	Ecureuil roux
mammifères	Grand murin
mammifères	Martre des pins
mammifères	Murin / Verpertillon de Bechstein
mammifères	Murin / Vespertillon à oreille échanquée
mammifères	Murin à moustache
mammifères	Murin de Brandt
mammifères	Murin de Natterer
mammifères	Oreillard gris
mammifères	Oreillard roux /septentrional
mammifères	Raton laveur
mammifères	Sérotine commune
oiseaux	Aigle botté
oiseaux	Autour des palombes
oiseaux	Bec-croisé des sapins
oiseaux	Bouvreuil pivoine
oiseaux	Chouette de Tengmalm
oiseaux	Chouette hulotte
oiseaux	Cigogne noire
oiseaux	Faisan vénéré
oiseaux	Geai des chênes
oiseaux	Gélinotte des bois
oiseaux	Gobe-mouche à collier
oiseaux	Gobe-mouche noir
oiseaux	Grimpereau des bois
oiseaux	Grimpereau des jardins

oiseaux	Grive draine
oiseaux	Grive musicienne
oiseaux	Gros-bec casse-noyaux
oiseaux	Loriot d'Europe
oiseaux	Mésange bleue
oiseaux	Mésange boréale
oiseaux	Mésange charbonnière
oiseaux	Mésange huppée
oiseaux	Mésange noire
oiseaux	Mésange nonette
oiseaux	Pic cendré
oiseaux	Pic épeiche
oiseaux	Pic épeichette
oiseaux	Pic mar
oiseaux	Pic noir
oiseaux	Pigeon ramier
oiseaux	Pinson des arbres
oiseaux	Pipit des arbres
oiseaux	Pouillot fitis
oiseaux	Pouillot siffleur
oiseaux	Pouillot véloce
oiseaux	Roitelet huppé
oiseaux	Roitelet triple-bandeau
oiseaux	Rouge-gorge familier
oiseaux	Sitelle torchepot
oiseaux	Tarin des aulnes
oiseaux	Troglodyte mignon

Espèce fréquentant les milieux forestiers

amphibiens	Crapaud commun
amphibiens	Grenouille agile
amphibiens	Grenouille rousse
amphibiens	Rainette verte
amphibiens	Salamandre tachetée
amphibiens	Triton alpestre
amphibiens	Triton crêté
amphibiens	Triton palmé
amphibiens	Triton ponctué
mammifères	Belette
mammifères	Blaireau d'Europe
mammifères	Campagnol agreste
mammifères	Campagnol roussâtre
mammifères	Campagnol souterrain
mammifères	Castor d'Eurasie / Castor d'Europe
mammifères	Cerf élaphe
mammifères	Chat forestier

mammifères	Chevreuil
mammifères	Crocidure leucode
mammifères	Crocidure musette
mammifères	Crossope aquatique
mammifères	Fouine
mammifères	Grand rhinolophe
mammifères	Hérisson
mammifères	Hermine
mammifères	Lapin de garenne
mammifères	Lérot
mammifères	Lièvre d'Europe
mammifères	Loir gris
mammifères	Loutre d'Europe
mammifères	Mulot à collier
mammifères	Mulot sylvestre
mammifères	Musaraigne carrelet
mammifères	Musaraigne couronnée
mammifères	Musaraigne pygmée

mammifères	Muscardin
mammifères	Noctule commune
mammifères	Petit rhinolophe
mammifères	Pipistrelle commune
mammifères	Putois d'Europe
mammifères	Rat noir
mammifères	Renard roux
mammifères	Sanglier
mammifères	Souris grise
mammifères	Taupe
mammifères	Vison d'Amérique
oiseaux	Accenteur mouchet
oiseaux	Alouette lulu
oiseaux	Balbusard pêcheur
oiseaux	Bécasse des bois
oiseaux	Bondrée apivore
oiseaux	Bruant jaune
oiseaux	Bruant zizi
oiseaux	Busard cendré
oiseaux	Busard Saint-Martin
oiseaux	Buse variable
oiseaux	Chardonneret élégant
oiseaux	Choucas des tours
oiseaux	Chevêche d'Athéna
oiseaux	Circaète Jean-le-blanc
oiseaux	Corbeau freux
oiseaux	Corneille noire
oiseaux	Coucou gris
oiseaux	Effraie des clochers
oiseaux	Engoulevent d'Europe
oiseaux	Epervier d'Europe
oiseaux	Etourneau sansonnet
oiseaux	Faucon hobereau
oiseaux	Fauvette à tête noire
oiseaux	Fauvette babillarde
oiseaux	Fauvette des jardins
oiseaux	Fauvette grisette
oiseaux	Grand duc d'Europe
oiseaux	Grand corbeau
oiseaux	Grive litorne
oiseaux	Grue cendrée
oiseaux	Hibou moyen-duc
oiseaux	Huppe fasciée
oiseaux	Hypolais icterine
oiseaux	Linotte mélodieuse
oiseaux	Locustelle tachetée
oiseaux	Merle à plastron
oiseaux	Merle noir
oiseaux	Mésange à longue queue

oiseaux	Milan noir
oiseaux	Milan royal
oiseaux	Moineau friquet
oiseaux	Pic vert
oiseaux	Pie bavarde
oiseaux	Pie-grièche écorcheur
oiseaux	Pigeon colombin
oiseaux	Pouillot ibérique
oiseaux	Rossignol philomène
oiseaux	Rouge-queue à front blanc
oiseaux	Serin cini
oiseaux	Sizerin flammé
oiseaux	Tarier pâtre
oiseaux	Tétras lyre
oiseaux	Torcol fourmilier
oiseaux	Tourterelle des bois
oiseaux	Venturon montagnard
oiseaux	Verdier d'Europe
plante vasculaire	Orchis à larges feuilles
plante vasculaire	Orchis incarnat
reptiles	Coronelle lisse
reptiles	Couleuvre à collier
reptiles	Lézard des souches
reptiles	Lézard vert
reptiles	Lézard vivipare
reptiles	Vipère péliade
insectes	Lucane cerf-volant
insectes	Cordulégastre bidenté
insectes	Cordulégastre annelé
insectes	Barbitiste des bois
insectes	Grand Collier argenté
insectes	Grand Sylvain
plante vasculaire	Cassis
plante vasculaire	Cerisier à grappes
plante vasculaire	Ophioglosse commun
plante vasculaire	Orme lisse
plante vasculaire	Aconit tue-loup
plante vasculaire	Lunaire vivace
plante vasculaire	Nivéole printanière
plante vasculaire	Renoncule à feuilles de platane
plante vasculaire	Géranium sanguin
plante vasculaire	Phalangère à fleurs de lis
plante vasculaire	Laîche humble
Insectes	Cordulie à corps fin

Liste de la flore forestière issue des relevés IFN (2012)

Groupe	Espèce
arbre	<i>Abies alba</i> subsp. <i>alba</i>
arbre	<i>Acer platanoides</i>
arbre	<i>Acer pseudoplatanus</i>
arbre	<i>Alnus glutinosa</i>
arbre	<i>Betula pendula</i>
arbre	<i>Betula pubescens</i> subsp. <i>pubescens</i>
arbre	<i>Carpinus betulus</i>
arbre	<i>Castanea sativa</i>
arbre	<i>Fagus sylvatica</i>
arbre	<i>Fraxinus angustifolia</i> subsp. <i>angustifolia</i>
arbre	<i>Fraxinus excelsior</i>
arbre	<i>Juglans regia</i>
arbre	<i>Malus sylvestris</i>
arbre	<i>Picea abies</i> subsp. <i>abies</i>
arbre	<i>Pinus nigra</i> subsp. <i>nigra</i>
arbre	<i>Pinus sylvestris</i>
arbre	<i>Populus</i> Autre cultivés
arbre	<i>Populus tremula</i>
arbre	<i>Prunus avium</i>
arbre	<i>Prunus spinosa</i>
arbre	<i>Pseudotsuga menziesii</i>
arbre	<i>Quercus petraea</i> subsp. <i>petraea</i>
arbre	<i>Quercus robur</i> subsp. <i>robur</i>
arbre	<i>Quercus rubra</i>
arbre	<i>Robinia pseudoacacia</i>
arbre	<i>Salix caprea</i>
arbre	<i>Salix cinerea</i>
arbre	<i>Salix fragilis</i>
arbre	<i>Sorbus aucuparia</i> subsp. <i>aucuparia</i>
arbre	<i>Sorbus torminalis</i>
arbre	<i>Thuja plicata</i>
arbre	<i>Tilia cordata</i>
arbuste	<i>Calluna vulgaris</i>
arbuste	<i>Clematis vitalba</i>
arbuste	<i>Cornus mas</i>
arbuste	<i>Cornus sanguinea</i>
arbuste	<i>Corylus avellana</i>
arbuste	<i>Crataegus laevigata</i>
arbuste	<i>Crataegus monogyna</i>
arbuste	<i>Cytisus scoparius</i>
arbuste	<i>Euonymus europaeus</i>
arbuste	<i>Frangula dodonei</i> subsp. <i>dodonei</i>
arbuste	<i>Hedera helix</i>
arbuste	<i>Ilex aquifolium</i>
arbuste	<i>Ligustrum vulgare</i>
arbuste	<i>Lonicera periclymenum</i>
arbuste	<i>Mespilus germanica</i>
arbuste	<i>Sambucus ebulus</i>
arbuste	<i>Sambucus nigra</i>
arbuste	<i>Sambucus racemosa</i>
arbuste	<i>Vaccinium myrtillus</i>
arbuste	<i>Viburnum lantana</i>
arbuste	<i>Viburnum opulus</i>
fougère	<i>Athyrium filix-femina</i>
fougère	<i>Dryopteris carthusiana</i>
fougère	<i>Dryopteris dilatata</i>
fougère	<i>Dryopteris filix-mas</i>

fougère	<i>Phyllitis scolopendrium</i>
fougère	<i>Polystichum aculeatum</i>
fougère	<i>Pteridium aquilinum</i>
hépatique	<i>Atrichum undulatum</i>
hépatique	<i>Dicranella heteromalla</i>
hépatique	<i>Dicranum polysetum</i>
hépatique	<i>Dicranum scoparium</i>
hépatique	<i>Eurhynchium striatum</i>
hépatique	<i>Fissidens taxifolius</i>
hépatique	<i>Hypnum jutlandicum</i>
hépatique	<i>Leucobryum glaucum</i>
hépatique	<i>Mnium hornum</i>
hépatique	<i>Plagiochila asplenioides</i>
hépatique	<i>Plagiomnium affine</i>
hépatique	<i>Plagiomnium undulatum</i>
hépatique	<i>Pleurozium schreberi</i>
hépatique	<i>Polygonum bistorta</i>
hépatique	<i>Polytrichastrum formosum</i>
hépatique	<i>Polytrichum commune</i>
hépatique	<i>Rhytidiadelphus squarrosus</i>
hépatique	<i>Rhytidiadelphus triquetrus</i>
hépatique	<i>Scleropodium purum</i>
hépatique	<i>Thamnobryum alopecurum</i>
hépatique	<i>Thuidium tamariscinum</i>
herbacée	<i>Aethusa cynapium</i> var. <i>gigantea</i>
herbacée	<i>Agrimonia eupatoria</i>
herbacée	<i>Agrostis canina</i>
herbacée	<i>Agrostis capillaris</i> subsp. <i>capillaris</i>
herbacée	<i>Agrostis stolonifera</i>
herbacée	<i>Ajuga reptans</i>
herbacée	<i>Alliaria petiolata</i>
herbacée	<i>Anemone nemorosa</i>
herbacée	<i>Angelica razulii</i>
herbacée	<i>Angelica sylvestris</i>
herbacée	<i>Anthoxanthum odoratum</i>
herbacée	<i>Arum maculatum</i>
herbacée	<i>Blechnum spicant</i>
herbacée	<i>Brachypodium pinnatum</i>
herbacée	<i>Brachypodium sylvaticum</i>
herbacée	<i>Brachythecium rutabulum</i>
herbacée	<i>Calamagrostis arundinacea</i>
herbacée	<i>Caltha palustris</i>
herbacée	<i>Cardamine flexuosa</i>
herbacée	<i>Cardamine pratensis</i>
herbacée	<i>Carex digitata</i>
herbacée	<i>Carex flacca</i> subsp. <i>flacca</i>
herbacée	<i>Carex montana</i>
herbacée	<i>Carex pallescens</i>
herbacée	<i>Carex pendula</i>
herbacée	<i>Carex pilulifera</i>
herbacée	<i>Carex remota</i>
herbacée	<i>Carex sylvatica</i>
herbacée	<i>Carex umbrosa</i> subsp. <i>umbrosa</i>
herbacée	<i>Chrysosplenium oppositifolium</i>
herbacée	<i>Circaea lutetiana</i>
herbacée	<i>Cirsium oleraceum</i>
herbacée	<i>Colchicum multiflorum</i>
herbacée	<i>Convallaria majalis</i>

herbacée	<i>Dactylis glomerata</i> subsp. <i>glomerata</i>
herbacée	<i>Dactylis glomerata</i> subsp. <i>lobata</i>
herbacée	<i>Deschampsia cespitosa</i>
herbacée	<i>Deschampsia flexuosa</i> subsp. <i>flexuosa</i>
herbacée	<i>Digitalis lutea</i>
herbacée	<i>Digitalis purpurea</i>
herbacée	<i>Epilobium angustifolium</i> subsp. <i>angustifolium</i>
herbacée	<i>Epilobium montanum</i>
herbacée	<i>Equisetum telmateia</i>
herbacée	<i>Eupatorium cannabinum</i>
herbacée	<i>Euphorbia amygdaloides</i> subsp. <i>amygdaloides</i>
herbacée	<i>Euphorbia cyparissias</i>
herbacée	<i>Festuca altissima</i>
herbacée	<i>Festuca heterophylla</i>
herbacée	<i>Filipendula ulmaria</i>
herbacée	<i>Fragaria vesca</i>
herbacée	<i>Galeopsis tetrahit</i>
herbacée	<i>Galium aparine</i>
herbacée	<i>Galium mollugo</i> subsp. <i>mollugo</i>
herbacée	<i>Galium odoratum</i>
herbacée	<i>Galium palustre</i>
herbacée	<i>Galium saxatile</i>
herbacée	<i>Geranium robertianum</i>
herbacée	<i>Geum rivale</i>
herbacée	<i>Geum urbanum</i>
herbacée	<i>Glechoma hederacea</i>
herbacée	<i>Glyceria fluitans</i>
herbacée	<i>Heracleum sphondylium</i>
herbacée	<i>Holcus lanatus</i>
herbacée	<i>Holcus mollis</i>
herbacée	<i>Hyacinthoides non-scripta</i> subsp. <i>non-scripta</i>
herbacée	<i>Hypericum montanum</i>
herbacée	<i>Hypericum perforatum</i>
herbacée	<i>Hypericum pulchrum</i>
herbacée	<i>Impatiens glandulifera</i>
herbacée	<i>Iris pseudacorus</i>
herbacée	<i>Juncus effusus</i>
herbacée	<i>Knautia godetii</i>
herbacée	<i>Lamium galeobdolon</i> subsp. <i>galeobdolon</i>
herbacée	<i>Lotus corniculatus</i>
herbacée	<i>Luzula luzuloides</i> subsp. <i>luzuloides</i>
herbacée	<i>Luzula multiflora</i> subsp. <i>multiflora</i>
herbacée	<i>Luzula pilosa</i>
herbacée	<i>Luzula sylvatica</i> subsp. <i>sylvatica</i>
herbacée	<i>Lycopus europaeus</i> subsp. <i>europaeus</i>
herbacée	<i>Lysimachia nemorum</i>
herbacée	<i>Lysimachia nummularia</i>
herbacée	<i>Maianthemum bifolium</i>
herbacée	<i>Melampyrum pratense</i>
herbacée	<i>Mercurialis perennis</i>
herbacée	<i>Milium effusum</i>
herbacée	<i>Molinia caerulea</i>
herbacée	<i>Narcissus pseudonarcissus</i>
herbacée	<i>Origanum vulgare</i>
herbacée	<i>Oxalis acetosella</i>
herbacée	<i>Paris quadrifolia</i>
herbacée	<i>Phalaris arundinacea</i>
herbacée	<i>Phragmites australis</i> subsp. <i>australis</i>

herbacée	<i>Plantago lanceolata</i>
herbacée	<i>Poa nemoralis</i>
herbacée	<i>Poa trivialis</i>
herbacée	<i>Polygonatum multiflorum</i>
herbacée	<i>Polygonatum verticillatum</i>
herbacée	<i>Potentilla erecta</i> subsp. <i>erecta</i>
herbacée	<i>Potentilla sterilis</i>
herbacée	<i>Primula elatior</i>
herbacée	<i>Primula veris</i> subsp. <i>veris</i>
herbacée	<i>Prunella vulgaris</i>
herbacée	<i>Puccinellia distans</i> subsp. <i>distans</i>
herbacée	<i>Ranunculus auricomus</i>
herbacée	<i>Ranunculus ficaria</i> subsp. <i>ficaria</i>
herbacée	<i>Ranunculus repens</i>
herbacée	<i>Ranunculus tuberosus</i>
herbacée	<i>Ribes alpinum</i>
herbacée	<i>Ribes rubrum</i>
herbacée	<i>Ribes uva-crispa</i>
herbacée	<i>Rosa arvensis</i>
herbacée	<i>Rosa canina</i>
herbacée	<i>Rubus caesius</i>
herbacée	<i>Rubus canescens</i>
herbacée	<i>Rubus fruticosus</i>
herbacée	<i>Rubus idaeus</i>
herbacée	<i>Rumex obtusifolius</i>
herbacée	<i>Rumex sanguineus</i>
herbacée	<i>Senecio ovatus</i> subsp. <i>ovatus</i>
herbacée	<i>Solanum dulcamara</i>
herbacée	<i>Solidago virgaurea</i>
herbacée	<i>Stachys officinalis</i> subsp. <i>officinalis</i>
herbacée	<i>Stachys sylvatica</i>
herbacée	<i>Stellaria holostea</i>
herbacée	<i>Stellaria media</i>
herbacée	<i>Taraxacum campyloides</i>
herbacée	<i>Teucrium scorodonia</i>
herbacée	<i>Urtica dioica</i>
herbacée	<i>Valeriana dioica</i>
herbacée	<i>Valeriana officinalis</i> subsp. <i>tenuifolia</i>
herbacée	<i>Veronica chamaedrys</i>
herbacée	<i>Veronica officinalis</i>
herbacée	<i>Vicia sepium</i>
herbacée	<i>Vincetoxicum hirundinaria</i> subsp. <i>hirundinaria</i>
herbacée	<i>Viola reichenbachiana</i>

ANNEXE 12 : BIBLIOGRAPHIE

- ADEME. 2006. La récolte raisonnées des rémanents en forêt. 20p.
- Agence Locale de l'Énergie des Ardennes. 2012. Le bois-énergie dans le département des Ardennes- Etat des lieux 2012. 8p.
- Association de préfiguration du PNR des Ardennes. 2010. Les haies et le bocage du futur Parc naturel des Ardennes – Fiches techniques. 32p.
- A.R.S de Champagne-Ardenne. 2010. Bilan triennal 2008-2010. pp10-12.
- A.R.S de Champagne-Ardenne. 2012. Convention de mise à disposition des fichiers de données « Périmètres de Protection de Captages d'eau destinée à la consommation humaine » du SIG de l'A.R.S. de Champagne-Ardenne. 5p.
- BENOIT et al. 1997. Pratiques agricoles sur le territoire et qualité de l'eau alimentant un captage. L'eau dans l'espace rural, INRA. pp 323-338.
- BOUTRY. 1920. La forêt d'Ardenne - Annales de Géographie. t29 n°160. pp 261-279.
- BRGM. 2013. Site internet www.bdmvt.net.
- CAVAIGNAC et al.. 2005. Prix du bois de Chêne et hétérogénéité des lots. Revue forestière Française volume 57 -5. p.433.
- CDT, CCI et CG des Ardennes. 2012. Le tourisme dans les Ardennes-Chiffres clés 2012. 36p.
- CDT, CCI, UDOTSI des Ardennes. 2012. LA clientèle touristique dans les Ardennes-Enquête d'opinion-saison 2012. 27p.
- Chambre d'agriculture des Ardennes. 2011. Comment préserver l'eau potable dans les Ardennes ? 8p.
- CHANTRIOT. 1901. Anales de Géographie- vol 10 n°51. pp216-224.
- CNPF. 2012. Des forêts pour l'eau potable : la forêt protège votre eau. 32 p.
- Communes forestières de France. Novembre 2007. Les contrats d'approvisionnements. 4p.
- CRPF Champagne-Ardenne. 2007. Le peuplier en Champagne-Ardenne. 22p.
- CRPF Champagne-Ardenne. 2006. Schéma Régional de Gestion Sylvicole de Champagne-Ardenne. 160p.
- CRPF Nord-Pas de Calais-Picardie.2012. Dispositif fiscaux en forêt. www.crpfnorpic.fr
- DRAPIER. 1989. Catalogue des stations forestières de l'Ardenne primaire - IFN. 321p.
- DUPOUEY et al. 2007. Déplacements déjà observés des espèces végétales : quelques cas emblématiques mais pas de migrations massives. Rendez-vous techniques de l'ONF, hors-série n°3 : « Forêts et milieux naturels face aux changements climatiques », pp.34-39.
- EDATER. 2002. Diagnostic territorial préalable à la création des PNR et Pays du nord Ardennes.

Fédération départementale des Chasseurs des Ardennes. 2012. www.fdc08.com

Fédération départementale des Chasseurs des Ardennes. Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2012-2018. 48p.

Fédération national des Communes forestières. 2012. Maintenir l'équilibre forêt-gibier 28p.

FNB, ONF, FNCOFOR. Mai 2012. Protocole d'accord pour la commercialisation des bois issus des forêts publiques – Période 2012-2016. 5p.

Forêt-Entreprise. 2012. La santé des forêts aujourd'hui et demain. N°202. p39.

GAUTHIER, 2011 (CNPFF-IDF). Le bois, pilier de la politique de développement des énergies renouvelables ? Forêt-entreprise n°201.p15-16.

GEHU. 2006. Dictionnaire de sociologie et synécologie végétale - www.INPN.fr

GEGOUT *et al.*. 2008. Fiches habitats – les habitats forestiers de la France tempérée ; typologie et caractérisation phytoécologique. AgroParisTech-ENGREF, Nancy. 720p

IFN. 2013. Tableaux standards et personnalisés. inventaire-forestier.ign.fr

IFN.2012. Tableaux standards et personnalisés. inventaire-forestier.ign.fr

IFN.1998. Ardennes-3^{ème} inventaire forestier du département.182p.

MONIOT. 1933. L'exploitation forestière de l'Ardennes. Annales de Géographie –vol 42 n° 237 pp 313-318.

Office National des Forêts. 2010. Directive régionale d'aménagement de Champagne-Ardenne. 217p.

Office national des forêts. 2010. Schéma régional d'aménagement de Champagne-Ardenne. 211p.

OFME. 2010. Gestion des forêts à rôle de protection contre les aléas naturels. 9p.

ONCFS, CEMAGREF. 2008. Pour un meilleur équilibre sylvo-cynégétique. 56p.

PEINGS *et al.*, 2012. Scénarios régionalisés- Indices de référence pour la métropole – Le climat de la France au 21^{ème} siècle –Volume 2. 305p.

PICARD. 2001. Acidification des sols et conséquences du chaulage sur la biodiversité végétale forestière. Colloque acidification des sols - programmes et résumés. 44p.

Préfecture des Ardennes. 2006. Dossier départemental des risques majeurs. 80p.

Préfecture des Ardennes. 2011. Dossier départemental des risques majeurs. pp59-66.

Préfecture des Ardennes. 2009. Arrêté préfectoral régional relatif à la promotion des MFR améliorés dans les projets de boisements et reboisements. 40p.

RTE, EDF-GDF. 2002. Guide- Modalités de gestion de la végétation sous et aux abords des lignes électriques. 62p.

RTE, Association de préfiguration du PNR des Ardennes. 2011. Convention de Partenariat pour la préservation de la biodiversité et des paysages.8p.

ADEME, SOLAGRO. 2009. Biomasse forestière, populicole et bocagère disponible pour l'énergie à l'horizon 2020. 105p.

